

Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa







THE UNIVERSITY OF CHICAGO

HISTOIRE

D'UNE

VILLE PROTESTANTE

---

PARIS. — DE SOYE ET BOUCHET, IMPRIM., 2, PLACE DU PANTHÉON.

---



HISTOIRE D'UNE VILLE

# PROTESTANTE

PAR

✓  
MARY LAFON

---

PARIS  
AMYOT, EDITEUR, 8, RUE DE LA PAIX

—  
MDCCCLXII



## AVANT-PROPOS

---

L'histoire de nos guerres religieuses n'a jamais été faite : Théodore de Bèze, d'Aubigné, La Popelinière, de Thou, Montluc, Jean de Serres, l'Estoile dans ses *Mémoires*, La Place dans ses *Commentaires sur l'état de la Religion*, Aymon dans ses *Actes et Synodes*, les auteurs de la *Ménippée*, de *l'Innocence affligée*, du *Soldat du Vivarais*, Gâches, Faurin, Philippi, Castel de Sarlat, l'Anglais Dinoth et vingt autres nous ont laissé de riches matériaux pour la première époque, qui va de 1547 à 1597. L'abbé Soulié, le président de Gramond, le ministre Béraud, le *Journal manuscrit* de Jean de Bannes, Dom Arcère, le marquis d'Aubays, les *Mémoires* de Rohan, Bassompierre, La Force et les fonds Dupuy et Saint-Germain, de la Bibliothèque impériale, fournissent amplement de quoi reconstruire la seconde, comprise entre 1621 et 1629, c'est-à-dire entre l'insurrection des protes-

tants du Midi, immortalisée par le siège de Montauban et la prise de la Rochelle.

Quant aux deux dernières époques, la révocation de l'édit de Nantes, et les longues années que les pros crits de la Réformation passèrent au Désert, ou, en d'autres termes, hors la loi, elles sont encore enfouies, avec leurs détails les plus neufs et les plus saisissants, dans les archives de Nîmes, Montpellier, Montauban, la Rochelle et dans les relations manuscrites religieusement conservées au fond de l'armoire poudreuse par les descendants des Martyrs.

Le jour où il se trouvera un homme assez vigoureux de génie pour l'écrire, cette histoire se dégagera du chaos actuel, comme une gerbe lumineuse; tout y paraîtra nouveau, car les contemporains effleurent le sujet à peine, faute d'avoir puisé aux véritables sources. L'œuvre reste donc à faire, et, bien souvent, depuis trente ans que nous fouillons, rude et silencieux travailleur, dans le champ du passé, elle a tenté notre ambition.

Quel tableau à la Michel-Ange !

En entrant à travers le feu des mousquetades du seizième siècle dans cette sanglante période de cent ans, on voit d'abord défiler, sur le premier plan, les ombres des bourdonniers de la croisade albigeoise, menés par nos barons du Nord et des chefs en surplis. Sur leurs pas se précipitent, en foulant aux pieds les victimes de Mérindol et les cendres des néophytes de Cal-

vin, les deux grands corps de l'État conduits par les Guise, le Tiers ou la bourgeoisie des grandes villes, représentant l'esprit catholique romain, et le Clergé, fier champion de la féodalité religieuse. Puis aux sons lugubres du tocsin de Saint-Germain l'Auxerrois, au cri du sang innocent si lâchement versé le jour de la Saint-Barthélemy, et presque sous le gibet où fut accroché l'amiral Coligny, cette noble et pure gloire de la vieille France, les princes de la maison de Bourbon se lèvent contre les princes de la maison de Lorraine. Le plus fin de tous, celui de Navarre, Gascon alerte et souple, après un rude apprentissage du métier de la guerre avec les reitres et vétérans huguenots, et du métier de roi avec les grands seigneurs et les cœurs d'airain des Consistoires, parvient à monter au trône des Valois où Louis XIII ne l'a pas plutôt remplacé qu'il ne songe qu'à écraser ceux qui ont fait régner son père. Alors éclate la magnifique résistance des deux boulevards du calvinisme, la Rochelle et Montauban. Puis apparaît soudain Richelieu, qui abat tout, fauche tout, couvre tout de sa soutanelle rouge, et lègue tant de force aux Jésuites qu'ils déchirent l'édit de Nantes, livrent la France au sabre des dragons, l'appauvrissent d'un million d'hommes, et montrent le grand roi, à l'apogée de sa gloire, tenu en échec par quelques paysans des Cévennes. Enfin, au fond d'une plaine déserte et nue, figurant l'isolement, le dénuement et l'abandon

des groupes restés fidèles, quand ils prirent le nom d'Églises du Désert, une croix sous laquelle se réfugiaient les Réformés, et la potence !

Pour peindre avec l'énergie et la chaude couleur qu'elles exigent ces longues et diverses séries de scènes pleines d'action, de mouvement, d'intérêt puissant et de drame, nous nous étions pénétré fortement de l'esprit des temps où elles se jouèrent. Familiarisé par les études de toute notre vie avec les morts illustres qui en remplirent les principaux rôles, nous avons mis notre premier soin à compléter leurs révélations, au moyen de ces documents précieux des archives sous lesquels sont quelquefois ensevelis les secrets d'un parti et la pensée intime de ses chefs. Puis, quand il nous sembla que nous étions suffisamment renseigné sur les faits et les hommes, nous voulûmes voir les lieux et parcourir, le récit du témoin oculaire en main, le théâtre de chaque scène. C'est ainsi que, par une des plus belles matinées d'automne de 1840, nous arrivâmes au lever du soleil sous les murs de Béziers. Un brouillard montant en fumée vaporeuse de l'Orb et du canal du Midi enveloppait la ville, dont on ne pouvait apercevoir que les plus hautes maisons, et la cathédrale qui semblait flotter sur la vapeur bleuâtre. A mesure que le vent chassait la nuée, nous découvrions successivement les bords de l'Orb, la place des vieux remparts, le pont, et telle est la vérité des descriptions de

Wilhem de Tudèle qu'en relisant l'assaut de Béziers par les truands de la Croisade, nous crûmes un moment avoir la scène sous les yeux.

Il n'en fut pas de même à Coutras. En suivant l'unique et longue rue qui porte ce nom, sur la route de Bordeaux à Ribérac, nous venions de lire d'Aubigné, et les trompettes de cette brave cavalerie huguenote sonnaient encore dans notre souvenir, en allant à la recherche du champ de bataille. La petite plaine n'a point changé : la Drone coule toujours à gauche ; à droite, s'élève un taillis, reproduisant assez bien la garenne où étaient rangés les Gascons. Mais, à la place de ces brillants cheveu-légers de Joyeuse, aux écharpes vertes, aux armures damasquinées, aux quatorze cents banderoles décorées d'armoiries étincelantes, nous ne vîmes qu'un laboureur passant et repassant lentement avec ses grands bœufs, et n'entendîmes qu'un chien dont les aboiements ne cessèrent de nous poursuivre sur le vieux champ de carnage, comme pour nous défendre de troubler le repos des morts.

Rien ne montre, du reste, d'une manière plus frappante la justesse de cette pensée de Bossuet : *La face du monde se renouvelle sans cesse*, que ce rapprochement des événements écoulés depuis des siècles avec les lieux où ils se passèrent. Si vous cherchez à Montauban, par exemple, cette place hérissée de bois qui ouvrait les angles de ses douze bastions entre le Tarn

et deux torrents, et dont d'énormes tours flanquaient les portes, entourées d'ailleurs d'un large fossé à fond de cuve, que trouverez-vous?... Sur l'emplacement de cette fameuse corne de Montmurat, que ne purent jamais trouver les boulets du connétable de Luynes, un long bâtiment blanchi à la chaux qui est le petit séminaire. Le monticule où tournait, entre l'enceinte bastionnée et les vieux remparts de la Garrigue, un moulin à vent, est aujourd'hui couvert par les salles de la Faculté de Théologie protestante. Les grands bastions du Moustier et de Paillas, que Louis XIII et les maréchaux n'osèrent assaillir, ont disparu avec leurs fossés, leurs ravelins et leur chemin couvert, et les briques de leur revêtement soutiennent une promenade. De cette porte escarpée du Griffoul, qui arrêta deux fois Montluc, il ne reste plus qu'un étage caché dans le ruisseau de la Poissonnerie. La tour Saint Jacques, du haut de laquelle les consuls de 1624 virent Louis XIII fuir ces murs qu'il n'avait pu franchir, est déshonorée par une flèche de village ; enfin, dans cette ville, radieuse de glorieux souvenirs, dont le nom brilla sur les plus belles pages de l'histoire des guerres religieuses, chaque jour efface les traces du passé, et la population actuelle vit si insoucieuse des nobles efforts de ses pères que pas une table de marbre, pas un coin de rue, ne rappelle le nom de Dupuy, l'héroïque consul.

Même décadence à la Rochelle, où ne sont restées



debout que les tours historiques de la Chaîne et de la Lanterne, et la digue de Richelieu. Périgueux, moins transformé, permet encore de collationner pour ainsi dire sur place les récits de Théodore de Bèze et de d'Aubigné; et si l'on cherchait bien, parmi ces maisons grisâtres, perchées depuis des siècles au-dessus des claires eaux de l'Ille, on retrouverait à coup sûr l'auberge du Chapeau vert. Pour Cahors, il n'a presque point changé. Comme le temps n'use pas facilement les murs de granit, la maison où se faisait le prêche est intacte, et si l'on n'aperçoit plus que les piles du pont que força Henri IV, le collège si vaillamment défendu par les bourgeois, et les rues traversées par les plus fortes barricades ont gardé leur physionomie dure et noire du moyen âge.

A Toulouse pareillement, les rues Boulbonne, de la Pomme, des Couteliers et la place Saint-Georges, où le sang coula comme de l'eau en mai 1562, offrent, pour ainsi dire, le même aspect; mais le capitole, veuf de ses vieilles tours, n'est plus reconnaissable, et l'on rechercherait en vain la porte Matabiau, et cet orme du palais, aux branches duquel on pendit trois conseillers en robe rouge. Dans les cités de bois et de briques de l'Agénais, Montluc se retrouverait encore. Si les La Force sortaient de leurs tombes, et redescendaient le Lot et la Garonne, ils auraient peu de peine à reconnaître Clairac, toujours adossé à ses coteaux ombragés de vignes et d'arbres fruitiers, et

Tonneins, dont les murs en ruines surplombent comme autrefois le fleuve. Seulement, à la place du bac, célèbre de leur temps par le manque de foi de l'armée royale, ils découvriraient avec surprise, non loin des tours mutilées de l'abbaye de Clairac, un petit pont suspendu, et la fumée des bateaux à vapeur et du chemin de fer, qui noircit tous les jours les roches calcaires de Tonneins, leur rappellerait tristement la barque montée par les aventuriers de Langoiran, et celle qui porta plus tard à Bordeaux le corps du comte de Turenne.

Nérac, avec sa verte et gracieuse garenne, est pleine du souvenir de Henri IV, comme Millau de la tradition du Consistoire et des colloques; mais la citadelle et l'esplanade, œuvres de réaction royale contre l'esprit protestant, défigurent Montpellier. Les Cévennes seules n'ont rien perdu de la nature abrupte, tourmentée, sauvage de 1685. Là, sans aucun effort, on peut suivre à la trace les bandes enthousiastes des Camisards. Là, chaque bois de hêtres, de châtaigniers ou de mûriers, chaque prairie, chaque ravine, presque chaque torrent, paraît retentir du chant des psaumes. Au milieu de ces solitudes et de ces gorges profondes, avec l'âcre senteur du buis et des bruyères, il semble qu'on respire l'audace et l'indépendance à pleins poumons. Nous nous sommes assis quelquefois, seul, un peu avant la nuit, sur les roches escarpées et désertes du Bougès et de l'Aigoal; et quand le soleil,

déployant ses derniers rayons avec magnificence, rougissait au couchant le sommet de la montagne, nous étions prêt à éprouver l'enthousiasme qui remplit le cœur des sept Camisards réunis en ce même lieu, pour protester contre La Force et donner à leurs frères le signal de la résistance !

Durant plusieurs années, nous avons ainsi recueilli et classé avec patience les éléments de notre travail, attendant un moment favorable pour le mettre au jour. Ce moment n'est pas venu ; et comme il ne viendra peut-être jamais (car la foi de l'avenir et l'amour du passé expirent dans toutes les âmes, et ce souffle ardent de l'opinion qui, à défaut des gouvernements, soutient les œuvres vraiment grandes, vraiment sérieuses, s'éteint aussi dans la lourde atmosphère du siècle), nous avons remis nos projets à des temps plus heureux, et nous nous sommes borné à faire une page du livre préparé avec tant de soins et si longtemps étudié. Grâce au fond même du sujet, ce livre immense se résume, avec ses parties principales et ses points les plus lumineux, dans **L'HISTOIRE D'UNE VILLE PROTESTANTE**. Par cette simple monographie, tirée surtout des sources originales, qu'on juge de l'importance et de l'intérêt qu'offrira le récit des guerres religieuses, si un historien digne de ce nom en dote un jour les lettres.

Il n'y a pas bien longtemps encore, l'ouvrage que nous présentons au public eût été illisible

Sous la main de l'érudit, le sujet assez vaste, quoique dans un cadre restreint, se serait pesamment déroulé jusqu'à l'in-folio. Mais, autre temps, autre manière. L'objet principal de l'historien de nos jours n'étant plus seulement l'érudition, que nos pères nous ont rendue trop facile, mais la vérité, le mouvement, l'intérêt, qualités qui leur furent inconnues pour la plupart, nous nous sommes appliqué surtout à reproduire aussi énergiquement et d'une touche aussi fidèle que possible, la véritable couleur des événements au seizième et au dix-septième siècles, et la mâle physionomie des Réformateurs à ces deux époques. Nous avons cherché ardemment à redonner la vie à ces vaillantes générations trempées dans le sang et le feu ; nous avons voulu qu'elles sortissent de la tombe avec leur courage intrépide, leur foi enthousiaste, leurs haines mêmes et leurs passions, et qu'en ressuscitant dans ce livre, elles fissent entendre, comme les morts de la ballade, sur les anciens champs de bataille, leur cri de guerre, le choc des armes et le chant de ces psaumes qui les menaient à la victoire.

Aujourd'hui, où l'idée évangélique, cent ans aux prises avec le fer, a triomphé, où la liberté ouvre aussi largement la porte des temples que celle des églises, une obligation rigoureuse était imposée à l'historien ; nous n'y avons point failli, et le lecteur peut être certain de trouver dans cet ouvrage appré-

ciation calme des hommes et des choses, impartialité et justice égale pour tous ces morts que couvre également la terre.

Ce qu'il doit y trouver encore, si nos efforts n'ont pas été infructueux, c'est un enseignement moral pour ceux qui vivent. Il n'est pas inutile, en effet, de remettre sous les yeux de cette génération flasque, énervée, rongée jusqu'à la moelle par l'égoïsme et le mal de l'or, les prodiges de vigueur, de constance et de dévouement accomplis par nos pères, pour achever l'émancipation de l'esprit humain et la conquête de la liberté religieuse.

---



# HISTOIRE

D'UNE

# VILLE PROTESTANTE

---

## CHAPITRE PREMIER

### **Fondation et premiers siècles de la ville.**

Au sommet d'un coteau qui borde la rive droite du Tarn à sa jonction avec le Tescou, et dont la pente, assez abrupte, s'étend de l'embouchure de cette petite rivière jusqu'à la célèbre fontaine des fées, dernier et lointain souvenir des temps druidiques, s'élevait, pendant la domination romaine, une station de poste appelée des limites, *Fines*. La grande voie de Toulouse à Cahors passait sur ce point, ainsi nommé parce qu'il se trouvait juste sur la ligne frontière du territoire tolosate et de celui des Cadurci. Autour de *Fines* se groupaient plusieurs villas patriciennes, si l'on en croit du moins les noms qui désignent encore leurs emplacements primitifs.

Le sommet du coteau lui-même, qu'on appelait *Mons*

*Aureolus*, le Mont-Doré, était couronné sans doute par une demeure fastueuse, semblable à celle qui a laissé des ruines au lieu où ses colonnes se reflétaient dans le Tarn. Placé sur le passage des barbares, le bourg de Fines disparut sous leurs pieds destructeurs, et, pendant trois siècles, on oublia jusqu'à son nom. Englouti dans le courant de ce fleuve immense, qui avait pour bords l'Orient et l'Occident, il ne reparait que longtemps après la chute de l'empire, sous le règne des Goths.

C'est en plein arianisme, et pour étouffer peut-être la semence de l'hérésie, que fut fondé, sur le Mons-Auréolus, le moustier de Saint-Martin. A cette fondation, qui correspond à l'empire de Charlemagne, se rattache un événement singulier, que le Moyen Age, frappé de son caractère mystérieusement allégorique, ne pouvait manquer de transmettre à la postérité.

« Il est un lieu, écrit le missionnaire de l'empereur à Narbonne, en 821, un lieu formant double frontière, qui marque la séparation du territoire Tolosate et de celui de Cahors. Là, s'étend une vaste plaine entourée d'une ceinture d'épaisses forêts. Les habitants du pays ont leur bourg à peu de distance. Voici que tout à coup une multitude d'oiseaux s'y abattit comme un bruyant tourbillon. On y voyait ceux qui vivent sur les rivières, ceux qui naissent dans les grands bois, ceux qui habitent les champs incultes et ceux dont les nids se cachent dans le creux des rochers. Ils ne se ressemblaient ni par la manière de vivre, ni par celle de voler, ni par le chant, la couleur, le plumage, le bec, les ongles, les mœurs, la patrie et l'instinct : car les uns étaient venus avec le souffle du Midi, l'Aquilon avait ap-



porté les autres, et l'on eût dit que chaque parti suivait son drapeau. Divisés en deux corps, ils se rangèrent dans la plaine, et laissèrent entre eux un espace vide, comme un champ de bataille.

« Il semblait que des envoyés allaient et venaient d'une armée à l'autre, afin de décider la paix ou le combat. Dans le cas où la mission pacifique échouerait, on les voyait prêts à faire retentir le cri de guerre. De même qu'on voyait, avant la mêlée, ambassadeurs, courir des Carthaginois aux fils de Romulus; de même, quand on eut assez volé d'un côté à l'autre, on se disposa à une lutte acharnée. De toutes parts, les escadrons d'oiseaux volent au combat; les ailes touchent les ailes, les cohortes pressent les cohortes, il y a mille degrés de force dans cette mêlée, mais une seule volonté. Le vœu du fort est celui du faible, le souhait du chef est celui du soldat. Les combattants ne se servent ni de chars ni de chevaux; ils ignorent l'usage du fer, et l'on n'entend point siffler de flèches. Pour casques, ils ont leurs aigrettes; pour glaives leurs ongles et leur bec; pour clairons, leurs chants divers qui sonnent diversement la charge. Une aile légère est leur bouclier, une plume leur poignard, une plume plus fine encore leur cuirasse.

« Six jours s'étaient déjà écoulés depuis leur rassemblement, lorsqu'ils se précipitèrent les uns sur les autres. Ceux-là combattent en mordant, ceux-ci en frappant, l'ardeur de la guerre les enflamme tous. Là, vous eussiez vu s'élançer les Rutules, ici les Troyens, et l'impitoyable Mars semer le carnage dans tous les rangs. Comme les feuilles du chêne, vertes encore au soleil, ils étaient accumulés dans la plaine, aussi nombreux que les grains sur l'aire.

« Enfin, Borée remporta dans le Nord une faible partie de ceux qui du Nord étaient venus ; ceux du Midi restèrent tous sur le champ de bataille (1). »

Quelque temps après cette Pharsale aviculaire, à travers laquelle perce une allusion au grand duel de la race gallo-romaine et de la race germanique, alors prédominante, grâce au génie de Charlemagne, un fait d'un autre genre mit en émoi les habitants de Montauriol ou Mons-Auréolus. Accablé d'années et sentant la vie se dérober sous lui, l'archevêque de Narbonne, Théodard, soit pour retremper sa vieillesse aux douces brises du Tarn, soit pour finir ses jours sur la terre natale, vint se retirer au monastère de Saint-Martin. La mort l'y ayant surpris presque aussitôt, sa démarche, son renom de sainteté et sa dépouille funèbre qu'il lui légua, jetèrent le plus grand éclat sur l'abbaye. Les religieux se crurent même obligés d'oublier leur patron, afin de se placer sous la protection plus honorifique de l'archevêque de Narbonne. A partir de ce moment, le monastère et la bourgade prirent le nom de Saint-Théodard. Celui de *Fines*, déchu avec les Romains, s'était effacé sous les pas des populations vandales, gothiques, franques, arabes, qui, pendant quatre siècles, avaient foulé en tous sens le sol national.

Le pouvoir venait de se reconstituer dans de nouvelles conditions, au sommet de la société nouvelle. Les comtes de Toulouse, héritiers au Midi de tous les gouvernements

---

(1) Nempe Tolosana locus est rurisque Cadurci  
Extimus, hoc finit pagus uterque loco.  
(THÉODULPHE, évêque d'Orléans (*Élég.*)).

précédents, élevaient peu à peu cette maison princière si large de base qu'elle devait couvrir le Languedoc, la Provence, le Quercy et la Guienne, si haute de faite qu'elle devait s'égaliser au Louvre et au Vatican. En 940 ou 950, le Quercy leur échut par le droit du plus fort. Aussitôt se développa chez les Raymond cette prédilection particulière pour notre pays qui allait fonder ses véritables destinées. Maîtres de l'ancien emplacement du camp romain et de ses dépendances, qu'ils possédaient comme partie du domaine impérial, à titre de successeurs des Goths, premiers légataires de l'Empire, ils s'empressèrent de fixer leur droit de propriété sur le Mont-Blanc (*mons albanus*). Des ruines de la vieille *mutatio* ou maison de poste, le Tarn vit surgir les tourelles d'un château comtal, aux flancs épais, aux meurtrières menaçantes. Dès ce moment, les deux féodalités se trouvèrent en présence. Il fallait que l'une absorbât l'autre, que le château renversât l'abbaye ou croulât devant elle. La lutte ne pouvait tarder, car la maison de Toulouse et l'Église étaient de fières rivales, qui partout où elles se touchaient se heurtaient. Cette fois, pourtant, l'Église fut vaincue. Avant qu'elle n'eût pris sa terrible revanche, une jeune cité municipale, grandissant rapidement en avenir, en liberté et en ardent courage, avait remplacé le bourg des moines de Saint-Théodard.

On n'est point d'accord sur la manière dont l'événement s'accomplit : quelques annalistes ecclésiastiques prétendent que l'avidité des abbés qui refusaient la sépulture à leurs vassaux assez impies pour ne pas laisser en mourant la meilleure partie de leurs biens à l'Église, fut la seule cause de la désertion des habitants de Mon-

tauriol (1). Les historiens locaux et des chercheurs dont la science n'est pas douteuse (2), d'accord avec la tradition qui n'a jamais varié sur ce point, soutiennent, au

---

(1) Le Bret, prévôt de la cathédrale (*Histoire de Montauban*, p. 54) ; Perrin de Grandpré, chanoine (*Histoire manuscrite de Montauban*, p. 6).

(2) A ces premiers moines, il en succéda d'autres qui pensèrent différemment, et qui tyranisèrent leurs vassaux. Dans leurs droits seigneuriaux, ils avaient le *jus cunni*, reste de l'ancienne barbarie, droit aussi déshonorant pour ceux qui l'exigeaient que pour ceux qui y étaient assujettis. Ils gouvernaient, en conséquence, avec la dernière sévérité les habitants de Montauriol, qui, pour mettre un frein à ces vexations, réclamèrent la protection du seigneur suzerain, le comte de Toulouse. (Cathala Coture, *Histoire du Quercy*, t. I, p. 134.)

Si l'on en croit quelques écrivains, ces religieux, d'abord humbles, doux et pieux, furent les bienfaiteurs des habitants de *Mons Aureolus*, mais bientôt ils en devinrent les tyrans. Ils usurpèrent des droits odieux, et qui durent attirer la haine de leurs prétendus sujets ; ceux-ci réclamèrent la protection de leur seigneur suzerain. (Alexandre Du Mège, *Archéologie de Tarn et Garonne*, t. I, p. 99.)

Le clerc, avocat et consul, avait publié, au dix-septième siècle, un travail intitulé : *Remarques sur la désertion de Montauriol*, où il soutenait l'authenticité de la tradition. Ce travail a complètement disparu. Il en est de même de la charte des droits et coutumes de l'abbaye. On trouve, il est vrai, un indice assez lumineux dans l'ordonnance suivante du seigneur Amphos (Alphonse), abbé de Saint-Théodard, rendue à la date de 1247 :

« Sachent tous, qu'Alphonse, abbé de Saint-Théodard, de son propre mouvement, a fait convention avec les consuls et la commune de Montauban, et leur a promis qu'à tous ceux qui voudront prendre femme au susdit monastère, et aux églises de Saint-Jacques et de Saint-Michel, les épouses seront données sans qu'aucune chose leur soit demandée ou requise. — *Ses tota re que no lor deu esse requereguda ni demandada.* » (Archives de Montauban, livre rouge, fol. 7.)

contraire, que Montauban doit son origine à l'abus du droit du seigneur. Cette redevance, dont l'existence, niée naguère avec tant d'impudeur, s'affirme elle-même par documents certains dans toutes nos annales (1), était exigée, dit-on, avec une telle rigueur, que pour s'y dérober et sauver l'honneur de leurs femmes, les habitants se réfugièrent tous sur la terre du comte de Toulouse.

Il fallait que le grief fût grave et la colère bien ardente ; car, au même moment, et ici l'histoire ne permet pas de faux-fuyant, la population émigra en masse, et laissa la ville de l'abbaye déserte (2). Le vendredi 6 octobre 1144,

---

(1) Sans citer en effet dans le passé Boyer, Laurière, Brodeau, Ducange, d'Olive, Dom Carpentier, l'abbé Ghilini, et dans le présent Anderson, Châteaubriand, Marchangy, Pastoret, Bouthors, Bascle de Lugrèze, Dupin, disons en passant qu'un de nos compatriotes, M. Jules Delpit, après une analyse sommaire de soixante-douze faits qui renversent de fond en comble le système de l'ancien rédacteur de l'*Univers* (Réfutation du livre de M. V., sur le *Droit du Seigneur*), établit par des documents et des preuves historiques, indéniables, que le droit du seigneur a existé :

En Angleterre, en Écosse, en Belgique, en Allemagne, en Italie, en Danphiné, en Bourgogne, en Champagne, en Auvergne, en Berry, en Anjou, en Limousin, en Guienne, en Quercy, en Languedoc, en Béarn ; p. 57, 59, 64, 67, 70, 77, 80, 85, 92, 106, 107, 115.

(2) Qu'il soit connu que Bernard Raymond et sa femme, Heringarde, donnèrent la terre qui est au-delà du fossé qui va du jardin le plus long de la côte, le long du chemin de traverse conduisant à la ville abandonnée. *Sciendum est quod Bernardus Ramundus et uxor sua Armengardz donero terram que est ultra fossat que te de lor subeira de la costa josta la strada traverseira que va vas la degicharia vila.* (Inféodation du 24 novembre 1145, archives de Montauban, neuvième série, 1<sup>er</sup> cartulaire, D. fol. 29.) Les habitants s'éloignèrent tous ensemble en un même jour. (Auguste Galand, *Discours sur la fondation de la ville de Montauban*, 1629.)

en présence de Pons de Saint-Michel, Raimond Sarrasin, Pierre-Guillaume Poilfort, Adhémar Caraborda, Pierre de Bonis, Tozet, Guillaume du Cloître, Pierre Vidal, Pierre de Librac, Pons Astier et Gérard de Ruffel, Alphonse, comte de Toulouse, duc de Narbonne, marquis de Provence, et son fils Raymond de Saint-Gilles, donnèrent donc aux émigrants le lieu appelé *Mont-Alban* (Mont-Blanc) par opposition au Mont-Doré (*Mons-Aureolus*) et consacrèrent ce don dans la charte de témoignage écrite par Robert.

Voici comment fut rédigé, sur parchemin, l'acte de naissance de la cité nouvelle :

Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la bienheureuse Vierge Marie, sachent tous les hommes qu'Alphonse, comte de Toulouse et Raymond de Saint-Gilles, son fils, ont cédé un lieu appelé Montauban (c'est le comte lui-même qui lui donna ce nom), pour la fondation d'une ville, à tous ceux qui voudront l'habiter, sous la réserve de leurs cens et de leurs droits.

Ce cens et les droits sont tels :

Pour chaque sol ou aire qui aura six lances de largeur et douze de longueur, il sera dû au comte, comme seigneur, douze deniers *d'acapte*, c'est-à-dire de mise en possession.

Si les feudataires qui achètent la terre du seigneur comte veulent la vendre ou l'engager, ils peuvent le faire, avec l'autorisation du seigneur ou de son viguier, à condition que le comte aura un denier de chaque sol de la vente, et une obole de chaque sol de l'engagement.

Pour deux setiers de blé, apportés dans la ville par les forains, le droit sera tel : un boisseau, demi-boisseau, pour un setier, et s'ils en vendent moins, ils ne devront rien.

De chaque saumade de sel (charge d'âne), le forain donnera un demi-boisseau : s'il l'apporte sur son dos, il paiera une maille au seigneur, et s'il l'achète au marché, une pougeoise (1).

Le forain qui vendra un cheval ou une jument, un mulet ou une mule, paiera au seigneur quatre deniers, et un seul pour l'âne ou l'ânesse, la vache ou le bœuf.

La vente du bélier ou d'une brebis, d'une chèvre ou d'un bouc, n'était frappée que du droit minime d'une pougeoise; pour chaque bœuf vendu au marché, il était dit que les bouchers de la nouvelle ville paieraient un denier. Les boulangers qui ne cuisaient du pain qu'une fois par semaine devaient au seigneur une maille.

Tous les cordonniers et les tanneurs, habitants de la ville ou forains, qui venaient au marché, étaient tenus d'acquitter, le jour de la Toussaint, une rente de six deniers.

La charte stipulait, en outre, que le charbonnier forgeron (*carbonellus faber*) ferrerait gratuitement le cheval du comte à son passage à Montauban.

Passant ensuite aux redevances indirectes, Alphonse et son fils établissaient qu'on donnerait le seizième du setier pour droit de mouture, une obole pour chaque setier cuit au four banal, cinq sols d'amende pour chaque rixe entre particuliers, trente sols pour effusion de sang, soixante pour avoir tiré l'épée, et tout ce que voudrait le seigneur s'il y avait eu blessure par le fer. Après avoir imposé à leurs nouveaux sujets l'obligation de les suivre à la guerre

---

(1) Deux centimes et demi.

quand ils en seraient requis, les comtes promirent la liberté et leur protection contre toute poursuite étrangère à ceux qui viendraient bâtir une maison dans la nouvelle ville, et jurèrent, sur les quatre évangiles, qu'ils ne la donneraient en fief ni ne l'engageraient ni ne la déplaceraient jamais (1).

A ces conditions, dans lesquelles se réfléchit naïvement le caractère intime des mœurs du Moyen Age, les anciens vassaux de Saint-Théodard se mirent à l'œuvre, et fondèrent le vieux Montauban, dans ce triangle dont le sommet s'incline vers le Midi, et qui, allongeant sa base vers le Nord, s'élève sur un plateau assez escarpé, que baignent le Tarn au Sud-Ouest, au Sud le Tescou, et le ruisseau de La Garrigue vers la partie septentrionale. Afin de les mettre à couvert contre les vengeances de leurs anciens maîtres, le comte de Toulouse fit construire trois nouveaux châteaux, vis-à-vis du monastère même, dont la ville n'était séparée, au Levant, que par un ravin. Qu'on juge de la fureur de l'abbé ! Courant se jeter aux pieds du Pape Eugène III, il accusa le comte Alphonse d'avoir détruit sa seigneurie temporelle par la violence en poussant les habitants du bourg à s'insurger contre les moines, en forçant le successeur de Saint-Théodard et ses religieux de prendre la fuite, en leur adressant à tous des menaces de mort.

---

(1) Et dominus comes Ildefonsus et Ramundus Sancti-Egidii, ejus filius, mandaverunt et juraverunt super III<sup>or</sup> Evangelia quod prefatam villam non vendant, nec pignori obligent, nec mutent in alium locum. (*Carta de las costumaz autrejadas a la vila*. Archives de Montauban, 21<sup>me</sup> série, Livre rouge, fol. V<sup>o</sup> 105.)



Le Pape se hâta de prendre en main la cause d'Albert, et lança, le 9 des calendes de juillet 1145, cette bulle comminatoire, datée de Viterbe, car les Romains l'avaient chassé de Rome, et il se trouvait précisément dans la situation de celui qu'il venait défendre :

« Eugène évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos vénérables frères, Arnaud, archevêque de Narbonne, et Raymond, archevêque de Toulouse, salut et bénédiction apostolique.

« Nous venons auprès de vous, muni des attestations de plusieurs de vos frères. Albert, notre fils, a déposé une plainte grave contre Alphonse, comte de Toulouse, qui détruit violemment son abbaye, pousse les habitants à s'insurger, les fait émigrer, avec leurs meubles et leurs biens, dans un autre lieu, force l'abbé et les moines à prendre la fuite, élève deux châteaux dans l'alleu du monastère, qu'il avait lui-même vendu deux mille deux cents sols à l'abbé, et mettant le comble à sa perversité, lui adresse des menaces de mort. Or, comme votre fraternité sait bien que ceux qui envahissent avec cette audace le domaine de l'Église méritent une peine égale au sacrilège commis, nous vous le prescrivons par cette lettre apostolique, réunissez-vous sans délai et enjoignez au dit comte :

« De permettre à l'abbé et à ses moines d'habiter en paix leur moûtier ;

« De démolir les châteaux qu'il a construits sur le terrain de l'abbaye ;

« De donner à l'abbé et à ses moines la juste satisfaction que réclament les pertes et les outrages essayés ;

« Enfin, d'abolir entièrement les coutumes mauvaises (la

liberté communale) qu'il a établies, nous le savons, dans le ressort de l'abbaye. Que si, dans les quarante jours qui suivront cet avertissement, le comte n'a pas tout réparé, nous défendons de célébrer l'office divin et d'administrer les sacrements dans tout le diocèse de Toulouse, à l'exception du baptême et de l'extrême-onction. Vous ferez observer sévèrement cet interdit jusqu'à ce que le comte ait donné la satisfaction due, et si, au lieu de venir à résipiscence il ose persévérer dans sa malice, nous ne pourrons nous dispenser d'étendre sur son front les mains du bienheureux Pierre et les nôtres (1). »

Ces foudres d'un pape exilé tonnèrent dans le vide ; les comtes firent semblant de transiger en 1149 ; mais Raymond, successeur d'Alphonse, n'observa rien de ce qu'Honoré Vidal son secrétaire avait mis sur le parchemin ; la ville de l'abbé resta déserte, les toits de celle du comte devinrent de plus en plus épais, et l'institution maudite par Eugène III, la commune, implantée sur l'ancien municipe romain, s'y développa, verte et vigoureuse, comme ces arbres qui plongent leurs racines dans le limon du Tarn.

En 1194, Montauban possédait un capitoulat. Il doit y avoir à Montauban, dit, au folio 4, le *Livre Rouge*, dix capitouls au moins élus par les prud'hommes de la ville et le peuple.

Ils restent un an en charge.

---

(1) Quin beati Petri manus et nostras in personam ipsius extendamus. (Datum Viterbi, nono calendas Julii M.C.XLV.)

Toute la commune fait serment de leur prêter main-forte, et leur doit obéissance, bon conseil et secret. Les capitouls furent d'abord chargés de conserver et maintenir les droits et privilèges du seigneur comte, et de sauvegarder ensuite les libertés et les coutumes de la ville. Le viguier ou vicaire du comte et le bailli de l'abbé de Saint-Théodard devaient jurer de leur côté, devant les capitouls, de garder, défendre et respecter la liberté de la ville, et de n'actionner personne à leur insu. Les capitouls avaient le droit d'infliger une amende (*de mettre justezia*) aux hommes et aux femmes pris en flagrant délit d'adultère. Le tiers de ces amendes était perçu par le viguier du comte. Ils pouvaient connaître des plaintes pour causes d'injures, juger les causes criminelles avec le viguier et les prud'hommes, faire baux, ban public et établissements utiles. Huit jours après l'expiration de leur temps, ils étaient tenus d'élire d'autres prud'hommes parmi les plus capables, et de les proposer au choix libre et public du peuple (1). Les capitouls dans la suite prirent le nom de consuls, et leur nombre varia presque autant que la forme communale elle-même.

La nouvelle cité était à peine close lorsque la tempête qui se formait depuis si longtemps à Rome contre les comtes de Toulouse éclata tout à coup au sujet des Albigeois.

Par sa position, qui en faisait une sentinelle avancée dans les deux pays, le Quercy et l'Agenais, d'où les légats

---

(1) A Montalba deu aver Capitols X, et aquels devo i estar un an... Charte du 24 mars 1195, écrite par Hugues André. (Archives de Montauban, 21<sup>m</sup>e série, Liv. rouge.)

tiraient le plus de soldats pour la croisade, Montauban était appelé à jouer un rôle très-actif dans cette horrible guerre, et à devenir un des meilleurs boulevards de Raymond. Les doctrines des *Parfaits* s'y étaient propagées, comme dans toutes les villes communales, avec une effrayante rapidité, et il est probable que la haine des bourgeois contre l'abbaye dut en favoriser beaucoup le développement. Aussi lorsque Raymond VI, qui avait vidé jusqu'à la lie, pour ne pas se brouiller avec l'Église, la coupe de la honte et des humiliations ; quand ce baron aussi puissant qu'un roi, que les moines blancs forcèrent de baiser leurs sandales sous les arceaux du cloître de Saint-Gilles, et que l'abbé de Cîteaux fouetta publiquement à coups de verges, le 18 juin 1209, se relevant enfin, le rouge au front et la rage au cœur, vint à Montauban, au mois de mars 1211, toute la population accourut et se pressa autour de son seigneur.

Il tenait en main la charte dressée par les prélats au concile d'Arles, et contenant les conditions de l'Église. La charte étant muette (*que no l'respon nient*), il la fit lire par son clerc, pour qu'elle fût connue de tous. Voici ce qu'elle disait aux premiers mots (*en lo mot primairan*) :

Que le comte se tienne en paix, lui et les siens, et congédie les routiers aujourd'hui ou demain ;

Qu'il rende leurs droits aux prêtres, et leur jure qu'ils obtiendront tout ce qu'ils auront à demander ;

Qu'il chasse de sa terre les Juifs perfides, et livre, avant la fin de l'année, les fauteurs de l'hérésie qu'on lui désignera, pour que les prêtres en fassent à leur volonté et à leur plaisir ;

La charte ajoutait ensuite : Ses sujets ne mangeront plus que deux sortes de viande à leurs repas;

Ils ne se vêtiront plus désormais de draps de prix, mais de grossières capes brunes, qui leur dureront davantage ;

Ils abattront tous les châteaux et toutes les forteresses ;

Les chevaliers n'habiteront plus ni tours ni villes, mais la campagne, comme les vilains ;

Ils ne lèveront aucun mauvais péage sur les chemins, mais seulement les redevances ordinaires des anciens temps ;

Ils paieront quatre deniers toulousains par an aux *pa-ciers* établis par l'Église dans le pays ;

Si le comte de Montfort et les Croisés qui viendront, chevauchant contre eux comme ils font contre tant d'autres, enlèvent quelque chose du leur, ils s'en remettront sur le tout à la décision du Roi de France ;

Le comte passera la mer, il ira vers le fleuve du Jourdain, et y restera aussi longtemps que le voudront les moines, les cardinaux de Rome, ou ceux qu'ils nommeront ;

Que de suite le comte entre dans l'ordre du Temple ou de Saint-Jean ;

Quand il aura fait tout cela, ses châteaux lui seront rendus ;

S'il ne le fait pas, on le chassera de toute sa terre, afin qu'il ne lui reste rien (1).

---

(1) E pois s'meta en orde el Temple o à San-Joan  
E quant o aura fait sos castels li rendran ;  
E si aiso no fai de tot lo cassaran  
Que no l'h remandra res.

(*Croisade contre les Albigeois*, manusc. de la Bibliothèque, fonds La Vallière, n. 91, ancien 2708, du vers. 1377 au v. 1407.)

En entendant lire ces choses, les hommes de Toulouse, chevaliers et bourgeois, s'étaient écriés qu'ils se laisseraient écorcher vifs plutôt que de subir de telles conditions ; ceux de Montauban, qui avaient écouté, muets et pâles de colère, répondirent qu'avant d'y souscrire ils mangeraient leurs enfants (1).

La guerre s'alluma donc avec violence ; car cette chartre, selon l'expression de Pédro, roi d'Aragon, devait être corrigée par la main du Père tout-puissant. Tous les cœurs battaient pour le comte, et l'abbé de Montauriol ne tarda pas à le savoir. Azemar qui, dans l'heureuse diversion de la croisade, voyait un moyen de plier de nouveau sous le joug de Saint-Théodard cette population rebelle, essaya de se glisser dans la ville pour en ouvrir les portes à Montfort ; mais il fut saisi, livré au comte et enfermé pendant un an dans le château du Tarn.

Le comte de Foix, ce valeureux et noble Achille de la civilisation méridionale en lutte avec la barbarie du Nord, fixait, après cet événement, son quartier-général à Montauban.

C'est de là que ce chef illustre, qui *avait vrai cœur de baron*, s'élança, l'année suivante, la bannière haute pour courir sus aux bourdonniers de Montfort, dont l'innombrable multitude, conduite par des chefs en surplis et

---

(1) A Montalba se n'es tirat per saber lor voluntat deldit apon-tamen se seria bon de l'accepta! losqualz aprep l'aver auzit mot à mot an dict que plus leu que fa aquo manjarian lors effans. .  
(Chronique originale de Guillem de Puylaurens, traduite par M. Guizot.)

*messe chantants*, environnait Moissac. Ces Croisés, de Cahors descendus, étaient je ne sais combien (1). Le comte et les siens vont les assaillir de front et par derrière, et si rudement frappent sur eux, qu'ils se sauvent dans un lieu fort, sur les hauteurs de Lafrançaise, d'où pas un de ces fanatiques ne serait descendu vivant sans le grand secours que leur amena Baudouin, qui, nouveau Caïn, faisait cause commune avec les ennemis de son frère.

Un an plus tard, ce traître était puni comme Judas. Surpris, sur la fin de 1213, au château de l'Olmie, par les routiers de Ratier de Castelnau, on le traîna chargé de chaînes à Montauban. Là se trouvaient le comte son frère, Roger Bernard, fils du comte de Foix, et un chevalier d'Aragon, nommé Bertrand de Portella. Jugé par ses pairs et condamné, Baudouin fut pendu aux branches d'un noyer qui s'élevait au bas du pont, sur l'emplacement de l'ancienne croix de Saint-Orens. Trois jours après son supplice, les Templiers eurent la permission de décrocher le cadavre, et ils allèrent l'enterrer aux flambeaux dans leur cloître de la Ville-Dieu.

Pendant toute cette guerre, où l'on frappa maint coup d'épée et maint beau coup de lance, où la terre fut bien souvent ensanglantée et jonchée de tronçons brisés, d'écus faussés et de cadavres, le comte de Foix et les Montalbanais firent de brillantes chevauchées à Castelsarrasin et dans l'Agénais, et eurent de rudes rencontres avec les chevaliers de Bourgogne et de France. Ils levaient si haut

---

(1) Venian deves Carz de Crozatz no sai cant... (Manusc. 91, v 2575.)

leur bannière que Montfort qui, avec la croix, avait tout conquis l'Agenais, le Quercy, le Languedoc et l'Albigeois, tout, excepté Foix et Montauban, vint comme un furieux en éperonnant son cheval pour mettre le siège devant la ville.

Mais Roger Bernard y était avec cent chevaliers de Puycerda là-bas. La ville était si forte que jamais, en plaine, on n'en vit de si bien munie avec fossés si larges. Les grands barons de l'host, ceux qui avaient pouvoir souverain, voient que l'été s'enfuit, et que l'hiver arrive, et que ceux de dedans ne les prisent pas plus qu'un gland. D'un autre côté, l'abbé de Pamiers et un sien chapelain leur vont toujours prêchant qu'ils ne peuvent prendre Montauban et que ceux de Pamiers s'en iront tous s'ils ne sont secourus, car ceux de Saverdun leur enlèvent le pain et le vin, et il y a plus d'un an qu'ils n'ont vendangé. Sous ce prétexte, l'armée part et monte à Saverdun (1).

Il ne faut donc pas demander si les porteurs de bourdon et les clercs abhorraient cette ville sous les murs de laquelle s'étaient brisés les flots de la croisade. Chaque victoire avait grossi l'orage de haine et de vengeance qui grondait contre Montauban. Il éclata violemment, après la triste victoire des Croisés. Dans le traité de 1228, le légat stipula d'abord que les fortifications seraient rasées, et

---

(1) Li ric ome de l'host cel qui son sobiran  
Vezon que l'iverns ve et que l'estius reman...

(*Id.*, v. 2625.)



qu'on ne pourrait les relever sans sa permission ; puis il ouvrit les deux mains, qu'il avait pleines de colère et de châtements. L'inquisition transporta son tribunal dans la ville, et déploya une épouvantable rigueur. Les nobles furent condamnés à être emmuzés, c'est-à-dire étouffés entre quatre murailles, comme Arnaud de Montpezat ; les bourgeois soupçonnés d'hérésie périrent par le feu ; les cadavres mêmes, arrachés de la tombe, furent traînés en public et brûlés.

La peste succède ensuite à la croisade ; après la peste, la guerre anglo-française agite et trouble la cité pendant deux siècles : quoique le léopard eût été plus doux à nos pères que les fleurs de lys, et que le gouvernement de John Chandos valût mille fois mieux que la tyrannie rapace et cruelle du duc d'Anjou, Montauban était si peu Anglais que, sur un simple soupçon de connivence avec ces ennemis héréditaires, en 1431, on traîna trois Dominicains devant le consul, qui les firent coudre dans des sacs de cuir, et jeter du haut du pont dans le Tarn.

Pour reconnaître gracieusement cette loyauté, Charles VII, en 1442, préféra Montauban à Toulouse. Retenu dans le Midi par la rigueur de l'hiver, si âpre cette année que tous les chevaux des hommes d'armes moururent, il passa le mois de janvier et de février dans cette ville. C'est là qu'il perdit La Hire, le Du Guesclin de la Guienne. Après l'expulsion des Anglais, l'histoire de Montauban se concentre dans l'enceinte de ses vieux murs pendant cent dix-neuf ans. De 1442 à 1561, en effet, elle fut toute municipale. *Mulctés*, en 1321, d'une amende de huit mille livres envers le roi et de mille envers le dénonciateur pour mal-

versation; supprimés par arrêt du parlement de Paris, les consuls, bien que rétablis, en 1322, à la prière du Pape Jean XXII qui, cinq années auparavant, avait érigé l'ancienne abbaye en évêché, perdirent dans toutes ces révolutions une partie de leur pouvoir.

Au passage de Charles VII se rattache un nouvel affaiblissement de la commune. Le malheur des temps, la rareté des vivres et la misère qui désolait la ville trop *pauvre pour payer les robes des consuls* (1), obligèrent le roi à réduire le nombre de ces magistrats à six. Cinquante-et-un ans plus tard, en 1493, un arrêt du parlement de Toulouse, rendu le 8 mai, établit que dorénavant, « à chacune nomination et élection des nouveaux consuls de Montauban, chacun des vieux consuls de l'année précédente serait tenu d'avoir et mener avec lui quatre notables de sa *gache* ou quartier, pour, comme conseillez estre presans et oppinans aux iceux vieux consulz à la dicte nomination des nouveaux, lesquels avoient accoutumé estre six en nombre, les trois devant estre bourgeois de la dicte ville, au nombre desquels estoient compris les nobles, clercs, et marchands d'icelle; et les trois autres des populaires dont un laboureur homme de bien et honeste. »

Les consuls qui devaient donner à leur entrée en charge une arbalète d'acier à la communauté, avaient droit de haute et basse justice : ils faisaient appliquer à la question, condamnaient au pilori, au bannissement et au feu même quand ils siégeaient au criminel dans le château

---

(1) Nec vestes ipsorum facultas solvendi reperiri posset.

royal (1). Animés du reste du même esprit que leurs pères, ils ne laissaient échapper aucune occasion de mâter le clergé, et la chronique du chapitre nous apprend, avec une émotion bien concevable de son temps, qu'en 1506 les consuls eurent l'insolence de faire saisir par le bourreau du vin entré en fraude et appartenant aux chanoines, et de le faire transporter sur la place pour être distribué au petit peuple (2).

Tel était l'état de Montauban lorsque la Réformation s'établit en France : aucune ville ne semblait mieux disposée à la recevoir. Fondée en haine des moines, la cité s'était empressée d'adopter les dogmes albigeois et avait fait une rude guerre à l'Église du treizième siècle. Comme les grandes passions des peuples se transmettent de génération en génération, l'aversion traditionnelle des Montalbanais pour le clergé existait dans toute sa force en 1550. Depuis longtemps déjà, le catholicisme dépérissait sur ce sol intelligent et libre, étouffé comme le bon grain sous l'ivraie par les scandales que donnaient les ecclésiastiques. Ils étaient si éclatants que le parlement de Toulouse rendit, en 1548, un arrêt mémorable pour les corriger, s'il était possible, et *amender la dépravation de mœurs* du clergé. A cette occasion, Jean de Lettes, évêque de Montauban, seigneur de Montpézat, fut député à la cour, et eut le crédit de faire supprimer l'arrêt comme injurieux ; puis, à son retour, confirmant

---

(1) Original en latin, scellé à la liasse 4. *Id.*, en un petit parchemin scellé au livre armé. Grand parchemin scellé, liasse 5. Livre des serments, fol. 64.

(2) Archives du chapitre, fol. 22.

lui-même, par une sanglante ironie, la vérité et l'à-propos des considérants du parlement, il vendit son abbaye de Moissac au cardinal de Guise, abandonna son évêché à son neveu, et, en 1556, épousant sa maîtresse, la belle Armande de Durfort, il s'enfuit avec elle à Genève.

---

## CHAPITRE II

### **Établissement de la Réformation.**

Après le mariage et la conversion au calvinisme de leur évêque, dont l'exemple n'était pas de nature à raffermir la foi chancelante du peuple, les Montalbanais inclinèrent décidément vers la Réformation. En 1559, Bernard Coulon, hardi semeur, quittait Paris, et revenait dans son pays travailler courageusement à l'œuvre évangélique. Malgré les dispositions favorables des esprits, l'idée de Rome était encore si imposante qu'il ne fit d'abord que quatre prosélytes, Pierre du Perrier, Jean Constant, Cabas et Montanier. Loin de s'effrayer de leur petit nombre, ces dignes descendants des hommes qui avaient fondé la commune sur les ruines de l'abbaye se réunirent secrètement pendant six mois dans une maison de ce même faubourg du Moustier, bâti sur les terres de Saint-Théodard. Là, ils se mettaient d'abord à genoux pour confesser leurs péchés, puis le ministre prenait son texte de la bible posée devant lui sur une table, et il faisait toutes les cérémonies qui se pratiquent encore, sauf le chant des psaumes. Après la bénédiction, il présentait à tous les assistants la confession de

foi, et ceux-ci, la main levée, juraient de la croire et de l'observer (1).

A la porte de cette maison que tenait close la terreur de Montluc et du parlement de Toulouse, le plus fanatique et le plus intolérant des grands corps de l'État, dix nouveaux croyants vinrent successivement heurter la nuit. Le dernier qui se présenta était l'ancien official de Jean de Lettes, François Calvet, curé de Montalzat. Le lendemain, il amena son frère, premier conseiller au sénéchal, et le nombre de ceux qui les suivirent s'accrut si vite que les caves du Moustier ne pouvant plus les contenir, « *ces fils régénérés* » en sortirent, comme les chrétiens des ténèbres des Catacombes.

Ce fut un lundi, 13 de janvier 1560, que l'Église se produisit au grand jour pour la première fois. Un des néophytes étant mort, on alla l'enterrer au coucher du soleil, dans le cimetière de Saint-Michel. Le ministre Vignals fit la prière et l'exhortation sur sa tombe, et le chant des psaumes retentissant dans l'ancien enclos de l'abbaye dut réveiller et surprendre étrangement au fond de leurs sépulcres les moines de Saint-Théodard. Le dimanche suivant, on prêcha publiquement dans l'église Saint-Louis, où cette nouveauté, et l'éloquence des trois missionnaires de Genève, Lemasson, Crescent et Vignals, attirèrent une foule immense.

On conçoit l'émotion de l'évêque en apprenant ces choses. Comme la plupart des prélats de son temps, Jacques Desprez vivait en grand seigneur dans ses terres. S'il n'avait

---

(1) *Mémoires inédits de Gaches*, manuscrit appartenant à M. Auguste Albrespy, fol. 5, v<sup>o</sup>.

pas les passions ardentes de son oncle, il négligeait trop son troupeau pour la chasse et les armes, et ce n'est point sans raison que les catholiques lui reprochèrent d'avoir laissé entrer, faute de vigilance, les loups dans le bercail. Le prêche du 19 février l'ayant réveillé en sursaut, il descendit à toute bride de son château de Piquecos, et, se rendant à l'évêché, bâti à l'extrémité du faubourg de l'Est, en dehors des murailles, il manda les consuls, les reprit sévèrement de leur faiblesse, et les menaça de toute la colère du roi s'ils n'empêchaient les assemblées.

Les consuls effrayés lui promirent ce qu'il voulut ; mais en repassant les fossés, ils oublièrent leurs promesses et, quatre jours après, les prêches recommencèrent de plus belle. L'évêque alors appela Terride, un des chefs influents de la noblesse de Gascogne. Ce seigneur vint à Montauban et y parla dans le désert : Antoine de Bourbon, père de Henri IV et lieutenant général du royaume, qui s'était aussi mêlé de cette affaire, n'ayant pas été plus heureux, le parlement de Toulouse intervint sur la plainte de l'évêque.

Le 30 novembre 1560, trois conseillers et l'avocat général arrivèrent à Montauban avec un gros de soldats bien armés, pour informer tant sur les désordres commis *que sur les déportements des ministres*, et pour opérer la capture des délinquants. Ils mirent pied à terre à l'évêché, où Desprez les attendait avec impatience, et logèrent leur escorte au faubourg, dans les maisons du chapitre. Tandis que Messieurs de la cour et leurs sergents se rafraîchissaient au Moustier, les Montalbanais, qui avaient tout deviné en voyant les robes rouges, s'étaient assemblés en conseil général. Le temps pressait : aussi la délibération

fut courte ; sur la proposition d'un conseiller au sénéchal, on décida unanimement : que l'animosité du parlement de Toulouse contre la ville qui avait fait déposer le président de l'Orme pour concussion ne lui permettant pas le calme et l'impartialité qu'exige la justice, il était à propos de récuser ses commissaires. Lorsque ceux-ci se présentèrent donc à la porte du Levant, ils la trouvèrent fermée. On leur tendit l'acte de récusation au bout d'une pique, et ils s'en retournèrent tout penauds et la tête basse à Toulouse après avoir verbalisé. Mais ils eurent beau grossir sur le parchemin cette rébellion, le parlement eut beau rendre un arrêt solennel, toutes les chambres assemblées, et faire pendre en effigie les consuls, les ministres et leurs principaux fauteurs et adhérents, la ville n'en resta pas moins à la discrétion des réformés, qui, à partir de ce moment, ne se cachèrent plus. Les ministres prêchaient tous les jours devant une foule croissante ; on célébra publiquement la cène à Pâques, et la parole divine s'épanouit dans tous les cœurs aussi abondante et aussi douce que les autres fleurs du printemps.

L'évêque cependant ne se tenait pas pour battu. Joignant ses instances aux plaintes du parlement, il obtint de la royauté tout l'appui qu'elle pouvait donner dans ce temps d'anarchie et de troubles. Le 25 avril 1561, le baron de Vaillac, gouverneur du château Trompette et sénéchal du Quercy, apporta aux consuls une lettre de Charles IX, datée de Fontainebleau, et conçue en ces termes :

« A nos chers et amés les consuls, manans et habitants de notre ville. De par le Roy. Chers et bien amés, ayant esté par cy devant advertis d'une grande assemblée de



peuple qui se faisoit en nostre ville de Montauban pour ouyr un sermon que faisoit un ministre et prédicant de Genève, nous vous escrivons pour ce faire cesser et donner ordre qu'à l'advenir telles choses ne se fassent plus en nostre ville. Mais loin de les avoir empêchées à ce que nous avons entendu, elles continuent tous les jours en plus grand nombre, et qui pis est sont favorisées de vous au lieu de les réprimer : de façon que par là nous pouvons aisément juger comme vous et nos autres sujets faites peu de compte de nos commandements ; et parce que c'est chose que nous ne pouvons ni ne voulons endurer pour le trouble que telle licence apporte à nostre service et au repos et tranquillité de tous nos sujets, nous vous mandons, ordonnons et expressément témoignons que vous ayez à faire cesser les dits prédicants et assemblées sous peine de nous en prendre à vous-mêmes. Et s'il se trouve de nos sujets si fols et si téméraires de ne pas vouloir encore obéir, les faire si bien chastier qu'ils soient en exemple à tous les autres, et si vous en faisiez difficulté ou s'ils refusoient de vous obéir, nous mandons à nostre amé et féal le sieur Burie, chevalier de nostre Ordre et nostre lieutenant de Guyenne en l'absence de nostre cher et bien amé oncle le roy de Navarre, de s'y en aller avec si bonnes forces qu'il puisse chastier vigoureusement les désobeissants dont vous ne manquerez incontinent de nous advertir, ensemble de l'ordre que vous y aurez donné (1). »

---

(1) Archives de l'Hôtel de ville de Montauban (Procès-verbaux de Pogeti, liasse 95).

Habitué à s'incliner devant l'autorité royale et ses représentants, les consuls témoignèrent tant de respect à l'envoyé de Charles qu'il revint à Bordeaux convaincu de leur innocence et sûr de leur fidélité. Malheureusement pour l'évêque, il y avait loin alors de Fontainebleau à Montauban, et sans contrevenir aux ordres du roi, les magistrats du peuple les éludèrent. Défendu dans les églises, le prêche fut permis dans les maisons particulières, dont la porte restait ouverte, et où des ministres baptisaient les enfants, bénissaient les mariages et célébraient la cène. Bientôt, les maisons n'étant plus assez grandes pour cacher le troupeau de Dieu (1), les consuls firent porter une chaire et des bancs dans le fossé des Cordeliers, qui, tout large et profond qu'il était, ne put contenir que trois mois la foule avide du pain évangélique.

Le fruit de ces prédications mûrit plus vite que n'auraient voulu les consuls. Emporté par l'ardeur de son zèle de néophyte, et entendant dire tous les jours que les temples catholiques sont des lieux consacrés à Baal, le peuple, par un des jours les plus torrides du mois d'août, se jeta, au son du tocsin, sur les églises et les saccagea du pavé au faite. Rien ne put arrêter ce torrent : la voix des consuls se perdit dans le bruit de ses flots ; il entraîna même les ministres, qui essayaient de calmer sa furie. Statues, images de saints, vases sacrés, cloches, orne-

---

(1) Mais le troupeau de Dieu croissant innumérable  
Les força de chercher un temple plus capable.

(Jan Fornier, *Histoire manuscrite de l'affliction de la ville de Montauban*, v. 67.)

ments précieux, autels mêmes, tout fut détruit, mutilé, mis en pièces. Des églises de Saint-Louis, de Saint-Jacques, de Saint-Augustin, de Saint-Michel, de Saint-Antoine, de Saint-Roch, de Saint-Barthélemy et de Notre-Dame, on retira, non compris les reliquaires, croix et calices d'argent, onze cent dix quintaux de bronze ou métal de cloches, deux cent quintaux de cuivre et de laiton et neuf cent vingt-et-un quintaux de fer ouvragé ou en barres (1). Ecclésiastiques et moines avaient pris la fuite en voyant briller les premières torches ; il ne resta plus que les religieuses de Sainte-Claire, qu'on chassa demi-nues de leur couvent. Telle était la haine que ce peuple passionné, violent, indomptable de sa nature, vouait au clergé qu'un vicaire du voisinage ayant été surpris à l'autel fut mis sur un âne, le visage tourné vers la queue, conduit à Montauban, et promené en cet équipage dans toutes les rues de la ville aux huées de la multitude (2).

En apprenant ces nouveaux excès, le parlement de Toulouse, qui n'y allait pas de main-morte, condamna la population en bloc, et fit attacher à une roue, dressée sur la place du Salin, les effigies du premier consul Pégorier, de Paulet, lieutenant du sénéchal, de Vignals et Le Masson, ministres de Hugues Bonencontre bourgeois, et de l'avocat

---

(1) Archives de l'évêché, cahier de Raymond Ruelle, notaire.

(2) Bousquet, dans son *Histoire des troubles de Toulouse*, dit qu'ils éventrèrent un prêtre et en exposèrent ensuite les entrailles, mais nos informations ni nos anciens mémoires n'en parlent point. J'y ai seulement trouvé qu'ayant un jour surpris le vicaire de Bressols célébrant la messe, ils le mirent sur un âne... (Henri Le Bret, prévôt de la cathédrale, *Histoire de Montauban*, p. 50.)

Portus, qui avait guidé les saccageurs en robe et en bonnet carré, tenant l'épée d'une main et de l'autre la rondache (1). En d'autres temps, cet arrêt eût suffi pour terrifier les coupables ; mais la démocratie montalbanaise ne se laissait pas effrayer par des mots. Tandis que les effigies de ses chefs se balançaient au vent autour de la roue infâmante, elle parcourait fièrement places et rues en chantant avec les ministres :

Certainement nostre Dieu tout parfait  
Réside aux Cieux, et de là haut il fait  
Tout ce qu'il veut en somme;  
Mais ce qu'adore une si male gent  
Idoles sont faites d'or et d'argent  
Ouvrage de main d'homme.

Bouche elles ont sans parler ne mouvoir  
Elles ont yeux et ne sauroient rien voir :  
C'est une chose morte.  
Oreilles ont et ne sauroient ouyr ;  
Elles ont nez et ne sauroient jouyr  
D'odeur douce ni forte.

Elles ont mains ne pouvant rien toucher,  
Elles ont pieds et ne savent marcher ;  
Gosier et point ne crient.  
Tels et pareils sont tous ceux qui les font  
Et ceux lesquels à leur secours s'en vont  
Et tous ceux qui s'y fient.

Toi, Israël, arrête ton espoir  
Sur le Seigneur ; c'est ta force et pouvoir (2).

---

(1) *Senatus judicio quando apprehendi non potuere personatas pœnas luerunt, idolis é fixa alte Tolosæ in Salino rota laqueo suspensis.* (Georges Bousquet, jurisconsulte toulousain, *Hugoneorum hæreticorum profligatio*, p. 9.)

(2) Psaume CXV.

Après le sac des églises et l'expulsion des prêtres, des moines et des religieuses, les Réformés voulurent se compter, et séparer, comme disaient les enthousiastes, la paille du bon grain. En conséquence, le 21 octobre, un cabaretier des faubourgs, d'une taille athlétique, alla, suivi du notaire Trusier, faire inscrire dans chaque maison ceux qui entendaient persister dans la foi de leurs pères. Ces délégués du peuple eurent bientôt fini leur tâche. Les consuls, ne voyant sur la liste que quelques habitants du faubourg du Nord, prirent possession des édifices religieux et des couvents, et tout emblème, tout signe extérieur de catholicisme disparut de la ville.

Une pareille révolution, même au seizième siècle, où l'autorité existait de nom seulement, ne pouvait s'accomplir sans lutte et sans périls. Les nouveaux calvinistes le comprirent à merveille, et, prévoyant l'attaque, ils se hâtèrent de préparer la résistance, car ils sentaient bien qu'ils ne pouvaient trouver leur salut que dans leur force. Quoique d'Andelot, avec lequel ils s'étaient mis en communication par l'intermédiaire de deux capitaines du pays, les exhortât à tenir bon, et leur promît d'envoyer bientôt du secours, ils commencèrent, selon la vieille maxime des aïeux, par compter d'abord sur eux-mêmes.

Tout le blé des chapitres cathédral et collégial, qui en recueillaient une immense quantité sur leurs terres et par la dîme, avait été saisi et inventorié; les consuls l'emmagasinèrent et formèrent, avec les grains tirés de la campagne, un grenier d'abondance presque inépuisable. Ensuite, dans une assemblée générale, tenue le 8 mars 1562, ils organisèrent la défense. Divisant habilement le fardeau

pour qu'il fût plus léger, chacun en supportant sa part, ils distribuèrent entre eux les charges de fortifier et réparer les murs, de pourvoir aux munitions de bouche et de guerre, de discipliner les troupes, de fondre des canons avec le métal des cloches, dont ils avaient un nombre prodigieux, ayant enlevé toutes celles des églises de la ville et des lieux circonvoisins (1), en sorte que chacun avait sa fonction, dont il devait rendre compte deux fois par semaine au conseil de guerre, présidé tour à tour par les consuls, de qui émanaient tous les ordres, comme chefs souverains et seuls dépositaires du pouvoir exécutif.

Ce gouvernement républicain, calqué sur celui de Genève, était à peine établi, et Marchâtel, Belfort, Saint-Michel, la Vernède, Honorat, Fontgrave et Laborie, braves capitaines accourus au secours de la ville, exerçaient encore leurs compagnies sur le gravier, lorsqu'on apprit le massacre de Mai à Toulouse, où venaient de périr trois mille Réformés, et l'approche du farouche Montluc, deux sinistres nouvelles, qui éclatèrent comme deux coups de foudre aux oreilles montalbanaises.

---

(1) Le Bret, p. 54.

---

## CHAPITRE III

### Premiers sièges.

Au moment où la terreur glaçait déjà tous les esprits, voici le baron d'Arpajon, envoyé la veille avec douze cents Castrais au secours de l'Église de Toulouse, qui rentre harassé, pâle, tout poudreux, ramenant huit cents malheureux, échappés au massacre. Le déplorable état dans lequel étaient ces victimes de Fourquevaux et leur désespoir ajouta encore à la consternation du peuple, qui devint générale quand on apprit que d'Arpajon allait emmener ses gendarmes, sous prétexte de secourir Agen, mais, en réalité, pour ne pas être forcé de faire tête à Montluc, qui était, disait-on, en marche avec douze mille hommes et dix-huit canons (1).

---

(1) Lorsque la ville fut assiégée, elle envoya partout demander du secours, à quoi Castres travailla avec diligence et ayant ramassé douze cents hommes de pied et de cheval, la prière faite par le ministre Larivoire, les fit partir aussitôt pour aller à Rabastens se joindre au baron d'Arpajon qui marcha incontinent droit à Montauban. (*Mémoires inédits de Gâches*, manuscrit Albrespy, fol. 28, v°.)

Le capitaine Marchâtel, aussi brave que le baron, prit la résolution de suivre le même chemin : comme ils déployaient leurs enseignes, quelques bons citoyens, « qui aimaient la ville, » indignés d'un tel abandon, le leur reprochèrent en termes amers : — « Aurez-vous donc le cœur, leur dit un d'eux, de nous livrer ainsi au coutelas de nos bourreaux ? »

— Oui, répondit d'Arpajon, car on ne peut tenir dans une ville qui a des murailles de beurre et des créneaux de feurre (1) ; mais, pour vous garder d'être tués ou pris, si vous voulez me donner dix mille écus, je me fais fort de vous conduire tous en sûreté à Orléans auprès de M. le Prince (2). » Marchâtel appuyant cette indigne proposition, en citant l'exemple des Réformés de Picardie, qu'on voyait errants par tout le royaume, les citoyens de Montauban ne répliquèrent pas un mot ; ils ouvrirent la porte de Montmurat à deux battants et laissèrent partir ces faux frères, sans leur adresser d'autre adieu qu'un regard plein d'un profond mépris.

Après ce départ, la panique gagna tout le monde, et ce fut un sauve qui peut général. La moitié de la population était déjà sortie de la ville : vieillards, femmes, enfants, fuyaient dans la campagne, en poussant des cris lamentables. L'ancien curé de Montalzat, alors premier consul, avait disparu des premiers ; mais tous les magistrats ne partageaient pas sa faiblesse. Plus vigoureusement trem-

---

(1) Paille.

(2) De Condé.



pés, les autres consuls firent fermer les portes, pour retenir au besoin malgré eux les soldats des compagnies mont-albanaises, et convoquèrent le conseil général, qui se réunit aux flambeaux. Il s'y trouvait huit capitaines et trois ministres. Le second consul qui présidait ayant demandé ce qu'il fallait faire dans les circonstances présentes :

— « Résister, s'écrièrent les citoyens, tout d'une voix, car nous aimons mieux mourir que de quitter la ville ! »

Sept des capitaines étaient d'un autre avis. — « Mieux vaut, disaient-ils, céder aux forces supérieures de l'ennemi. La place est mal fortifiée, et n'a ni munitions ni vivres pour soutenir un siège. »

Laborie se levant alors impétueusement : — « Trop lâche est à demi, dit-il, de s'en aller sans avoir vu cet ennemi qui nous menace. Faisons-lui tête bravement, et puis, s'il est trop fort, n'obtiendrons-nous pas toujours à la pointe de nos épées un traité honorable ?... »

Quoique cette opinion fût celle de tout le conseil, les sept capitaines s'opiniâtrant à soutenir qu'il fallait déloger étaient sur le point de dérouler leurs enseignes, au grand dépit des soldats, lorsqu'on entendit sonner l'alarme dans tous les clochers, et quelques bourgeois, accourant hors d'haleine, vinrent annoncer en criant l'arrivée de l'ennemi.

Cette nouvelle produit à l'instant même un effet bien inattendu. Transformés comme par miracle, les plus faibles reprennent cœur ; ceux qui fuyaient rentrent dans la ville. Ces capitaines, si timides loin du danger, deviennent des lions en le voyant en face. Ils se précipitent vers la porte des Campagnes, l'ouvrent promptement et se jettent avec fureur sur l'ennemi, qui s'était déjà emparé du fau-

bourg Saint-Michel. Montluc, le soldat bourreau, le bourreau courtisan, le conteur menteur, gascon et fanfaron, soutenait les massacreurs de Toulouse à la tête de ses gendarmes. Il était au bout du faubourg, vers la croix, son feutre rond à la plume couleur de sang enfoncé jusqu'aux yeux, peignant avec le mouvement du tigre sa longue barbe grise et regardant en colère Saint-Michel et La Vernède, qui lui ramenaient ses soldats sur les bras l'épée aux reins.

A mesure que les capitaines les poursuivant de carrefour en carrefour et de ruelle en ruelle, leur reprenaient une maison, ils y mettaient le feu : bientôt tout le faubourg fut en flammes ; à la lueur de l'incendie, ceux de la ville virent fuir l'homme impitoyable, l'homme qui a dit froidement : *Je me délibérerai d'user de toutes les cruautés que je pourrais*, et ils repassèrent tambour battant et mèche allumée le pont de la porte des Campagnes, tout fiers de ce premier succès, qui ne coûtait que deux soldats.

Chassé du faubourg Saint-Michel, Montluc descendit dans la plaine avec sa compagnie d'hommes d'armes, les enseignes de Boisjourdan, Montmaur, Saint-Salvy, Ville-magne, Corné, Tresbons, Grosille, les deux canons et les deux couleuvrines que lui avaient prêtés les Toulousains, et il alla rejoindre Terride et Termes, dont les cavaliers menaçaient, au Sud, le faubourg Saint-Étienne. Avant de renouveler l'escarmouche, Terride, qui venait d'être repoussé rudement et jeté dans une tuilerie, fut d'avis de tenter les voies pacifiques. Un trompette vint donc, par son ordre, sonner sa chamade à la porte des Carmes : introduit aussitôt par le guichet, il somme les consuls de rendre la ville au roi.

— « Ami, répondirent les consuls, va dire aux seigneurs de Montluc, de Terride et de Termes que nous n'avons jamais entendu tenir la ville pour un autre que pour le roi, et qu'on la rendra sans délai à leurs Altesses, lorsqu'elles montreront ordre exprès de Sa Majesté (1). »

Peu satisfait de la réponse, Terride renvoya le trompette pour demander à parlementer avec les principaux bourgeois : ceux-ci lui firent dire qu'ils ne jugeaient pas à propos de se transporter dans son camp, mais que, s'il voulait monter dans la ville, il le pouvait en toute sûreté.

Le jour finit sur ce pourparler, et il ne faut pas demander si la nuit on fit bonne garde. La vigilance était d'autant plus nécessaire que Montluc, comme le lion de l'Écriture, rôdait partout, cherchant à dévorer sa proie. Au point du jour, on l'aperçut dans le faubourg du Nord, s'avancant à la tête de trente cheval-légers, pour reconnaître le fort des Jacobins. Après le départ de ces religieux, le conseil de guerre, voyant que le côté le plus faible de la ville était celui qui regardait leur couvent, fit ajouter quelques ouvrages à l'église, très-forte déjà et très-haute. On la combla de terre à moitié, et deux batteries de canons et deux coulevrines furent établies sur les voûtes de la nef et des chapelles. Laborie gardait ce poste avec cinquante arquebusiers. Lorsqu'il découvrit les chevaux de Montluc, il les salua d'une triple volée des pièces de campagne, qui les renvoya au galop au camp d'où ils étaient venus.

---

(1) Jan Fornier (*L'Affiction de Montauban*, fol. 31.)

Furieux de ce nouvel échec, le tueur de huguenots se rabattit sur le faubourg Saint-Étienne, situé du côté opposé, et cette fois leur donna une chaude alarme. Les cent arquebusiers qui, la veille, avaient si malmené Terride, se repliaient vers la ville, après avoir mis le feu au faubourg. « Alors, dit l'assaillant lui-même, je parlai aux soldats auxquels je fis baisser la tête pour regagner le bourg leur faisant la cargue. Et parce que j'étois venu là en courant, et que tout à coup je chargeay je ne trouvay près de moy que le capitaine Gabarret qui est en vie, monsieur de Clermont qui est de la maison de Beaucaire qui est mort, et trois ou quatre de ceux de monsieur de Terride sans plus. Et donnasmes de telle sorte, que nous les ramenâmes battant dans le guichet de la porte des Carmes, la plupart desquels ne purent rentrer : car ils prirent à main gauche droit au pont, les autres à main droite. Et si la grande porte eust été ouverte, nous eussions pu entrer dedans, car le cheval de monsieur de Beaucaire fut tué sur la porte près le guichet, et le mien blessé tout auprès. Et ainsi nous retirâmes, car toute la muraille estoit bordée d'arquebusiers; et furent blessés deux chevaux en nous retirant, de ceux de la compagnie de monsieur de Terride qui nous avoit suivis (1). »

Voilà le récit de Montluc; voici maintenant la vérité telle qu'elle est sortie des lèvres des contemporains : Bien avant sa fameuse charge, la mèche d'un arquebusier tomba sur un baril de poudre qui, éclatant avec fracas, couvrit le

---

(1) *Commentaires de Montluc*, livre V, 1662.

faubourg de fumée. Montluc en profita pour venir au galop jusqu'à la porte ; mais en voyant Beaucaire tomber sous son cheval, il tourna bride et rejoignait sa compagnie, lorsque le sien fléchit sous lui frappé d'une balle à la croupe. Il avait logé ses fusiliers dans le couvent des Carmes ; mais quelques boulets lancés de la tour de la rampe les en chassèrent promptement. Le lendemain matin 27 mai, les trois chefs catholiques reconnaissant l'inutilité de leurs efforts, levèrent le camp et se retirèrent à Corbarieu, village situé en amont de la ville. C'était la première halte. Au moment où les trompettes sonnaient la dinée, les troupes furent tout à coup saisies d'une terreur panique non moins violente que celle qui avait, trois jours avant, surpris les Montalbanais. Entendant crier aux avant-postes que d'Arpajon allait tomber sur eux avec les Cévenols, cavaliers et gens de pied prirent la fuite dans un tel désordre et une si grande précipitation que le premier bateau trop surchargé coula à fond, et engloutit dans le Tarn, avec des centaines de ces fuyards, les lauriers de Montluc (1).

Le péril passé, tous les poltrons ont du courage, et, pour couvrir leur défaillance, ils crient bien plus fort que les autres. L'ex-curé Calvet, qui avait jeté, pour s'enfuir avec tant de hâte, le chaperon rouge et noir, n'eut pas plus tôt, après la levée du siège, repris sa place sur le banc consulaire, qu'il remplit toutes les oreilles du récit de ses grands dangers. Tandis que sa femme et ses enfants fuyaient sur

---

(1) Manuscrit de Charles de Baschi, marquis d'Aubays, liv. I<sup>er</sup>.

la rive gauche du Tarn, il avait gagné l'Aveyron, se dirigeant vers Montalzat, son ancienne paroisse. Il fut enlevé, au passage de la rivière, par la compagnie d'hommes d'armes de l'évêque à qui le casque était plus léger que la mitre. Là, un cavalier qui lui porta un coup d'estoc en pleine poitrine l'eût tué sans sa chemise de mailles. On le conduisit ensuite au château de Piquecos, et, par un reste de pitié pour l'official de son oncle, le prélat guerrier se contenta de le souffleter de son gantelet, et lui montra ensuite la légende inscrite sur les pierres du vieux manoir :

Vilain qui venez,  
Mangez et buvez,  
Et puis vous en allez.

Calvet, auquel il n'avait pas fallu montrer deux fois le dernier vers, rentrait avec un autre lâche, le capitaine Marchâtel, si prompt à fuir devant les canons de Montluc. Au lieu de lui fermer inflexiblement cette porte de Montmurat qu'il s'était fait ouvrir de force, on tua le veaugras à son retour, et, par un excès d'indulgence et d'oubli vraiment inconcevable, c'est l'homme qui venait de donner l'exemple de la défection qu'on élut gouverneur. Un tel choix devait révolter tous les braves. En l'apprenant, Saint-Michel, le plus vaillant des capitaines demeurés à leur poste, résolut de se retirer. Il supposa une lettre de ses parents, dans laquelle on lui mandait que, s'ils n'avaient prompt secours de lui, ils seraient tous meurtris et leurs biens mis au pillage, et, la portant au gouverneur, lui demanda congé. Marchâtel essaya d'abord de le retenir par douces paroles, et n'y pouvant réussir, il consentit à le

laisser partir, mais sans ses soldats ; l'autre prétendant au contraire les emmener tous, le gouverneur lui ordonna de rester dans la ville.

Peu soucieux de sa défense, Saint-Michel va réunir sa compagnie, et se prépare au départ. Alors Marchâtel fit sonner l'alarme, et après avoir reçu le serment de cinq autres capitaines, il se dirige à la tête de leurs soldats et des citoyens vers la porte des Cordeliers, dont Saint-Michel venait de forcer la serrure. Par malheur, aux premiers pas qu'il fit dans ce faubourg, d'où il avait chassé si vaillamment les soldats de Montluc, l'intrépide capitaine trouva le chemin barré par un gros de cavaliers sortis d'un autre côté. Pris ainsi entre deux feux, il fallut parlementer. Un des consuls s'était approché pour l'engager à se rendre auprès de Marchâtel : pendant qu'il hésitait, il vit tuer de sang-froid son sergent, qui menaçait, dit-on, le gouverneur. Malgré cet avertissement, cédant aux instances et aux pleurs de son frère, le brave Saint-Michel va seul trouver son ennemi, qui l'amène au logis du lieutenant du sénéchal, Paulet, et lui fait ôter son épée, qu'on jeta sur la table.

Alors, armé de toutes pièces, et la main sur ses pistolets, le gouverneur osa le regarder en face, et lui reprocha aigrement le pillage d'un château voisin, appartenant à un de ses parents. Il s'exprimait avec une telle arrogance que Saint-Michel, indigné, saisit son épée sur la table, se jette sur lui, et, bien qu'il fût couvert de fer, le blesse à l'aîne, essuie ses deux coups de feu, et le frappant toujours, l'eût tué, sans les amis de Marchâtel qui l'accablèrent sous le nombre et l'assommèrent. Son frère s'était glissé jusqu'à

la porte dans le tumulte; il y fut massacré à coups de pique par les soldats du corps de garde (1).

Plus il a été obtenu par de mauvais moyens, et plus les lâches abusent du succès. Non content d'un guet-apens qui coûtait la vie aux trois meilleurs défenseurs de la ville, Marchâtel voulut encore calomnier morts ceux que, vivants, il n'osait regarder en face. La nuit, on pendit les trois cadavres dans la place des Couvertes, avec cet écriteau :

« C'est Saint-Michel lequel a esté convaincu d'avoir esté larron, volleur, meurtrier et traistre; rompant la foy à Dieu, au Roy et à l'alliance qui, pour le délivrement de Sa Majesté, a esté faite par monsieur le Prince de Condé avec nous. Et, à ceste cause, l'avons exterminé, tant pour ses démérites que pour servir d'exemple à ceux qui voudront suivre cette malheureuse et désordonnée voie. Auxquels faisons entendre qu'il sera fait de mesme. Car sommes délibérés de vivre sous la crainte de Dieu et obéissance du Roy, observant de tout notre pouvoir les loix et ordonnances de la guerre, puisque, par la volonté de Dieu nous avons les armes en main pour sortir de captivité Charles, par la grâce de Dieu Roy de France, nostre souverain prince et seigneur ensemble notre très-honorée Dame la Reine sa mère (2). »

Dans ce triple assassinat, empreint de toute la rudesse de ce siècle de fer, se révélaient violemment les trois intérêts qui divisaient partout la Réforme : l'intérêt religieux, pas-

---

(1) *Id.*, fol. 39.

(2) *L'Affliction de Montauban*, fol. 45.



sionnant le peuple et les ministres ; l'intérêt de la noblesse et des soldats, qui vivaient de la guerre civile ; l'intérêt des cités municipales, dont la bourgeoisie s'était enrichie des biens du clergé, et affranchie de tout contrôle sous l'autorité nominale du roi. Ce dernier parti, égoïste, hypocrite, avare, trembleur, et prêt à commettre tous les crimes, à subir toutes les conditions, à se plier aux plus grandes lâchetés pour sauver son influence, son or ou ses terres, tantôt le front levé, tantôt dans l'ombre, continuera jusqu'au bout la lutte commencée dans le sang du brave Saint-Michel.

Si le peuple avait pu conserver quelques illusions sur le patriotisme et le dévouement de ses chefs, il ne tarda guère à les perdre. De ce château de Montbeton, qui fut le prétexte du meurtre de Saint-Michel, Boisjourdan, neveu du maréchal de Termes, et un des capitaines les plus courageux de Terride, coupait, avec ses gendarmes, les vivres aux Montalbanais du côté de la plaine, tandis que Saint-Salvy, retranché dans les ruines de la cathédrale et du Moustier qu'on brûla, le 20 décembre 1661, bloquait la ville du côté des collines. Cloué au lit par ses blessures, le gouverneur ne s'en inquiétait pas ; mais le peuple, moins apathique, poussa de tels cris qu'il fallut le laisser sortir. Trois cents arquebusiers et cinquante argoulets (1), conduits par Boysseson, marchèrent contre les fourrageurs de Boisjourdan, et leur firent regagner au galop le château des grands murs et des hautes terrasses. En y rentrant, les fuyards sonnent le tocsin à toute volée. Ce signal,

---

(1) Arquebusiers à cheval.

répété de village en village, met les catholiques sur pied. Ils accourent en armes de Terride, Castel-Sarrazin, Montech, la Ville-Dieu, et vont droit où sonne la cloche. Les arquebusiers, qui les attendaient sans bouger, veulent saluer leur approche d'une aubade de plomb ; leurs chefs défendent de tirer, et, passant dans les rangs ennemis, vont parler aux autres gentilhommes. Ces seigneurs s'entretiennent quelque temps à l'écart, puis ils s'embrassent et ordonnent la retraite (1).

Défiante de sa nature, et inclinant toujours vers le soupçon, la démocratie éclata avec justice cette fois. Un mouvement populaire éloigna ceux qui l'allaient vendre. Marchâtel quitta la ville, y laissant pour son lieutenant Boysseson, qui fut remplacé par La Vernède : on licencia les compagnies des soldats étrangers, sauf celles de Saint-Michel et de Fontgrave, et, pour combler ce vide, les habitants réunirent toutes les dizaines, forme militaire conservée dans le Midi depuis le gouvernement des Goths, et en formèrent trois enseignes. Chaque enseigne avait un sergent et quatre caporaux, commandant chacun à quatre-vingts hommes. Ces neuf cent soixante-quinze soldats, composés, sans distinction de fortune et de qualité, de paysans, d'ouvriers, de bourgeois et de gentilshommes, élurent pour capitaine Laborie, un des vaillants de Montauban (2).

---

(1) Jan Fornier, fol. 47.

(2) Mais pour le bien public de toutes ces dizaines  
Comme il fut advisé on a fait trois enseignes.  
L'une fut à Moncau, l'autre se gouvernoit  
Par Antoine de Jan, Du Tap l'autre tenoit.

On vit aussitôt ce que peut une volonté énergique et dévouée au bien. Vigoureusement poursuivis, toutes les fois que leurs salades brillaient dans la plaine, les cavaliers de Boisjourdan, de Saint-Salvy, de Parazols et de l'évêque, toujours le premier au pillage et à l'escarmouche, cessèrent de raser et de dévaster la campagne. La ville, presque affamée, fut ravitaillée abondamment : enfin, dans la prévision d'un autre siège, le conseil dit des vingt-quatre fit boucher les trous des murailles, réparer les tours, creuser de nouveaux fossés, fondre des canons, élever la plate-forme du fort des Jacobins, et achever le boulevard et les tours de la porte des Campagnes, sur le fronton de laquelle un peintre du pays représenta, par l'ordre des consuls, la Justice et la Religion, avec cette devise que Charles IX empruntait aux Colonna :

Le durable soutien des règnes et personnes  
Ne se peut appuyer que sur ces deux colonnes.

Bien leur en prit de s'être préparés, car leurs boulevards avaient à peine atteint la hauteur voulue, et l'œuvre du peintre n'était pas sèche encore, lorsqu'ils furent avertis que le baron de Burie, lieutenant du roi en Guyenne, et Montluc venaient les assiéger. La bourgeoisie, profitant du premier moment

---

A chaque compagnie y avoit un sergent  
Et quatre caporaux qui en affaire urgent  
Conduisoient dessous eux près de quatre-vingts hommes  
Habitans, artisans, bourgeois ou gentilshommes.  
Et de tous ceux-cy fust capitaine nommé  
Laborie ja sergent : bragard et renommé..

(L'Affliction de Montauban, fol. 49.)

d'émotion, se hâta de parler de paix. Elle était prépondérante à l'Hôtel de ville ; aussi le syndic Guichard Escorbiac et un consul partirent pour porter la branche d'olivier à ceux qui revenaient de Monségur couverts de sang. Malgré « la rage de Montluc, qui faisait trembler toutes les églises, » leur mission eût réussi peut-être auprès de Burie, dont la tête plus froide ne s'exaltait pas aux passions de la guerre civile ; mais l'éloquence des députés de la bourgeoisie ne put prévaloir contre l'influence de l'évêque, réclamant à grands cris le droit de rentrer dans sa ville mèche allumée.

De retour à Montauban, Escorbiac essaya d'effrayer le peuple pour l'amener à composition. Le trouvant déterminé à se défendre, il ne voulut point partager ses périls et prit la fuite. Heureusement, à cette époque, les gens de cœur ne manquaient pas. Toute la partie saine de la population prit la pioche et les armes ; alors le lieutenant du roi se repentit d'avoir écouté Jacques Desprez. Renouant lui-même les conférences, il envoya Boisjourdan, le commandant de Montbeton, aux courtines. A la vue du drapeau blanc, ceux de la ville firent sortir quatre députés d'une trempe plus virile que le bourgeois Escorbiac. C'étaient les ministres Constant et Tachard, et les deux meilleurs capitaines, La Vernède et Fontgrave.

Boisjourdan essaya d'abord de les effrayer, en leur apprenant tous les détails des massacres de Pène et de Monségur, où les bandits espagnols enrôlés par Montluc avaient reculé les bornes de la cruauté humaine. Les trouvant impassibles, il changea de batterie, et parla de l'affection que leur portait Terride, puis de l'obéissance due au roi et à ses lieutenants. Tachard, l'arrêtant à ces mots :

— « C'est à très-grand tort, dit-il, qu'on vient nous assaillir ; or, par tous les moyens que Dieu nous mettra en mains, nous sommes résolu à défendre la ville pour le Roi.

— Défendre la ville, reprit Boisjourdan d'un ton railleur ; et où sont les trois cents corcelets qu'il vous faut pour border la brèche, quand le canon aura troué vos murs ?

— Dans la main de Dieu, dit Tachard.

— Soit, fiez-vous en lui, nous verrons qui l'emportera, » s'écria le commandant de Montbeton en tournant bride et riant de leur foi dans le Tout-Puissant (1). Quelques jours après cette conférence, Duras, un des lieutenants du prince de Condé, arrivait à Montauban avec huit mille hommes, qui eurent grand peine à se loger dans la petite ville. Il était talonné par Montluc, dont les gendarmes vinrent escarmoucher le 13 septembre 1562 au faubourg du Moustier. Laborie sortit avec les arquebusiers, et, après un combat de trois heures, les força de repasser la rivière au galop, laissant comme premier avertissement au Nabuchodonosor de Montbeton (ainsi l'appelaient les ministres) le cheval de Boisjourdan sur le champ de bataille.

Le 14 parut, sur la rive gauche du Tarn, tout le camp de Burie, composé des compagnies de Montluc, Terride, Randan, La Vauguyon, Navarre, Parazols, Léonard, Cadillac, Murviel, Maces, Benque, Miquel, Merens, Najac, outre les gendarmes de l'évêque, les argoulets de Valsergues, et trois compagnies d'Espagnols de quatre cent trente hommes chacune, guidées par don Luis de Carvajal. Tous ces braves,

---

(1) Jan Fornier, fol. 59.

portant haut les enseignes et traînant après eux huit canons, attaquent les faubourgs du Sud. Déjà les Espagnols, à la faveur des masures mal démolies qui restaient au delà des tranchées, s'approchaient de la tour du pont, lorsque Duras fit une sortie étourdiment, sans avoir pris aucune précaution, ni donné le mot du guet à ses soldats, en sorte que les deux partis ne pouvant plus se reconnaître dans les ténèbres, il en résulta une mêlée aveugle et une effroyable tuerie.

Espagnols et Français frappant au hasard s'égorgeaient mutuellement, et le carnage n'eût cessé qu'avec la vie des combattants sans un orage qui mit fin à la lutte. Averti une seconde fois par celui qu'il avait blasphémé, Boisjordan, démonté encore, se démêla du milieu des soldats de l'Évangile à la lueur des éclairs, et se sauva avec les Espagnols, pendant qu'aux éclats du tonnerre et sous des torrents de pluie une troupe de Montalbanais tuait les sentinelles et semait l'effroi dans le camp.

Le 15, nouvelle escarmouche, où les arquebusiers de la ville, retranchés dans une vigne, éclaircirent cruellement les rangs de la cavalerie : ce jour-là, les Espagnols payèrent la dette de sang de Mouségur et de Pène. Ils n'avaient épargné personne, et leur main s'était rougie du sang des femmes et des enfants. Le canon de la tour et le coutelas les atteignit tous. On en fit un cimetière (1). Un gros d'en-

---

(1) Et là, des Espagnols un cimetière on fait  
Desquels par ce moyen honneste on se deffait,  
Afin que jamais plus en délaissant leur terre  
Ils ne puissent venir faire en France la guerre.

(Jan Fournier, *Manuscrit d'Emeran Forestié*, fo<sup>o</sup>. 76.)

tre eux avait passé le Tarn pour brûler le moulin d'Albarèdes, les balles des arquebusiers accourus au feu percèrent la barque : elle entraîna au fond de l'eau tous ceux qui la montaient, et les bandits échappés au courant ne purent échapper aux balles.

Le mercredi 16, les chefs se tendirent la main comme d'habitude par-dessus la tête de leurs soldats. Duras et Burie étaient beaux-frères. Marchâtel, le lâche, colonel de l'infanterie, était le neveu de Terride : au lieu de poursuivre leur avantage, les seigneurs de la ville arrêtaient donc court leurs compagnies frémissantes d'ardeur et de colère, et se mirent à parlementer avec les seigneurs du camp. Entre gens de même sang et de même caste, l'entente était facile : on fut bientôt d'accord ; Fontgrave signa le traité. Mais quand il vint le lire au conseil général, le peuple, de sa rude main, déchira le pacte et chassa le traître qui l'avait conclu.

En le voyant revenir seul et repasser, la tête basse, le pont-levis de Saint-Orens, Burie prit vite son parti : il plia ses enseignes si hautaines à l'arrivée et fit retraite vers Toulouse, laissant le faubourg du pont, les vignes et les fossés pleins de ses morts la plupart espagnols. Une si prompte délivrance jetait le peuple dans l'ivresse, mais l'enthousiasme fut de courte durée ; à peine l'armée catholique eût-elle atteint Montech que la ville trouva, dans ses défenseurs étrangers, des ennemis plus acharnés que dans les bandits de Montluc. Sous prétexte qu'elle ne pourrait résister à un nouveau siège, Duras forma le projet de l'abandonner sur-le-champ, et d'emmener avec les siens tous les soldats des Églises. Les principaux citoyens le sup-

plièrent en vain de leur laisser ces frères d'armes, qui mangeaient depuis si longtemps le pain de Montauban; il ne voulut rien entendre. Les femmes s'attroupèrent alors et coururent en foule à son logis.

Là, Jeanne de Moncau, « qui meilleur cœur montra, » portant la parole au nom de toutes, lui fit entendre en peu de mots leurs justes plaintes, et le conjura humblement, les larmes aux yeux, de ne pas ravir, avec tout moyen de secours, sa dernière espérance à cette ville nue et désolée. Il s'élève un grand tumulte à ces paroles parmi les officiers de Duras. L'un disait qu'il fallait abandonner le pays, et se lever en masse contre les catholiques. L'autre conseillait d'acheter la paix à Terride, disposé à la vendre dix mille écus. Celui-ci ne voyait de salut que dans une soumission absolue; celui-là insinuait que mieux vaudrait souffrir une garnison. Il y en eut même un assez éhonté pour proposer de piller la ville, afin d'empêcher le butin de tomber dans les mains des royaux. Duras, plus maître de lui-même, promit aux femmes tout ce qu'elles lui demandaient et fit ensuite le contraire.

Non content d'emmener ses troupes, il prit les armes, la poudre, les canons, et força les autres compagnies à suivre ses enseignes. Ses capitaines frappaient à coups d'épée sur les soldats qui ne voulaient sortir : l'un d'eux blessa même, à la porte de Montmurat, des habitants qui s'opposaient à ce qu'on emportât leurs piques. La population consternée se livrait au désespoir; partout éclataient les cris et les gémissements des femmes. Les ministres parurent, et leur voix énergique releva tous les cœurs.

— « Laissez-les aller et partir, disaient ces hommes ins-



pirés, car ils seront conduits par le Dieu haut et tout-puissant en lieu où ne leur serviront les armes de la ville. Lorsque le Seigneur voulut défaire Madian par le bras de Gédéon, il ne souffrit autour de lui qu'un petit nombre de soldats, afin que la victoire fût toute de Dieu, non de l'homme. De même, celui qui a étendu sa main sur Montauban n'a voulu employer les bras de ces orgueilleux pour en laisser après l'honneur aux capitaines. S'il le dépouille de tout secours humain, c'est pour s'en constituer seul le défenseur, afin que la louange n'en revienne ni aux citoyens ni aux soldats étrangers (1). »

Encouragés par ce discours, dont chaque mot vibrat du frémissement prophétique, les habitants s'assemblent au son du tocsin, se comptent, et il s'en lève mille capables de porter les armes. Peyrelongue et deux autres capitaines revenus sur leurs pas les trouvèrent organisés deux jours après, et groupés sous les enseignes de Lanis et d'Astier. Laborie en avait le commandement, et telle était la confiance qu'inspirait son courage au peuple que nul n'accueillit les transfuges : ils étaient rentrés sans qu'une maison s'ouvrit sur leur passage, et repartirent en silence sans qu'une main leur fût tendue.

Le parlement de Toulouse, pendant ce temps, se transportait en corps à Montech, où le baron de Burie laissait rafraîchir ses troupes. Outrés de la levée du siège après les sacrifices d'armes, d'hommes et d'argent qu'ils avaient faits pour détruire cette ville abhorrée, les seigneurs du Palais,

---

(1) Le même, fol. 85.

haranguèrent le lieutenant du roi, et lui adressèrent de vertes remontrances. C'était plus que n'en pouvait souffrir l'orgueil de l'épée, peu endurante et peu habituée, au seizième siècle, à céder à la toge. Sans tomber dans les rages de Montluc qui leur eût sauté à la gorge ou leur aurait planté sa dague dans le corps, Burie répondit froidement aux conseillers :

« Messieurs, j'ai longtemps servi les rois de France, qui m'ont donné pouvoir en beaucoup de lieux, et jamais aucun ne s'est plaint de la manière dont je remplissais mon devoir. Nul d'eux, ne vous en déplaît, n'a conçu de moi mauvaise opinion. Touchant le fait qui vous émeut, ne doutez nullement que je ne me porte en ma charge comme le doit un serviteur loyal et fidèle à son prince. Mais qu'il se puisse faire ainsi que vous le pensez, vous êtes trompés grandement et plus mal avisés estimant qu'une ville ayant telle force se puisse emporter de prime saut. Je vous croirais plutôt s'il était question de jugement et de procès, car, sauf erreur, votre profession n'est point la guerre (1). »

Les robes rouges furent plus heureuses avec le cardinal d'Armagnac, gouverneur de Toulouse. Croyant l'entreprise facile depuis le départ de Duras, le cardinal se rendit aux instances des Toulousains, ennemis mortels des Huguenots et surtout des Montalbanais. Ceux-ci donnèrent pour le nouveau siège des canons, des boulets, de la poudre et sept

---

(1) Messieurs jay un longtemps servi les Rois de France,  
Où en beaucoup de lieux m'ont donné grand' puissance.  
(*Id.*, fol. 89.)

enseignes de la ville. Terride, chargé de l'expédition, joignit à ces troupes ses deux compagnies, celle de Saint-Salvy, les deux de Boisjourdan, avec mille ou douze cents hommes de milice, et marcha contre Montauban.

Avertis par une main amie, et sachant où devait venir le péril, le 9 octobre 1562, nos pères veillaient depuis cinq nuits au fort des Jacobins. Fatigués d'attendre un ennemi qui ne se montrait pas, ils commençaient à croire à une fausse alarme et à se plaindre de ces fatigues inutiles. Tout à coup paraît Laborie, grave et froidement résolu. Aux murmures qu'on fait entendre, il ne répond que ces mots à voix basse : — « Ayez le cœur à Dieu et défendez votre patrie ; c'est pour ce soir. » Puis il met sans bruit dans le fort trente arquebusiers, douze hallebardiers, douze volontaires d'élite armés de piques, double la garde des portes et recommande le plus profond silence.

Tous ces vaillants priaient avec ardeur, quand, vers minuit, sonna la campanelle. Aux sons de la petite cloche agitée par la sentinelle de la plate-forme, chacun court à son poste. On découvre des cavaliers envoyés en reconnaissance, et douze bons arquebusiers sortant du fort vont droit à eux. Un moment après, cette avant-garde tournait bride au sifflement des balles. N'apercevant plus rien, les arquebusiers rentrent, on pose les guets, ils reprennent la prière interrompue et attendent encore.

Au bout de deux longues heures, des coups de feu éclatent de l'autre côté de la ville, à la porte des Carmes : on y entend un grand tumulte et des voix confuses criant : — « Rends-toi ! ville gagnée ! — Ne bougez pas, dit Laborie, voilà la fausse alarme : c'est le traître Fontgrave

qui vient pour surprendre et livrer la mère qui l'a nourri. Apprêtez-vous à le bien recevoir! » — Comme il achevait ces paroles, on vit revenir les hommes de garde au ravelin avec une telle précipitation qu'ils eurent à peine le temps de retirer l'échelle. Fontgrave, qui était sur leurs talons, en fait dresser une autre, et ses gens commencèrent à monter pour gagner la porte du dortoir. Ils l'auraient forcée sans peine; mais un soldat du fort ayant déchargé son arme à bout portant par dessous la porte sur le premier assaillant, celui-ci, blessé à mort, roule sur les autres, et dérange l'échelle qui fléchit et se rompt sous le poids.

Le traître connaissait les défauts de la place. Attaquant avec une poutre lancée comme un bélier une brèche réparée fraîchement, il ouvre le mur, et pousse ses hommes dans le fort; mais, à la place du mur de briques, ceux-ci trouvèrent un mur de fer. Rangés devant la brèche et coude à coude, les arquebusiers et les piquiers la comblèrent de morts. Fontgrave eut beau remplacer les siens par des gens frais et les animer au combat, il fut contraint de faire sonner la retraite. Le triomphe était complet, et, chose remarquable! il ne coûtait à Montauban qu'un homme qui avait parlé de se rendre (1).

---

(1) Là un qui commandait, Perrinet surnommé,  
Du travail du combat recreu et opprimé  
Aux soldats jà lassez conseilloit de se rendre...  
Et d'un coup d'arquebuse assigné par la gueule  
L'occist sans prononcer une parole seule...

(*Id.*, liv. III, fol. 99.)

Au-delà du fort s'étendait le faubourg Saint-Antoine ou Villenouvelle; la population, presque toute catholique, s'empressa, pour réparer l'échec du 9, d'appeler Fontgrave : on l'introduisit dans ce grand retranchement à redans élevé par les consuls. Il n'en fut pas plutôt le maître qu'il abandonna les pauvres habitants à l'avidité et à la licence des soldats. Le meurtre, le pillage, le viol et une orgie infâme furent les fruits de leur confiance, et leur apprirent cruellement de quel salaire les traîtres paient la trahison.

Le lendemain, le faubourg ressemblait à une ruche ensanglantée, où bourdonnait l'essaim de ces pillards; à leurs cris de joie et de menace, car ils n'étaient séparés du corps de la place que par le ruisseau des Chênes (1) et leurs enseignes pendaient dans le fossé, se mêla bientôt la fanfare du clairon de Terride. Le noble vicomte arrivait avec dix-huit compagnies, guidées par Boisjourdan, Saint-Salvy, Gimont, Tilladet, La Garde, Villemagne, Montmaur et les plus braves capitaines du pays et du temps. Pendant trois jours, on vit arriver des gens de pied : la sentinelle de la plateforme des Jacobins compta vingt-quatre enseignes. Dès lors, il fut impossible de retenir les soldats de Dieu : canonniers et arquebusiers allument leurs mèches, et une grêle de balles et de boulets pleut sur les Toulousains.

Ceux-ci ne répondirent au feu de la place que dans la nuit du lundi 11 octobre. Ils avaient braqué leurs grosses pièces en lieu éminent, et tirèrent jusqu'au matin contre le

---

(1) De la Garrigue.

fort et la maison Dariat, adossée au rempart du nord. Mais leurs coups ne portaient pas, et les boulets bondissaient dans les rues sans toucher personne. Le mercredi, vers minuit, ils traînèrent quatre bouches à feu du côté de Montmurat, et ils battirent le mur inutilement : tournant alors leurs pièces vers la tour de Lizier, où s'appuyait le triangle formé par le rempart du Nord et du Nord-Ouest, ils la canonnèrent avec peu d'effet pendant cinq jours. Mieux conseillé enfin, Terrible plaça toutes ses pièces vis-à-vis le fort des Jacobins, et, au bout de deux jours, parvint à faire brèche au mur du dortoir.

On donne l'assaut le samedi : les soldats courent à la brèche avec un courage admirable ; elle était trop étroite et trop bien gardée, ils y restèrent tous ; le dimanche, on essaie de l'élargir, mais sans succès ; les artilleurs, blessés à chaque instant par une pluie de pierres qu'une audacieuse troupe d'enfants lançaient avec des frondes, du pont-levis, n'avaient pas le temps de viser. Furieux de cette résistance et d'une bravade des assiégés qui avaient pendu sur la courtine les effigies de l'évêque Jacques Desprez, du cardinal d'Armagnac et de Fontgrave, Boisjourdan revint à la brèche dans la nuit du 22 au 23 avec les plus braves : il la franchit, passe tout au fil de l'épée, et presse si vivement les fuyards qu'il arrive avec eux pêle-mêle à la porte du Griffon. Là s'accomplit la première partie de la prophétie des ministres ; averti trois fois, car la veille la pierre d'un enfant avait frappé au front ce nouveau Goliath, il fut tué sur le seuil de la porte, expiant ainsi le blasphème proféré contre Dieu.

Montluc, envoyé par le cardinal d'Armagnac, arriva au

siège le lendemain de cette mort. Terride lui montra ce qu'il avait fait; mais trouvant les attaques imparfaites et les soldats rebutés depuis le malheur de Boisjourdan, il conseilla au vicomte d'abandonner le siège, qui fut en effet levé le 3 novembre suivant, avec perte de quinze cents hommes.

Enflé de ce triomphe, dont il s'attribuait l'honneur, Laborie voulut gouverner et parler en maître. Tentative folle dans une démocratie ennemie mortelle de tous ceux qui renversent le niveau de l'égalité. Se mettant au-dessus des consuls et des ministres, il convoqua le peuple à cri public, de son autorité privée, et osa conseiller la paix avec les meurtriers de ses frères. Les femmes, à ces mots, le couvrent de huées; l'orgueil l'égare : il les outrage, insulte les ministres qui le reprenaient doucement, et, après les avoir appelés mutins et séditieux, il menace fièrement les consuls de quitter la ville et d'emmener cinq cents hommes.

Tant d'insolence révolta le peuple, il s'émut si fort qu'il fallut, pour arracher cet insensé des mains de ses propres soldats, tout le pouvoir des magistrats au chaperon rouge et noir : le lendemain, il recevait une lettre de félicitations et un beau présent de l'évêque. Le 2 décembre, il suivit les pas de Fontgrave, et, le 4 janvier 1563, les gens d'armes de Saint-Salvy ayant tenté de surprendre la ville, on relevait parmi les morts, au pied du fort des Jacobins, un capitaine portant un masque de taffetas rouge. C'était Laborie, venu en Judas pour perdre ceux qu'il sauvait naguère, et qui n'avait pas eu l'audace d'accomplir son œuvre à front

découvert (1). Ainsi fut doublement justifiée la foi des ministres en Dieu. Tandis que Montauban était joyeux comme l'oiseau qui se démêle du filet des chasseurs, Duras, Marchâtel, Peyrelongue et tous les autres transfuges, leurs compagnons, fuyaient à toute bride en Périgord, devant Montluc, et laissaient, « durant une grande lieue, » les prés de Vergne sanglants et jonchés de cadavres.

---

(1) Quelques deux jours après vint Laborie bouché  
D'un rouge taffetas cuydant estre caché  
Menant trente chevaux au faulxbourg Saint-Antoine  
Pour à sa trahison trouver chemin idoine

(*Id.*, liv. III, fol. 119.)

---



## CHAPITRE IV

### **La Petite Paix.**

L'édit de pacification d'Amboise fut le premier arc-en-ciel qui parut après ces orages. Comme les bras se lassent de frapper et les cœurs de haïr, tous, protestants et catholiques, le saluèrent avec bonheur et enthousiasme. A l'arrivée de Chaumont, envoyé de la reine-mère, des feux de joie brillèrent dans tous les quartiers ; puis, le 18 avril 1563, les consuls firent la publication de la paix avec la plus grande solennité : revêtus de leurs chaperons et de leurs robes mi-parties de rouge et de noir, ils montèrent à cheval dès le matin, et après avoir parcouru toutes les rues entre leurs trompettes qui les précédaient en sonnant à perte d'haleine, et un long cortège formé par les principaux de la ville, ils se rendirent à la grande place, où le greffier donna lecture de l'édit.

De là, ils allèrent en même équipage le notifier à Saint-Salvy, commandant du fort du Moustier. S'inclinant aussitôt devant la volonté du roi, le lieutenant de Terride retira ses canons des embrasures, ouvrit le grand portail, et donna courtoisement la collation à ses ennemis de la veille. Ja-

mais la divergence d'intérêts et d'opinions qui scindait la Réforme en trois grands partis ne se dessina d'une manière plus nette et plus tranchée qu'en cette circonstance. Pendant que la noblesse et la bourgeoisie, toujours prêtes à s'entendre, et si heureuses de se réconcilier dans cette agape pacifique, vidaient des tonneaux de vin du Fau et de la Villedieu à la santé du roi et de sa mère Catherine, le peuple était massé sur les remparts, autour de ses ministres. Après que Tachard eut fait la prière et lu les commandements de Dieu, un chant formidable, répété par tous les échos des fortifications, s'éleva du ravelin des Cordeliers, portant jusqu'au ciel comme un chant de triomphe ces versets du psaume CXXIV :

On peut bien dire, Israël, maintenant,  
Si le Seigneur pour nous n'eût point esté,  
Si le Seigneur notre droit n'eût porté,  
Quand tout le monde à grand fureur venant  
Pour nous meurtrir dessus nous s'est jeté.

Déjà fussions vifs dévorés par eux,  
Vu la fureur ardente des pervers,  
Et tout ainsi qu'un flot impétueux  
Nous eussent tous abîmés et couverts.

Par dessus nous leurs gros et forts torrents  
Eussent déjà passé et repassé...  
Loué soit Dieu, lequel n'a point laissé  
Le peuple sien tomber entre leurs dents.

Les joies de la vie sont courtes et promptement mêlées de deuil. La ville respirait à peine sous le chaperon des consuls qu'au fléau de la guerre succéda celui de la peste. Causée sans doute par l'infection des morts mal enterrés

sous ses murailles, elle se déclara au mois de mai, et faucha deux mille personnes. Abattu par ce grand désastre, le peuple laissa retomber le pouvoir aux mains du parti modéré. Celui-ci, habile à profiter de la victoire, se hâta de réunir le conseil général : il y fait voter, le 12 juillet, le rétablissement des dîmes, qu'on ne payait plus à l'évêque ni aux ecclésiastiques, et le 8 janvier 1564 accueille avec le plus grand respect Jean de Lomagne, protonotaire du saint-siège, Jean de Varez, grand-vicaire de l'évêque, et le prieur de Saint-Jacques, qui venaient avec Fumée et le conseiller Viart, commissaires du roi, remettre les catholiques en possession de leurs églises.

Les officiers de Sa Majesté firent rendre au chapitre cathédral l'église de Saint-Jacques, où le chœur, les orgues et les autels avaient été brisés à coups de hache : le chapitre collégial reprit celle de Saint-Louis, transformée en arsenal, et la chaire des ministres fut transportée à la grande boucherie. La réaction était assez rapide ; elle indigna pourtant les réformés sans contenter les catholiques. Le clergé surtout jeta les hauts cris lorsqu'il vit que les commissaires n'osaient rien répondre à sa demande pour la restitution des tapisseries, ornements, croix, calices, chandeliers, châsses, cloches et autres objets précieux valant plus de cent mille écus (1).

Toute cette année 1564 se passa dans l'angoisse, et la cène fut trempée de larmes, car un grand deuil, celui de

---

(1) Henri Le Bret, prévôt de la cathédrale. (*Histoire de Montauban*, livre II, p. 85.)

Calvin, s'ajoutait aux calamités du présent : pour mener plus facilement le troupeau en lui ôtant ses pasteurs, les consuls, dévoués corps et âme au parti modéré, chassèrent de la ville Constant et Tachard, dont le souffle énergique ravivait encore par moments l'enthousiasme et le patriotisme dans les cœurs. Au commencement de 1565, le peuple était donc dans la consternation et la bourgeoisie dans l'ivresse, car elle venait d'apprendre une nouvelle suffisante pour renverser toutes les têtes portant mortier ou chaperon. Charles IX, en tournée royale dans le Midi, allait venir à Montauban, accompagné de madame Catherine de Médicis sa mère, monsieur le duc d'Anjou son frère, madame Marguerite sa sœur, Henry de Bourbon, prince du sang, roi de Navarre, du cardinal de Bourbon son oncle, monsieur Maître Michel de l'Hospital, chancelier de France, monsieur de Bourdillon, maréchal de France, le seigneur de Montluc, lieutenant de Sa Majesté en Guienne, et de plusieurs autres grands et nobles seigneurs de France.

Quelle fête pour cette classe moyenne, amie de l'ordre et monarchique jusqu'à la moelle des os ! Pour concevoir la joie que lui apportait cette visite, il faut en entendre le récit de sa bouche.

Premièrement, trois jours avant l'arrivée de Sa Majesté, entrèrent dans la ville les seigneurs de Bourdillon et de Montluc, accompagnés du président de Beaune, maître des requêtes de l'hôtel du Roy, au devant desquels les consuls, suivis d'un grand nombre de bourgeois et autres habitants, allèrent à cheval les accueillir et leur offrir les services et biens de la ville en général et en particulier.

Et après le vingtième de mars de l'an mil cinq cent soixante-cinq, sur les neuf heures du matin, fit son entrée le seigneur prince de Navarre, lequel les officiers du sénéchal et juge ordinaire de ladite ville, avec grosse compagnie de bourgeois et autres habitants d'icelle allèrent trouver et recevoir aux limites de la banlieue, vers Bressols : et les consuls l'attendirent à la première porte du bout du pont, plus près des murs, vestus de leurs robes et chapeçons consulaires, et *illec* (là) lui présentèrent un poële court et entourné de damas violet, dessous lequel ledit seigneur prince se mit, et étant porté ledit poële par lesdits consuls, trois de chaque côté, avec six bourdons et bâtons, fut par eux conduit et amené depuis la porte du pont, passant par la grande rue et la porte du Grifoul, à la maison des héritiers de maître Jean Paulet, lieutenant principal du sénéchal de Quercy, siège dudit Montauban, où il fut logé.

Et après, sur l'heure de trois heures, le seigneur Roy fit son entrée, au devant duquel allèrent tous lesdits seigneurs prince de Navarre, Bourdillon et Montluc, et grand nombre des habitants de ladite ville à cheval, tous marchant par ordre.

Premièrement, messieurs Maître Séguier, sénéchal de Quercy, Dumas, juge ordinaire, suivis des officiers, avocats et greffiers de leur cour et juridiction. Après venaient les bourgeois et marchands de ladite ville ; et après les autres habitants suivant leurs qualités. Et au bout du faubourg Toulousain, il y avait douze jeunes petits enfants vestus de taffetas violet, à cheval, lesquels saluèrent le Roy et lui prononcèrent des vers français à sa louange ; et étant ledit seigneur Roy arrivé près la porte du pont joi-

gnant le château y trouva illec les six consuls vestus de leurs robes et chaperons, lesquels l'attendaient pour le recevoir avec un poële qu'ils avoient fait faire court et entourné de velours bleu semé de fleurs de lys d'or avec une crépine alentour, de soie blanche, bleue et incarnate : auquel baillèrent les clefs communes et ordinaires de la ville en signe de reconnaissance et d'obéissance ; et outre ce deux clefs d'argent attachées à un cordon de soie desdites couleurs : et en ce même lieu lui fut faite la harangue dont la teneur s'ensuit par le sieur Bonencontre, étant tous les consuls tête nue et à genoux devant Sa Majesté :

« Sire, il n'est pas possible de dire le plaisir que vos très-humbles et très-obéissants sujets de votre ville de Montauban reçoivent ce jourd'hui de votre vue et ouïe, considérant que c'est un bonheur bien grand et félicité incomparable à tous fidèles et affectionnés sujets de voir la face de leur prince, et plus grand encore d'être vus et ouïs de lui, d'autant qu'icelle leur représentant comme la Majesté de Dieu visible, ne se peut faire qu'ils n'en soient grandement émus pour considérer le devoir d'obéissance et de subjection qu'ils lui doivent.

« L'empereur Trajan fut grandement loué de semblables clémence et humanité, ayant fait arrêter tout son exercite (armée), et lui-même descendu de cheval pour entendre les plaintes de ses soldats. L'empereur Antoine fut surnommé le Pitoyable pour ce qu'il était accoustable et gracieux à tous. Quand donc, Sire, nous n'aurions jamais reçu autre bien et n'en recevrons pas ci-après cette vostre faveur, si est ce que le reste du cours de nos ans ne pour-

rait suffire pour en remercier nostre Dieu, et rendre grâces condignes à Vostre Majesté ; car cette heureuse journée, Sire, non-seulement nous fait vaincre, mais aussi nous convie, et par manière de dire, d'une façon tant bénigne, tant gracieuse et tant convenable à vostre royale débonnairété, nous contraint à témoigner et déclarer tout d'un accord les très-humbles services et très-affectionnée dévotion que nous vous portons et donnons : ayant un singulier regret de ce que n'avons eu le pouvoir et la commodité de plus évidemment vous le faire cognoistre par appareil digne de Votre Majesté.

« Mais comme le bon naturel des hautes et illustres personnes ne regarde pas tant l'excellence du don qui lui est présenté comme l'affection et bon vouloir d'icelui qui le présente, nous nous consolons de ce que l'excellence d'un Roy et monarque tel que vous, Sire, aura plutôt égard à la volonté qu'à l'effet non correspondant à vostre grandeur, mais tel que la publique calamité dont vous voyez encore les ruines devant vos yeux l'a pu permettre. Vous suppliant très-humblement, Sire, recevoir ce qui naturellement vous appartient, nos personnes, nos biens et nos vies avec perpétuelle fidélité et obéissance. Espérant, Sire, que ainsi que nous vous révérans comme nostre Roy, vous nous défendrez de toute injure comme vos sujets, nous maintenant et nous conservant les privilèges, franchises et prérogatives à nous par Votre Majesté, et vos illustres ancêtres et maieurs octroyés et nous permettant de vivre en l'honnête et chrétienne liberté promise par vos édits, l'observation desquels nous désirons et requérons très-humblement.

« Cefaisant, non-seulement sous les vostres règne et gouvernement nous serons en sûreté et repos, mais aussi Dieu qui vous a établi sur ce trône royal continuera et accroîtra l'heureuse félicité dont il a jusqu'ici couronné toutes vos actions, non moins louables et heureuses, non moins dignes d'être célébrées et quasi immortalisées de siècle en siècle que celles de ces grands illustres, sages, diligents, preux, vaillants, forts, magnanimes et tant renommés anciens, Hercule, Hector, Annibal, Alexandre, Scipion, Pyrrhus, Nestor, Jules César et maints autres empereurs, roys et monarques qui ont acquis par leurs faits glorieux et héroïques, le nom d'immortalité après eux, lesquelles grâces et vertus reluisent par une singulière faveur céleste en vostre redoutable Majesté, nous avons juste argument de louer Dieu et le prier à cette fin que nous puissions voir retourner sous vostre règne et gouvernement le bon vieux temps de Saturne et heureux siècle d'or, et dire de vous ce qu'on disoit de Septimus Severus, empereur romain, qui gouverna si bien l'Empire et le Sénat qu'on a dit de lui qu'il ne devait mourir jamais. »

Après cette harangue (que Charles IX, alors âgé de quatorze ans, écouta sans y rien comprendre, en bâillant et le toquet de velours sur l'oreille), le chancelier souffla la réponse, et le seigneur Roy dit aux consuls « qu'il les tenoit et recognoissoit ensemble tous les habitants de la ville pour ses bons, fidèles et loyaux sujets, et leur confirmait et continuait leurs privilèges, franchises et libertés à eux octroyés par les feus rois de France, ses prédécesseurs, et vouloit et entendoit qu'ils jouissent de la liberté de la religion à eux octroyée par les édits. »



Et ce fait, les consuls se relevèrent et prirent le dais trois de chacun côté d'icelui, sous lequel le dit seigneur Roy entra et fut conduit tout le long des grandes rues de la ville, passant au devant du château royal et du temple Saint-Jacques jusqu'à la maison de Jean Dariat, bourgeois de Montauban, qui lui avait esté préparée. Et pour plus honorer la dite entrée, les consuls avaient fait faire et dresser aux dépens de la ville, au dehors du portail du pont, un portail de bois, avec un châssis garni de toile couvrant tout le dehors dudit portail, sur lequel étoit peinte l'histoire du Roy Salomon, quand fut élu et nommé Roy par David son père ; et un autre portail avec autre châssis de toile après le temple Saint-Jacques où étoit peinte l'histoire du Roy Josias escripte au 22<sup>m</sup> chapitre du livre de Samuel ; et sur le portail de la maison de Dariat y avait un autre portail de bois sur deux colonnes où étoit peinte la devise du Roy, *Piété et Justice*.

Le devant des maisons des rues où il passa étoit tapissé, et, de vingt pas en vingt pas, les armes de France peintes sur toile et suspendues à des cerceaux : le pavé du pont et des rues fut couvert de sable, et, en signe de fête et réjouissance, le peuple criait à haute voix, partout où Sa Majesté passait : *Vive le Roy !*

Le lendemain matin, avant le départ de Sa Majesté, les seigneurs consuls lui firent présent, au nom de la ville, d'une coupe et drageoir d'argent sur doré fort exquis où étoient engravés les quatre éléments, que Sa dite Majesté reçut fort agréablement, et au dit prince de Navarre il fut fait présent d'un cheval jusques à deux cents écus, et après avoir déjeuné et visité les églises démolies, en l'une desquelles (la

cathédrale) la Reine mère trouva trois colonnes de marbre employées depuis au Louvre, le seigneur Roy monta à cheval avec toute sa suite, et alla coucher à Moissac (1).

La cour était partie assez contente des bourgeois : pour mieux prouver leur soumission, les consuls venaient de laisser démolir les boulevards des Campagnes et du Moustier : ils contenaient d'une main ferme l'effervescence populaire, et la restauration du catholicisme, bien que rencontrant de vives répugnances et une grande hostilité, eût pu s'accomplir si l'évêque avait été mieux secondé. Mais l'obstacle lui vint du côté où il ne devait pas l'attendre. Au lieu de lui aplanir le chemin, les ecclésiastiques gâtèrent tout par leurs mauvais exemples. Ceux de la collégiale reprirent leurs chicanes et leurs vieux procès. Les doyens, chanoines et chantres ne songeaient qu'à grossir leurs revenus, et à relever l'éclat de leurs dignités aux dépens du clergé inférieur. Une lutte scandaleuse s'établit entre les gros bénéficiers, qui prenaient tout, et les pauvres prébendés, qui ne pouvaient plus vivre. Il en résulta que les églises furent abandonnées par les premiers parce qu'ils étaient trop riches, et par les seconds parce qu'ils étaient trop pauvres (2).

L'inondation de 1566, qui emporta tous les moulins, et renversa grand nombre de maisons, ne put, bien que regardée par les gens sages comme un châtement céleste, ouvrir les yeux de ces Ninivites. Ils persistèrent dans leur aveugle-

---

(1) Archives de Montauban, livre Bailhonat, fol. 159.

(2) Perrin. (Extrait trouvé dans les archives du clergé de Montauban.)

ment, et la licence se déploya bientôt sans frein. Le moine quittait son froc, le prêtre séculier sa soutane, et les catholiques les plus riches et les plus influents abjuraient une religion délaissée par tout le monde (1).

Le calvinisme, à la faveur de ce souffle nouveau, se redressa comme un jeune arbre ployé par la tempête. Bien différente de celle des trois précédentes années, la cène de 1567 rendit l'espoir aux Réformés en leur montrant leur force. Ils se dégagèrent dès lors des liens du parti modéré, moins près d'eux que les catholiques, et, malgré les consuls, dont trois, depuis le passage du roi, appartenaient à la religion romaine, la ville répondit avec enthousiasme à l'appel aux armes de Coligny. En trois jours, la réaction perdit tout le terrain qu'elle avait regagné en trois ans. Ceux des prêtres et des catholiques qui étaient rentrés prirent la fuite. Le consulat mi-parti fut aboli ; on ouvrit la voûte de l'église Saint-Jacques, encore intacte à cette époque ; le chapitre, dispersé et fuyant comme un vol de ramiers devant le vautour, alla s'établir à Castelsarrazin, dans l'église des Carmes.

Avec l'action, l'audace était revenue au peuple : conduit par un chef de sa trempe, Montbartier, il sort de ces murailles où l'on énervait à dessein son courage, rejette dans les tours de Piquecos le belliqueux évêque, toujours en campagne et habitué à ne faire jamais quartier (2), brûle les portes de Lafrançaise, force Molières, et ramène triomphalement le capitaine Lampèze, gouverneur de cette der-

---

(1) Pogety (journalier).

(2) Perrin le chanoine, *Histoire manuscrite de Montauban*, fol. 177.

nière ville, couronné de lauriers et la corde au col (1). Le vaincu paya de son sang la vie de Tachard, ce noble et vaillant soldat de l'Évangile que le parlement de Toulouse, luttant de cruauté avec Montluc, venait de faire pendre sur la place Saint-Georges.

Mais les ennemis les plus dangereux de la ville n'étaient pas au dehors : furieuse de sa défaite, la bourgeoisie profite d'une erreur de Montbartier, qui avait laissé piller quelques fermes appartenant aux riches de Montauban, et crie contre lui avec tant d'aigreur qu'on lui ôte le commandement des armes pour le confier à Rapin. C'était tomber de fièvre en chaud mal. Avare, fier, violent et aussi dur que sa cuirasse, le nouveau gouverneur, sous prétexte de réparer les fortifications, d'augmenter les troupes et d'approvisionner la place, mit en coupe réglée le parti qui l'avait élu. Il se saisit de l'argent de la taille, imposa les catholiques avec une telle âpreté qu'il fit vendre les matériaux de leurs maisons, dans la ville et dans la banlieue, et jusqu'à la robe de Tondu, ancien membre du consulat mi-parti (2). Plus avide à mesure qu'il s'engraissait, il mit de grosses taxes sur les bourgeois réformés eux-mêmes, et prétendit les contraindre à les payer. Mais là sa rigueur échoua. Chassé avant la paix de mars 1568, il revint avec les compagnies de Mauzac, Rabasteins, Caseneuve, pour enlever à la pointe de l'épée une taille de 9,500 livres imposée par le roi de Navarre et le prince de Condé. C'était mal connaître les Montalbanais : ils l'expulsèrent de

---

(1) *Mémorial de Julio*, notaire des Barthes.

(2) Cahier de Ruelle, fol. 105, 109, 131.

nouveau, ne voulurent reconnaître que le comte de Méharon, envoyé par le prince, et ne versèrent leur part du tribut commun qu'entre les mains des commissaires de l'amiral et de Coligny lui-même, qui vint à Montauban avec le jeune prince, le 20 décembre 1569. Aux batailles qu'ils avaient perdues à Jarnac et à Montcontour, et qui mettaient la Réformation à deux doigts de sa ruine, succéda la paix du 11 août 1570 ; car l'astucieuse politique de Catherine tendant uniquement à tenir les partis en équilibre, afin de les dominer, elle arrêtait le parti vainqueur juste au moment où il allait recueillir les fruits de la victoire. Grâce à cet édit, publié le 8 septembre dans la ville, et le 9 en audience publique, dans la salle du sénéchal, une ère nouvelle de calme et de bonheur parut s'ouvrir pour les Réformés. Leur trompeuse, vain mirage, que la nuit du 24 août couvrit sitôt de son rideau sanglant ! Il n'y avait pas trois mois que le comte de Caylus et Charon, valet de chambre du roi, venus à Montauban pour tout pacifier, avaient laissé les esprits pleins d'illusion et de confiance, lorsqu'on entendit tout-à-coup retentir dans le Nord le tocsin de la Saint-Barthélemy (1).

---

(1) On se trompait des deux côtés, car lorsque le comte arriva, le 25 juin 1572, suivi de son train ordinaire, monté à vingt chevaux avec quinze gentilshommes, ses laquais et douze lévriers et vint loger chez le consul Laparre, il ne trouva rien de suspect et ne vit aucune pièce de canon sur les murailles. On les avait enterrées la nuit, trois semaines avant, dans les caves du grand Moineau de la porte des Campagnes et de la tour de Lautié. (Livre des comptes de 1572.)

---



## CHAPITRE V

### **Après la Saint-Barthélemy.**

La lugubre nouvelle arriva le 2 septembre à Montauban d'une manière bien étrange et bien honorable pour le caractère national. Deux barons du Quercy, Vezins et Régniers, que divisaient la religion, les haines de parti et une mortelle offense, n'attendaient plus que le moment de se couper la gorge sur le pré, lorsqu'au milieu de cette nuit fatale, Régniers, le protestant, vit tout à coup entrer dans sa chambre le catholique Vezins, suivi de deux soldats, l'épée nue. Croyant toucher à sa dernière heure, il se jette à genoux pour prier. Mais Vezins, le relevant doucement, lui ordonna de le suivre. Il obéit. Lorsqu'il fut dans la rue, on lui montra un cheval qui l'attendait, et Vezins, le plaçant au centre d'une quinzaine de cavaliers, sortit de Paris par la porte Saint-Michel, et le conduisit, à petites journées, aux bords du Tarn, jusque sous les murs de son château. Là, ayant fait éloigner ses hommes :

— « Mon honneur et la bonne opinion que j'ai de ton courage m'ont empêché, lui dit-il, de t'ôter la vie par un

assassinat. Maintenant, la partie est égale, et je suis prêt à te satisfaire.

— Je n'en ai plus, répondit Régniès, ni la volonté ni la force. Assurez-vous que, comme ma vie a été à votre disposition huit jours durant, elle sera toujours à votre service.

— Tu choisiras à loisir ce que tu voudras être, » repartit Vezins, en piquant des deux, et prenant au galop la route de Saint-Antonin. Et, aussi courtois que généreux, ce noble ennemi refusa de reprendre le cheval que lui renvoyait Régniès avec de grands remerciements (1). Le cœur pourtant ne lui manquait pas, et il allait glorieusement le prouver le jour même. La première impression de la Saint-Barthélemy avait été terrible. Tous les protestants paraissaient frappés de stupeur. Tel était leur abattement que les Montalbanais eux-mêmes, nourris au bruit des armes, et toujours prêts pour la défense ou pour l'attaque, ne se sentirent pas le courage de fermer leurs portes.

Régniès, qui n'était entré dans son château que pour prendre sa cuirasse, et qui accourait, avec ses deux amis, le vicomte de Gourdon et Giscard, les trouva dans cette terreur, et tenta vainement de les raffermir : nul ne s'émut à sa voix. Alors le courageux baron sort avec sa troupe, qui se composait de vingt-cinq cavaliers portant casque et cuirasse, et de douze soldats armés du pétrinal. Ces braves, s'étant embrassés sur les glacis de Montmurat, remontent à cheval, et se dirigent vers le haut Quercy. — Ils touchaient déjà aux coteaux de Belpech, et n'avaient plus

---

(1) Voir notre *Histoire du Midi de la France*, t. III, p. 472.



qu'à passer l'Aveyron, au bac de la pointe, pour échapper aux rôdeurs de Montluc, quand ils entendirent derrière eux un grand bruit de chevaux et aperçurent en tournant la tête la cornette noire du vieil égorgueur, les enseignes de Fontenilles et de Saint-Orens et deux autres cornettes d'arquebusiers à cheval. Le triangle que forment en se joignant l'Aveyron et le Tarn est si étroit que la retraite eût été impossible quand bien même Régniers y aurait songé : mais il avait d'autres desseins.

— « Mes frères et compagnons, dit-il rapidement, en montrant les ennemis qui étaient cent cinquante, soit pour la vie, soit pour le combat, il n'y a d'autre chemin que celui-là ! »

Faisant alors une courte prière, pendant que les catholiques s'étaient arrêtés pour mettre les casques, il donne dix hommes à Giscard, qui se précipite résolument sur l'ennemi, et rompt les premiers qu'il rencontre. C'étaient les gendarmes de Fontenilles, dont la plupart, étonnés du choc, allèrent se rallier à la cornette noire. Régniers voyant ce mouvement pénètre au galop dans la trouée, et continue si bien la charge brillante de son lieutenant avec ses quinze cuirasses et ses douze argoulets qu'il renverse les trois troupes de Montluc, Saint-Orens et Fontenilles sur les deux compagnies d'arquebusiers, jette une quarantaine de soldats sur le carreau, prend cinquante gentilshommes et les cinq cornettes, et poursuit le reste une lieue l'épée dans les reins ; après la victoire, les protestants vinrent remercier Dieu au même endroit où Régniers avait fait la prière, et ils retournèrent ensuite avec leurs prisonniers et leurs trophées à Montauban qui, voyant ces trente-sept hommes sortis en fugitifs le matin reparaitre vainqueurs de cent cinquante

cavaliers et arquebusiers, ne douta plus de la protection divine et reprit courage (1).

La veille, il ne s'était pas trouvé un homme qui osât tenir une hallebarde à la porte par où le bruit avait couru que la brigade de Montluc devait entrer ; le lendemain, on en voyait des milliers en armes ; mais malgré l'exaltation du peuple, sur lequel la victoire de Régniès avait produit l'effet de l'huile tombant sur le feu, le parti modéré tint ferme en cette circonstance, et ne céda rien à la passion. Les bourgeois prirent la garde des portes, sans autres armes que l'épée ; et les consuls couvrirent de leurs chapeaux le clergé et les catholiques, sans cesse menacés des plus sanglantes représailles (2). Cette conduite ne manquait pas d'habileté ; elle eut l'approbation de Théodore de Bèze, devenu, après la mort de Calvin, le chef de la Réformation en France et en Europe :

---

(1) *Mémoires inédits de Gâches*, manuscrit Albrespy, fol. 126.

(2) Il paraît cependant qu'après les massacres de la Conciergerie, organisés et présidés par Durante, alors avocat général, le peuple vengea sur quatre prêtres détenus au château consulaire les trois cents victimes inhumainement égorgées à Toulouse et les trois conseillers pendus en robe rouge à l'orme du Palais. Voici ce qu'on lit en effet dans les *Archives du chapitre*, à la date du 10 octobre 1572 :

« De Bars a remontré avoir été adverti que, dans cette semaine, ceux de la nouvelle religion avoient meurtri à Montauban maître Jean Malizat dit Vinha, Pierre Conte, Jean Boyssou et Anthoine Brenguier, prêtres et prébendiers en la dite église, et parce qu'il étoit sepmanier la semaine présente et courante, et que à lui appartenoit la présentation d'autres pour être prébendiers en leur lieu et place, il offroit faire son devoir et présenter personnes dignes et capables. »

« Je vous envoie, disait-il aux consuls, dans une lettre confidentielle, datée du 3 octobre, la copie ci-dessus fidèlement et mot à mot transcrite, par laquelle vous pouvez voir indubitablement l'intention de Sa Majesté sur les massacres et désolations présentes, sur l'observation de son édit, et, par conséquent, combien est extrême la violence des tyrans exécrables ayant extorqué à Sa dite Majesté les déclarations du tout répugnantes et contraires. N'étant aucunement licite de présumer, pas même de penser, que Sa Majesté ait voulu se rendre coupable d'une si évidente contradiction et d'une si étrange perfidie non jamais par ci-devant ouïe, commise sans aucun respect ni d'âge ni de sexe contre tout droit divin et humain. Et pourtant après Dieu, le salut de nos âmes, et la vie de nous et des nôtres persécutés, l'honneur de Sa Majesté nous est cher.

« Gardez-vous d'être étonnés par aucunes menaces ni séduits par aucunes promesses des tyrans tant cruels et si impudemment abusant Sa Majesté qu'ils tiennent captive, et à laquelle ils ont fait, comme vous voyez, un si grand et si extrême déshonneur. Mais demeurant fermes et invariables, tenez-vous à l'édit de la paix, et à ce que Sa Majesté a premièrement déclaré, tant aux Liges qu'aux gouverneurs des provinces et des meilleures villes, vous gouvernant cependant le plus paisiblement que faire se pourra, afin que, s'il y a plus grand trouble de repos public, la faute ne vienne de vous, usant toutefois de telle prudence que, quoi qu'il y ait, vous ne donniez aucun avantage aux tyrans par dessus vous. Attendu que pour certain leur résolution est toute prise de ne laisser vivre une seule personne dont ils aient soupçon tant soit peu, même quand elle renoncerait

toute la religion et ouïrait dix mille messes. Comme aussi leur principale intention est d'exterminer avec la religion tout ce qui peut nuire à leurs méchants et malheureux desseins. Et suivant le dessein que Dieu et votre conscience vous donne, plutôt que moi, j'entends bien que, vu la puissance des tyrans, grands et difficiles combats vous sont apprêtés ; mais souvenez-vous que Dieu est de votre côté, et qu'il ne nous saurait, même quant aux hommes, advenir pis que de vous mettre à la merci de tels tigres faisant état de n'avoir ni foi ni aucune humanité. De sorte que nul ne s'y fierait jamais qu'il n'eût du tout perdu le sens.

« Ne doutez aussi que Dieu ne venge bien et dans peu, peut-être aussi par eux-mêmes, tant de sang si traîtreusement et cruellement répandu, outre tant d'exécrables blasphèmes et impiétés que Dieu ne peut faillir de punir, suscitant quelque libérateur tant de Sa Majesté que de ses loyaux sujets ; et de fait, outre la bonne espérance d'ailleurs dont je compte bientôt vous mander des nouvelles, déjà une fois-ci je vous assure pour tout certain que les affaires de France se portent si bien qu'il y en a de bien étonnés ; et sur ce il a fallu envoyer quérir la compagnie du sieur Strozzi en toute diligence pour l'opposer au prince d'Orange, descendant en Picardie. Ce qui ne peut faillir de nous donner quelque relâche par delà !

« Pour l'amour de Dieu, qu'on se serre et qu'on ne se laisse aller ni aux menaces ni aux promesses ; autrement, ne doutez pas que vous ne soyez entièrement perdus, dont le Seigneur nous garde !

« Je sais moi-même où il y a des gens de main et de conduite qui ne manqueront pas de nous servir, la résolution

prise. En attendant, servez-vous de ce que vous avez. Nous avons des nouvelles du siège levé devant Mons, de la fuite du duc d'Albe et prise de son fils par le prince d'Orange. Louez-en le Seigneur Dieu des vengeances (1) ! »

Les conseils de Théodore de Bèze furent religieusement suivis : le parti d'action, plus impatient, avait élu un commandant militaire avant la réception de cette lettre et quatre capitaines. La bourgeoisie, lui lâchant prudemment la bride comme aux chevaux fougueux, l'envoya dépenser son effervescence au dehors. Il s'y aguerrit dans les assauts de châteaux et les escarmouches, et, pendant ce temps, les consuls relevèrent la courtine du fort des Jacobins et réparèrent avec soin les fortifications. Aussi, au mois d'août de l'année suivante, les députés des Églises méridionales purent s'y rassembler sans crainte, et y voter en paix une requête ainsi conçue :

« Sire, nous, vicomtes, barons, gentilshommes et autres soussignés, faisant profession de la religion réformée, tant de notre nom, particulièrement et de nos adhérents, que comme députés par les Églises réformées de Guienne, Vivarais, Gévaudan, sénéchaussée de Toulouse, Auvergne, haute et basse Marche, Quercy, Périgord, Limousin, Agenais, Armagnac, Comminges, Conserans, Bigorre, Albret, Foix, Lauraguais, Albigeois, pays de Castres et Villelongue, Mirepoix, Carcassonne, et autres pays et provinces adjacentes, assemblés par la permission et sous le sauf-

---

(1) Lettre autographe, communiquée par M. Gustave Garri-  
sson.

conduit de Monsieur, à présent roi de Pologne, en la ville de Montauban :

« Après avoir vu plusieurs lettres missives de Votre Majesté contenant déclaration de sa bonne intention et volonté à rétablir et maintenir une bonne paix en ce royaume (1), et rendre les devoirs de votre royal office à tous vos sujets, commençant par ceux de la religion, et désirant pourvoir par raison et droiture à la requête qui, par eux, sera faite et présentée très-humblement à Votre Majesté : protestent premièrement, devant Dieu et ses anges, qu'il n'est jamais entré en leur cœur, avant ces derniers troubles ou depuis, d'ôter ou soustraire à Votre Majesté leurs devoirs de très-humbles, très-obéissants et très-fidèles sujets.

« Que si, par Votre Majesté, a été pris à déplaisir ce qui par nous a été fait, protesté et exécuté, depuis le mois d'août 1572 jusqu'à présent, nous la supplions très-humblement de se souvenir de ses lettres du 24 dudit mois d'août, et mettre en votre très-sage considération les vocations très-justes qui nous ont incités et mis en toute force et contrainte les armes en la main pour notre défense. Tournez les yeux vers ces *povres défunts massacrés et exécutez cruellement à mort, en plusieurs villes de votre royaume, sous prétexte de conspiration, et toutefois en haine de la religion réformée*, et regardez au petit résidu échappé des massacres, avec une vraie componction de père de patrie!

---

(2) L'édit de Boulogne, donné au mois de juillet 1573.

« Et pourtant, pour le premier article, nous tenant à votre lettre du 24 août, nous supplions très-humblement Votre Majesté, suivant les traces qui en furent commencées sur la blessure du feu comte de Coligny, amiral de France, selon le narré de votre lettre, de faire justice exemplaire desdits massacreurs, par juges spécialement commis, non suspects, en égal et pareil nombre des deux religions. A savoir autres que les cours de parlements et présidiales de Paris, Toulouse, Bordeaux, Rouen, Orléans et Lyon, desquelles les principaux présidents et conseillers sont réputés pour avoir été les fauteurs et approbateurs des massacres qui ont été exécutés en leurs villes même en vos prisons et couvents. Or par là, Votre Majesté commencera à arracher des cœurs de vos sujets, de ceux de la religion, la juste et grande défiance qu'ils ont conçue de se voir abandonnés à la cruauté des massacreurs, et reprendront plus tôt en sûreté l'occasion de se fier en votre simple parole et promesse.

« Soient aussi battus tous monuments, marques, vestiges desdites exécutions, avec les livres et actes diffamatoires contre les personnes, mémoire et postérité des défunts exécutés.

« Même spécialement soient abolies, supprimées, et, en tant que de besoin, interdites les processions générales et ordinaires ordonnées tant par arrêts du parlement de Paris en mémoire desdits massacres que par autres arrêts du parlement de Toulouse, cassés par votre conseil privé, touchant la prise de la maison de ville aux premiers troubles : et le tout fait en présence de quatre notables personnages, dont deux seront de la religion.

« Qu'il soit en outre déclaré que justement et par bonne occasion ceux de la religion ont pris les armes résistant et guerroyant en ces derniers troubles comme contraints par les violences dont ils ont été attaqués et épouvantés. »

Après une foule d'autres demandes, telles que la légitimation du mariage des prêtres, la liberté de la sépulture, la dispense de payer la dîme au clergé, l'admission de professeurs et régents protestants dans les collèges et universités, l'assemblée conseillait au roi, comme moyen d'assurer la paix, « de contracter union et alliance de nouvelle promesse et amitié perdurable avec tous les princes potentats, républiques d'Allemagne et Suisse, et les reines d'Angleterre et d'Écosse. » L'assemblée finissait en disant :

« Que pour éviter une autre conspiration et vèpres siciennes, ceux de la religion auraient, par spécial privilège et permission perpétuelle, la garde des lieux et villes qu'ils tenaient en ce moment (1). »

C'était là le point important : sans l'abri de ces murailles, que n'avaient pu forcer les bandits de Montluc, et devant lesquelles s'était retiré honteusement six mois auparavant l'Amiral de Villars, l'assemblée de 1573 n'eût point fait entendre à Charles IX ces fières paroles. La Noue, bras de fer qui le sentait mieux que personne, apprenant, en 1573, que l'évêque, toujours à cheval, affamait la ville, en la bloquant du côté de l'Aveyron et des collines, tandis que la noblesse de Gascogne interceptait toutes les communications dans la plaine, du côté du Tarn, y envoya, le

---

(1) Gâches, *Mémoires inédits*, fol. 126, v°.



1<sup>er</sup> mai, les braves de la vicomté de Turenne et le capitaine Chouppes.

Ce héros de nos vieilles guerres, rude et fort de stature et de cœur comme le granit du Quercy et les chênes, vrai type de nos Montagnards, nés pour le travail et les armes, eut bientôt chassé l'ennemi à coups d'épée au midi et au nord. La ville dégagée, il y laissa le vicomte de Turenne, qui en prit le commandement avec trois mille Poitevins, et regagna les rochers du Lot, d'où il devait redescendre cinq ans plus tard, pour forcer, après une traite de quatorze lieues, les barricades de Cahors.

Charles IX était mort pendant ce temps, et, en laissant le trône au roi de Pologne, son frère, il venait de rouvrir cette sombre période de troubles qui allaient ensanglanter vingt ans et voiler de deuil chaque page de notre histoire. Quand le nouveau souverain, Henri III, qui s'était évadé de Varsovie à la nouvelle de la mort de son frère, entra dans son royaume par le Dauphiné, il se heurta dès les premiers pas aux armes protestantes. La position de la royauté était critique. Dans le Sud et le Sud-Ouest, une faction formidable était armée contre elle. Le clergé, sourdement hostile, mettait déjà son existence aux voix, et des princes étrangers, les Guise, unissant dans l'ombre la bourgeoisie aux parlements et aux évêques, tendaient hardiment, sous couleur de rétablir l'unité catholique, à supplanter la dynastie des Valois et la famille de Bourbon.

Plus que jamais alors, la royauté avait besoin d'une tête sage et ferme à la fois, et d'une main de fer pour prévenir les défiances, encourager les dévouements timides,

éteindre les mauvais vouloirs, étouffer en germe les projets ambitieux et briser les résistances coupables. Mais malheureusement pour la paix de la patrie, la couronne était échue à la mollesse incarnée, à l'incapacité faite homme, sous les traits de Henri III. Aussi frêle et aussi efféminée d'esprit que de corps, cette « *vicieuse semence de Toscane*, » traînant au milieu de ses mignons, flétris par le mépris public, une existence plus honteuse que celle des rois fainéants, car elle était plus immorale, abandonnait les soins si difficiles du gouvernement à la vieille Catherine de Médicis, dont toute l'habileté consistait à opposer les petites ruses féminines et l'astuce italienne aux passions brutales de la noblesse, mises sans cesse en effervescence par l'orgueil et la soif d'argent.

La paix de mai 1576 et celle de septembre, signée à Poitiers, en 1577, n'ayant été que des trêves de quelques jours entre les deux partis, Catherine prévit que les Réformés ne se tiendraient pas longtemps tranquilles dans leurs maisons, et choisit ce moment pour faire un voyage en Guienne, et tâcher, sous prétexte de lui amener sa femme Marguerite, de brouiller son gendre avec ses amis ou de semer la division parmi eux. Vers la fin d'août 1578, elle arriva donc au château de Langoiran, et le roi de Navarre, qui prenait alors les titres de seigneur souverain du Béarn, duc du Vendômois, de Lomagne et d'Albret, comte de Foix, d'Armagnac, Bigorre, Marche, Périgord et de Cahors, Limoges, Marsan, Tursan, Nebouzan, Gabardan, Lautrec et Villemur, vint la recevoir à la tête de six cents gentilshommes.

L'escorte de Catherine, quoique moins nombreuse et

désarmée, n'était pas la moins redoutable. On voyait à sa suite, en « *haut et superbe équipage, et cela tout éclatant, tout reluisant comme estoiles au ciel en temps serain,* » ces soixante demoiselles qui, par un étrange abus de mots, étaient appelées filles d'honneur. En même temps que sa fille Marguerite, la vieille Florentine avait eu l'attention de conduire, à son gendre, ses deux maîtresses de Paris, la blonde dame de Sauves et la belle Dayelle aux cheveux noirs. Puis, dans la crainte que l'absence n'eût effacé de son cœur ces images chéries naguères, elle amenait comme réserve une enfant, la charmante et douce Fosseuse, que ni son innocence ni son âge si tendre ne sauvèrent du déshonneur, et la brillante Gabrielle d'Estrées, vendue déjà et revendue, mais dont l'astre honteux ne devait luire que longtemps après sous les plafonds du Louvre.

Le reste de ce sérail ambulante, où se distinguaient, par leurs mœurs faciles et leur beauté, les demoiselles d'Atrie, d'Auteville, de Brissac, de Cypière, de Châteauneuf, de la Châtre, de Saint-André, de Montal et de Grammont, était destiné aux amis du roi. Cependant Catherine menait de front, avec une activité incroyable, l'intrigue et les plaisirs qui la voilaient. Après avoir séjourné à Toulouse et visité Auch, Agen et Nérac, non sans y laisser, comme traces de son passage, l'assassinat et la trahison, elle songea aux *cœurs d'airain*, et regagna la capitale du Languedoc.

Son gendre, à demi suspect à son parti, et surveillé soigneusement, ne la suivait pas. Revenu à Montauban, le 20 juin, avec sa sœur et le prince de Condé, et bien reçu par les bourgeois, qui prirent les armes, tirèrent le canon,

tapissèrent les rues, le conduisirent sous un dais de *velours cramoisi, garni de taffetas bleu et de franges de soie azurine à crépines d'argent* (1), à la maison Dariat, et donnèrent une pipe de claret à la princesse de Navarre (2), Henri présida les états de la province, le 1<sup>er</sup> août, au château royal. Le 7, les consuls lui firent présent de vin blanc et de *claret*; le 8, deux de ses laquais, coupables de larcin, furent fouettés par l'exécuteur, auquel on *bailla deux sous* (3); le 12, sa sœur alla résider au château du Claux, où la reine mère, venue de Toulouse, se rencontra, vers la mi-octobre, avec les chefs et les principaux députés des Églises.

Sur ce nouveau terrain, ses filles d'honneur devenaient inutiles : comme elles ne pouvaient être, aux yeux de ces vieux puritains et de ces ministres rigides, qu'un objet de mépris et de scandale, elle changea de batterie. Guy Du Faur, seigneur de Pibrac, son chancelier, et l'un des hommes les plus diserts du siècle, reçut ordre de préparer un discours approprié à la circonstance. De son côté, elle composa, avec des textes de l'Écriture et des sentences tirées des psaumes, ce qu'elle appelait le soir en riant son éloquence consistoriale ou le langage de Canaan. Tout ce qu'elle avait de souplesse, d'astuce, de connaissance pro-

---

(1) *Archives municipales de Montauban*, livre noir, fol. 31.

(2) Le premier jour du mois de septembre a été payé, à Pierre France, marchand de Montauban, la somme de 20 livres tournois, pour achat et frais de luy d'une pipe de vin *claret* (de Bordeaux), qui a été donnée en présent à M<sup>me</sup> la princesse de Navarre. (Livre des comptes de l'administration consulaire de la ville de Montauban en 1578, fol. 87.)

(3) *Id.*, fol. 88.

fonde du cœur humain, de ressources en fait d'intrigues, d'habileté dans la corruption individuelle, fut mis en œuvre dans les conférences qu'elle eut avec les députés, et cependant tout échoua. Elle eut beau répéter, d'un ton larmoyant, *que les pieds sont d'or de ceux qui portent la paix, et qu'il fallait faire choir la verge de fer des mains du Dieu vivant*, l'assemblée garda le silence. Pibrac discourut en vain avec une merveilleuse subtilité de logique et une ravissante délicatesse de langage. Les Calvinistes, qui entendaient retentir encore à leurs oreilles le bourdon de la Saint-Barthélemy, et qui croyaient voir surgir derrière le fauteuil de Catherine l'ombre sanglante et plaintive de Coligny, admirèrent l'éloquence du harangueur : « mais de la payer de leurs gorges, ils n'en virent pas la raison. »

La reine alla se consoler de cet échec à Toulouse, où, le 19 novembre 1578, les consuls montalbanais, Monteils et Caussade, se rendirent à cheval, pour lui faire la révérence (1); puis elle revint à Nérac : là, de nouvelles conférences aboutirent à la paix de février 1579, qui accordait, entre autres avantages, onze places de sûreté aux protestants, en dehors de celles qu'ils possédaient déjà, et le rétablissement à Montauban du sénéchal, transféré à Moissac depuis 1563.

La paix signée et la reine mère partie, une nouvelle réunion des Églises eut lieu à Montauban. Le roi de Navarre y rendit compte des conférences de Nérac, et il faut croire qu'on jugea la paix qui en était issue peu solide,

---

(1) *Id.*, fol. 89.

puisqu'il fut arrêté que la Réforme se préparerait à la guerre, et qu'elle éclaterait partout quand le roi ferait remettre aux chefs la moitié d'un écu coupé, pareille à celle qu'ils emportaient eux-mêmes. En attendant, afin d'agir ensemble, et de ne pas éparpiller les forces du parti, une assemblée des députés de toutes les Églises fut convoquée à Montauban, et s'y réunit le 13 juillet 1579.

Pas un, tant les circonstances semblaient graves, ne manqua ce jour à l'appel. Maisonneuve y était pour la Picardie et l'Ile-de-France; Picheron pour la Normandie; Saint-Étienne pour la Bretagne; la Serre et Châteauvert pour la Bourgogne; Tenant pour la Champagne; Clairville pour l'Anjou, la Touraine, le Loudunais, le Vendômois, le Maine et le Perche; Douhet Champagne pour la Saintonge; Meslon pour la Gascogne; Fayard pour le Périgord; d'Argoul pour le Lyonnais; Châtaignier pour le Vivarais; pour le haut et bas Quercy, Calvet et Vaisse. D'autres députés arrivèrent en si grand nombre les jours suivants qu'il fallut changer le lieu des séances, qui se tinrent dans la grande salle d'audience du sénéchal, sous la présidence du prince de Condé.

Cet honneur revenait au roi de Navarre; mais, averti des dispositions peu favorables des ministres, qu'indignaient la fréquence et l'éclat de ses adultères, il avait feint une indisposition pour sauver la bourrasque. Elle l'atteignit cependant. L'assemblée, qui se méfiait de lui, l'entoura de six tuteurs, trois pour les affaires d'outre-Loire, trois pour celles de deçà. En même temps que ces conseillers intimes, payés 333 écus chacun tous les quatre mois pour lui lier les mains et l'empêcher de faire un pas

sans l'ordre des Églises, on élit un agent chargé de les représenter directement auprès du roi de France. Le président eut ensuite son tour. Les princes ne ménageaient pas les deniers de la cause : ce qu'ils aimaient le mieux de la Réformation, c'était sa bourse, et ils y puisaient sans scrupule à pleines mains. Avant de payer de nouveau, les députés exigèrent des comptes appuyés sur pièces justificatives. Celles que fournit Condé leur parurent peu satisfaisantes, et ils ne le lui cachèrent pas : « Toutefois, n'étant, dit l'orateur, *d'avis d'entrer en plus grande preuve*, et ne doutant que lesdits emplois n'eussent été faits pour le général, l'assemblée supplie Monseigneur de se contenter de la somme de vingt-deux mille écus. »

Le prince accepta, et les députés lui passèrent obligation de cette somme sur toute la France protestante, qu'ils divisèrent en dix-huit cercles : Paris, Orléans, Normandie, Champagne, Picardie, Bourgogne, Metz, Tours, Lyon, Bretagne, Bourges, Languedoc, Bordeaux, Limoges, Poitou, Dauphiné, Provence et Riom.

Le cahier général des plaintes rédigé, on mit la grande question de la paix sur le tapis, et l'assemblée décida qu'à l'avenir on ne ferait aucun traité avec le roi « que de la participation et du consentement de toutes les provinces. » Les députés s'y obligèrent par serment et se séparèrent le 27 juillet, pour aller appuyer la reprise des armes. Ce mouvement, qui n'avait eu pour effet aux portes des Montalbanais que le sac de Cahors, fut apaisé l'année suivante par la paix du duc d'Alençon. Ce frère de Henri III, qui espérait être roi dans les Pays-Bas comme son frère l'avait été en Pologne avant de monter sur le trône de

France, donna rendez-vous, vers la fin de septembre, au roi de Navarre, en Périgord, et ces deux princes, réunis dans le château de Fleix, avec les maréchaux de Cossé, de Montpensier et de Biron, signèrent pour six ans un traité de paix que les balles avaient déjà troué et déchiré de toutes parts en 1585.

Ce ne fut cependant pas sans résistance de la part de la bourgeoisie montalbanaise. Amie systématique du repos, elle s'opposa vivement à la reprise d'armes, et maintint la neutralité malgré une auguste intervention (1) et la fougue du peuple, toujours impatient de se battre. Il ne fallut rien moins que l'entreprise de Bressols et du Claux pour le tirer de sa vie pacifique. Ces neveux de Terride, l'un des gouverneurs de la ville, car il y en avait deux à cette époque, l'un nommé par les citoyens, l'autre par le roi de Navarre, complotaient de surprendre Montauban, et de le livrer au duc du Maine et au maréchal de Matignon, arrivés en Guienne à la tête d'une forte armée de Ligueurs. Le retard mis par ces deux chefs et les allées et venues du seigneur de Cornusson, qui donnèrent l'éveil, firent avorter l'entreprise. Les consuls, furieux, s'en prirent à Terride, qu'on chassa, et pendirent ses neveux en effigie. Seul dès lors pour le commandement, Du Plessis Mornay, élu du roi de Navarre, profita de cette occasion, et mit les esprits à la guerre. Grâce à son énergie, les fortifications, que la bour-

---

(1) Ce fait important nous est révélé par le livre des comptes de 1585 : « Du 25<sup>me</sup> jour de juin 1585, fut fait présent de deux pipes de vin blanc et de claret à M. Champwood, gentilhomme, ambassadeur de la Reine d'Angleterre ; » fol. 48.



geoisie laissait tomber en ruines par système et par avarice, furent réparées sur tous les points. Elles étaient en si mauvais état qu'il fallut y travailler un an. Du Plessis Mornay employa ce temps à briser le cercle de forts et de châteaux dans lequel les seigneurs resserraient la ville, et à l'élargir par le fer et le feu jusqu'au Tarn et à l'Aveyron.

La misérable France, couchée sur le fumier sanglant de la guerre civile, était alors, comme Job, dévorée de plaies. Quand elle se tournait du côté gauche, elle se heurtait aux piques des reîtres ; du côté droit, elle s'ensanglantait le flanc aux épées des seigneurs. Les cardinaux de Bourbon et de Lorraine et Guise à la tête des catholiques, les princes de Navarre et de Condé à la tête des Réformés, l'Espagne avec ses soldats et son or, pressaient partout la royauté, meurtrie et brisée sous ce triple choc. Le 1<sup>er</sup> août 1589, le poignard d'un Jacobin, vengeant l'assassinat de Guise, fit tomber la couronne des rois très-chrétiens sur la tête d'un huguenot. Les premiers jours de cette année néfaste avaient été tachés de sang sous notre ciel. Depuis trente-deux ans, l'évêque amassait sur sa tête un orage de haines et de vengeances. Toujours en armes contre ses fils rebelles, il n'épargnait aucun de ceux qui tombaient dans ses mains. Le deuil du brave capitaine Valada, tué en voulant s'échapper de ses tours, et le double meurtre du seigneur de Loubejac et de Sandrail, par lui livrés aux bourreaux de Cahors, mirent au comble l'exaspération des sectaires. La mort de ce fils de Bélial, comme l'appelaient les ministres, fut résolue dans un consistoire tenu à Caussade au commencement de janvier 1589. Avertis de son départ de Montpezat, le 22 du même mois, veille de la

fête de saint Vincent, quelques enthousiastes ceignirent le glaive, et allèrent lui tendre le piège où était tombé Valada. A partir de Caussade s'ouvre, dans la direction du nord, un vallon assez évasé. Montpezat occupe le sommet de la chaîne de coteaux qui le ferme à droite; sur les plateaux opposés s'élève le clocher d'Auty. La route de Montpezat à ce dernier village plonge en descendant la rampe de droite au fond du vallon, et, après avoir traversé le bois qui le barre dans toute sa largeur, remonte la côte d'Auty.

C'est sous les chênes trois fois séculaires de ce bois que nos puritains, conduits par Tabourey, muletier du prélat, battu de verges quelques jours avant par ses ordres, attendaient en silence et la main sur leurs arquebuses. Un bruit de chevaux battant de leurs fers le sol gelé du chemin vieux se fit tout à coup dans le lointain. Les fanatiques invoquèrent l'Éternel à voix basse; ils murmurèrent, pour arracher de leur cœur toute pitié, les noms de Valada et de Sandrail; puis, lorsque l'évêque parut, et qu'un faible rayon de la lune éclaira sa cuirasse, dix arquebuses partirent à la fois. Toutes les balles avaient porté, et le corps du belliqueux prélat gisait à terre dans le sang. Le chef de l'embuscade alluma une torche, s'assura que le plus implacable ennemi de la Réforme ne respirait plus, et, disant de sa voix froide et gutturale : *Celui qui frappe de l'épée par l'épée périra*, il disparut avec les siens dans le bois, où la bise semblait gémir et exhaler une plainte funèbre (1).

---

(1) Il fut enterré dans l'église de Montpezat où il avait emporté l'orgue et les tapisseries de la cathédrale de Montauban. — Le cha-

Cependant le coup de poignard de Saint-Cloud avait tranché la situation ambiguë des partis : le terrain politique déblayé par la mort de Henri III, la Réformation et la Ligue se trouvaient seules en présence. La première voyant à sa tête le roi légitime, l'issue ne pouvait rester longtemps douteuse. A partir, en effet, du moment où le roi de Navarre s'appela Henri IV, la Ligue ne fit plus que tomber d'échec en échec, et, le 19 octobre 1592, son drapeau échappait sous nos murs aux mains sanglantes de Joyeuse. Antoine Scipion, successeur du duc, son frère, tué à Coutras, venait, ravageant la banlieue, de forcer les faibles courtines de Montbequi, Montbartier, Montbeton, Mauzac et d'assiéger Villemur. Le brave Régniers, celui de la Saint-Barthélemy, était dans la place avec deux cent cinquante soldats, qui, renforcés de deux cents arquebusiers et de cent vingt reîtres, amenés de nuit par Thémines, avaient déjà repoussé vigoureusement l'assaut, et essayé deux mille coups de canon, lorsque Missillac, gouverneur d'Auvergne, arriva à leur secours. Attaqué à la fois à l'improviste dans la nuit du 19 octobre, du côté de Montauban par les royalistes et les réformés, et du côté de Villemur par la garnison, Joyeuse fut complètement défait. Rude combat ! effroyable mêlée nocturne ! qu'il faut, pour en concevoir l'horreur, entendre raconter par les contemporains.

Le duc n'oubliait rien à presser le siège, et ne craignait pas l'approche de ses ennemis à cette heure-là, se confiant

---

noine Godefroy. (*Mémoire inédit des faits et gestes des seigneurs de M-n'pezat.*)

en ses espions qui ne manqueraient pas de l'advertir : mais Dieu permit qu'ils ne le peussent faire que les royaux ne fussent déjà sur ses bras. Peu de jours avant ce désastre, son frère, le capucin l'estoit venu voir pour lui persuader de lever le siège, lui représentant ce grand attrouplement qui se faisait de tous côtés. Mais lui, plein d'orgueil, lui répondit qu'il ne quitterait jamais Villemur sans le prendre, quand il sauroit d'y vieillir autant que feu son frère ; que ces troupes ne lui faisaient point grande peine ; que la majeure partie estoit du bas Languedoc, et qu'il estoit en possession de les battre, ce qui obligea son frère à se retirer, après avoir dit messe pour sa conservation.

Les royaux ayant fait leur ordre commandèrent à Cluzel et à Montoisson d'attaquer le premier retranchement opposé à la forêt, où le duc avait jeté deux cents soldats commandés par Caravelles et Lacan de Lautrec. A l'abord Caravelles crie : — « Qui va là ? A moi, mes amis, faisons ferme ! » Les assaillants répondent d'une furieuse décharge, dont ils blessèrent Lacan et en tuèrent plusieurs, qui donnèrent l'effroi aux autres qui fuient vite au second retranchement. Les assaillants les suivent de près et commencent un grand combat, avec quatre cents arquebusiers, des meilleurs de l'armée, qui y avaient été laissés pour le défendre. Après une demi-heure de combat, Chambaud, s'impatientant de cette résistance, commande à son neveu, qui portait l'enseigne colonelle, de la jeter dans le retranchement, et après il crie à haute voix :

— « Voyons un peu si on sera si lâche d'abandonner le drapeau aux ennemis ! »

A cette semonce, le colonel Cluzel et les capitaines Du-

mas de Lunel, et Marènes, de Montpellier, avec ceux qui les suivaient, franchirent le retranchement, et poussèrent ceux qui le défendaient jusqu'au gros de l'armée, où était le duc de Joyeuse derrière ses canons, et les lansquenets qu'il exhortait à faire ferme avec leurs piques croisées, et soutenues des mousquetaires ; mais les royaux s'étant serrés attaquèrent si fièrement le duc qu'après avoir fait un grand fracas, ils renversèrent son gros vers la rivière du Tarn. Le duc criait incessamment.

— « Ferme ! ferme ! »

Mais sans pouvoir arrêter la déroute, ce qui l'obligea à dire à Martin le Roux : — « Hélas ! que deviendrai-je ? — Il faut, dit le vieux ligueur, aller mourir au canon ! — Allons donc, » répondit le duc, en marchant de toute furie à la tête de six vingt hommes d'armes. Mais, en route, tout cela s'évanouit sans rendre combat, et le duc demeura avec Moussoulens et Villegly, et prit le chemin du pont, qu'il trouva rompu dans ce grand désordre. Ils lui présentèrent la croupe de leurs chevaux pour passer à la nage. Il ne put jamais, tant il était troublé. Voyant tout perdu, de désespoir, il se jeta dans le Tarn, où il fut bientôt noyé, n'ayant ni force ni grand effort pour résister, ni adresse pour se sauver. Le quartier des assiégeants, du côté de Toulouse, voyant le désastre, jetèrent leurs couleuvrines dans l'eau et se mirent à la fuite. Toute la rivière était couverte de morts ou de gens qui se noyaient (1).

La victoire était trop tardive : si les capitaines Chambaud

---

(1) *Mémoires inédits de Gâches*, manuscrit Albrespy, fol. 481, 482, 483.

et Leques, dont la valeur la décida, avaient passé plus tôt la porte du Moustier, une de ces lugubres scènes qui laissent toujours dans l'histoire une longue trainée de sang ne se fût pas jouée sous les voûtes du sénéchal. Au moment où les troupes de Joyeuse, fortes et bien commandées, jetaient l'alarme dans la ville qui entendait chaque jour le canon, les consuls réunissent un matin le conseil général, composé des quatre-vingt douze chefs de famille, et lui annoncent que la veille (mercredi 25 mars), M. de Saint-Pierre a rendu le fort de Campsas au sieur de Villaudric, et en a tiré la garnison, aux ordres du capitaine Gaspard. — « Les soldats, ajoute le premier consul, arrivèrent hier soir. Ils ont couché au faubourg du Moustier, et ce jourd'hui matin sont entrés en cette ville, à l'ouverture des portes, les aucuns desquels ont esté ouïs sur la forme de la reddition dudit fort. »

Le conseil, après cette communication, arrêta que l'instruction commencée serait poursuivie, que la main forte de l'Hôtel de ville irait prendre au corps le capitaine Saint-Pierre et le capitaine Gaspard, et les conduirait *au présent château*, et qu'on avertirait du tout le sieur de Thémimes, sénéchal de Quercy, pour avoir son avis, *et faire et parfaire leurs procès aux capitaines.*

Le lendemain, sans attendre la réponse de M. de Thémimes, les consuls réunissent de nouveau, à huit heures du matin, *les habitants chefs de maisons en corps de ville*, et on décide que le procès sera fait aux prisonniers par MM. Saint-Just et Corneille, licenciés, et Benoît, docteur.

Nouveau conseil le 30 mars pour ouïr la lecture d'une lettre menaçante du seigneur de Villaudric, en laquelle il

est dit : que s'il tombe un cheveu de la tête de M. de Saint-Pierre : *Du charbon qui restera de la place de Campsas, il en fera un incendie pour les plus proches voisins, avec la force qu'on verra bientôt près d'ici.*

Le conseil répondit sans s'émouvoir : Quant aux menaces que le sieur de Villaudric fait contre nous, ne lui en toucherons autre chose, si ce n'est que nous ne le craignons guère, *et que s'il brûle, notre feu est aussi chaud que le sien.*

Malgré ces fières paroles, la bourgeoisie, par système et par avarice, car elle craignait encore plus la dépense que le danger, allait accepter l'offre du sieur de Villaudric de raser le fort, objet du litige. Elle était occupée à répondre respectueusement aux maréchaux de Montmorency et de Matignon, qui intervinrent avec chaleur pour demander l'élargissement des prisonniers, lorsque le lundi, 21 juin, on apprit que Montbequi avait été rendu aux ennemis par le capitaine la Terrade. A cette nouvelle la colère du peuple, irritée par tous ces délais, éclate, et rien ne peut la contenir. Une troupe furieuse court en tumulte en criant : « Mort aux traîtres ! » au château consulaire, brise les portes, force la prison et égorge les capitaines ; ils tombèrent, dit-on, sous le couperet d'un boucher. Le crime fut énergiquement flétri le lendemain par le conseil général, qui menaça les séditieux de les faire *pendre et étrangler*. La chambre de l'édit de Castres les condamna plus tard à être mis en *quatre quartiers, la tête dernière*, les uns à la place publique, les autres devant les prisons consulaires ; mais on ne put exécuter les coupables qu'en effigie, et les seuls frappés furent les consuls, qui payèrent une

grosse amende et seize cents écus de dommages aux veuves des morts (1).

Tel était l'état des choses à Montauban, quand l'abjuration de Henri IV étouffa la guerre civile. Les Ligueurs se mirent à l'encan et eurent tout ce qu'ils voulurent. Pour les Réformés, ils restèrent en armes, et serrés autour de la croix. Afin de montrer à leur ancien chef qu'ils étaient toujours unis de foi et de cœur, l'année d'après sa défection, ils tinrent le treizième synode national à Montauban. Le 15 juillet 1594, se trouvèrent donc assemblés, dans la salle du sénéchal, les députés de toutes les provinces, à l'exception de l'Ile-de-France, du Dauphiné, de la Normandie, du Lyonnais et basse Auvergne, qui avaient écrit des lettres d'excuses.

On élut pour modérateur, à la pluralité des voix, Michel Béraud, pour adjoint Rotan de Genève, et pour scribes Jean Gardési et Jacques Thomas.

Quoique le synode n'eût pour but apparent que de régler la discipline de l'Église, l'esprit qui animait ses membres jaillit çà et là des articles comme la flamme d'un feu mal étouffé. Tous les ministres, est-il dit dans l'article XVI, seront exhortés de prier Dieu *publiquement* pour la conservation et la *conversion* du Roi. Quand ils se trouveront à la cour et auront accès auprès de Sa Majesté, ils feront en sorte de lui remontrer vivement son devoir en tout ce qui concerne son salut. C'est à cela que sont spécialement invités les pasteurs qui résident ordinairement en cour et

---

(1) DEVALS. (*Documents pour servir à l'histoire de Montauban.*)



aux environs, auxquels la présente assemblée en écrira.

L'article XVII, insistant sur ce point avec une persistance injurieuse au roi, souffletait en ces termes celui qui les avait quittés :

« On enverra pareillement, au nom du synode, des lettres de congratulation à Madame (sœur de Henri IV), pour sa *persévérance*, à laquelle on l'exhortera de plus en plus par les mêmes lettres. »

Enfin, dans l'article XXIV, éclatait comme une menace la résolution ferme et immuable du parti :

« L'Union faite dans l'assemblée de Nantes sera jurée par toutes les Églises en corps de ville ou au temple, selon ce qu'il sera trouvé plus convenable (1). »

Devant ces convictions de fer que ne put briser l'or, le Béarnais céda, et, le 30 avril 1598, l'édit de Nantes, préparé et rédigé en partie par Daniel Chamier, un de ces « *effrontés et dévergondés* qui auraient refusé la moitié du royaume pour avoir la permission de servir Dieu librement, » vint donner la paix aux Églises.

Outre les articles les plus favorables des édits précédents, celui-ci contenait des dispositions que la Réforme ne cessait de réclamer depuis cinquante ans, savoir :

La liberté de s'établir par tout le royaume, et d'y suivre la religion, à peu d'exceptions près ;

La permission de bâtir des temples ;

La légitimation des enfants nés à l'étranger ;

---

(1) Aymon. (*Synods nationaux des Églises réformées*, t. 1<sup>er</sup>, p. 173.)

La validité du mariage des prêtres ;

L'établissement de chambres mi-parties ;

La restitution des titres et honneurs ;

L'admission aux charges ;

La réédification des villes démantelées et la conservation des places de sûreté. Ces places, en dehors de Montauban, Nîmes et la Rochelle, étaient au nombre de quarante-trois. Les garnisons, par un article secret, devaient en être payées et les gouverneurs entretenus aux dépens du roi. L'exécution de cet édit jeta le trouble dans la ville. Anne de Murviel, le nouvel évêque, s'y étant présenté pour réclamer les églises de Saint-Jacques et de Saint-Louis, les consuls consentirent bien à lui faire la révérence et à lui offrir des dragées et le vin d'honneur, mais ils furent sourds à sa demande. Les commissaires royaux, Fondriat et Dubourg, insistèrent inutilement, en 1600, de l'ordre exprès de Henri IV ; ils ne purent obtenir, de guerre lasse, qu'une partie de l'église Saint-Louis. Peu satisfait de cette concession, l'évêque signifia aux consuls qu'il entendait faire bâtir un clocher à la capucine, pour y mettre une cloche d'un quintal et demi ; qu'il voulait un cimetière pour y porter les morts catholiques, avec la croix et le cérémonial accoutumé, et qu'il exigeait l'entière liberté du culte, conformément aux volontés du roi.

C'était trop vouloir à la fois. Les consuls répondirent en complétant leurs fortifications, les ouvriers en chassant à coups de pierres les maçons qui bâtissaient le clocher, et les principaux de la ville en menaçant d'une expulsion immédiate l'évêque et son clergé. Malgré les ordres du roi, les injonctions de ses commissaires et les arrêts du

conseil, le prélat vécut sept ans dans sa ville épiscopale comme un Lazare. Les Réformés lui laissaient la chapelle de Saint-Louis, mais à condition qu'il n'y dirait la messe qu'à voix basse, et que les processions n'iraient que de la porte de cette chapelle au coin de la rue de la Faurie, c'est-à-dire dans un espace d'environ cent pas, où même les ecclésiastiques ne paraissaient jamais sans qu'on les couvrit de boue et d'ordures. Tout autre fonction de leur ministère était rigoureusement interdite dans la ville et dans les faubourgs. L'évêque l'ayant oublié dans une seule circonstance, l'émeute de 1607 le lui rappela rudement.

Une vieille femme, qui avait conservé la croyance catholique malgré son mari et les désordres du temps, se voyant à l'extrémité, fléchit le plus jeune de ses enfants et parvint à se faire amener un prêtre. Elle était logée dans le faubourg Saint-Étienne, où un vicaire alla secrètement la confesser et lui donner la communion. Ce même fils voulant la faire enterrer par le prêtre, comme elle l'en avait prié, l'aîné s'y opposa et avertit le consistoire, qui la vint arracher des mains du clergé et l'enterra selon le rit calviniste, malgré les protestations du vicaire, que le peuple voulait enterrer avec elle.

L'évêque et son chapitre y étaient accourus pour réclamer le cadavre ; mais ils trouvèrent la cérémonie achevée et la populace si émue que, pour éviter les menaces qu'on leur adressait de toutes parts, ils se hâtèrent de regagner la porte des Carmes qu'on ferma en les apercevant. Ils furent contraints de remonter vers celle du Moustier, qui était close également, et qui ne se rouvrit qu'après qu'ils eurent attendu tout le jour, et reçu cent affronts du peu-

ple qui les avait suivis et couverts de poussière. Encore, avant de leur ouvrir, le consul Montrosier, d'une des fenêtres de la maison bâtie entre les tours de la porte, leur reprocha-t-il aigrement qu'ils méritaient ces insultes pour être sortis des limites qu'on leur avait fixées, ajoutant que c'était par pure grâce qu'on leur permettait de rentrer ; grâce qui leur coûta néanmoins bien cher, car, depuis cette porte jusqu'à la chapelle, il leur fallut essuyer une grêle de pierres, dont l'évêque fut dangereusement blessé au visage et tous les autres ensanglantés (1).

Moins de trois ans après cet événement, le mercredi 19 mai 1610, à l'heure de midi, au château consulaire de Montauban, fut tenu un conseil général des consuls et habitants, où Théophile Béraud, premier consul, montra qu'il venait de recevoir une lettre du seigneur de Thémignes, sénéchal et gouverneur du Quercy, leur mandant que le roi avait été assassiné.

Le conseil conclut que les ecclésiastiques qui étaient dans la ville seraient mandés au conseil, pour leur donner assurance de pouvoir demeurer à Montauban en toute liberté.

Les ecclésiastiques mandés étant venus au conseil, les consuls leur donnèrent toute assurance de leurs personnes et de leurs biens, et les prirent sous la sauvegarde du roi et de la ville, sans souffrir ni permettre que nul tort, mal ni

---

(1) C'est comme Raymond, hebdomadier du chapitre, qui y fut blessé à la tête et à une jambe, et qui vit encore, me l'a conté. (Henri Leuret, prévôt de la cathédrale. *Histoire de Montauban*, liv. II, p. 177.)

déplaisir leur fût fait. Les ecclésiastiques les remercièrent, et protestèrent vouloir vivre et mourir en cette ville, comme bons habitants et serviteurs du roi.

Le 20, les consuls arrêterent que, pour se convertir, après le détestable procédé de Ravailiac, en l'obéissance du fils de Henri IV, visite serait faite des murs de la ville, qui avaient besoin d'une prompte réparation en divers lieux ; et le lendemain, dans un plus nombreux conseil général, tenu au temple vieux, joignant le château consulaire, Théophile Béraud, premier consul, représenta *l'assassination et malheureux désastre, commis sur la personne du bon et grand Roi, de quoi tous avaient occasion de mener très-grand deuil*. Ensuite vint la lettre de M. de Thémynes, annonçant « qu'il avait fait proclamer à Cahors le roi Louis XIII Roi de France et de Navarre, le légitime et naturel prince souverain, et exhortant les consuls à faire de même. » Béraud requit les assistants de prêter le serment dû à sa Majesté, et tous témoignèrent, par acclamation, leurs vœux et souhaits pour la prospérité et durée de son règne, et firent retentir les voûtes du vieux temple d'un seul et unanime cri : « Vive le Roi (1) ! »

---

(1) Archives municipales de Montauban. (Registre des conseils et Cayer des émoluments de la maison de ville de Montauban, 1610, fol. 274).



## CHAPITRE VI

### **La Reprise des armes.**

Les acclamations des Réformés étaient plus sincères que les promesses de la cour. Le parti qui avait gardé le poignard de Jacques Clément pour en armer Ravallac ne se cachait plus, et conspirait, le front levé, la ruine du protestantisme. Après la déclaration du 3 juin, où la régente confirmait les édits du bout des lèvres, à condition que les calvinistes ne bougeraient pas, les gouverneurs furent envoyés dans leurs provinces pour les surveiller et les contenir. L'unique objet de leur mission, qui n'était un secret pour personne, éclata fièrement dans leurs premiers actes. Le 5 septembre 1611, le prince de Condé, gouverneur de la Guienne, le fit connaître à Montauban.

Les consuls, grands amis du cérémonial, lui avaient préparé une entrée magnifique. Tapisserie « verte jonchée, » arcs de triomphe riches de diverses peintures et même des armoiries du prince et de leurs Majestés, rien n'y manquait. Les compagnies étaient sous les armes, tous les artilleurs à leurs pièces, et la mousqueterie et le canon

accueillirent cet hôte illustre quand il parut escorté de cent gentilshommes. Arrivé devant le théâtre dressé en face de la porte de Montmurat, et touchant le grand jeu de paume, il mit pied à terre, et s'assit sur une chaire « garnie de velours » pour écouter les harangueurs. Les magistrats, les régents du collège et les ministres s'étant alors présentés, le prince demanda : — « Qu'étaient toutes ces robes noires?... »

— Les ministres de l'Évangile et les conseillers du sénéchal, » lui dirent les consuls.

— « Et où est le clergé ? » demanda le prince.

Un ministre répondit tranquillement qu'il n'était pas permis au clergé papal de venir jusques-là. De quoi son Altesse, fort en colère, imposa silence au harangueur, et commanda qu'on fit avancer le clergé. Les chanoines des chapitres collégial et cathédral, arrêtés au puits des Frères mineurs par des hallebardiers qui leur tenaient la pique au ventre pour les empêcher d'avancer, débouchèrent alors, ayant à leur tête le prévôt de Lalain, qui récita cette oraison au prince :

« Monseigneur,

« On dit qu'il y a des nations qui bénissent le soleil à son lever, et accompagnent de leurs vœux l'entrée et le milieu de sa course, pour les biens qu'il leur apporte en brillant sur leur horizon : mais j'ose dire que le clergé de ce diocèse, le plus désolé peut-être qui soit aujourd'hui en France, a bien autant ou plus de sujet de bénir et accompagner de ses vœux votre arrivée par deçà, puisque, comme un nouveau soleil, vous éclairez nos espérances et



nous laissez entrevoir l'aurore d'un beau jour, après tant d'orages dont nous avons été battus, nous et nos prédécesseurs. Car si nous avons flotté, durant tant d'années, parmi les ondes de la guerre civile, assaillis et agités d'une si continuelle tourmente que les débris du naufrage paraissent encore ; vous, comme un feu Saint-Elme, venant à luire sur les restes de notre état ecclésiastique, vous nous rassurez et semblez nous promettre le calme, afin que, sous votre protection et sauve-garde, nous puissions surgir au port où à voiles et à rames nous tâchions d'aborder.

« Aussi, ne sauriez-vous, Monseigneur, démentir le sang du roi de France, duquel vous êtes issu, sang toujours généreux et ardent, mais principalement lorsqu'il s'agit de protéger l'Église et les ecclésiastiques, témoin votre grand aïeul, saint Louis, le plus grand Roi que le soleil vit jamais, et le plus digne de porter le sceptre et la couronne. Il vous a laissé en partage, avec les fleurs de lys, le soin et le zèle de maintenir l'Église et ses serviteurs dans la jouissance des privilèges que les rois très-chrétiens, souche de la branche de Bourbon, leur ont si pieusement et si libéralement accordés. En reconnaissance de tous les biens que Votre Grandeur nous fait espérer, nous vous offrons, Monseigneur, nos larmes, nos prières et nos soupirs à Dieu. Puissent vos lys conserver leur antique blancheur sans que la main du temps les souille et les flétrisse ! Ce sont nos vœux, ce sont les souhaits de tous les gens de bien, et les prières que nous adressons et poussons journellement vers le ciel, et notamment à votre entrée, où nous chantons

avec ardeur, de cœur et de bouche : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur (1) ! »

Après le prévôt, les gens de justice se présentèrent, et firent leurs compliments. Les ministres haranguèrent les derniers, et leur discours, que Son Altesse semblait ouïr d'un air d'impatience, n'eut pas plutôt pris fin qu'on le vit à cheval. Les consuls l'attendaient à la porte de Montmurat, avec un dais de damas violet, garni de franges d'or. Lorsqu'ils lui eurent remis les clefs, dans une bourse de velours rouge, le clergé ouvrit la marche avec la croix, pour conduire le prince à l'église : mais une foule compacte lui barra le passage, et le força de se diriger vers la maison Dariat, l'hôtellerie des personnes royales. Condé, ne voyant plus les ecclésiastiques, demanda où était l'église, s'y fit conduire sur-le-champ, et mit pied à terre devant la porte, où l'attendait Anne de Murviel, l'évêque de la Ligue. « Le procédé des Huguenots lui fut tout-à-fait déplaisant, et il le témoigna sévèrement aux consuls à son départ, qui s'effectua le lendemain de son entrée et de grand matin, après avoir entendu la messe (2). » |

Appliqué par la main du fils de leur ancien chef, trop oublieux de l'assassinat de son père, ce soufflet fut rude à la joue des Réformés ; ils s'en consolèrent en établissant un tir à l'arquebuse, pour exercer leur jeunesse ; en recons-

---

(1) Archives du chapitre cathédral ; copie trouvée dans les papiers du frère de M. de Lalain, et reproduite dans le manuscrit Perrin. (fol. 205.)

(2) Archives de l'hôtel de ville, livre jaune.

truisant, vers la fin de 1612, le temple vieux, dont les cornes, plantées sur le portail, rappelaient encore la destination primitive (1), et qui, d'ailleurs, ne pouvait plus contenir la foule des fidèles, et enfin en prenant à Montélimart, pour remplir les doubles fonctions du ministère et de l'enseignement, ce Daniel Chamier, surnommé déjà par les Églises le chandelier d'or.

Les mouvements des princes, dont l'ambition fomentait la guerre civile et l'incendie de la place des couvertes commencèrent l'année suivante à troubler les esprits. Comme à la veille de toutes les prises d'armes, les consuls se mirent à réparer les fortifications. La sentinelle reprit son poste sur la tour Saint-Jacques, prête à sonner l'alarme ; des patrouilles parcouraient la ville jour et nuit. On mura deux portes, et un mandement des magistrats consulaires enjoignit aux hôteliers et taverniers de porter tous les jours à la maison commune les noms des étrangers, et de serrer leurs armes (2).

L'arrestation de M. de Fabas, député général des Églises, redoubla leurs alarmes. Les ecclésiastiques, effrayés, voulaient s'enfuir à cette nouvelle. On les retint en leur promettant sûreté ; mais les consuls organisèrent une garde secrète : ils firent murer les portes des Carmes et de Montmurat, mettre des herses de fer à celles du Moustier et des Campagnes, et ils tirèrent de l'arsenal un canon et quatre couleuvrines. La résurrection de la Ligue, toute puissante

---

(1) La vieille boucherie.

(2) Archives municipales. — Livre de police, de l'an 1614.

encore et plus violente que jamais (car, aux états de 1615, l'archevêque de Lyon, parlant au nom de la noblesse et du clergé, avait demandé au roi qu'il n'y eût plus qu'une foi en France), justifiait, du reste, ces mesures de précaution.

Un synode provincial se tenait vers ce temps à Réal-mont : deux députés, Chambret et le marquis de Genebrières vinrent annoncer au consistoire et aux consuls la nomination du duc de Rohan comme général des Églises. Ils étaient porteurs d'une lettre particulière, où le duc déclarait ne vouloir accepter cette haute marque de confiance que si Montauban approuvait le vote du synode.

Bien que doucement chatouillée dans son orgueil par la déférence du duc, la bourgeoisie refusa de sortir de sa voie pacifique. Chamier, un consul et six des principaux eurent beau aller au-devant du nouveau Macchabée, et certes, Rohan méritait ce nom, car il n'y eut jamais dévouement plus pur ni cœur plus noble et plus vaillant : cette escorte d'élite ne put entraîner que le peuple. Chauffepied, député de l'assemblée générale de Grenoble (1), fut moins heureux encore lorsqu'il essaya, dans le temple, de faire jurer l'Union. L'égoïsme étendait sur les yeux des

---

(1) Elle s'était d'abord réunie à Montauban, et se transporta, malgré les menaces du sieur de Vic, maître des requêtes, à Grenoble, « parce que les députés ne pouvaient rien gagner ni porter les « Églises à la guerre. » (*Mémoires inédits de Gâches*, p. 549.)

Il n'est pas question de ce fait dans une *Histoire récente des assemblées politiques des Réformés de France*. En revanche, on y trouve cette erreur assez étrange de la part d'un professeur

riches un bandeau si épais que la brusque arrestation du prince de Condé, le 7 septembre 1616, et le rétablissement de la messe en Béarn ne les touchèrent pas.

Il fallut, pour les éclairer, l'expédition de Louis XIII, qui, foulant aux pieds la mémoire de sa grand' mère, entra dans le Béarn en 1620 à main armée, remit l'Église en possession de ses privilèges, et reporta le Saint-Sacrement en triomphe, lui suivant à pied, tête nue et avec un cierge, dans le principal temple de Pau. L'éclat de ce tonnerre retentit partout, et contraignit enfin les plus insensibles à dire que le masque était levé, et que les ennemis de la Réformation travaillant ouvertement à sa perte, le moment était venu de pourvoir au salut commun. Le synode provincial de la basse Guienne et du haut Languedoc se tenait précisément alors à Montauban. Deux députés du Béarn, Lescun et Vignaux, s'y rendirent, et firent une peinture si pathétique de l'état du pays, livré de nouveau aux jésuites, qu'on résolut de convoquer un synode général à Millau. Cette convocation, indiquée pour le 11 novembre, était faite en ces termes :

« Messieurs, le terrible orage qui est tombé sur nos frères de Béarn, et qui nous menace de près, nous a fait assembler ici en conseil, assistés d'aucuns de la noblesse, des

---

d'histoire : « Bien commandée par un officier de fortune, Saint-André de Montbrun, que Rohan lui avait donné pour chef, Montauban résista à tous les efforts de l'armée royale pendant deux mois et demi. » (*Histoire des assemblées politiques des Réformés de France*, p. 360.) Saint-André de Montbrun ne mit pas le pied dans la ville pendant le siège, et ne vint que l'année suivante à Montauban.

pasteurs et du tiers-ordre, afin de résoudre de réunir promptement les Églises de la province, pour aviser aux moyens que Dieu nous voudra mettre en main pour la consolation des susdits frères désolés et pour notre propre conservation. Nous avons cru que c'était notre devoir, ayant été les premiers avertis par ceux qui ont vu violer les édits, dépouiller les nôtres de leurs temples et en investir les ecclésiastiques romains, qui n'y ont pas plus tôt eu le pied dedans qu'ils ont déchiré les commandements et la Bible, avec exécutions et reniements du saint nom de Dieu.

« Pendant la procession générale, les nôtres forcés et battus pour se prosterner à l'idolâtrie, les garnisons échangées, les gouverneurs de contraire religion mis dans Navarreins : toutes ces choses, vues et connues avec certitude, nous obligent à cette assemblée, pour après avoir invoqué notre Dieu tous ensemble, obtenir de sa bonté et grâce des remèdes à de si grands maux qui nous font pleurer pour ces pauvres Églises, si Églises nous les pouvons appeler, et pareillement appréhender pour nous.

« Et d'autant que le jour de l'assemblée tombe au colloque de Rouergue, nous l'avons mise à Millau, à l'onzième jour de novembre proclamé, de quoi nous vous donnerons avis, afin qu'il vous plaise y envoyer vos députés des trois états pour commencer précisément audit jour. Ne nous abandonnons point nous-mêmes en un tel besoin, ne soyons point déserteurs de la cause de Dieu. »

Tous les députés des Églises se rendirent à ce synode au jour fixé. On élut le comte d'Orval, fils de Sully, chef des gens de guerre du haut et bas Quercy, et quand on

eut rédigé un règlement provisoire, et que Montauban eut versé 38 mille livres dans la caisse commune, Castres 21 mille et Millau 6 mille, l'assemblée se sépara, pour se remettre sur pied par abrégé quelques jours après, à Montauban. Celles d'Anduze et de Nîmes venaient de prendre à peu près les mêmes résolutions au moment où s'ouvrirent à la Rochelle les états généraux du parti. Là, considérant l'urgence du péril, et « sur l'avis certain que, le 21 avril 1621, avait été ordonnée, dans le conseil du roi, une levée de quarante-et-un mille hommes de pied et de six mille chevaux pour les employer contre les Églises, » les députés réglèrent promptement l'ordre militaire et l'ordre financier.

Les provinces furent d'abord divisées en huit cercles, commandés par autant de chefs généraux, qui étaient La Force pour la basse Guienne ; pour la haute et le Languedoc, le duc de Rohan. Quant aux frais de la guerre, l'assemblée y pourvoyait au moyen de la vente des biens du clergé, et des deniers royaux dont elle décrétait la saisie dans les huit cercles. Ces mesures importantes adoptées sous la présidence de Combort, les Églises, qui attendaient la guerre de pied ferme, lancèrent au devant du roi, en marche pour le Midi, une déclaration où se trouvaient résumés, longuement mais avec force et vérité, tous les griefs du protestantisme.

Après avoir remarqué, non sans amertume, que, depuis la mort du grand Henri, leur zélé défenseur, les Réformés, qui pouvaient se regarder, sans trop de jactance, comme les colonnes de la Royauté, n'avaient cessé de se voir en butte aux attaques de leurs ennemis, l'assemblée se plaignait que le roi eût juré à son sacre d'exterminer l'hérésie, et qu'il écoutât

trop complaisamment les conseils de Rome et de l'Espagne. L'hostilité des parlements et des jésuites, et l'ostracisme dont les cours souveraines frappaient la Réforme, étaient ensuite relevés en détail, et ouvraient la longue liste des plaintes du parti. A l'exposé de faits graves et malheureusement incontestables, les trois orateurs signataires, Basnage, Combort et Rodil, ajoutaient une invocation à la mémoire de Henri IV, et cette allusion à leurs anciens services :

« Tout le monde sait ce que nous avons souffert, et l'on ne craint pourtant pas d'incriminer nos intentions, bien que nous soyons prêts à défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang cette couronne, conquise aux Bourbons par le bras de nos pères. Le triomphe de Henri IV n'est-il pas là pour attester notre amour pour nos rois ? Et n'est-ce pas à nos efforts qu'il dut sa victoire sur les catholiques. Épargnez donc, Sire, pendant qu'il en est temps encore, épargnez le sang français. La calomnie cherche vainement à nous noircir ; vous ne pouvez avoir oublié que nous sommes les enfants de ceux qui sauvèrent votre couronne, lorsque la faction catholique se riait du droit des Bourbons.

« Et vous, ô princes étrangers, venez au secours d'un peuple opprimé contre toute justice, et qui va tomber écrasé par l'abus de la force, si vous n'intercédez pour lui. Mais sans toi, Seigneur éternel, tout secours est inutile et toute force vaine : en toi seul est le salut et la vie : lève-toi donc, ô Seigneur, et couvre tes enfants, tandis qu'il respirent encore (1). »

---

(1) Bart. Grammond. (*Historia à Ludovico XIII prostratæ rebellionis*, lib. III, cap. II, p. 132.)



Louis XIII, ou plutôt Luynes, l'héritier de Concini, qui venait de se créer connétable, répondit en prenant Saumur et en assiégeant Saint-Jean-d'Angely. Alors les colères protestantes, longtemps comprimées, firent explosion. Les ecclésiastiques de Montauban, sauvés déjà le 17 septembre précédent par la fermeté des consuls, palpitaient d'effroi, comme les ramiers au souffle de l'orage. La générosité du parti modéré ne se démentit pas. Prévenant les excès de la multitude, aveugle dans ses impressions comme dans ses vengeances, les magistrats de l'Hôtel de ville protégèrent les prêtres, et les firent conduire au Claux. Comme ils sortaient, le 18 juin, par la porte des Carmes, le duc de Rohan entra par celle de Saint-Antonin.

Il était arrivé par Capdenac, trompant Thémynes, qui l'attendait avec ses gendarmes et ses miliciens, entre le Tarn et la Garonne. Ce maréchal de cour, auquel l'arrestation du prince de Condé avait valu le bâton, quand il sut sa méprise, vint faire une algarade un dimanche matin à la vue de la ville. Presque tous les gens de guerre sortirent aussitôt pour lui offrir le combat. Mais le lieu lui semblant trop désavantageux, exposé au canon et favorable à la retraite, il se contenta de les voir, sans autre exploit que quelques mousquetades tirées d'assez loin de part et d'autre (1).

Sentant néanmoins croître l'étonnement des grands et des petits à mesure que le roi approche, Rohan prévoit que Bergerac et toute la basse Guienne, affaiblie par les

---

(1) *Relation du siège*, de Béraud, p. 15.

divisions de ses chefs, Boisse Pardaillan et La Force, plieront sous le poids des armes royales, et il prend la résolution d'aller ramasser promptement les levées de l'Albigeois pour les joindre à celles du bas Languedoc, et opposer une digue au torrent. Avant de partir, il trace un ouvrage à cornes aux endroits les plus faibles, recommande aux consuls de mettre sur-le-champ la main à l'œuvre, donne les charges de maréchal de camp au comte de Borgo-Franco et de sergent de bataille à Dade, sous l'autorité supérieure du comte d'Orval, gouverneur de la ville; puis, le 2 juillet, après le prêche, il monte dans la chaire du temple neuf et parle ainsi au peuple :

« Je ne vous cèlerai point que la plus certaine conjecture que je puisse recueillir des nouvelles qui courent est que bientôt l'armée du roi campera autour de vos murailles, puisque Saint-Jean est rendu, et ce qui reste jusqu'ici débilite, corrompu, prêt à faire joug par les factions de quelques méchants esprits. Je ne crains point que l'étonnement et la lâcheté des autres passe à vous par contagion. Le zèle qu'avez toujours témoigné croissant par la présence du danger, et la nécessité de résister tant importante, vous fera rechercher courageusement la gloire qu'en cette occasion vous pouvez acquérir.

« Car, pour certain, nous nous ferons ici redonner la paix. Ces jours passés, vous avez juré l'union des Églises en ma présence : ce serment est sacré; aussi, le devez-vous garder inviolablement, et croire que si, par ce moyen, vous ne vous conservez, tout autre sera inutile. Après mille indignités souffertes, vous serez réduits à cette dure condition, ou de quitter la religion ou de quitter le Royaume, si par grâce

on ne vous fait mourir. Vous vaut-il pas mieux vendre chèrement votre sang à ceux qui le cherchent qu'être honteusement traînés au supplice ? Je vais préparer ceux de Castres et les circonvoisins à votre secours, lesquels trouveront bien plus utile pour eux de venir ici arrêter le mal joignant leurs forces aux vôtres qu'attendre qu'il *flue* jusqu'à eux, après que vous serez submergés. »

Après ces paroles, prononcées avec le calme d'un ministre, auquel il ressemblait singulièrement avec sa fraise plate, ses traits pleins de sérénité et ses longs cheveux, le duc de Rohan prit un air sévère, et dit, l'œil attaché sur les bancs occupés par les pourpoints de velours et les hommes de robe longue :

« Quelques malintentionnés interprètent sinistrement mes actions, prennent à contraire fin mon voyage, et par secrètes menées découragent le peuple. Il leur serait meilleur de se taire ou s'en aller que de se mettre en plus grande peine. Que ce mot d'avis leur suffise. Quant à vous, qui connaissez mon zèle et le soin avec lequel j'ai procuré l'avancement des Églises, je vous prie de prendre cette confiance en moi, qu'en cette occasion je ne vous abandonnerai point, quoi qu'il arrive. Quand il n'y aurait que deux hommes de la religion, je serai l'un des deux. Mes maisons sont saisies et mes revenus, pour n'avoir point voulu me mettre sous la déclaration. L'épée et la vie me restent, et peu par dessus que Dieu me fera la grâce d'employer en cette cause.

« Je vous laisse force bons hommes, dont l'expérience vous servira grandement, et ne suis point d'avis de retenir ceux qui voudront s'en aller. Trois bien résolus valent mieux

que trente éperdus. Le courage fait plus ici que la multitude. J'ai dit à Monsieur le premier consul le surplus de ce qu'avez à faire, et m'en remets à sa prudence (1). »

Après ce discours, écouté avec enthousiasme, Rohan monta à cheval, et, suivi des acclamations et des bénédictions du peuple, prit la route de Castres. Il partait plein de confiance dans la valeur des Montalbanais, et les talents vraiment supérieurs de leur premier consul, un des représentants les plus intelligents et les plus fermes de cette bourgeoisie municipale qui, en respirant l'air de l'indépendance derrière ses bastions, s'était familiarisée avec le péril, et ne balançait pas à sacrifier vie et fortune pour conserver la liberté civile et la liberté religieuse. Jacques Dupuy était effectivement le seul homme capable de tenir tête aux circonstances.

A peine Rohan eut-il passé le pont-levis du Moustier, qu'à sa voix la population tout entière court avec la pioche et la hotte aux fortifications. Nul ne s'y épargne. Les premières dames de la ville remuent la terre jour et nuit, et, à travers des flots de poussière, donnent l'exemple. Pendant

---

(1) *Histoire particulière des plus mémorables choses qui se sont passées au siège de Montauban, et de l'acheminement d'icelui*, p. 17.

Il est admis que cette relation, in-12 de 254 pages (Leyden, Montauban, 1622), et signée des initiales A.-I. D., a été écrite par Hector Joly, ministre et professeur à Montauban. *La Bibliothèque historique de la France*, en indiquant l'édition de Genève, de 1623, ajoute : par Hector Joly. Cependant on lit cette note, d'une écriture du temps, sur un des exemplaires de la Bibliothèque impériale : *On croit que Bonencontre en est l'auteur*. Perrin, assez rapproché des événements, l'attribue à Béraud, et nous pensons, en effet, qu'elle est de lui ou de Jacques Dupuy, le grand consul.

deux semaines, on n'entend que des coups de hache et de marteau, sous lesquels tombent, à grand bruit, dans un rayon de mille pas au delà des murs, les maisons et les arbres. Quand ces travaux furent ébauchés, voici l'aspect que présentèrent les fortifications. La vieille ville, bâtie en forme de trapèze, dont le sommet faisait face au levant et la base à l'ouest, apparaissait sur un plateau assez escarpé, entre le Tarn qui la baigne au couchant, le Tescou qui la rétrécit en serpentant au midi, et le ruisseau de la Garrigue par lequel elle est bornée du côté septentrional.

Ceinte d'une haute muraille de briques à créneaux, elle était flanquée par six portes, percées dans d'énormes tours, et appelées, l'une qui regardait le nord, porte du Grifoul, à cause de la belle fontaine de ce nom : l'autre, à l'aspect du levant, porte des Campagnes ou des Cordeliers ; la troisième, tournée vers le Tescou, porte du Moustier ; la quatrième, placée tout à fait au midi, porte des Carmes. Les deux autres, bâties au bord du Tarn, la première à côté du château Regnaud, construction massive, ornée de trois petites tourelles, la seconde à l'angle occidental de la ville, se nommaient portes du Pont et de Montmurat.

Un fossé, large, profond, et qui, vers le nord, élargi par le ruisseau de la Garrigue, ressemble à un abîme, bordait le mur d'enceinte, remparé de gazons et de briques sur une épaisseur de douze pieds. Au delà de ce fossé, le bastion dit des Carmes, une demi-lune, et les bastions de Paillas, du Moustier, de Rohan et de l'Écluse, ouvraient leurs angles tracés d'une main habile, à partir du château Regnaud jusqu'au bord du ruisseau de la Garrigue. Là, ils se liaient au-dessus du fort des Jacobins compris dans

l'enceinte, et faisaient face à la tour du Darnage, aux bastions du Fort, de la Fontaine, de Saint-Antoine, et à deux grandes tenailles, terminées par le bastion de Montmurat, dont l'angle saillant longeait le Tarn, jusqu'au bout du jardin du grand séminaire. Les tenaille s'étaient défendues par une demi lune, construite à droite du bastion, dans la direction du grand chemin de Bordeaux et vis-à-vis le centre de la corne de Montmurat. Deux ponts de bois, soutenus par six pilotis, étaient jetés sur le fossé de l'enceinte bastionnée et sur celui des cornes, à l'entrée de la demi-lune, pour le passage des troupes et les sorties.

L'ouvrage à cornes, les tenailles et les bastions étaient défendus, outre le chemin couvert, par des fossés pleins d'eau. Le faubourg de Villebourbon, bâti sur la rive gauche du Tarn, se rattache à la ville par un beau pont « en l'architecture duquel le maître n'oublia rien, soit pour la solidité de ses fondements, proportion de ses piliers, symétrie de ses arcs, soit pour la hauteur, largeur et élégance de l'édifice. » Or, au bout de ce pont, fortifié de deux grosses tours et d'une barbacane, s'étend le faubourg que Henri IV enferma dans trois bastions, dits de Toulouse, du Communalet de Gasseras, et deux demi-bastions joignant le fleuve. On n'avait eu le temps d'ajouter à cette fortification assez imparfaite qu'une demi-lune, qui s'ouvrait vis-à-vis la porte du pont, entre le bastion toulousain et le Communal.

Les consuls y faisaient creuser à la hâte des corridors et construire une place d'armes, lorsqu'un valet de chambre du comte d'Orval vint leur apprendre l'arrivée à Caussade du duc de La Force qui, se retirant devant le roi, avait abandonné son gouvernement de la basse Guienne, et laissé

perdre Clairac et Bergerac. Craignant qu'on ne voulût pas le recevoir dans la ville, La Force avait suivi son messenger. Ceux qui gardaient la porte de Villenouvelle le laissèrent entrer sans difficulté ; mais il ne fut pas sitôt à l'hôtellerie que, les consuls le venant voir, la chambre fut toute pleine de gens. Les discours des consuls ne lui témoignèrent pas qu'ils eussent contentement ni déplaisir de sa venue : il leur dit que, sur la bonne opinion qu'il avait d'eux comme ne devant pas se laisser persuader aux sollicitations et promesses trompeuses de la cour, il était venu, à dessein de les servir et employer sa vie ainsi que celle de ses enfants et de ses amis pour leur conservation (1).

Cet offre fut reçue en silence. Les principaux de la ville et les consuls se montrèrent très-froids. Quant au peuple, il ne parlait que de le poignarder et de le jeter dans la rivière ou par dessus les murailles. « C'est un traître, disait-on, à la porte de sa maison même ; il a trahi le Béarn et la Guienne, et il faut le chasser, pour qu'il n'en fasse pas autant à Montauban ! » Castelnau, son fils cadet, voyant cette hostilité, lui dit qu'il connaissait particulièrement et de longue main Béraud, pasteur très-influent, et il le pria de trouver bon qu'il allât le voir. La Force s'y rendit avec lui ; mais, quoique l'entretien eût été long, et que *le duc eût rendu compte de toutes choses*, l'accueil de Béraud fut plein de défiance et de froideur.

Cette visite fit que La Force se souvint de Chamier. Il lui avait rendu quelques bons offices à la cour, du temps du

---

(1) *Mémoires du marquis de Castelnau*, chapitre III, p. 166.

feu roi. Espérant qu'il ne l'aurait pas oublié, le père et le fils se transportent à son logis. La Force lui donne longuement les mêmes explications qu'à l'autre ministre, et finit en disant : « Qu'il voyait bien que ceux de Montauban le soupçonnaient et avaient mauvaise opinion de lui, ce qui était le plus sensible déplaisir qui lui fût jamais arrivé. » Chamier, qui l'avait fort pressé et lui avait fait beaucoup d'interrogations, parut enfin satisfait de ses réponses, et, haussant tout d'un coup la voix : « Laissez-moi faire, dit-il, et ne vous mettez en peine de rien. »

Le lendemain, en effet, les consuls vinrent l'assurer qu'il était le bien-venu en leur ville, qu'ils s'estimaient heureux de pouvoir être assistés dans leur besoin de ses bons avis et de son expérience et sage conduite, et ils le mirent aussitôt dans la maison Dariat.

Chamier avait parlé, tout le monde se tut, car le grand pasteur était un de ces hommes en qui bat le cœur d'un parti ; mais, en s'inclinant et rongéant son frein devant le plus vénéré de ses chefs, le peuple ne voulut pas laisser ignorer à La Force quel prix sanglant il gardait à la trahison. « Un qui n'était pas de la ville y étant venu sur ces entrefaites, ses discours donnèrent à connaître qu'il n'était pas de la religion. Ce fut assez pour le faire soupçonner d'espionnage et de trahison ; si bien qu'incontinent ils s'émurent contre lui, et des paroles ils en vinrent aux coups. La populace se ruant sur lui, après l'avoir frappé à plusieurs reprises, même avec l'épée, ils le traînèrent jusque sur le pont et le jetèrent dans la rivière. Puis, voyant qu'il allait se sauver à la nage, il y en eut qui prirent les bateaux, et le suivant l'assommèrent à coups d'aviron et



le firent noyer ; et tout cela se fit en si peu de temps qu'il fut impossible à ceux qui avaient de l'autorité d'y apporter remède (1).»

Quelques jours après cette scène, le comte d'Orval, gouverneur militaire, rentra de Castres, où il avait accompagné Rohan, avec quatre-vingts chevaux, et d'Eymet, troisième fils de La Force, arriva de l'Agénois, lui vingtième. Les nouvelles qu'ils apportaient ayant convaincu les consuls qu'il n'y avait pas de temps à perdre, on s'occupa « en bref » de l'armement et de la défense de la place. Il y avait, dans l'arsenal, la tour de Lizié et le Moineau du boulevard des Campagnes, une quarantaine de pièces de divers calibres, qui furent mises en batterie çà et là, un peu au hasard, en attendant l'ennemi. La garnison comptait 4,500 hommes, qu'on distribua dans trois quartiers, celui de Montmurat et Villeneuve, dont Castelnau, le fils aîné de La Force, se chargea avec seize compagnies, neuf sous ses ordres, quatre commandées par Saint-Orse, à la corne Saint-Antoine, et trois confiées à Savignac, qui gardait les trois bastions jusqu'au fort des Jacobins, « ayant une compagnie en chacun. »

Régniers défendait avec huit compagnies le bastion de l'Écluse, qui était fort évasé, et appuyait sa base au ruisseau de la Garrigue, celui de Rohan, complètement achevé, et celui du Moustier, moins fort que les autres, à cause de la rampe escarpée et brusquement rétrécie par le Tescou sur laquelle se déployait son angle droit. Il n'était

---

(1) *Mémoires du duc de La Force*, publiés par le marquis de La Grange, tome IV, page 174.

en outre qu'à moitié plein de terre. Le bastion du Paillas, la demi-lune et le bastion des Carmes échurent à d'Ausseron, commandant de six compagnies. Le béarnais Mazères, soldat de fortune, habile et courageux, qui s'était fait un nom éclatant dans les guerres d'Italie et en rapportait le titre de comte de Borgo-Franco, avait la garde de la demi-lune et des trois bastions de Villebourbon, avec dix compagnies et ses cheveu-légers. Il restait, pour former la réserve, et se porter au besoin sur les points menacés, trente enseignes des habitants, les cent volontaires de Lacaze et la compagnie des gardes du comte d'Orval.

Les ministres, de leur côté, persuadés qu'ils seraient plus utiles que les gens de guerre, avaient organisé la défense religieuse, et résolu de combattre par la prière, et d'élever les mains au ciel comme Moïse, pendant que les soldats mettraient les leurs aux armes. Treize pasteurs, réfugiés pour la plupart, parmi lesquels brillaient, comme deux phares, les deux lumières de la Réformation ; Daniel Chamier et le jeune Caméron, une des gloires de l'Écosse, s'étaient partagé les quartiers et les corps de garde, et devaient venir y prêcher et y prier matin et soir.

L'ordre des divers services publics n'était pas assuré avec moins de régularité, et, grâce à la prévoyance de Dupuy, de l'Hôtel de ville, où se tenaient en permanence le conseil général et les consuls, partait la direction suprême. Mais afin d'éviter la confusion, et d'imprimer partout à la défense un mouvement uniforme et rapide, le fardeau avait été divisé, et le rôle de chacun fixé d'avance. Ainsi, tandis que le conseil de guerre devait présider, sous la surveillance d'un consul, du vieux La Force et des minis-

tres, aux opérations militaires, les autres magistrats municipaux, et des commissaires pris dans le sein du bureau central de l'Hôtel de ville, étaient chargés spécialement, les uns de la police, les autres des poudres, ceux-ci des vivres, ceux-là des logements des volontaires; les plus âgés du soin de faire panser les blessés, les plus jeunes de distribuer les munitions dans les quartiers, les plus actifs d'exciter les pionniers, les moins ingambes de recueillir le filet pour les mèches des canons et des arquebuses. Quant à Dupuy, il était partout, au conseil de guerre, à l'Hôtel de ville, dans les magasins, sur les remparts, embrassant les moindres détails dans sa vigilance infatigable, et communiquant à tout ce qui l'entourait son activité et son ardeur.

Tel était donc, au dedans et au dehors, l'état de Montauban, lorsqu'on apprit la capitulation du vieux Clairac, berceau de la réformation méridionale, que le capitaine Sauvage, profitant de l'ivresse perpétuelle du gouverneur, avait vendu au roi. On déplorait encore la mort de Lafargue, premier consul, pendu à côté de son fils, avec son chaperon rouge et sa toque; la perte de trois cents bons soldats, noyés en violation de la foi jurée, tandis qu'ils traversaient le Lot, devant les tours de l'abbaye; les viols et les excès commis par les royaux, lorsque le duc de Mayenne parut pour reconnaître le terrain, à la tête de cinq mille hommes.

Pendant ce temps, Louis XIII était à Agen, et y tenait conseil, le 10 août, sur la question de savoir s'il fallait ou non assiéger Montauban. Les avis furent partagés. Quelques-uns représentèrent que l'armée du roi, affaiblie par les sièges précédents, n'était pas en état de prendre une

ville bien munie et vigoureusement défendue. Ils alléguaient encore les incommodités ordinaires de l'automne, et les maladies que les soldats ne manqueraient pas de contracter en mangeant les bons fruits que le pays produit en abondance. Ces Messieurs conseillaient prudemment au roi de mettre de fortes garnisons dans les places voisines de Montauban, afin de lui couper les vivres et de rompre son commerce.

« Votre Majesté, disaient-ils, viendra l'assiéger au printemps prochain. En attendant, elle peut réduire le Quercy, le Rouergue et l'Albigeois, provinces qui sont toute la ressource du duc de Rohan pour secourir Montauban. Vous aurez encore, Sire, le temps d'aller en Languedoc, et de vous rendre maître des villes huguenotes avant qu'elles soient fortifiées. »

Les flatteurs du Roi et du connétable n'étaient point de ce sentiment. — « Qui vous oblige, Sire, s'écriaient-ils, d'interrompre le cours de vos victoires ? Pourquoi laisser derrière vous une ville capable de faire révolter toutes celles que vous avez prises ? La garnison de Montauban n'est qu'un ramas de gens sans discipline et sans service. L'humeur altière des habitants les rend incapables de s'accorder ensemble. Le canon et les munitions les réduiront le plus facilement du monde. La seule présence d'un roi victorieux intimidera les plus déterminés. Vous aurez le temps de prendre la ville avant que la saison devienne incommode, et que les maladies se mettent dans l'armée (1). »

---

(1) Michel le Vassor. (*Histoire de Louis XIII*, t. IV, p. 277-278.)  
— Le père Griffet, *id.*, t. II.

Cet avis, appuyé par le jésuite Arnoux, confesseur du roi, qui n'entretenait les soldats que de révélations et de miracles, et par le connétable, maître du cœur et de la volonté du débile Louis XIII, prévalut dans le conseil. Les ennemis de Luynes ont prétendu qu'il ne s'opiniâtrait à ce siège que par vanité, voulant ajouter à ses titres celui de duc de Montauban : mais il est plus juste d'en croire Richelieu, qui, mieux instruit, nous montre véritablement le fond de sa pensée. « Le connétable, dit-il, avait pratiqué en la prise de Clairac un soldat nommé Sauvage, assez estimé dans le parti. Si bien que, sans prévoir l'avenir, il fit avancer le roi, et hasarder sur la parole d'un coquin l'honneur de ses armes (1).

Cette résolution prise, Louis XIII se rendit cinq jours après à Moissac, et, le 17 août, vers les trois heures, la vedette du clocher de Saint-Jacques donnait l'alarme, et annonçait l'approche de l'armée. Un sombre enthousiasme éclate alors de toutes parts dans la ville. Les rues et les bastions retentissent du morne refrain de ce psaume entonné en chœur :

Donne-nous ton secours d'en haut  
Contre celui qui nous assaut,  
Car qui n'a que le terrien  
Pour sa sauvegarde, il n'a rien !  
Dieu nous rendra preux et vaillants  
Encontre tous nos assaillants  
Renversant par sa vertu grande  
De nos haineux toute la bande (2).

---

(1) *Mémoires de Richelieu*, t. I, p. 244.

(2) Psaume LX. *Relation manuscrite*, fol. 62.



## CHAPITRE VII

### Siège de 1621

Au son du tocsin, chacun va prendre son poste sans confusion : les consuls à l'Hôtel de ville, les six adjoints à leurs bureaux, les soldats à leurs quartiers. Les travaux cessent hors des courtines : une trentaine de mousquetaires, sortis pour saluer l'ennemi, aperçoivent bientôt, à travers les nuages de fumée qui enveloppaient Montauban (car on venait de mettre le feu aux dernières maisons des faubourgs et aux meules de paille et de fourrage), la cavalerie légère du duc d'Angoulême s'avancant dans la plaine de Villemade entre les régiments des Gardes, de Piémont, Normandie et Chappes, et ceux de Picardie, Navarre et Champagne, formés en colonnes et suivis de toute l'armée. A demi lieue de la place, on fit halte. Cent piques furent détachées et pareil nombre de mousquets pour servir d'enfants perdus. Soutenus par deux cents soldats d'avant-garde, mousquetaires et piqueurs se dirigent vers les maisons de la banlieue, fumantes encore de l'incendie (1).

---

(1) Bernard. (*Histoire de Louis XIII*, p. 272.)

Malgré leur petit nombre, les soldats de la ville, à la faveur des haies et des plis de terrain, engagent l'escarmouche; mais le capitaine des gardes du comte d'Orval, jugeant la partie trop inégale, commande de se replier vers la corne de Montmurat où France, la Mothe, Durban les joignent et saluent l'ennemi d'une nouvelle décharge. Au bruit des mousquetades accourent pour les soutenir Régniers, d'Ausseron, Peyrebosc, Lentillac, le comte de Borgo-Franco, presque plus de capitaines que de soldats, qui en tout ne font pas cent cinquante, et logés derrière les tertres des chemins entretiennent l'escarmouche contre l'ennemi jusqu'au coucher du soleil. Un enseigne, jeune d'expérience et d'âge, avait porté son drapeau hors du rempart, dans la fumée du combat. Le comte de Borgo-Franco sort au galop, arrache le drapeau des mains de cet imprudent, et, après avoir fait faire quelques passades à son cheval, à quarante pas des tirailleurs royaux, il rentre dans la ville.

Les quelques heures de repos données par l'escarmouche ne furent pas perdues. Castelnaud en profita pour fermer la corne de Montmurat, qui était à peine tracée, et le peuple, un peu étonné d'abord, s'y porte électrisé par l'exemple des femmes avec tant d'ardeur qu'avant l'aube du jour suivant, malgré la grêle des mousquetades, « qui y tombait bien dru, » on vit, au-delà de la corne, une barricade composée de deux rangs de barriques pleines de terre. Derrière ce retranchement fut élevé, en peu de jours, un rempart haut de douze pieds, épais de six (1).

---

(1) Mémoires du marquis de Castelnaud, p. 203; relation de Béraud, p. 52.



C'est de ce côté que fut établi le quartier du roi, commandé par le connétable, bien que Luynes ne quittât pas Louis XIII, qui s'était logé dans le château de Piquecos. délicieuse villa, que les Desprez édifièrent sur les collines de l'Aveyron, en face de Montauban. L'armée royale, formant un effectif de vingt-cinq mille hommes, s'était divisée en trois corps, afin de s'attacher à la fois aux trois parties de la place. Les maréchaux de Praslin et de Chaulnes, avec le régiment des Gardes, de Piémont, de Normandie, de Chappes, d'Estissac, du comte de Cramail, et la moitié des Suisses, occupaient au nord le quartier royal. Leurs maréchaux de camp étaient deux étrangers, le comte Pompeo Frangipani et Bassompierre.

Le duc de Mayenne, fils du généralissime de la Ligue, campait, avec les régiments du comte de Suze, de Barrau, de Francou, de Lauzun, de Sainte-Croix et de Toulouse, sur la rive gauche du Tarn, devant Villebourbon : et le prince de Joinville, ayant sous ses ordres les maréchaux de Saint-Géran et Lesdiguières, Caïn huguenot, amené là par l'ambition pour vendre ses frères (1), avait pris son

---

(1) Le maréchal de Lesdiguières suivit toujours le roi jusqu'au siège de Montauban, où l'on recommença encore à faire des parties contre lui. Les uns battoient les oreilles de Sa Majesté qu'il radoit, les autres qu'il s'entendoit avec ceux de Montauban et autres du parti; qu'ils savoient par lui tout ce qui se passoit en l'armée de Sa Majesté, et tous concluoient qu'il le falloit arrêter. Mais je puis encore dire avec vérité et pour en être bien assuré qu'il servoit fidèlement Sa Majesté, et avoit tant d'affection à la prise de cette place qu'il en recherchoit tous les moyens possibles. *Je fus porteur, en cinq diverscs fois, d'autant d'avis qu'il donnoit au Roi pour prendre cette ville. — Mémoires de Deagcaut, p. 194.*

quartier au Moustier avec Picardie le premier des régiments, Champagne, Navarre, Beaumont (ancien Artois créé en 1610), Pompadour et d'Arpajon (1). Deux ponts de bateaux jetés sur le Tarn, un en amont, vis-à-vis la corne du Moustier, et l'autre en aval, à demi-portée de canon de Montmurat, reliaient ces camps, placés à une très-grande distance l'un de l'autre. La contrescarpe de Villenouvelle, formant la moitié de l'enceinte, resta libre pendant un mois (2).

Ce mauvais placement des troupes aurait suffi pour compromettre le succès du siège, si les divisions jalouses des commandants des quartiers n'en avaient déjà rendu l'issue problématique. Ces messieurs, bien que deux mille pionniers fussent occupés jour et nuit, mirent deux semaines à ouvrir leurs tranchées et à préparer leurs batteries. Or, pendant qu'on dressait les tentes et les huttes « sans nul trouble que de quelques boulets qu'une des grosses coulevrines y fit bondir, » le duc de Mayenne, quittant le château de Monbeton, où il s'était installé, descendait dans la plaine, à la tête de quarante-cinq enseignes, pour investir Villebourbon. De prime-abord, ses gens gagnèrent les barricades et les mesures des faubourgs. Le comte de Borgo-Franco envoya alors le capitaine Pierre, qui en

---

(1) *Mémoire et estat des régiments qui sont devant Montauban.* — *Mercure français*, t. VII, p. 824. — *L'estat de siège contre Montauban*, extrait des *Mémoires écrits au camp royal*.

(2) Aussi la ville ne manquait ni de viande fraîche ni de gibier. On trouve à chaque instant dans le livre des comptes de cette année : pour la table de MM. de La Force et Bourfranc :

« Grands pâtés de veau, 15 sols ; pâtés de venaison, 12 sols ; pâtés de poulets, de pigeons, de siette (assiette), *id.* »

chassa les assiégeants, s'y posta et les garda deux jours, résistant à huit compagnies du régiment de Sainte-Croix et à six du régiment de Suze. Son feu obligea Mayenne de tourner à gauche, et d'aller se loger dans un grand jardin, sur le bord du Tarn, en face du quartier du connétable. Ses canonniers le consolèrent de cet échec en tirant sur une troupe de femmes, qui portaient de la terre dans la demi-lune des Carmes. Deux boulets en tuèrent une et brisèrent la cuisse de l'autre. Le lendemain, le capitaine Pierre rentra dans le corridor du bastion Communal, et quatre compagnies du régiment de Sainte-Croix prenaient possession, enseignes déployées et tambour battant, des mesures abandonnées.

Le jour suivant, 20 août, le duc de Chevreuse et le maréchal de Saint-Géran firent leurs approches au Moustier. Il y restait aussi quelques mesures, qu'on se disputa l'épée et la pique à la main avec opiniâtreté. Le combat y fut rude, mais n'empêcha pas les assiégés d'achever de remplir de terre le bastion du Moustier. Deux jours après, les Gardes et Piémont ouvrirent une forte tranchée à Montmurat, et la poussèrent jusqu'au grand chemin de la rive droite du Tarn. Tant qu'il fit clair de lune, le travail n'avança guère, parce que dix mousquetaires, postés sur le rempart, tirant sans cesse au lieu où l'on entendait le bruit de la pioche, « mouchaient toujours *quelque manteau rouge ou porteur de plumes*, » indépendamment d'un Écos-sais, si bien ajusté avec son fauconneau, qu'il touchait à tout coup. Mais l'obscurité empêchant de viser favorisa les travailleurs, et leur permit de creuser la première ligne de circonvallation.

A l'aube du dimanche 22, on la terminait, et le connétable, averti par ses frères, arrivait de Piquecos pour la voir, quand les piquiers et les mousquetaires du capitaine Lesgelée et du poitevin Du Rozier, sortant tout à coup de la corne de Montmurat, fondent sur les pionniers, et les accablent sous une pluie de feux et de grenades. Piémont et Normandie se hâtent de prendre les armes et de marcher à l'ennemi. Ceux de la ville se retirèrent au petit pas, afin d'engager les royaux à les suivre. A la voix de leurs chefs, qui mirent tous l'épée à la main, ils s'élançèrent en effet des tranchées. C'était le moment attendu par les canonniers de la ville; ils tirèrent, et leurs boulets, sillonnant profondément les rangs ennemis, vengèrent les deux femmes du bastion des Carmes. Dubreuil, premier capitaine de Piémont, fut tué sur la place; Lartigue, autre capitaine, y perdit un pied, blessure dont il mourut deux jours après; Casteras, lieutenant de Lambert des Gardes, eut les deux cuisses brisées par cet ouragan de fer; et Saroque, capitaine de Normandie, la tête emportée jusqu'aux tentes.

Encouragés par ce succès, le 26, les mêmes capitaines sortirent encore du chemin creux. L'ennemi, pour lever les défenses de la corne, y avait fait une couronne de quarante gabions. Le poitevin sort d'un côté, Lesgelée de l'autre, et voilà les ennemis en fuite, et les gabions dans la rivière et dans le chemin creux. Mayenne, voyant de Villebourbon les gabions rouler dans le Tarn, la cavalerie au trot, les Suisses sur pied, deux tentes en feu et tout le camp du connétable en alarmes, envoie quarante mousquetaires dans un taillis de saules qui, d'une rive à l'autre, tirent sur les Montalbanais. Rudement délogés par le

capitaine Pierre, qui ne tarda pas à les charger avec dix hommes seulement, ils prirent la fuite, courant aussi vite que les mousquetaires du prince de Joinville au Moustier devant Durand et Peyrebosc. Il en était venu là cinquante attaquer les pionniers employés à la contrescarpe des bastions de Rohan et de l'Écluse ; le prince n'en revit que dix. Bassompierre aussi malheureux ne recouvra que sept de ses gabions ; encore les dut-il à l'avarice d'un Suisse de sa compagnie. Ce mercenaire, nommé Jacques, offrit d'aller chercher ceux du chemin creux pour un écu. L'offre acceptée, il se mit à les rapporter sur son cou, tant il était robuste et fort. Comme on lui avait tiré plus de deux cents arquebusades sans le blesser, les capitaines des Gardes prièrent Bassompierre de ne plus mettre au hasard la vie d'un homme pour un écu ; mais le Suisse dit en jurant qu'il y avait encore un gabion de son marché, et qu'il le voulait rapporter, ce qu'il fit (1).

L'exploit de Jacques était cependant une faible compensation ; et l'échec du 26 blessait d'autant plus vivement les chefs du quartier royal que Sa Majesté leur avait envoyé du renfort le matin. M. de Toiras, capitaine des carabins arquebusiers, tireurs en volant et en courant, reçut, en effet, avant l'attaque de Du Rozier, ce billet de Piquecos : « Mon capitaine, je vous envoie le maréchal de logis avec quatre compagnons, qui sont : le chevalier (de Souvré), Éguilly, monsieur d'Aluin et Villequier, qui seront relevés à midy, si vous le jugez à pro-

---

(1) *Mémoires de Bassompierre*, p. 163.

pos. Le maréchal de logis nous mandera ce qui sera de votre volonté.

« Faict au quartier de Piquecos, ce vingt-sixième aoust mil six cens vingt-un.

« LOUYS. »

Toiras, surnommé le capitaine du Papegay, parce qu'il avait abattu deux fois de suite le papegay ou perroquet artificiel de Meaux, répondit à l'instant :

« Mon brigadier, vous ne pouvez plus à propos m'envoyer mes compagnons, puisque nous sommes à la portée du pistolet des ennemis. Je vous prie de les envoyer relever par la seconde brigade, afin qu'à leur tour ils partagent les honneurs. Depuis qu'ils sont dans la tranchée, les ennemis ne montrent plus la tête. J'ai eu avis que les ennemis sont à la campagne, je vous prie de battre l'estrade, et de me donner avis de tout ce qui se passera. »

Le lendemain, les maréchaux de Lesdigières et de Saint-Géran firent attaquer la contrescarpe du bastion du Moustier : l'affaire fut chaude, et leur coûta six cents hommes. Des deux maréchaux de camp, l'un, Saint-Just, resta parmi les morts, et l'autre, Zamet, en revint grièvement blessé. Ils avaient pourtant gagné la contrescarpe et touchaient le fossé : mais là, les maréchaux s'arrêtèrent, se contentant d'y pratiquer un logement.

Quatre jours se passèrent sans choc après ce combat. Les assiégeants cheminaient silencieusement à la sape, creusaient leurs tranchées, tiraient des lignes à travers les chemins, et faisaient des traverses à l'épreuve du canon ; les assiégés, dans les trois quartiers, réparaient leurs bastions, creusaient des coffres dans les fossés, y plantaient

de doubles palissades armées de crochets à plusieurs pointes, et appuyaient de longues poutres sur des pieds droits, pour empêcher les galeries et les traverses des sapeurs ennemis. A l'Hôtel de ville, on n'était pas moins occupé. Un jeune garçon, entré avant le jour, remit aux consuls, le 28, ces lignes écrites par une main amie :

« Saisissez le capitaine Sauvage, autrement notre ruine est inévitable. Pressez-le, il vous découvrira sa menée. La nécessité vous ordonne de prendre garde à vous plus en cette occasion qu'en tout autre. »

En de telles circonstances, l'urgence est le premier devoir. Le conseil s'assemble, la déclaration est courte, et Sauvage arrêté sur le champ. On trouve sur lui trois lettres si compromettantes que, forcé par l'évidence, il fait connaître ce qu'il ne pouvait plus nier. De ses aveux, répétés dans les mêmes termes sur le chevalet de la question, il résultait que d'Esplan, capitaine de carabins, et un des confidants de Luynes, l'avait suborné et induit à venir dans la ville pour parler à M. de La Force, au comte d'Orval, son gendre, et au comte de Borgo-Franco, et leur dire que, s'ils voulaient entendre à un accommodement et y faire condescendre les habitants, Sa Majesté les remettrait en leurs biens et honneurs, les rémunérerait d'autres charges fort honorables, et donnerait notamment un régiment entretenu en temps de paix et de guerre au comte de Borgo-Franco (1). Lui, pour sa mission judaïque, devait toucher six mille écus.

---

(1) Natalis, consul de l'année. (Relation manuscrite, appartenant à M. Rouffio.)

Sauvage n'avouait que les faits prouvés par la lettre ; il cachait avec le plus grand soin la trame mystérieuse ourdie depuis son arrivée, et se gardait bien de dire qu'il se proposait d'introduire l'ennemi par Villenouvelle et la vieille grille du fossé du Griffon, à travers laquelle coulait le ruisseau de la Garrigue. Un côté fâcheux de ce plan pour l'honneur de La Force, c'est que Sauvage était le lieutenant de la compagnie de Castelnau, que celle du comte d'Orval, son beau-frère, gardait Villenouvelle, laissée libre par le connétable pour rendre très-probablement l'exécution de la perfidie plus facile, et que le vieux La Force, qui avait recommandé particulièrement Sauvage aux consuls comme un homme de valeur et de grande expérience, quittant la maison Dariat, s'était logé dans un jeu de paume situé hors du mur d'enceinte, entre Villenouvelle et la grille du fossé.

On livre le traître à La Viale, lieutenant criminel, et la preuve qu'il ne manquait pas de complices, c'est qu'une heure après son arrestation, connue au camp plutôt que dans la ville, le maréchal de Thémynes demande à parlementer. Deux fois un tambour se présente ; deux fois les soldats calvinistes, qui ne veulent point de pourparlers, répondent à ses chamades à coups de mousquet. Le comte d'Orval, gouverneur, ayant interposé son autorité, fit sortir un lieutenant pour écouter les propositions du maréchal. Mais tout se passa en paroles aussi inutiles que les chamades du tambour, et ni La Force, ni d'Orval, ni le comte de Borgo-Franco, ni Dupuy, ni Chamier, qu'il demandait avec instance, ne voulurent passer le pont-levis.

Au plus fort de l'effervescence des esprits, pleins de dé-



fiance depuis la trahison de Sauvage, on vient dire aux consuls qu'un homme tout nu, et portant une courge au col, sort du Tarn, et les attend sur le port de Villebourbon. C'était un gentilhomme nommé Griniague, qui prétendait être arrivé en nageant de plus d'une lieue, pour apporter des lettres du duc de Rohan. Les consuls et leurs adjoints à ces mots froncent le sourcil, et les vieux capitaines, hochant la tête, murmurent que sa corvée n'a pas été si longue.

— « Le Tarn ne nourrit pas de dauphins, disent les mieux avisés, cet Arion est mauvais joueur de lyre, et le pont de bateaux, gardé jour et nuit, aurait empêché le passage. »

La lettre toutefois qu'il tire de sa calebasse apaise un moment les soupçons : elle était bien de la main du duc de Rohan, qui encourageait Montauban à la résistance, et promettait un prompt secours. Mais la bonne impression dura peu. Griniague essayant de leur faire entendre que toutes ces nouvelles étaient pour le peuple, mais que le duc se trouvait, au contraire, dans les Cévennes, au milieu d'un écheveau impossible à démêler, les fronts de nouveau se rembrunirent : les anciens l'invitèrent à l'exécution de Sauvage, et, comprenant à demi mot, il disparut et regagna le camp royal.

S'il y avait des traîtres dans la ville, au dehors, il y avait des amis. Le 30 au soir, un soldat du camp ne cessa de jouer avec insistance sur sa musette l'air du psaume LXXIV :

D'où vient, Seigneur, que tu nous as épars,  
Et si longtemps ta fureur enflammée

Vomit sur nous tant épaisse fumée  
Voire sur nous les brebis de tes parcs.

On ne comprit l'avertissement que le lendemain, où le feu prit à deux moulins à poudre, « et convertit en fumée quinze quintaux de salpêtre ou poudre toute prête. Un homme, une femme, deux ou trois petits enfants, et les chevaux qui tournaient les roues, furent les premières victimes de l'explosion. A voir ce feu pendant la nuit, il semblait que plus de la moitié de la ville fût enveloppée par les flammes.

Enfin, le 1<sup>er</sup> septembre, les batteries se trouvant prêtes tonnèrent à la fois dans les trois quartiers. Depuis six heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sept cents coups de canon furent tirés contre la ville. Au Moustier, il n'y eut pas grand dommage ; mais à Villebourbon, les boulets écornaient déjà l'angle des bastions, et à Montmurat, ils avaient tellement labouré les deux rangs de tonneaux pleins de terre que, des tranchées, on pouvait voir de la tête aux pieds ceux qui les défendaient ; et il s'était fait de si grands éboulements que la cavalerie même y serait entrée.

Heureusement pour les assiégés, au moment où ils s'apprêtaient à l'abandonner, les flammèches des canons du maréchal de Praslin portèrent dans le parc des poudres, qui en renfermait bien dix milliers, et le firent sauter avec quarante hommes et Lesine, lieutenant de l'artillerie. Le feu prit en outre aux gabions et renversa les pièces.

Presque au même instant, pareil accident arrivait au duc de Mayenne ; mais quoiqu'il y eût deux milliers de moins, l'explosion fut si forte dans son quartier que les mai-

sons de Villebourbon tremblèrent, toutes les fenêtres s'ouvrirent avec violence et un immense tourbillon de fumée, poussé jusque sur les bastions, empêcha les corps-de-garde de voir les victimes qui étaient lancées dans les airs, et parmi lesquelles se trouvait, avec deux capucins, Villars, le frère de Mayenne.

Ce double contre-temps donna le moyen aux assiégés de réparer la corne de Montmurat, et leur rendit une telle assurance que, le lendemain, lorsque le canon recommença à tirer, et pendant que les boulets *passaient en groumelant effroyablement* sur la ville, et couvraient les rues de débris de toits et de cheminées, une multitude d'hommes et de femmes de tout âge et de toute qualité se pressaient tranquillement sur la place des Couvertes, pour assister à l'exécution de Sauvage.

Après l'avoir convaincu de son crime et reçu ses aveux et ceux de son valet, La Viale avait mis ce Judas entre les mains du prévôt, qui, deux jours plus tard, le mit à son tour dans celles du bourreau. Quelques efforts inutiles furent tentés pour le sauver par le connétable et le jeune comte de Borgo-Franco, mais cette intervention malencontreuse pressa son supplice, et, en ce moment même, les soldats réfugiés qui avaient quitté leurs quartiers pour le voir mourir frémissaient d'impatience en entendant le bruit de plus en plus fort du canon, et maudissaient la lenteur du prévôt. Les bourgeois les apaisèrent en leur apprenant que Sauvage et son valet avaient dû subir préalablement la question, mais qu'ils ne pouvaient tarder. Bientôt après, effectivement, un grand tumulte et des huées s'élevant du côté du château royal, annoncèrent les cou-

pables. Sauvage, suivi de son valet, plus mort que vif, les mains liées, en chemise et portant, en guise d'écharpe, cet écriteau en grosses lettres : *Traître à Dieu, au Roi, aux Églises et à la ville*, parut entre les officiers du sénéchal, et fut conduit au pied de l'échelle.

Là il avoua d'une voix émue qu'il était venu dans la ville pour la trahir, mais il protesta que ce dessein lui était depuis sorti de l'esprit. En conséquence, sans se plaindre du châtement qu'il allait subir, il s'adressa au peuple et le supplia de chanter un psaume pour lui ; mais ni le peuple ni les ministres ne voulurent prier pour le traître. Se plaignant alors doucement de ce refus, il se mit à prier seul et à demander pardon à Dieu en si beaux termes qu'eût pu faire aucun ministre, car il avait un bel esprit, et mourut fort constant. Tandis que la foule se retirait en murmurant : « Puissent ainsi, Seigneur, périr tous tes ennemis et tous ceux de ton peuple ! » Les soldats détachaient le corps de la potence et allaient le pendre hors la ville, le plus près possible de l'ennemi.

Cependant le duc de Mayenne avait fait brèche à la demi-lune de Villebourbon. Ce même jour, le 2 septembre, vers minuit, il l'envoya reconnaître par une troupe de volontaires, qui firent une furieuse attaque ; mais la défense était plus acharnée encore, et, précipités du haut de la brèche avec la pique et les tisons ardents, les gentilshommes de Palaret regagnèrent les tranchées sans leur capitaine et les plus braves de leurs amis. Un tambour roulant sa chamade lugubre vint le lendemain matin redemander les morts, qu'on rendit au duc, nus et l'un après l'autre, afin que Marsolan, qui les accompagnait,

déguisé en carabin, eût le temps d'examiner les travaux. Cette journée se passa dans le camp à creuser des tombes : puis, au lever du soleil, la canonnade recommença avec une nouvelle furie, et couvrit Villebourbon de poussière et de fumée. A deux heures, on rapporte à Borgo-Franco qu'il se faisait un grand bruit d'armes dans les tranchées, et qu'on y apercevait des piques droites de soixante en soixante pas. Jugeant dès lors que Mayenne allait donner l'assaut, il fit ses préparatifs à la hâte, mais trop tard, cette fois; car, avant que ses soldats fussent placés et qu'il eût sous la main les compagnies de réserve, voici les enfants perdus, armés de pied en cap, qui, sortant des tranchées, l'épée dans une main et le pistolet de l'autre, et suivis de cent vingt gentilshommes volontaires, devant lesquels sonnait la charge un trompette habillé de velours rouge, viennent sous une effroyable grêle de mousquetades, dresser douze échelles contre l'épaulement du bastion. Les Jésuites, accourus au bruit de la trompette, enflammaient leur courage, en proclamant heureux entre tous ceux qui allaient mourir pour la cause du ciel, et qui auraient assez vécu pour leur salut et pour la gloire en rendant à Dieu, dans une si belle occasion, cette âme qu'il avait créée (1).

Le signal est donné à ces mots, et, sans attendre trois régiments en marche pour les soutenir, « vous eussiez vu cette généreuse noblesse, non comme des hommes, mais comme des lions, monter deux à deux de front, et faire tout ce qui était du pouvoir humain en cette occasion. Mais,

---

(1) Grammont. (*Historia prostratae rebellionis*, p. 405.)

d'autre part, vous y eussiez vu des ennemis en visages de dragons, se défendre et repousser les royaux avec tant de feu et de furie que l'on les estimait plutôt être diables incarnés que vrais hommes naturels. Les femmes mêmes, véritables tigresses, assommaient les assaillants à coups de pierres et de tonneaux pleins de gré, qu'elles roulaient sur leurs têtes, du haut des murailles.»

Quelques-uns, cependant, étaient parvenus au haut des échelles, et s'attachaient aux barricades pour grimper. Mais une jeune fille, debout au premier rang, leur coupa les doigts avec une faux, et les fit retomber dans le fossé (1). Au même instant, le brave Marmonié y roulait avec le gouverneur de Chartres, qu'il avait saisi corps à corps lorsqu'il posait le pied sur le rempart, et, sans lâcher son ennemi, trouvait le moyen de lui plonger sa propre épée dans le cœur. Mais, malgré ce vaillant exemple, la plupart des soldats protestants, étonnés de l'impétuosité de l'attaque, avaient lâché pied. Le cadavre de l'intrépide Borgo-Franco, frappé par un traître à la tête, au commencement de l'action, gisait couvert d'un manteau dans un coin du bastion, et la demi-lune était au pouvoir de l'ennemi, qui en resta maître pendant trois quarts d'heure, malgré les efforts de Vignau, un autre vaillant Béarnais, compagnon de Borgo-Franco, lorsque le vieux La Force et le comte d'Orval arrivent avec les compagnies de réserve, et le premier consul Dupuy, paraissant devant les fuyards, crie que le duc de Rohan entre avec le secours par Villeneuve.

A ces mots, tous reviennent au bastion Communal, que

---

(1) Relation manuscrite.

disputait bravement Vignau avec quelques soldats blessés et les femmes. Ceux qui avaient atteint la brèche en sont précipités ; ceux qui tombent dans le fossé se noient dans une mare de sang ; ceux qui remontent la contrescarpe y sont écrasés à coups de mousquets et de pierres. L'arc-en-ciel, étendant soudain sa nuée éclatante sur la ville, exalte au plus haut point les courages, et achève de troubler l'ennemi. Les régiments commandés, Francou, Lauzun et Toulouse, reculèrent en voyant ce carnage. Les gentilshommes s'y étaient fait tuer jusqu'au dernier ; et de cette noble jeunesse conduite par le marquis de Thémines, de ces courageux enfants perdus menés par le sergent Conte, qui étaient sortis si intrépidement des tranchées deux heures auparavant, Mayenne n'en revit aucun, pas même le trompette habillé de velours rouge.

Ce rude assaut s'était livré le samedi : le lundi 6, entre neuf et dix heures du soir, le duc envoie un sergent et dix soldats, qui, à la faveur des ténèbres, surprennent la sentinelle posée sur le bord du fossé, et s'emparent d'un gros tonneau où elle s'abritait et du corridor. Des gabions sont roulés aussitôt sur des roues, pour former un logement. Mais Vignau, nommé commandant du quartier après la fin mystérieuse et si regrettable du comte de Borgo-Franco, frappé dans la fleur de l'âge et de sa gloire, avait l'oreille au guet. Au premier bruit, il sort avec ses capitaines, et l'ennemi, vigoureusement chargé, jette ses outils et ses armes. Les Montalbanais le poursuivent jusqu'à l'artille-

---

(1) Natalis. (*Relation manuscrite. Histoire générale de la rébellion de France, p. 516.*)

rie, où Mayenne lui-même est contraint de prendre une pique et de combattre comme un simple soldat. Les femmes, accourues avec paille et fagots, mettaient, pendant ce temps, le feu aux gabions, dont les cendres se mêlèrent aux cendres des soldats qu'ils n'avaient pu couvrir contre les balles.

Six jours se passèrent en travaux d'approches et travaux nocturnes au pied des cornes de Villenouvelle : M. de Fourille, maréchal de camp désigné, et Goas, capitaine des Gardes, y moururent, et Tréville, un des héros légendaires des Basques, mérita les compliments de tous les braves. Le seul endroit où l'attaque fût nulle était le quartier du Moustier : les maréchaux touchaient le fossé ; leurs canons bien servis (car Schomberg, grand-maître de l'artillerie, commandait sous les ordres du prince de Joinville) avaient rasé les deux tours de la porte et la maison qu'elles flanquaient jusqu'au premier plancher et cependant rien n'avancait. Un dimanche enfin, messieurs de Saint-Géran et Lesdiguières se mirent en mouvement. Vers trois heures après midi, un vol d'oiseaux noirs et gros comme des étourneaux, paraissant se lever des ruines de la cathédrale, vinrent à tire-d'ailes se dirigeant vers le Moustier ; puis à la vue du bastion et quand ils touchèrent l'ormeau planté depuis des siècles sur la plate-forme de la porte, ils tournèrent subitement et disparurent. Le sergent de Régniers, agitant alors sa hallebarde, dit aux soldats : « Ceci est un signe de Dieu. J'entends le pas des ennemis ; mais, bon courage ! ils s'en retourneront comme ces oiseaux noirs (1) ! »

---

(1) Natalis. (*Relation manuscrite.*)



Il achevait de parler à peine que la place d'armes construite au bout du corridor, vis-à-vis l'angle du demi bastion, était attaquée avec fureur. Les tambours battent l'alarme ; la foule qui sortait du temple accourt au rempart, au pied duquel se logeait l'ennemi. On se bat corps à corps, à coups de pique, au milieu des éclats des grenades et sous une grêle de cailloux. Les uns s'acharnent à l'assaut, les autres à la défense : le canon de la ville joue deux fois dans le gros des royaux ; celui de Schomberg tonne sans cesse, pour écarter les mousquetaires de Régniers du bastion. Le combat dure trois heures, l'ennemi s'arrête comme l'avait prédit le sergent, et les quatre meilleurs capitaines du quartier, le baron de La Guépie, Dubois, Durand et Durieu, après avoir soutenu ce terrible choc, rentrent dans le retranchement et la barricade du bout du corridor, hors d'haleine et baignés de sueur.

Deux jours après, une scène bien différente attirait les curieux du côté opposé. La batterie de quatre canons du comté avait été tournée, pour la rompre, contre l'arche du milieu du pont : mais après y avoir brûlé pendant quinze jours cent cinquante câques de poudre, et perdu sept à huit cents boulets sans autre effet qu'une brèche bien vite masquée par des toiles que le vent agitait troublant la vue des canonniers, le maréchal de Chaulnes abandonna ce dessein. En ce même temps, deux cents femmes qui lavaient ou séchaient leur linge au bord de la rivière, tout près du pont, sur la même langue de sable qui sert encore à cet usage, incommodées par le canon, avaient envoyé un tambour à Bassompierre, pour le prier de ne point déranger leur blanchissage. Le courtisan leur

accorda avec empressement ce qu'il avait ordre de faire : en sorte que les laveuses, ne sachant pas que le maréchal renonçait à couper le pont, en surent un tel gré à Bassompierre qu'elles firent demander une trêve pour le voir et le remercier, et lui « ce seul jour en tout le siège, se para et vint leur parler sur le haut des retranchements (1). »

Le lendemain, le drame succédait à la comédie. Béraud, haranguant dans un corps de garde de Villebourbon, semblait avoir prophétisé en disant « que Dieu qui avait donné la première victoire en ferait trouver la matière d'une seconde en la témérité des assaillants. » Le 15 septembre, en effet, sur les quatre heures du soir, Mayenne montrait ses travaux au duc de Guise, son neveu, et au maréchal de Schomberg. Les tranchées étaient si mal faites qu'on les voyait tous les trois jusqu'à mi-corps : nul par amour-propre ne voulant baisser la tête, les soldats de la tour placée à l'angle du boulevard de la rivière lâchèrent quelques mousquetades, dont l'une perça le chapeau à plumes de Schomberg, sur l'épaule duquel s'appuyait le duc, pour examiner cette tour, et, lui entrant dans l'œil gauche, le renversa raide mort, sans qu'il pût prononcer d'autres paroles que *Jésus! Maria!* en rendant le dernier soupir. Le lendemain, le corps fut porté à Piquecos, où le roi pleura à chaudes larmes, et toute la cour en mena un extrême deuil (2).

---

(1) *Mémoires de Bassompierre*, p. 167.

(2) Les regrets lamentables des fidèles français sur la mort de Monseigneur Henri de Lorraine, duc de Mayenne, d'Aiguillon,

Espérant prendre leur revanche de cet échec, mortel pour le moral du soldat au camp de Villebourbon, et ayant vu échouer le miracle promis par un carme déchaussé, nommé le Père Dominique-Jésus-Maria, qui répondait de la prise de la ville pourvu qu'on tirât quatre cents coups de canon, les maréchaux de Praslin et de Chaulnes préparaient une grande mine sous la corne de Montmurat. Elle fut prête le 22. Comme M. de Chaulnes était en jour de commander, Ramsay, le capitaine des mines, vint lui demander de combien de livres il lui plaisait qu'on la chargeât :

— Et de combien la charge-t-on d'ordinaire ? dit le maréchal à ceux qui l'entouraient.

— De six ou sept cents livres, lui répondirent les gens intelligents en cette affaire.

— Je veux, reprit le maréchal de cour, qu'elle fasse un

---

pair de France, grand chambellan, lieutenant général pour le roy en Guienne, seigneur de Montpezat, Sainte-Livrade et autres lieux. (Cahors, Claude Rousseau, 1621.)

Puységur, simple soldat des gardes, aussi modeste et véridique en ses mémoires que son chef, Bassompierre, était fanfaron et menteur, raconte le fait autrement :

« Il leur montrait (Mayenne) à travers une canonnière qu'un soldat avait faite pour tirer sur les ennemis, qui voyaient bien quand il n'y avait personne à cette canonnière, parce que, pour lors, on voyait le jour à travers ; et quand on y regardait, la tête de l'homme bouchait le trou, ce qui obligeait les ennemis de tirer. (*Mémoires*, p. 12.)

« Le vingt-troisième du même mois, le roi fit venir de Toulouse douze pièces de canon, qu'il a fait braquer contre la tour d'où ce malheureux coup si contraire à la France fut tiré ; ils battent nuit et jour pour commencer la vengeance de la mort de ce prince. (*Les Victoires du roy très chrétien Louis treizième*, p. 9 et 10.)

grand effet ; chargez-la de deux mille huit cents livres de poudre. »

Ramsay se retira en hochant la tête, et murmurant que c'était beaucoup (1) ; il ne se trompait pas. La mine en jouant dépassa l'attente de Chaulnes : d'abord, elle tua ou ensevelit quatre-vingts hommes de ceux qui étaient en garde dans le bastion de la corne ; mais quoique le vent fût bon et soufflât du côté des assaillants, toute la terre, dont l'explosion enlevait des quartiers énormes, retomba en dehors, écrasa une partie du régiment de Chappes, commandé pour l'assaut, et éteignit la plupart des mèches des soldats qui devaient donner.

Le mugissement qu'en s'ouvrant poussa ce mont Gibel, la poussière qu'il vomit, la fumée qu'il exhala et la puanteur dont il infecta les rues furent le tambour qui, ce soir-là, battirent l'alarme par la ville (2).

Castelnau venait de s'asseoir derrière la corne pour souper : il se trouva tout à coup dans une si épaisse fumée et une telle pluie de poussière qu'il était impossible d'y voir à dix pas. Il veut arriver où la mine avait jouée ; mais, aux premiers pas, n'ayant que sept personnes auprès de lui, il aperçut un corps entièrement mort, brisé et brûlé, que l'effet de la mine avait jeté là de cinq ou six cents toises ! et, ce qui semblait inimaginable, l'épouvante avait été si grande et si générale en ce quartier que, des cinq ou six corps-de-garde posés dans la corne, il n'y demeura pas

---

(1) *Mémoires de Bassompierre*, p. 163.

(2) *Relation de Béraud*, p. 128.

un seul homme, tous s'étant enfuis et la plupart précipités dans le fossé pour se sauver (1).

La panique toutefois ne dura guère : Rouffio, capitaine au régiment d'Orval, arrive le premier, avec deux de ses enfants et une douzaine de mousquetaires. Puis de tous les coins de la ville accourent des braves de toute qualité. Un quart d'heure après l'explosion, l'affluence est telle à la brèche que le commandant ne peut retenir ces fiers courages : — « Allons à eux, puisqu'ils n'osent venir à nous ! » et en répétant à grands cris ce défi, les Montalbanaï descendent la brèche, fondent sur le régiment de Chappes, en tuent le commandant, et, la pique aux reins, poussent l'ennemi dans ses tranchées et ses redoutes. Aussi ardentes que les hommes, et non moins pleines de mépris pour la mort, les femmes viennent réclamer leur part de ce péril ; on les voit soufflant le feu à la gabionnade aussi tranquillement qu'au foyer de leur maison. Une d'elles, sortant par la brèche avec une brassée de paille, rencontra un soldat qui voulut la lui prendre et la sauver de ce danger.

— « Laisse-moi aller, dit-elle, enfant ; la perte, si je meurs, n'est pas grande. Je suis vieille comme tu vois ; il vaut mieux que tu te retires, toi qui es jeune et peux servir longtemps. Conserve-toi pour notre cause (2). »

En disant ces paroles, elle alla où étaient les autres et n'en revint point. Louis XIII était avec le connétable au moulin d'Albarède, d'où il regardait l'assaut, à l'aide de

---

(1) *Mémoires de Castelnaud*, p. 247.

(2) *Relation de Béraud*, p. 130.

l'excellente lorgnette de Luynes, qu'on appelait en riant *la cuirasse de verre du connétable*. Il ne perdit aucun trait de bravoure, et put voir une jeune fille de vingt-deux ans, Marthe Carnus enclouer ses canons. Comme il ne se présentait pas de soldats pour cette besogne, Marthe, indignée, saisit un marteau et des clous, et montant sur la batterie fit ce que les plus braves n'avaient pas osé faire (1).

Des mines, des contremines, dont l'explosion ébranlait tantôt Villenouvelle, tantôt les bastions de la rive gauche, tantôt les ouvrages avancés du Moustier, et les éternels pourparlers des envoyés du connétable, allant et venant sans interruption de Piquecos à la corne de Montmurat, et de la corne de Montmurat à Castres, occupèrent les assiégés jusqu'à la fin du mois. Dans la nuit du 27 au 28 septembre, le secours du duc de Rohan arriva enfin. Il se composait d'environ onze cents hommes, commandés par Beaufort, qui se présentèrent à la corne de Villenouvelle et donnèrent dans les barricades des royaux. Ceux-ci, qui les attendaient depuis onze jours, avaient pris leurs mesures. Le long chemin creux qui traversait toute la plaine du Ramier de Piquecos à Montauban, le grand chemin de Paris et un autre longeant Villenouvelle jusqu'au pont de la Garrigue, étaient soigneusement barricadés, et toutes les haies, tous les tertres garnis de troupes. Deux compagnies de Normandie occupaient la carrière de Ruffé, vers Piquecos : le régiment d'Estissac gardait la plaine, vers la ma-

---

(1) Natalis. (*Relation manuscrite.*)

ladrerie de Pomponne, avec quatre cents hommes : dans les chemins étaient espacés à peu de distance, derrière les barricades, trois cents hommes de Piémont, deux cents des Gardes et deux cents Suisses.

Divisés en trois bataillons que guidait un paysan, car la nuit était si obscure qu'on ne voyait même pas la ville, les hommes de Beaufort sont découverts par trois sentinelles perdues, qui donnent l'alarme, et par cent gendarmes de la compagnie de Monsieur, qui les reconnaissent et se retirent au galop, en criant : « Tue ! tue ! » mais c'est parler à gens que n'étonnent point les paroles. Ils avancent et trouvent devant eux le profond chemin du Ramier, avec ses grands tertres, barré de haies, coupé de fossés, traversé d'une forte barricade, et tout cela défendu par quatre cents piquiers ou mousquetaires. « Aux approches de ce funeste lieu, tout le premier bataillon, dont un sergent transfuge venait d'annoncer l'arrivée, se voit couvert de feu et écrasé sous la grêle des mousquetades avant d'avoir pu résister. » Beaufort s'avance pour forcer la barricade. A la vue du large fossé qui la couvrait, il fait un signe et comme le courant qu'un roc divise, le bataillon s'ouvre et s'écoule à droite et à gauche. Beaufort prend la droite, force deux corps de garde, et, trompé par les tambours des Suisses, qui battaient d'un côté tandis que les soldats étaient de l'autre, tombe au milieu de l'embuscade. Les Allemands entendant crier : « Vive le Roi ! » ne bougeaient pas ; mais un Cévenol, par mégarde ou par habitude, cria : « Vive Rohan ! » et alors commença la mêlée qui fut rude. De cette moitié du bataillon il ne fut sauvé que les drapeaux, par l'énergie d'un capitaine qui se fit tuer avec presque tous les

siens, pour les arracher à l'ennemi. L'autre avait pris à gauche, Pasqualet suit ; La Rousselière, parti après Beaufort, mais plus heureux parce qu'il avait évité le piège, le rejoint par hasard. Ces deux capitaines, allant sans ordre et à l'aventure dans les ténèbres, rallient environ cinq cents hommes, mais ne savent de quel côté se diriger pour entrer dans la ville. Une rapide éclaircie leur laisse entrevoir la forme d'un clocher. — « C'est Montauban, dit un soldat, je reconnais la tour Saint-Jacques. En avant ! » Le courage aussitôt leur revient avec l'espérance ; ils crient : — « Deça Beaufort, à gauche ! »

Roziès, Durfort, Salze, Croye, Bruneau et plusieurs compagnons accourent à ce cri. Le comte d'Orval, Bonencontre et le premier consul, écoutant avec anxiété du haut de la corne de Villenouvelle, cherchaient à deviner ce que signifiaient ces coups de feu et ces voix confuses, lorsque le soldat qui avait reconnu le clocher, venant sous la corne, leur apprit tout d'un mot. A l'instant, ils firent allumer des feux sur les bastions et sonner le tocsin avec les deux cloches. Phares sauveurs, ces feux guidèrent jusqu'aux portes six cent trente hommes sous neuf drapeaux, parmi lesquels on comptait vingt blessés. Presque tout le dernier bataillon, rompu par un gros de cavalerie, avait gagné les bois, d'où la plupart, comme le capitaine Sébastien, parvinrent à entrer dans la ville avant la fin du siège. Les royaux tuèrent soixante Cévenols, et en prirent une centaine, avec Beaufort, leur chef, qui fut mis à la Bastille, tandis qu'on envoyait les autres à Piquecos. La plupart de ces malheureux avaient de grandes blessures. On les jeta pêle-mêle dans les fossés du château, comme dans un lieu sûr : et,



quoique ces fossés fussent secs et exposés à la réverbération du soleil, on ne daigna jamais leur faire donner de l'eau. Ces infortunés expiraient lentement dans le plus affreux des supplices. Les mouches les dévoraient avant leur mort, et c'était, dit un contemporain (1), une des jouissances du roi que de regarder et de contrefaire de son balcon les convulsions et les grimaces arrachées aux agonisants par l'ardeur de la soif et les piqûres des insectes.

Ce renfort de six cents soldats déterminés et la lenteur des opérations du siège alarmèrent le connétable. Le 4 octobre, il manda, par ordre du roi, tous les maréchaux et le colonel-général des Suisses à Piquecos. Après le dîner, auquel assistait milord Hay, ambassadeur d'Angleterre, Louis XIII et le connétable vinrent en la chambre de M. de Luxembourg, qui était malade, et où se trouvaient tous les maréchaux, pour tenir le conseil de guerre. Lorsque Bassompierre entra, le Père Arnoux lui dit d'un ton joyeux :

— « Eh bien, Monsieur, Montauban se va donner, au moins comme disent les nouvelles publiques de la France ; en combien de jours offrez-vous de le prendre ?

— Mon Père, répondit Bassompierre, ce serait une offre bien présomptueuse si l'on donnait un jour fixe pour prendre une telle place que Montauban, et on ne peut répondre autre chose, sinon que ce sera quand et selon la forte attaque que nous ferons, ou la défense que feront les ennemis, et les facilités et empêchements que nous y rencontrerons.

---

(1) Tallemantdes Réaux, t. II, p. 66.

— Nous avons, reprit alors le Père Arnoux, des marchands plus hardis que vous. Car ces messieurs du quartier de Picardie répondent, sur leur honneur, de le prendre dans douze jours après que vous leur aurez livré vos canons. C'est de quoi il se va maintenant traiter, et vous ferez chose agréable au connétable et à Sa Majesté de n'y point contredire, si ce n'est que vous vouliez prendre encore un temps plus court pour mettre Montauban entre les mains du Roi. »

Louis XIII entrant en ce moment, Bassompierre ne put répliquer à son confesseur ; mais, craignant que MM. de Chaulnes et de Praslin, par opiniâtreté ou jalousie, ne voulussent faire refus des pièces, il les prit à part et leur dit :

— « Messieurs, on nous a envoyés quérir à ce conseil pour tâcher de nous prendre par le bec en une chose, pour décharger messieurs du quartier de Picardie et en charger nos épaules. Ces messieurs n'ont pas voulu faire la descente dans le fossé du bastion du Moustier, et, ne sachant plus où ils en sont, ils disent que, s'ils avaient nos canons avec les leurs, ils prendraient infailliblement Montauban. Ils espèrent que vous ne les voudrez pas bailler, afin de jeter la faute sur vous. Au nom de Dieu, ne le faites pas. Vous avez déjà eu l'honneur de défaire le secours, et toutes choses sont encore entières pour nous. Mais l'hiver approche plus vite que nous de Montauban. Les maladies attaquent déjà l'armée, et elle s'affaiblit tous les jours. Si ces messieurs ont un secret pour prendre Montauban, ne leur envions pas leur science. Ils nous épargneront bien de la peine, et peut-être des coups : en outre, ils

prennent sur eux une chose bien hasardeuse, dont ils nous peuvent décharger. Ne me demandez pas d'où je sais ces nouvelles, mais profitez-en.»

Sur cet instant, Louis XIII commanda de s'asseoir. Alors le connétable, prenant la parole, dit : — « Que la prise de Montauban était si importante au service du roi que tous ses serviteurs devaient se porter avec une passion violente à le lui faire acquérir, et quitter toutes les émulations, jalousies et envies que le courage et l'ambition avaient mises dans les cœurs des maréchaux, pour coopérer tous ensemble à une œuvre qui lui devait être si utile et à l'État.

— « Sa Majesté, ajouta-t-il, ne laissera pas de savoir très-bon gré à ceux qui n'auront pas pris la place, car elles les réserve pour d'autres occasions qui ne seront que trop fréquentes, dans le cours de cette guerre; et pour nous exhorter à cela, il nous réunit tant pour prendre une résolution finale que pour faire que les uns et les autres s'entendent dans ce but. Or, le quartier des Gardes étant le premier, c'est à lui que je m'adresse, pour savoir en combien de temps ils veulent répondre de prendre la ville. »

Messieurs de Praslin, de Chaulnes et de Bassompierre, après s'être consultés, dirent qu'ils y apporteraient tout le soin et la peine imaginable, et telle que Sa Majesté en serait satisfaite, mais qu'ils ne lui pourraient limiter d'autre temps, et que ce serait plus tôt ou plus tard, selon la bonne ou mauvaise défense des assiégés, et les facilités ou inconvénients qu'ils y rencontreraient.

Sur cette réponse, le connétable déclara que Messieurs de l'attaque du Moustier l'assuraient de la prendre dans douze

jours, et en même temps le maréchal de Saint-Géran s'écria :

— « Oui, Sire, nous vous le promettons sur notre honneur et notre vie ! »

Les maréchaux de Montmurat répliquèrent que c'était un très-grand service qu'ils rendraient au roi, et offrirent, s'il y avait quelque chose en leur puissance capable de contribuer à une si généreuse résolution, de l'employer franchement.

— « Le roi vous en sait gré, dit alors le connétable, car ces messieurs ont besoin des treize canons qui sont en votre quartier. »

Messieurs de Chaulnes et de Praslin les accordèrent sans réplique, et descendirent d'autant plus satisfaits du château de Piquecos que le roi les avait déchargés de la prise de la ville, et qu'ils n'avaient plus rien à faire que de se conserver, et tenir en éveil les Montalbanais par quelques attaques, mines et sapes de temps en temps (1).

L'armée royale reçut, à cette date, une forte recrue : le duc de Montmorency, arrivé avec six mille hommes et cinq cents chevaux, investit la ville, au nord, du côté du ruisseau de la Garrigue : le comte de Vaillac logea son régiment vis-à-vis la corne de Villenouvelle, le marquis de Villeroy établit le sien dans la plaine, au delà du Tescou, et celui de Bajaumont combla les vides faits par la désertion au quartier du duc de Mayenne, où les potences, toujours dressées et pliant sous le faix, n'avaient pu retenir les fuyards.

---

(1) *Mémoires de Bassompierre*, p. 473.

Malheureusement pour l'honneur des armes du roi, ici encore se vérifièrent les prophéties des ministres, qui allaient disant par les places et carrefours : « Ils seront trompés dans leur attente, les cavaliers et les soldats du roi de Babylone ! Montauban sera leur sanglant échafaud, et Dieu les a envoyés comme des veaux qu'on mène à la boucherie. L'épée de la Justice divine dévorera leur chair et s'abreuvera de leur sang, comme au commencement des vengeances. Les campagnes de Montauban seront un Akeldama, un Golgotha, un Kebroth Hattaava, un lieu de sépulture pour l'armée royale (1). »

A peine arrivé, le duc de Montmorency fut atteint d'une violente dysenterie, et les régiments de Portes, que ceux du pays appelaient de Languedoc, de Massolens, de Rieux, de Fabrègues, de la Roquette, et ses gens d'armes, tenant déjà leur général pour mort, se débandèrent la nuit, et disparurent après la troisième garde. Les pluies de l'Automne développèrent si gravement les germes de la contagion qu'il y eut bientôt sous les tentes et les baraques autant de malades que de soldats. Il n'y avait pas d'exception pour les grands : en deux semaines l'archevêque de Sens et Mgr de Pontchartrain, secrétaire d'État, finissaient leurs jours au service de Sa Majesté. Le cardinal de Retz, le sieur

---

(1) They are out in their reckonings. Montauban will be a bloody shambles to Them, and God hath sent Them hither as bullocks fatted to the slaughter. God's sword of Justice shall devour Their flesh and be drunk with their blood as in the beginning of revenges. For the fields of Montauban proved an Akeldama, a Golgotha, a Kebroth Hattaava, a place of graves unto this royal army. (C. Read. The life Mons' Daniel Chamier, p. 176).

de Puisieux, premier secrétaire d'État, le duc de Luxembourg et les plus nobles du conseil payaient leur tribut à l'épidémie. Enfin, comme le remarque un témoin oculaire, ôtée la chambre de Sa Majesté, on n'en vit guère dans le château de Piquecos qui ne fussent malades, et quelques-uns encore soupçonnés de la maladie contagieuse, engendrée tant par l'incommodité des logements que par l'air qui était infecté à cause du grand nombre de soldats qui mouraient journellement. L'église et le cimetière du village, bien que fort grands, furent tellement fouillés et fossoyés qu'il fallut de nouveau bénir une autre terre proche, pour y enterrer ceux qui mouraient. On changea trois fois de curé et de prêtres, qui expiraient au chevet de ceux qu'ils allaient consoler (1). Dégoûtés du siège, et pressés d'imiter l'exemple de Montmorency, qui avait décampé aussi vite que ses soldats, les commandants des quartiers n'avançaient plus, et se bornaient à faire jouer quelques mines. Seuls Schomberg et Saint-Géran s'obstinaient à soutenir qu'ils prendraient la ville. Six jours après la sortie des Cévenols, tombés comme un torrent le 11 octobre, à Villebourbon, sur les régiments de Thémines que cet hercule d'antichambre abandonna le 15, désertant à son tour pour sauver sa vie aux dépens de son honneur, les maréchaux du Moustier résolurent de donner un assaut général. Bassompierre étant allé demander des nouvelles de ses canons à l'intendant général de l'artillerie : — « Mon frère, lui dit Schomberg, je vous offre après-demain à dîner dans Montauban.

---

(1) Bernard, p. 286.

— Mon frère, répartit Bassompierre d'un ton goguenard, ce sera un vendredi et jour de poisson ; remettons la partie au dimanche, et n'y manquez point. »

Sans se laisser déconcerter par cette raillerie, les maréchaux prièrent le roi de venir assister en personne au triomphe de ses troupes. Ils placèrent Louis XIII, le cardinal de Retz, le connétable, le Père Arnoux et d'autres courtisans sous un noyer planté dans la plaine qu'embrassent le Tescou et le Tarn, et l'assaut commença, au bruit d'une vive canonnade, au Moustier et à Villebourbon. Mais les deux fausses attaques de ce quartier et de Montmurat furent si énergiquement repoussées que les maréchaux du prince de Joinville jugèrent convenable, avant de donner, de faire reconnaître encore une fois le bastion.

Cette mission fut confiée au brave officier de Champagne. Pontis, après avoir *mangé quelques bouchées* et pris un casque et une cuirasse, s'avança pas à pas, à la vue du roi et d'une partie de l'armée, qui suivait sa marche le long du plateau avec la plus grande attention. Arrivé au pied de la brèche, il se mit à genoux et pria Dieu derrière les pierres détachées du bastion : puis il commença à monter en grimpant ventre à terre et quand il eut atteint le haut, se levant tout-à-coup, il courut rapidement jusque sur le bord du bastion, et découvrit dans le bas un effroyable retranchement, dans lequel il y avait un bataillon de deux mille hommes, dont les premiers rangs étaient des piquiers et les autres des mousquetaires. S'enfuyant alors au milieu d'une grêle de balles, qui ne firent heureusement que blanchir sur ses armes, il revint présenter son rapport, après lequel le connétable ne pensa plus qu'à ramener le roi

à Piquecos, et le maréchal de Schomberg, qui avait convié d'autres amis que Bassompierre à souper dans la ville, qu'à contremander ses invitations (1).

Malgré ce nouveau succès, le deuil n'en était pas moins dans la ville. Prophétisant à son insu sa mort funeste, Daniel Chamier avait dit, le matin, *que c'était le jour de son repos*. Il alla cependant au Moustier pour encourager les soldats. La veille, appliquant la promesse divine faite à Jérusalem à son cher Montauban, et comparant à Sennachérib le roi de France, il s'était écrié de sa forte voix :

— « Non ! non ! il n'entrera point dans cette ville, il n'y entrera point ! Il reprendra le chemin par lequel il est venu, il n'entrera point dans cette ville, a dit le Seigneur ; j'étendrai ma main sur elle, et la sauverai à cause de moi ! » Il advint ainsi qu'il l'avait prédit ; mais, au moment où il montrait aux siens l'ange exterminateur prêt à déployer ses ailes pour traiter l'armée de Louis XIII comme celle de Sennachérib, deux boulets bondissaient dans le bastion. Le jeu bizarre du hasard voulut que l'un, qui portait incrustée la première lettre de son nom, frappât cet

---

(1) Le dimanche 17, le roi monta à cheval à sept heures, alla couvert de son armure parsemée de fleurs de lis d'or au quartier de Schomberg, et *y dina de sa viande* avec le connétable et l'abbé de Rucelay. A une heure il remonta à cheval pour voir trois attaques qui se devaient faire l'une du côté où il était, l'autre du côté des gardes, et la troisième au delà de la rivière sur Villebourbon. Vers les trois ou quatre heures, on tira de la ville un coup de canon qui tua un laquais à dix pas de lui ; à huit heures, il revint à Piquecos, d'où il n'était descendu que trois fois au camp pendant le siège. (*Mss. de la Bibliothèque Impériale, n° 943. Histoire particulière de Louis XIII, t. V, p. 504.*)



homme illustre, tandis que l'autre emportait à son côté, sans lui toucher le crâne, le chapeau d'un piquier.

L'action finie, le peuple et les soldats, ayant à leur tête le marquis de La Force, les consuls et les principaux capitaines, se rendirent au temple qui retentit bientôt du verset de ce psaume chanté en actions de grâces :

Comme l'oiseau du filet se défait,  
De l'oiseleur nous sommes échappés :  
Voilà comment le grand Dieu qui a fait  
Et terre et ciel nous a développés.

A cette joie publique se mêlait pourtant un grand deuil. Quand la mort de Chamier fut connue, on vit le désespoir sur tous les visages et des larmes dans tous les yeux. On eût dit que Montauban était un Bochin, et que ses habitants, tous en deuil, pleuraient comme Hadad Rammon dans la vallée de Mejiddo, quand le bon roi Josiah périt. Et comme, lorsque Samuel le prophète mourut, tout Israël se rendit à Ramah et pleura sur lui ; de même, tout le peuple de Montauban, gentilshommes et grandes dames, bourgeois et soldats, pauvres et riches, soupirant et sanglotant, s'écriaient d'un ton lamentable : — « Notre père est mort, notre père, notre père ! Le chariot d'Israël et celui qu'il portait nous sont enlevés. Hélas ! nous ne le reverrons plus (1). »

---

(1) Our father is dead ! our father ! our father ! the chariot of Israel and the horseman thereof, even he is taken from us ! alas ! weshall see him no more ! (*Life Mems' Daniel Chamier*, p. 186.)

Cette mort, dont l'historien Dupleix caractérisait l'importance en écrivant dix ans plus tard : *que Chamier fut autant regretté*

De graves inquiétudes s'ajoutaient en l'aggravant à ce malheur. Si les plaines de Montauban étaient trempées du sang de l'armée royale, si le fantôme lugubre de la peste errant dans le camp pénétrait dans toutes les tentes, les assiégés, de leur côté, pliaient sous le fardeau et n'étaient plus soutenus que par leur ardent fanatisme et leur courage. Voici un tableau de l'état intérieur de la ville, fait le soir même de l'assaut du Moustier, par un des membres de cette classe positive dont le patriotisme et le dévouement sont légers dans la balance lorsque les intérêts pèsent sur l'autre plateau :

« Monsieur mon cousin, il y a longtemps que je ne vous ay peu escrire, parce que vous savez que les commodités nous sont fort rares, ce qui me servira d'une juste raison pour m'excuser envers vous qui, de vous même, avez le jugement trop sain pour ne pas juger avec discrétion de toutes choses. Encore, ne sais-je pas si la présente pourra venir jusques à vos mains, puisque les passages sont saisis de tous costez et gardez par les gens du Roy, si ne laisserais-je pas de la mettre à l'avanture. Je ne doute point

---

*de ses coreligionnaires que s'ils avaient perdu la meilleure de leurs places de sûreté, n'excita pas, comme on pense bien, les mêmes sentiments chez les catholiques. Qu'on juge du ton des innombrables pamphlets qui parurent à cette époque par le début d'une pièce de vers publiée par le Mercure, t. VIII, page 605 :*

Chamier avait bâti si fort  
Son gros ventre contre la mort  
Pour se rendre à elle imprenable,  
Que pour avoir le compaçon  
Elle a eu besoin d'un canon  
Sa faulx n'étant assez capable...

que vous ne soyez en peine de nous et curieux de scavoir l'estat où nous sommes, qui est très-mal, comme vous pouvez mieux penser que je ne sauray vous l'escrire. Car je vous laisse à penser en quel estat peuvent estre de pauvres gens assiégés de tous costez il y a si longtems, sans avoir eu aucun rafraîchissement ni assistance de personne. Nous avons quelques bestes à corne à la vérité, mais aussi en faut-il une grande quantité à un tel peuple que nous sommes céans, qui n'ont presque autre aliment que cela, aussi se diminuent-elles fort. Et quant aux chairs salées, depuis que nous en serons là ce sera une triste vie outre, ce que je ne croy pas qu'elles puissent durer longtems, car nous avons force bouches inutiles et peu de gens de guerre et de service.

« Il est vrai que nos femmes s'esvertuent fort et semblent plutôt des soldats aguerris que des femmes faibles et délicates. Elles ne bougent guères des terrasses et travaillent continuellement aux fortifications, exhortant elles-mêmes et donnant courage aux soldats. Il y a eu quelque division entre nous, voire en est-on venu jusques aux coups, pour la distribution des vivres, car ceux qui en ont la charge craignant qu'ils ne nous manquent, les livrent le plus *escharsement* qu'ils peuvent et les autres qui n'ont pas la discrétion de considérer à quelle intention cela se fait les voudroient avoir à leur plein aise et en abondance. Mais l'on a raccommo'dé tout cela, et par la diligence de messieurs nos ministres, tout est maintenant en bonne intelligence. Il est vray que le malheur nous en a osté le premier et le plus important, qui est monsieur Chamier, digne à la vérité d'une éternelle mémoire, et qui est mort en

homme de bien. L'occasion en fust telle : Sur ce murmure du peuple, et que le soldat se plaignoit de n'avoir plus les vivres à sa commodité comme de coustume, la plus grande part commença fort à se desgouster et vint-on presque à une mutinerie ouverte, quelques-uns mesme, commençant de murmurer, qu'il se falloit rendre au Roy, de sorte que nous estions en une fort grande combustion, si Dieu n'y eust mis la main. Cela avoit desjà duré deux ou trois jours, quand le Roy vint à faire donner un assaut général où nos hommes ne se portèrent à la desffence que fort laschement et courrions fortune de nous voir perdus lorsque ce brave athlète, monsieur Chamier, aussi courageux soldat que docte ministre, se mit à les encourager, et après plusieurs graves discours dignes de son bel esprit, pour venir des paroles à l'effet, luy mesme se fait donner une cuirasse, et tout armé, avec le pot en teste, il prend une pique et quoy qu'on sceut faire pour l'en destourner, il se porte à la bresche et rend le devoir d'un brave soldat. Mais le malheur fut pour nous qu'une balle de canon l'emporta, et le mit tellement en pièces, que l'on n'a presque rien sceu trouver que quelques lambeaux de son corps, dont ce que l'on a peu recouvrer a esté enterré fort honorablement. Ceste mort nous a fort estonnez à la vérité, car cestoit un fort grand personnage, et qui a toujours bien encouragé les soldats. Nous avons demeuré trois ou quatre jours devant que nous en pouvoir résoudre. Mais, Dieu grâces, tout va bien maintenant, si ce n'est que le canon du Roy nous incommode fort, et n'avons presque plus de maisons pour nous tenir à couvert, et faut que nous soyons continuellement aux retranchements, mais si nous n'avons bientôt du secours il

est bien à craindre que nous ne soyons contraints de nous rendre, et si la *monition* (*sic!*) de guerre vient à nous manquer, nous ne pouvons manquer d'estre perdus. Cependant, vous autres qui estes en liberté, mettez-vous en devoir de faire prière pour nous et exhortez toutes les Églises de le faire, et tâchez de nous faire tenir quelque rafraîchissement et secours s'il y a moyen.

« Nous avons eu force maladies et incommoditez, comme vous pouvez sçavoir, et ce qui nous est le plus fascheux c'est que les soldats sont presque nuds, et s'il faut que nous passions l'hyver comme cela, nous verrons de terribles misères, si le froid est grand. Je ne vous en dirai pas d'avantage, sinon que je vous laisseray à considérer le mal que nous pouvons endurer, et n'estoit le courage résolu de nos femmes qui eschauffent les plus engourdis la plus grande part de nos gens auroit desjà perdu cœur, car je ne scay ce que Dieu nous donnera à la fin ni quelle issue aura le tout. Priez-le qu'il nous soit secourable puisque nous ne pouvons attendre autre secours des humains. Adieu, mon cousin et puis particulièrement pour moy, ma femme est morte et mon grand fils. Et pour les autres, Dieu les console car quoy que vienne ny qui arrive je suis entièrement ruiné dès maintenant (1). »

---

(1) Cette lettre, datée du 29 octobre, et signée François Dupont, était adressée à monsieur mon cousin, M. de Sier, marchand d'Ilyre. Un jeune homme la portait, habillé en goujat, et avait subtilement passé à travers l'armée; en un petit village, il fut rencontré par six soldats, dont l'un reconeut le drôle pour l'avoir vu et cogneu à Montauban, il l'arresta, se mit à le fouiller, et lui trouva cette lettre avec quelques autres qui, contenant des

Par la lassitude des assaillants et des assiégés, le drame touchait donc à sa fin ; à Montmurat, on ne se battait plus. Les conférences pacifiques, à travers les barricades, avaient succédé aux tisons ardents et aux cailloux : le quartier de Villebourbon était dans un tel désarroi qu'il suffit d'un cheval chargé de mèches allumées, et chassé la nuit vers l'ennemi, pour mettre tout le camp en fuite. Tout l'effort de l'attaque et de la défense se concentrait sur le bastion du Moustier. Là les royaux touchaient la place. Les corps de garde étaient si rapprochés, qu'avec la main les soldats enlevaient les piques des sentinelles du fossé, comblé à demi par les ruines du mur d'enceinte. En vain le commandant Vignoles, un compagnon de Borgo-Franco aux guerres de Piémont, fait sortie sur sortie, afin de brûler les galeries des royaux : en vain il évente leurs mines, surprend la nuit le régiment de Picardie et encloue ses canons, ils tenaient toujours le fossé du bastion du Pallias et fortifiaient leur corps de garde. Le 2 novembre, enfin, une mine qu'on avait creusée au-dessous l'emporta : il s'y trouvait, au moment de l'explosion, quatre-vingt neuf hommes armés de cuirasses, entre lesquels un richement vêtu. Ses habits étaient *couverts de clinquant d'or* : pris sous les ruines du corps de garde, il criait de toutes ses forces que si on voulait lui sauver la vie, il donnerait vingt mille livres ; « mais ce nonobstant, il fut tué et tous les au-

---

mémoires et avis de conséquence, furent portés au chancelier. (Copie d'une lettre envoyée par un bourgeois de Montauban, surprise par les gens du Roy, et imprimée à Lyon par Gaillard Pailly, demeurant en la rue Tapin, à l'enseigne des Trois-Pilliers.)

tres avec lui (1). « Dix compagnies, menées par les plus vaillants capitaines, étaient sorties tête baissée après l'explosion de la mine : « l'épouvante sanglante qu'elles portaient à la pointe de leurs piques chassent des tranchées Picardie et Navarre ; » elles prennent six canons, brûlent la gabionnade, font sauter les poudres et glacent l'ennemi d'une telle terreur, que le baron de Savignac et un soldat nommé le grand Joas, poussèrent seuls les fuyards, l'épée aux reins, jusqu'au pont du Tescou.

Sur ce triomphe, par malheur, comme il n'est pas de joie complète dans ce monde, retomba un voile de deuil. A la lueur des flammes qui dévoraient leurs batteries et leurs gabions, les royaux virent leurs adversaires plus ardents au butin qu'à la poursuite. Ils se reformèrent et revinrent en force sur les Montalbanais. « Deux capitaines de la ville, ayant le cœur lâche et poltron, s'effraient, crient : « Sauve qui peut ! » et les soldats prenant la fuite, et ne pouvant tous passer sur le bateau-pont du Tescou, se précipitent pêle-mêle dans un petit gouffre, où il s'en noya quarante, outre Boutaric, chef des enfants perdus, poussé dans l'eau d'un coup de hallebarde, et qu'on n'en retira que pour le voir expirer sur la rive (2). »

Depuis cet échec, le connétable ne parut plus compter que sur ses négociations, vivement appuyées par Sully. Il mit sur le tapis un nouveau projet de traité et demanda qu'on envoyât des députés au duc de Rohan, avec lequel il

---

(1) Natalis. (*Relation manuscrite.*)

(2) *Relation de Béraud*, p. 206.

n'avait pu parvenir à s'entendre au château de Régniès; puis au bout d'une vingtaine de jours perdus par l'armée royale à faire jouer des mines, et employés par les assiégés à les éventer ou à détruire les travaux de l'ennemi par des sorties continuelles, la levée du siège fut résolue. Le même huguenot du camp du connétable, qui les avait prévenus de l'explosion des moulins à poudre, apprit cette bonne nouvelle à ses frères en jouant toute la nuit (le 4 novembre), sur sa musette, l'air du psaume LXVIII :

Que Dieu se montre seulement  
Et l'on verra soudainement  
Abandonner la place !  
Le camp des ennemis épars  
Et ses haineux de toutes parts  
Fuir devant sa face !

Dieu les fera tous enfuir  
Ainsi qu'on voit s'évanouir :  
Un amas de fumée :  
Comme la cire auprès du feu  
Ainsi des méchants devant Dieu  
La force est consumée !

Au point du jour, la même annonce était faite, mais d'une façon plus gaillarde et plus conforme au caractère leste et vif du soldat français, aux compagnies en garde à Villebourbon. Un bon compagnon, très-désireux d'aller revoir le clocher de sa paroisse, mais ne voulant point partir sans prendre congé, demande assurance pour se montrer. On la lui donne, il monte alors sur le talus du rempart, et dit aux soldats :

— « Camarades, notre camp trousse bagage. Je suis très-aise d'en pouvoir retourner chez moi le moule de mon



pourpoint, pour me faire habiller. Voyez comme j'en ai besoin. Adieu ! et dites-nous grandement merci de ce que nous n'avons pu ordonner de la marmite chez vous (1). »

Cette nuit-là, on entendit au Moustier les fouets et les cris des charretiers qui emmenaient le canon, et, la nuit suivante, l'incendie des barraques du camp éclaira les bastions comme en plein jour. A peine l'aube paraissait-elle qu'en voyant les tranchées vides, toute la population se précipita hors des murs. Les consuls, craignant quelque piège, avaient beau faire sonner le tocsin, rien ne pouvait retenir les habitants. Plus heureux que Noé en sortant de l'arche, ils chantaient et sautaient de joie, et ne cessaient d'aller et venir, chargés de poutres, morions, corselets, piques, harnais, et de tout ce qu'avait laissé l'ennemi. Funeste butin qui, en portant l'infection dans la ville, fit périr par la peste en trois mois plus de monde que n'en avait coûté tout le siège !

L'armée royale resta encore une semaine au quartier de Montmurat ; ensuite elle s'en retourna la nuit (2), comme l'avait prédit Chamier, par le même chemin

---

(1) Le 6 novembre, le roi quitta Piquecos à sept heures du matin, et se rendit à Montbeton par le pont de bateau d'Albarèdes ; il arriva au château à neuf heures, y coucha et en repartit huit jours après pour Castelnau d'Estrettes-Fonts, où il s'arrêta pour dîner à onze heures. (*Histoire particulière et manuscrite de Louis XIII*, n° 5 fol. 574, v°.)

(2) « Le siège dura plus de trois mois et nous le levâmes la veille de la Saint-Martin. Le régiment des Gardes étant en garde, on se retira pendant la nuit, et les ennemis nous suivirent l'espace de plus d'une grande lieue et demie. » (*Mémoires de Puysegur*, garde de la compagnie de Casteljaloux, p. 14.)

qu'elle avait tenu en venant, après s'être épuisée trois mois au pied de ces murailles, après les avoir en vain battues de vingt mille coups de canon, avoir jonché les jardins, les prés, les vignes, les champs, les bois et les chemins de seize mille cadavres moitié ensevelis, moitié nus, mangés à moitié des loups et des chiens, et en laissant ses huttes à demi brûlées, pleines de blessés languissants et de malades, que le connétable, les ducs et les maréchaux, leurs chefs, y abandonnèrent sans secours et sans pitié à la mort.

## CHAPITRE VIII

### **Rohan et Richelieu.**

L'année suivante, Louis XIII, que le cardinal de Retz et Schomberg menaient à la lisière, depuis la mort de Luynes, reparut en Guienne, et entra dans Tonneins, méchante petite place, devant laquelle Thémises et le duc d'Elbeuf se morfondaient depuis quarante jours. Ses nouveaux tuteurs avaient adopté un plan de campagne beaucoup plus ingénieux que le dernier, et dont le succès était à peu près sûr. Deux cent mille écus et le bâton de maréchal de France lui donnèrent La Force, qui fit de Sainte-Foy ce qu'il n'avait pu faire de Montauban (1). Sully, maître de Capdenac, suivit l'exemple de La Force. Lesdiguières, rallié depuis longtemps, reçut pour prix de sa

---

(1) Montflanquin, Mucidan et Clayrac, repris par les prétendus Réformés, suivirent l'exemple de Sainte-Foy, et se soumirent, ainsi que tout le reste du Périgord, par la négociation du marquis de La Force, *qui, avec toute sa famille et ses amis, fit alors ce qu'il eût fait de Montauban, si le connétable eût voulu l'écouter.* (Le prévôt Le Bret. *Histoire de Montauban*, liv. II, p. 283.)

fidélité l'épée de connétable. Il n'y eut pas jusqu'au petit-fils de Coligny, Châtillon, qui ne vendit Aigues-Mortes pour être maréchal de France.

C'est au milieu de ces défections éclatantes et de ces honteux marchés de l'ambition ou de l'intérêt, que le rôle des deux frères Rohan fut beau. Tandis que Soubise défendait avec ses marins, sur l'Océan, la liberté de la Rochelle, le duc de Rohan, non moins incorruptible, soutenait seul, dans le Midi, la bannière de la Réformation. Puis, quand Louis XIII, après avoir couché de nouveau, le 6 juin 1622, au château de Piquecos, et être passé sans rien dire sous le canon de Montauban, eut pris sa revanche en mettant à sac quelques bourgades, telles que Négrepelisse et Saint-Antonin, et vint se heurter aux remparts de Montpellier, Rohan défendit noblement la ville, et n'en laissa ouvrir les portes, le 20 octobre, que lorsqu'on eut confirmé solennellement l'édit de Nantes, et signé une paix générale.

Tous les canons de Montauban tonnèrent pour cette paix tant désirée : le 9 novembre, la ville retentit des cris de Vive le roi ! La population, fatiguée de périls et de guerre, se livra à une joie folle ; on se mit à danser dans toutes les rues et les places avec la fougue et la gaieté du caractère national. En un clin d'œil, le bruit des farandoles couvrit le bruit des armes, et le violon fit oublier le sifflement des balles. Le parti modéré se hâta de profiter de ce moment d'ivresse pour congédier les soldats étrangers, faire ouvrir les portes, murées depuis le siège, éloigner Saint-André, le plus jeune des fils de Montbrun, l'Achille de la Réforme dauphinoise, qui était gouverneur, et pour reporter ca-

nons, mousquets et piques à l'arsenal. Les consuls en prirent les clefs, bien décidés à les garder longtemps. Conformément à l'ordonnance de Séguier, alors intendant en Guienne, et depuis chancelier de France, ils rendirent, le 23 août 1623, les églises de Saint-Jacques et de Saint-Louis aux ecclésiastiques, et les couvrirent énergiquement de leur chaperon, malgré la colère du peuple, qui les poursuivait de huées, les scuillait d'ordures et les appelait Ravailleurs.

Deux années se passèrent ensuite en plaintes de la part des Réformés, auxquels la cour ne tenait rien de ce qu'elle avait si solennellement promis, et en faux fuyants de la part des ministres, accoutumés à se jouer de leur parole et de l'honneur du roi. Rohan et son frère, voyant qu'au lieu de retirer la garnison de Montpellier on l'augmentait, que loin de raser le fort Louis bâti pour brider la Rochelle, on venait d'y mettre Toiras, ce capitaine du Papegay qui eut la jambe cassée à Montmurat par un tireur plus habile que lui, et qu'en violation du traité on maintenait à Béziers la chambre mi-partie destinée à Castres, résolurent d'en appeler encore à leur épée. Le bouillonnement des vagues, le vol plus rapide et le cri des oiseaux de mer, l'écume que roule l'Océan sur la plage, annoncent la tempête : ainsi le murmure du peuple, les mécontentements des grands, leurs menées secrètes et les bruits de guerre qui couraient dans l'air, présageaient l'orage prêt à éclater dans le Midi. Ce n'est pas que la bourgeoisie se prêtât, à Montauban surtout, aux nobles desseins de Rohan.

Il trouvait, au contraire, une résistance aussi aveugle que tenace dans le parti modéré. Or, les hommes à courte

vue ou les ambitieux à courte échéance peuvent seuls, en temps de trouble, appartenir à ce parti. Les premiers, s'érigeant de très-bonne foi en modérateurs des exaltés, amènent le triomphe de leurs adversaires, en ne se préoccupant que de contenir leurs amis, qu'ils affaiblissent et désarment. Les seconds, avec connaissance de cause, escomptent sous main leur modération et rejettent sur la violence des gens de cœur la faute et les conséquences de leur trahison fructueuse.

Des cinq pasteurs de la ville, quatre, savoir : Caméron, Charles, Delon et Olier, se rattachaient, par leurs opinions pacifiques, à la première catégorie, et ne cessaient de prêcher l'obéissance au roi et aux consuls, en disant très-haut : « Que la persécution, seul cas de légitime défense, ne sévissait pas ; que l'empire souverain de Dieu était en son entier, la liberté de conscience permise dans tout le royaume, sans qu'aucune Église affligée, poursuivie, gémissante sous la croix, leur demandât secours, et qu'il fallait attendre et laisser le glaive au fourreau (1). »

Ce n'était pas le projet du parti d'action, qui poussa le capitaine Dupuy, envoyé du duc de Rohan, à demander la convocation du conseil général. Les consuls parent la botte en répondant que les coutumes de la ville défendent de rien proposer au conseil général qui n'ait été arrêté préalablement dans un conseil particulier. On envoie cependant des députés au duc, et ceux qui étaient allés s'assurer au vrai de l'état des choses à la Rochelle, arri-

---

(1) Anne Rulman. (Manuscrit de la bibliothèque de Nîmes, deuxième narration.)

vant sur ces entrefaites avec des nouvelles toutes différentes de celles que semaient les émissaires de Rohan, les consuls crurent tout gagner en réunissant une assemblée populaire au grand temple. Mais là ils eurent beau convaincre leurs adversaires de mensonge ; à toute proposition de paix, la foule répondit en criant :

— « Nenny ! nenny ! Vive Rohan ! vive Rohan ! »

Quelques jours après ce conseil, qui se tint dans la première quinzaine de mars 1625, les meneurs du parti d'action, Dupuy, l'ancien premier consul, le pasteur Béraud, Monclus, Trérier, le capitaine Garipuy, envoyé de Rohan, et Nadal, s'assemblent secrètement, et font dire aux chefs des métiers, par un tailleur influent, nommé Rozières, de se trouver à l'heure du second prêche à l'Hôtel de ville. Ils s'y rendent tous avec leurs ouvriers. Garipuy présente alors aux consuls une lettre du duc, et réclame en son nom la tenue d'un conseil général. Cette demande ayant été écartée par un refus, il reprend sa lettre et la lit du haut du perron de l'Hôtel de ville à la foule entassée dans la cour.

Quand les ouvriers entendirent le mot de trahison mêlé au nom d'Olier, leur ministre, ils coururent aux armes comme des furieux, firent cesser les prêches dans les temples, et s'arrêtèrent devant le grand, où était celui qu'ils cherchaient. Au bruit des armes, tout le monde sort et s'enfuit. Il ne resta auprès d'Olier que Caméron, Charles et deux ou trois anciens. Dieu seul pouvait le sauver et le sauva en ce danger. Bien qu'entouré d'une troupe de ces mutins en armes, il ne reçut pas une blessure. Effrayé de son succès, Garipuy arrivait hors d'haleine pour

arrêter les siens. En le voyant fendre les flots de la foule furieuse, Olier lui dit tranquillement :

« Vous êtes cause de ce tumulte, mais vous répondrez de ses conséquences devant Dieu et votre maître, que je ne peux croire vous avoir donné charge de me traiter ainsi. »

Les autres émeutiers, pendant ce temps, l'attendaient à la porte pour le tuer, mais Dupuy et Béraud vinrent l'arracher à la mort. Le dernier, le prenant par le bras, le conduisit en son logis, où il trouva le consul Saint-Hilaire et bon nombre de gens de qualité, qui étaient venus pour lui prêter main forte et sauver sa maison du pillage.

L'émotion produite par ce mouvement populaire n'était pas encore apaisée qu'un député de l'armée navale de Soubise et des patriotes rochellais arrive, porteur de lettres des pasteurs aux pasteurs, des procureurs et des bourgeois à la maison de ville, qui représentaient leur misère et demandaient secours. Obstinés à la paix avec l'entêtement et l'étroitesse d'esprit de la vieille bourgeoisie, les consuls font au député des chicanes sur ce qu'il n'est pas muni d'un acte régulier, que les lettres ne sont pas adressées par le maire, les pairs et les échevins, et manquent surtout du scel accoutumé de la Rochelle, portant *le fameux cheval vert*. Ainsi repoussé par les hommes de robe longue, le député s'adresse aux chefs du peuple. Ceux-ci, bien convaincus du mauvais vouloir des bourgeois, se déterminent à l'emploi de la force. Le 7 avril, un affidé donne avis, sous main, aux consuls, que Lusignan, un des amis les plus fidèles de Rohan, souge à s'emparer, cette nuit, de l'arsenal.

Les consuls effrayés y mirent à l'instant des gardes



pris dans les rangs de la bourgeoisie, à l'exclusion des artisans. Se hâtant de profiter de cette faute :

— « Voyez-vous, dirent les meneurs aux ouvriers, on vous a écartés parce qu'on prépare les canons pour les tourner contre le peuple. » Cette insinuation, la vieille jalousie de l'ouvrier contre le maître et le bruit répandu tout-à-coup dans la nuit qu'on devait arrêter Lusignan, échauffent à tel point les esprits qu'au point du jour, la maison de l'ami de Rohan se trouva entourée de la partie la plus virile de la population. Vers les dix heures, il en sortit un homme de condition, qui, s'arrêtant sur la porte, et montrant le corridor plein de cuirasses, de mousquets et de piques, dit aux ouvriers :

— « Mes enfants, il se faut ici trouver dans une heure pour la conservation de votre liberté, et avoir, de gré ou de force, un conseil général. »

Une heure après, on criait : « Aux armes, et mort aux ministres ! » A ce signal, gens accourent de toutes parts et s'attroupent au lieu marqué, conduits par Montclus, Nadal, Tréieux, de l'Hoste, Dufau, Gautier Garguille. « Le reste était de la lie du peuple, et une bonne partie, des faubourgs de Villebourbon et de Villenouvelle. » Les bourgeois, de leur côté, arment pour la défense du chaperon, soutenus par tous les gens de qualité et bon nombre de noblesse, parmi laquelle se distinguaient, à la tête de cent cuirasses et beaucoup de mousquetaires, les barons de Mauzac et d'Islemade père et fils, Mercier, Dariat et La Roche.

On allait en venir aux mains, quand parut tout-à-coup, entre les deux partis, Noalhan, celui qui avait parlé au peuple. Il aborde le premier consul, et lui promet de faire

poser les armes aux soldats des métiers, si les bourgeois et la noblesse veulent donner l'exemple. Trop ami de la paix pour rejeter celle qu'on lui offrait, Constant, qui était alors décoré du premier chaperon, va au coin des rues, à l'arsenal, à la grande place, et s'empresse de congédier ses défenseurs. Au lieu de dissoudre sa troupe, Lusignan la voyait grossir d'instant en instant. Son parlementaire étant revenu et lui ayant rapporté que le consul, pris comme un sot au piège, avait désarmé tous les siens, il parla avec les grosses dents, et dit en maître qu'il voulait l'arsenal et une assemblée générale. Il fallut plier sous la force, lui livrer les canons et convoquer le peuple dans une heure.

Le parti de l'action, dans ce conseil, eut l'unanimité, et on résolut, d'une commune voix, cette union si controversée avec Rohan et la Rochelle (1).

Impatient de faire déclarer la ville, Rohan venait d'y renvoyer le gouverneur de 1622, Saint-André Montbrun, dont les services n'étaient point oubliés. Il arriva au moment du vote, et n'eut qu'à recueillir la victoire et à se mettre à la tête du peuple qui, fier de son triomphe, s'emportait déjà aux excès, et ne parlait que de piller et de tuer les canonniers; ainsi nommait-il les bourgeois, et les *escambarlats* (2).

Si les consuls, acceptant leur défaite, se fussent rangés avec franchise du côté de Montbrun, ils l'auraient rendu assez

---

(1) « Histoire véritable de tout ce qui s'est passé en la ville de Montauban, durant et depuis les derniers mouvements jusqu'à présent. » 1627; p. 29, 30, 31, 32.

(2) Qui avaient un pied dans chaque parti.

fort pour ramener et maintenir le peuple dans les voies régulières ; mais ils continuaient la résistance avec l'obstination des esprits courts, et préparaient, à leur insu, un nouveau mouvement. Il éclata le 24 avril. Montbrun demandait qu'on élût un député, chargé d'aller annoncer la résolution du 10 aux Églises du Rouergue, du Lauraguais et des Cévennes. Les consuls, incorrigibles, s'opiniâtraient, de leur côté, à attendre le retour de Paulet, envoyé à la Rochelle pour avoir des nouvelles sûres. Impatienté de ce mauvais vouloir, Montbrun convoque lui-même le conseil général, au son du tambour, en son nom et celui du duc de Rohan. L'Hôtel de ville cède alors, en apprenant que six à sept cents citoyens sont réunis au temple vieux. Le conseil est régulièrement convoqué, et Garrisoles, le candidat désigné par Rohan, élu à l'unanimité.

Ne pouvant retarder son départ, les consuls, afin d'entraver sa mission autant qu'il leur était possible, la limitent inflexiblement dans ce mandat écrit :

« Le conseil de la ville et les consuls de Montauban, délibérant sur la lettre à eux remise de la part de messieurs de la ville de la Rochelle : ont résolu, suivant d'autres précédentes délibérations, de demeurer fermes en l'obéissance du roi sous le bénéfice de ses édits et dans l'union des Églises, lesquelles ils veulent, en leur besoin et nécessité, assister de tout leur pouvoir, et se joindre à elles, sous la condition qu'il ne sera rien fait ni attribué contre la tranquillité publique, ni commis aucun acte d'hostilité sans ordre, à peine de la vie. »

Une opposition si acharnée aux vœux du peuple et des vrais amis de la Réformation devait finir par exaspérer

le parti contraire. Dans les conciliabules tenus tous les soirs chez Montbrun ou dans la maison de Lusignan, Béraud ne se contenait plus. Peignant avec véhémence l'état déplorable des Églises de France, l'oppression soufferte par celles de Saint-Antonin, Figeac et Lectoure ; les violences que les garnisons de Clairac et de Bergerac commettaient chaque jour, les infractions de l'édit et le danger dont le fort Louis menaçait la Rochelle, il en concluait que la guerre pouvant seule guérir ces maux, il fallait suivre au plus vite le mouvement de Rohan et de son noble frère. C'était l'avis de tous les patriotes et de tous les hommes de sens qui, indignés de l'attitude passive de leurs magistrats, se joignirent de toutes parts aux mécontents. Bientôt, la ville tomba dans une telle anarchie que les consuls et les pasteurs n'y avaient plus aucune autorité. Les uns étaient constamment en danger de mort ; les autres ne trouvaient sûreté nulle part, pas même dans la chaire. L'exaspération des esprits allait si loin qu'on entendait non-seulement murmurer, mais dire à haute voix, dans les temples, que les pasteurs étaient des traîtres, qui altéraient leurs textes, et qu'il les fallait arracher de la chaire et jeter du pont en bas, lorsque, par raisons prises de l'Écriture, ils détournaient le peuple de la guerre (1).

A ces menaces, les pasteurs, aussi opiniâtres que les consuls, répondaient par des bravades et des provocations : *Nem troublez pas, méchants*, s'écriait Caméron, le 10 mai, couvrant les murmures des éclats de son éloquence ; *car*

---

(1) Même document, p. 39.

*si vous continuez, je grossis ma voix comme un tonnerre!* Non moins imprudent et non moins aveugle, le pasteur qui entra en semaine le dimanche suivant, expliquant le verset du troisième chapitre d'Ésaïe, où il est dit : *Malédiction sur leur âme, car ils ont attiré le mal sur eux*, entreprit de prouver que la ville était semblable à Jérusalem, et attirait sur elle cette malédiction divine en se rendant coupable des mêmes crimes et se révoltant contre son roi.

On ne pouvait sortir de cette situation tendue outre-mesure que par un coup d'audace. La jeunesse, dont le sang plus chaud bouillonnait, prit sur elle de le frapper. Quatre chefs de vingt ans sortent un matin, et vont pétarder, à trois lieues des fossés, une maison appartenant à l'archevêque de Toulouse. Les consuls, hâtifs cette fois, réunissent à l'instant même le conseil général, pour désavouer les auteurs de cet acte d'hostilité. Contre leur attente, le conseil les approuve, et Saint-André déclare qu'il a reçu commandement d'agir. Ce fut un jour de deuil pour les hommes de robe longue, et un jour d'allégresse pour le peuple, qui applaudissait du geste et de la voix aux jeunes capitaines, réunis chez de l'Hoste, et qu'on voyait, par les fenêtres ouvertes, danser de bonheur en chantant la chanson de la guerre.

Le 13 mai, malgré les prédictions sinistres du pasteur de semaine, qui disait, tonnait dans sa chaire, que, semblable à Jérusalem révoltée, quand Dieu la voulut perdre contre son roi Nabucadnezar « nonobstant le serment d'exécration fait par Sédécias » (II<sup>e</sup> Livre des Chroniques, Ézéchiël, 132), Montauban serait châtié pour avoir violé son

serment, la digue fut emportée par le torrent démocratique.

Montbrun, à l'insu des consuls, faisait convoquer le conseil général par des tambours, escortés de bon nombre de mousquetaires ; indigné de cet empiétement sur les attributions municipales, le troisième porteur de chaperon, qui se trouvait sous les Couvertes, requiert main forte des bourgeois, et se jetant sur un tambour, s'efforce de crever sa caisse. Les jeunes gens, Nadal en tête, dégainent aussitôt et blessent les bourgeois qui se retirent prudemment.

Amie du bruit, la foule accourt à ce tumulte, comme la mouette à l'orage. Espérant éteindre le feu de cette sédition par leur seule présence, les quatre pasteurs odieux au peuple, Olier, Caméron, Delon et Charles, qui, de fortune, se trouvaient ensemble, s'avancent gravement, revêtus de leurs robes longues. Ils ne furent pas sous les arcades qu'ils virent cent épées nues. Nadal, portant la sienne à la poitrine d'Olier :

— « Je t'exhorte à te contenir, dit-il, et à te conserver pour de meilleures occasions. »

Le pasteur se hâta de suivre ce conseil, et laissa ses collègues sous l'épée et les hallebardes. Delon et Charles, qu'on chargeait vigoureusement, en échappèrent sans blessures : pour Caméron, il fut porté par terre, sa robe percée à coups d'épée, et en si grand péril que si une veuve, comparée bien des fois depuis par les ministres à la femme forte de l'Écriture, ne se fût jetée sur lui, et, l'embrassant étroitement, ne l'eût couvert de son corps, il était massacré. Ne pouvant le frapper qu'en tuant cette femme dévouée, on l'épar-

gna (1). Le peuple tourna sa rage en quittant Caméron contre les amis des consuls. Il n'apparaissait avocat, bourgeois, marchand, procureur, homme de qualité quelconque qu'il ne forçât de rebrousser chemin, chargeant vigoureusement et blessant tous ceux qui osaient faire front.

Le pavé libre, Saint-André marche, l'épée nue, à la tête du parti vainqueur, va se saisir des portes, y met gens à sa dévotion, chasse qui bon lui semble, nomme neuf capitaines pour la ville, trois pour Villebourbon, autant pour Villenouvelle, et, après avoir établi un conseil de guerre, présidé par Dupuy, l'ancien premier consul, et réduit à néant le pouvoir des municipaux, il reprend, au nom du duc de Rohan, ses anciennes fonctions de gouverneur et les exerce sans contrôle.

Cette révolution, limitée à une trop petite sphère pour avoir de grandes conséquences ; la mort du député Garissoles, que le Parlement de Toulouse, toujours âpre au meurtre, fit pendre contre le droit des gens, comme autrefois Rapin ; une apparition de Thémis sous les murs de Montauban avec sa noblesse, ses carabins et ses gendarmes ; le sac de quelques villages, quelques escarmouches sur les chemins, et le passage du fier gouverneur de la Guienne, ce sinistre d'Épernon, mignon de Henri III, enveloppé comme d'une ombre de l'opprobre de ses vieux vices et du soupçon de complicité avec l'assassin de Henri IV, qui vint, le dimanche 28 juin, à la tête de quatre cents hommes de pied et de douze cents reîtres pour arracher les vignes, couper les

---

(1) Même document, p. 42.

arbres fruitiers et dévaster la campagne sans oser approcher de la ville *ni de la compagnie des bonnets blancs* ; voilà les seuls événements qui précédèrent la paix de 1626. Elle fut signée à Paris le 5 février, et le 10 mars les consuls allumèrent les feux de joie pour l'annoncer à Montauban.

Malheureusement, comme il était facile de le prévoir, cette paix eut le sort de toutes les autres : la cour ne promettant que pour tromper, les protestants étaient toujours à la veille des armes. « Les contraventions aux édits, en tous leurs chefs et formelles inexécutions de choses si souvent et si solennellement promises, » soufflèrent, l'année suivante, sur le feu mal éteint de 1626, et en firent jaillir la flamme. Les Anglais, garants du traité de Paris, secondaient cette fois Soubise, et avaient déployé le drapeau rouge en vue de la Rochelle. Rohan, déjà sur pied à Castres, tourna ses premiers regards sur Montauban ; mais il y vit une opposition plus vive encore à ses desseins qu'en 1624. Ingrate de sa nature, et oublieuse des services rendus, la bourgeoisie s'obstinait toujours à la paix. Trois fois en octobre, trois fois en novembre et vers la fin du dernier mois de 1627, elle avait voté des actes d'obéissance et de soumission. Le premier juin précédent, Péchels La Boissonnade, premier consul, vendu corps et âme à la cour, s'était empressé de rétablir le conseil des quatre-vingt-dix, où tous les chefs de famille avaient de temps immémorial voix délibérative. Ayant ainsi confisqué la plus précieuse des libertés du peuple, les bourgeois l'écrasaient du triple poids de l'autorité, de la justice et de l'argent, et se croyaient bien assurés de le tenir sous le joug de



l'Hôtel de ville. Ils se trompèrent : l'arrivée du baron d'Islemade, envoyé de Rohan, suffit pour réchauffer les cœurs des opprimés. Malgré les brigues de La Boissonnade, que Savignac, du reste, chassa du prétoire à coups d'épée, le premier janvier 1628, jour de l'élection consulaire, les voix furent partagées. Au moment de se battre, on transigea, et les deux partis s'accordèrent à donner à Natalis, l'auteur de la relation du siège, le premier chaperon.

Certain dès lors que le premier magistrat municipal, déjà octogénaire, n'aurait plus la main assez forte pour tenir l'épée de la ville et la tourner contre le peuple. Rohan, par une décision hardie, y envoya un gouverneur. Le 15 mai, Saint-Michel de La Roche-Chalais, son parent, arrive de bonne heure, et prend logis au milieu des acclamations des métiers. Dans l'après-midi, il visite le premier consul, en qualité de gentilhomme qui, ne trouvant plus de sécurité en son pays, ainsi que beaucoup d'autres, la cherchait en cette ville, où il n'avait pas l'intention de troubler l'ordre, mais de procurer le bien général et le salut public par toute sorte de services (1).

On s'assemble le lendemain à cette occasion, et, après quelque opposition, la visite lui fut rendue au nom de la maison de ville. Jaloux de cet honneur, rendu au cousin de Rohan, le baron d'Islemade, redoutant en lui un rival d'influence, lance un de ses capitaines, qui osa provoquer Saint-Michel dans le temple, pendant la prière. Cette im-

---

(1) Pierre Béraud. (L'Etat de Montauban depuis la descente de l'Anglais en Ré, 22 juillet 1627, jusqu'à la reddition de la Rochelle, p. 38.)

prudence exaspéra les gens de cœur : il en résulta une mêlée violente, et bientôt une émeute, car le bruit s'étant répandu qu'on avait tué Saint-Michel, le tocsin sonna, et à l'alarme tout le peuple accourut avec mousquets et piques.

Ce tumulte calmé par la modération de Saint-Michel, voici les coureurs du duc d'Épernon qui vient renouveler ses exploits hors de la portée du canon contre les moissons et les vignes. Il n'y avait plus à différer : Saint-Michel montre ses provisions, est reconnu gouverneur, et, organisant rapidement les compagnies, va droit, et l'épée haute, à ces ravageurs des campagnes. Le combat s'engagea, le 14 juillet, entre les fourrageurs et les capitaines montalbanais : les soldats du roi des Vandales, comme l'appelaient les Bordelais, pour se moquer de son orgueil, furent si chaudement reçus qu'ils tournèrent bride le soir, après avoir brûlé deux fermes. Ils revinrent le 17, et salués de trop près par les mousquetaires de Durban, Carrié et de l'Hoste, reprirent avec leur général, qui avait, disait-il, la fièvre, le chemin de Bordeaux (1).

Saint-Michel, comme Saint-André, passa le reste de l'année à faire la petite guerre : tandis qu'il forçait des châteaux, brûlait des villages et luttait avec plus ou moins de succès contre les vassaux des seigneurs catholiques et les habitants des bourgades disséminées dans la banlieue, une fatale nouvelle arrivait à Montauban, sur les ailes qui portent les catastrophes et les malheurs publics : le cardinal de Richelieu avait pris la Rochelle.

---

(1) Même ouvrage, p. 68.

Jusqu'à ce jour, la lutte engagée depuis douze ans par le pouvoir royal contre la Réformation n'avait pu faire fléchir cette vigoureuse ennemie. Il fallait, pour l'abattre, une tête plus énergique et des bras plus forts : il fallait une grande intelligence, un grand cœur, une grande volonté ; or, Louis XIII, après la double tutelle de Luynes et de Rétz, avait trouvé tout cela dans le cardinal de Richelieu. Sous la main de fer de ce puissant ministre, l'autorité monarchique prit un immense développement, et devint comme le levier d'Archimède. Toutes les résistances, tous les troubles qui avaient éclaté périodiquement en France, et agité presque sans interruption la société pendant un demi-siècle, ne manquèrent pas de se reproduire à point nommé ; mais ils se brisèrent contre une répression rapide et ferme. Ni les efforts des Églises, ni les vaisseaux de l'Angleterre, ni les courageuses prises d'armes des républiques protestantes et des montagnards ne purent lutter contre le génie supérieur du cardinal. Rohan fut battu à Montpellier, Beaufort perdit Pamiers ; la Rochelle, étroitement bloquée par terre, et à jamais séparée de la mer par une digue dont la pensée et l'exécution rappelaient les travaux gigantesques des Romains, après avoir défendu quinze mois ses bastions célèbres du Gabus et de l'Évangile, et souffert avec une admirable constance l'âpre torture de la faim, se vit forcée d'ouvrir, le 4<sup>er</sup> novembre 1628, devant le cardinal, ces portes qui, depuis près d'un siècle, étaient fermées aux rois de France.

La première des républiques protestantes abattue, Richelieu porta hardiment la main sur la seconde. Si le vieil esprit de 1621 avait encore animé ses enfants, comme les

murs qui arrêtaient Louis XIII et tous ses maréchaux restaient debout et garnis de canons, le cardinal eût pu trouver la tâche difficile. Mais de la liberté religieuse frappée au cœur, de la liberté municipale étranglée violemment par les déclarations de janvier et de juin 1629, nul ne se souciait que Rohan et le peuple. Abandonnés tous deux par la noblesse et la bourgeoisie, aussi ardentes l'une que l'autre à se précipiter au devant de la servitude, ils assistèrent, la mort dans l'âme et sans pouvoir la prévenir, à l'agonie politique de la Réformation.

Chassé par le parti modéré, qui ne voit jamais dans les désastres de la patrie que l'occasion de se venger de ses défaites, Saint-Michel venait de quitter Montauban, et la faction de la paix, dirigée par Escorbiac, juge mage, la Rose, conseiller au sénéchal, Péchels La Boissonnade, à qui le roi avait donné l'office de lieutenant particulier, enlevé à Dupuy, régnait seule à l'Hôtel de ville. Le 23 juillet, Guron, un envoyé du cardinal, fait savoir aux consuls, par un trompette, qu'il avait à leur parler de la part du roi, et qu'il les attendait au Claux. Les consuls se hâtèrent de lui envoyer des députés. Nos bourgeois, d'abord, voulaient faire les fiers et disputer le terrain, pour une question d'amour-propre, bien entendu, au messager du roi. Celui-ci ayant feint de partir, en disant : « Qu'il s'en allait pour revenir bientôt en meilleure compagnie, » ils coururent après lui, et, tout effarés, le ramenèrent en triomphe à Montauban.

« Les gens de guerre, la bourgeoisie, les femmes, les enfants étaient allés une grande lieue au devant. » Deux consuls et quatre membres du conseil général, qui l'atten-

daient à la porte de Villebourbon, le reçurent avec les marques du plus grand respect et le menèrent au logis de Dubois, qu'on lui avait préparé pendant la nuit. Le lendemain 25 juillet, les mêmes délégués municipaux vinrent le chercher en pompe pour le conduire à l'Hôtel de ville, où les autres consuls, entourés des quatre-vingt-dix, le reçurent et lui donnèrent la place la plus honorable (1). Chacun ayant ensuite pris la sienne, il leur délivra deux lettres de créance du roi et du cardinal, datées du 15 du même mois, et leur fit connaître en ces termes l'objet de sa mission :

— « Je ne suis point venu de la part d'un roi de Bohême, dépouillé de ses États (1), mais bien de la part d'un grand roi, qui a chassé plusieurs fois les Anglais de son royaume, renversé les bastions et les murs de l'orgueilleuse Rochelle, forcé le pas des Alpes, et, malgré la puissance de l'Empire, de l'Espagne et de la Savoie, fait lever le siège de Casal investi depuis une année. Il a contraint, sans reprendre haleine, toutes les places rebelles du bas Languedoc de raser leurs fortifications. Vous ne pouvez donc pas ignorer la résolution du roi, qui vient d'abattre votre parti, ni la fidélité de ce grand cardinal, si heureux en ses entreprises et si rude en ses châtimens. J'ai ordre de Sa Majesté de vous demander quelles sont les causes qui vous ont empêchés de lui rendre l'obéissance due, et de vous dire expressément que si, par une obstination désespérée, vous différez à suivre l'exemple des autres, les mêmes flammes et les mêmes glaives qui ont consumé Privas et

---

(1) Allusion à l'électeur Palatin.

fait mourir ses habitants, vont vous précipiter dans les mêmes malheurs. Votre sort est donc en vos mains, et vous y devez d'autant plus réfléchir qu'étant les derniers rebelles, vous ne pouvez attendre secours que de vous seuls.»

Le sieur de la Grange, député de Nîmes, se levant alors, fit, dans un discours étudié, le tableau des maux que ceux de son parti avaient soufferts, et du bonheur dont ils jouissaient depuis leur soumission. — « Le roi, contre notre espérance, nous a traités, dit-il, avec une grande douceur : au lieu des grottes et des cavernes où nous avions cru qu'on nous enverrait pour faire nos prêches, on nous a laissé nos temples et nos ministres, et vous aurez un pareil traitement, si vous vous mettez en devoir de le mériter par votre obéissance. »

Aucune de ces raisons ne toucha les quatre-vingt-dix ; après avoir délibéré pendant deux jours, ils envoyèrent douze députés au cardinal pour le supplier d'épargner les fortifications. Mais Richelieu reçut mal les ambassadeurs, et leur répondit sèchement :

— « Qu'il s'étonnait qu'après avoir entendu les intentions du roi, clairement expliquées par le sieur de Guron, ils fussent venus demander d'autres conditions que celles qui étaient subies par les villes de leur parti; qu'ils devaient être assurés que loin que ces délais améliorassent leur état, ils le rendaient pire au contraire; qu'ils verraient bientôt l'armée du roi, et qu'ils n'obtiendraient rien de ce qu'ils sollicitaient (1). »

---

(1) Soulier, prêtre, *Histoire de la décadence du Calvinisme*, p. 540. (Bernard, *Histoire de Louis XIII*, liv. XIII, p. 479.)

Consterné de cette réponse, le conseil de direction établi après le départ de Saint-Michel, au lieu de chercher le salut de la ville dans une résistance désespérée, crut obtenir des conditions meilleures en s'inclinant plus bas encore, et il renvoya les députés à Richelieu, alors à Alby, avec six de ses membres, chargés de surveiller la négociation. Cette députation avait pour chef Noalhan, un de ces habiles qui se plient avec souplesse à toutes les situations, et se trouvent toujours à heure fixe du côté du vainqueur. Prompt à juger les hommes, comme tous ceux qui les voient à nu des hauteurs du pouvoir, le cardinal en fit sur le champ son instrument, et le promoteur de l'émeute du 9 avril 1628 vint, le 19 août 1629, persuader au conseil général d'accepter l'ignominieuse paix de Richelieu, et de faire allumer des feux de joie.

Tout le monde, de guerre lasse, fut de ce sentiment, et l'on ne songea plus qu'à préparer une réception magnifique au cardinal, qui avait dit aux députés qu'il voulait entrer dans la ville avec dix compagnies du régiment de Picardie, six du régiment des Gardes et six de Piémont. Le 18, en effet, Bassompierre arriva tambour battant à la tête de ces bataillons, si rudement traités pendant le siège, et se saisit des portes de l'arsenal et de la place d'armes. Le 19, on vit descendre de trois carrosses traînés par des mules et des chevaux empanachés, le nonce du pape, le maréchal de Marillac avec La Vrillière, secrétaire d'État, et le premier président du Parlement de Toulouse, et, le lendemain, le cardinal entra en litière par Villebourbon, suivi de ce duc de Montmorency dont il devait faire tomber la tête, du marquis d'Effiat, surintendant des finances, et d'environ

six cents gentilshommes de Guienne et de Languedoc, derrière lesquels défilaient autant de compagnies d'infanterie et de cavalerie qu'en menait Bassompierre. L'avocat Noalhan, alors premier consul, vint le recevoir à une grande lieue de la ville, et le complimenta en ces termes :

« Monseigneur,

« Tout ce peuple que Votre Grandeur voit quitter ses maisons, et par une impatience très-juste courir au devant de vous pour jouir plus tôt de la vue tant désirée de votre sacrée personne, vous fait bien voir avec quelle joie il solennise cette bienheureuse journée ; et ces cris qui s'étendent de toutes parts au lieu d'être, comme les passés, pour la douleur de leurs misères, sont maintenant des acclamations pleines de joie des biens qu'ils espèrent dorénavant de la clémence du roi, de laquelle ils ne douteront jamais, s'ils sont si heureux que de pouvoir mériter la faveur et assistance de Votre Grandeur, chose de laquelle nous nous tenons très-assurés, par l'excès de bonté que nous avons reconnue en elle, depuis les premiers instants que nous avons eu l'honneur de l'approcher ; où nous trouvâmes des charmes si puissants que nos cœurs qui avaient été jusqu'alors endormis, se trouvèrent si changés, que si c'était chose qui se pût voir clairement comme les autres parties du corps, Sa Grandeur s'y verrait si vivement empreinte qu'elle avouerait facilement n'avoir jamais été plus chérie et honorée en nul autre endroit du monde. La plus sensible marque que nous en pouvons faire voir est notre soumission, jusqu'ici refusée à toute autre gloire, que Votre Grandeur doit d'autant plus estimer, qu'elle est



fondée sur sa prud'homie, dont la réputation est si répandue que nous n'avons point fait difficulté de lui confier ce que nous avons de plus cher ; et continuerons jusqu'à notre dernier soupir de le célébrer, comme l'auteur de notre bonne fortune et comme notre appui, auquel nous aurons toujours recours dans nos calamités, le suppliant, puisque nous sommes sa conquête, de nous vouloir protéger et favoriser de ses grâces comme ses très-humbles et très-fidèles serviteurs (1). »

Après avoir entendu à la porte de Villebourbon un autre discours, prononcé par l'assesseur criminel du sénéchal, il sortit de sa litière au bout du pont et monta à cheval sous la porte, où les consuls lui offrirent le dais qu'il refusa. Le rouge au front probablement, les chefs huguenots de l'Hôtel de ville le conduisirent ensuite à l'église Saint-Jacques, dont le clocher et les murailles n'avaient point été abattus, et qu'on venait de nettoyer à la hâte et de couvrir de grandes toiles remplaçant la voûte effondrée.

Quatre des premiers des deux chapitres, couverts du pluvial, attendaient le cardinal à l'entrée de l'église ; ils lui présentèrent le poêle, et le prélat, Anne de Murviel, officiant publiquement pour la première fois dans sa ville épiscopale, assisté de l'archevêque de Toulouse et de sept autres évêques, le harangua, et comme Siméon, dit avec larmes qu'il avait assez vécu. On le mena ensuite à

---

(1) Entrées des Rois, Princes, Seigneurs et Intendants. (Manuscrit de la Bibliothèque de Montauban, fol. 40.)

l'autel dressé de la veille, où il pria Dieu quelques instants. De là, il fut conduit en grande pompe à la maison Dariat. Pendant le trajet, on n'entendit que ces cris poussés par des milliers de voix : « Vive le Roi et M. le cardinal ! » Les rues étaient trop petites pour contenir la foule accourue de toutes parts. Les curieux s'étouffaient aux fenêtres, et couvraient les toits des maisons (1).

Le lendemain, il dit la messe pontificalement à Saint-Jacques, entouré des archevêques de Bordeaux et de Toulouse, et des évêques de Montauban, d'Alby, de Cahors, de Valence, de Mende et de Pamiers ; le duc de Montmorency et le maréchal de Bassompierre y assistaient avec l'élite de la noblesse du pays. Son action de grâces faite, il tint sur les fonts baptismaux, avec madame de Roquelaure, un enfant du sieur de Faudoas, et se porta de là sur les bastions, qu'on démolissait à force. Les ouvriers catholiques, pris dans les villes voisines, et dirigés par un président du parlement de Toulouse et un lieutenant du roi, y travaillaient couronnés de lauriers, en signe de triomphe, avec une telle ardeur que le 23, il ne resta plus rien du fameux bastion du Moustier. Voyant l'œuvre en bon chemin, le cardinal partit le même jour, laissant pour présider à son achèvement le maréchal de Bassompierre, qui ne plia bagage avec ses compagnies que lorsqu'on eut mis au niveau du sol ces bastions devant lesquels Louis XIII et lui avaient tourné visage huit ans auparavant.

---

(1) Prince de Grandpré. (Manuscrit de la Bibliothèque de Montauban, fol. 222-223-224.)

Ainsi tomba la cité valeureuse, que les ministres nommaient avec raison : « Le bouclier de Juda et le rempart d'Israël. » Le noble esprit d'indépendance et de progrès de la Réformation resta enseveli sous les ruines de ses murailles. Heureusement, la matière seule est mortelle, et l'idée ressuscitera : mais, pendant cent cinquante-neuf ans, nous l'entendrons se lamenter et gémir, comme Mélusine sous les débris des tours de Lusignan.

---



## CHAPITRE IX

### **Transformation catholique**

En retirant les compagnies de Picardie, de Piémont et des Gardes, le cardinal de Richelieu laissa des garnisons d'un autre genre à Montauban. Les Capucins, les Récolets et les Jésuites ayant remplacé, par ordre du roi, les compagnies de Bassompierre, les couvents, forts détachés du catholicisme romain, s'élevèrent sur l'emplacement de presque tous les bastions, dont les briques servirent même à les bâtir. La peste, apportée par les troupes, et qui dura cinq mois, couchant dans la tombe cinq mille cinq cents personnes, suspendit seule ces constructions. Le fléau disparu, moines et religieuses, qui avaient fui avec les prêtres et tous les catholiques, revinrent successivement, et, de 1630 à 1634, s'installèrent définitivement sur ce sol saturé de cadavres. Où fut l'enceinte bastionnée de Montmurat, s'établirent les Capucins, les Carmélites et les Clarisses; les Cordeliers arrachèrent aux Récolets les ruines de leur ancien couvent, au-delà du fossé, sur le bastion de Rohan, et dans l'angle même de celui qui portait leur nom, on vit

revenir les Carmes, cherchant leur couvent et l'église dont il ne restait plus vestige.

Afin de sceller par un acte éclatant la restauration catholique, le duc d'Épernon, auquel on avait fait, comme gouverneur de Guienne, le 29 août, une entrée solennelle, mais sans canons et sans troupes, teignit ses mains en arrivant du sang d'un pasteur innocent. Livré sous l'inculpation d'un prêche séditieux à ce parlement de Toulouse, avide jusqu'à la fureur de meurtres juridiques, Bastide n'eut que le temps de léguer ses deux orphelins aux consistoires de Montpellier et de Montauban : sa tête tombait sous la hache au même moment où l'ancien mignon de Henri III, croyant payer à Dieu la rançon de son vice infâme, donnait, à Montauban, huit mille livres aux Capucins, pour édifier leur église (1).

Les réactions sont comme les torrents : elles ne s'arrêtent qu'après avoir épuisé leur fougue avec leurs flots. Quand on eut frappé le protestantisme à la tête, on voulut le frapper au cœur : par ordonnance du 9 octobre 1631, le roi avait décidé que le consulat serait désormais mi-parti dans les villes protestantes, et que les catholiques auraient le premier, le troisième et le cinquième chaperon. Le 1<sup>er</sup> janvier 1632, jour de l'élection municipale, les Montalbanais, au mépris de l'ordre royal, nommèrent six réformés. Grand bruit à ce sujet dans la colonie catholique, composée exclusivement du présidial, nouvellement insti-

---

(1) Bibliothèque de Montauban. (*Histoire manuscrite de Perrin*, fol. 225-226.)

tué, du clergé des deux églises et des moines. On députa au duc d'Épernon qui, par une ordonnance provisoire, en date du 10 janvier, interdit trois des consuls élus, un syndic, et quarante-cinq membres du conseil des quatre-vingt-dix. La chambre de l'édit, séant à Castres, cassait en même temps l'élection comme irrégulière. Le roi confirma l'arrêt de la chambre, et commit deux de ses membres, Rabaudy, catholique, et de Juge, protestant, pour faire procéder à une nouvelle élection. Le conseiller de la religion était un honnête homme. Il refusa cette mission, et développa ses motifs dans une réponse où la fermeté du citoyen s'allie noblement à l'inflexible intégrité du magistrat.

Sommé, le 14 décembre 1631, de se rendre à Montauban pour y créer un nouveau consulat : « Il n'est besoin de s'y acheminer, dit-il, jusqu'à ce qu'il aura plu à Sa Majesté, par un nouvel ordre, de déclarer sa volonté sur l'arrêt rendu par les présidents et conseillers de ladite chambre de l'édit de la religion, touchant le onzième des articles accordés par sa dite Majesté auxdits habitants de Montauban, contenant qu'il ne sera rien innové à l'élection consulaire et conseil politique, ainsi qu'elle estoit avant les derniers mouvements, pour ne faire chose contraire à la volonté de sa dite Majesté, portée par les lettres patentes du mois d'août dernier, obtenues par le conseil dudit Montauban (1). »

Au lieu d'écouter cet homme de cœur, le cardinal de Richelieu qui, même dans le mal, ne reculait jamais, choi-

---

(1) *Archives municipales*, livre jaune, fol. 98.

sit à son refus Scorbiac. Le dévouement de celui-ci n'était pas douteux. Vendu à la cour, comme son père Guichard (1), cet ancien juge mage qui, en 1626, avait protesté avec l'aristocratie bourgeoise contre la prise d'armes de Rohan et s'était retiré en 1628, sur l'ordre du Parlement, avec les transfuges du sénéchal, Roques et La Boissonnade, s'empressa d'accepter la mission refusée par de Juge. Il avait à venger l'incendie de sa maison, et une blessure incurable, même chez les plus pervers, le mépris de ses concitoyens. Aussi, l'arrêt fut-il exécuté dans toute sa rigueur. Le 2 mars 1632, les commissaires, débarqués de la veille au logis des Trois-Rois, firent enjoindre, à son de trompe, à tous les chefs de famille d'avoir à se rendre à l'Hôtel de ville, sous peine de cinquante livres d'amende. L'assemblée réunie, Scorbiac, parlant au nom du roi, reprit aigrement les habitants de leur témérité, ordonna aux consuls élus le premier janvier de déposer leurs chaperons entre les mains de son sergent, et nomma, de concert avec son collègue :

Pour la gâche ou quartier de Villenouvelle, sire Jean Maillard, marchand de Toulouse, en rang de troisième consul catholique ;

Pour la gâche des Campagnes, maître Guillaume Subreville, procureur du roi en l'élection de Montauban, en rang de premier consul catholique ;

Pour la gâche du Moustier, François-Claude Aude-

---

(1) Bibliothèque impériale. (Fonds de Brienne, n° 213.)



mont, apothicaire de Castel-Sarrasin, en rang de cinquième consul catholique ;

Pour la gâche de Tarn et Tescou, maître David de Fournes, docteur et avocat, en rang de second consul protestant ;

Pour la gâche de Montmurat, maître Jean Lugandy, notaire, en rang de troisième consul protestant ;

Et Bertrand Laborie, laboureur de la paroisse de Saint-Hilaire, en rang de sixième consul protestant (1).

Les catholiques étaient encore si peu nombreux que, pour compléter le nombre des quarante-cinq membres du conseil général, renouvelé par ordonnance, comme le consulat, il fallut prendre les officiers du sénéchal, les chanoines, des étrangers, et jusqu'à l'exempt du prévôt de la maréchaussée (2). Le 23 mars, on recommença l'élection consulaire : les catholiques reçurent le premier, le troisième et le cinquième chaperon, et les réformés gardèrent les trois autres.

A cette double violation du traité de 1629 et de la liberté municipale, frappée en plein cœur par le cardinal, succédèrent les vexations du fermier des droits du domaine, et les procès des moines et des religieuses, qui harcelaient la ville sans relâche *« pour obtenir l'entière contenance de leurs couvents et l'aplanissement d'icelle »* (3). Elle venait

---

(1) Archives municipales de Montauban, livre jaune, fol. 100. recto et v°.

(2) Livre Benoît, fol. 246.

(3) Expédié de l'acte d'accommodement. (Papiers de l'Hôtel de ville.)

d'éteindre ces deux litiges, lorsque Louis XIII, que Richelieu, après avoir fait couper la tête à Montmorency, renvoyait seul à Paris par le Limousin, tandis qu'il descendait lui la Garonne en triomphe avec la reine, arriva le 1<sup>er</sup> novembre à Montauban escorté de la noblesse du Languedoc et des régiments des Gardes.

Entièrement maîtresse du pouvoir, la bourgeoisie, en cette occasion, fit éclater l'ardeur de ses sentiments monarchiques. Revêtus de leurs robes et livrées de cérémonie, les consuls montèrent à cheval à midi, et suivirent le duc d'Épernon et les grands seigneurs de la province jusqu'aux limites de la juridiction de Montauban vers Toulouse. Là, ils s'arrêtèrent au lieu de Bressols. Le duc et la noblesse ayant passé outre, revinrent quelques heures après avec le roi, qui avait fait monter dans son carrosse l'assassin de son père. En entrant à Bressols, le duc dit à Louis XIII :

— « Sire, voici les consuls de Montauban qui vous viennent rendre leurs devoirs. »

A l'instant même, les six magistrats de l'Hôtel de ville et quelques notables s'approchèrent du carrosse, et s'agenouillèrent dans la boue, pendant que maître Guillaume Subreville haranguait Sa Majesté. La harangue ouïe, le roi répondit gracieusement :

— « Messieurs, je vous remercie ; servez-moi comme vous avez fait à cette dernière action (1), et je vous témoignerai mon affection. »

---

(1) *La révolte de Montmorency en Languedoc.*

A ces paroles, les consuls et bourgeois, par une grande et joyeuse acclamation, firent retentir l'air du cri de : « Vive le Roi. » Remontant ensuite à cheval, et prenant le galop, ils coururent à la porte basse du pont, pour lui présenter les clefs et le poële laissé en garde à quatre notables. Sa Majesté étant arrivée vers les quatre heures, les consuls « s'agenouillèrent de nouveau, et avec toute déférence et honneur, » lui offrirent, par la main du premier d'entre eux, les clefs d'argent dans une bourse de velours cramoisi. Le roi les reçut de très-bonne grâce, et les remit au duc de Saint-Simon, un de ses favoris. Les consuls lui avaient présenté en même temps *le poële garni de satin bleu avec clinquant d'argent* ; mais il leur commanda de le porter devant lui, ce qu'ils firent jusqu'à l'église Saint-Jacques. Là, il descendit de son carrosse, et se mit sous le poële, que les consuls portèrent jusqu'à l'entrée de l'église, où messire Anne de Murviel, en habit pontifical, lui fit sa harangue, laquelle finie, et le *Te Deum* chanté par les deux chapitres, le roi se remit sous le poële jusqu'à son carrossé, qui le conduisit au pas à la maison Daliès, auprès de la porte de Montmurat. Des arcs triomphaux, ornés des armoiries du roi et de celles de la ville, décoraient la rue, où les chevaux avaient peine à fendre la foule, avide de contempler celui qui l'assiégeait onze ans auparavant, et criant avec grande allégresse : « Vive le Roi ! » Les façades de toutes les maisons étaient tapissées.

Quand il fut devant la maison Daliès, le roi se plaça encore sous le poële jusqu'au fond de la cour, où il dit aux consuls :

— « Messieurs, je vous mercie. »

Le lendemain, de bon matin, ceux-ci, vestus de leurs robes et livrées consulaires, vinrent se remettre à genoux dans la cour, pour donner le bonjour à Sa Majesté, qui sortit à pied et alla ouïr la messe dans la chapelle des Capucins. Elle se promena quelque temps sur ce quai de Montmurat qu'elle avait regardé tant de fois en 1621, avec la lunette du connétable, et partit peu après le dîner, « ayant au préalable donné grâce à plusieurs prisonniers, en reconnaissance de sa joyeuse entrée. » Louis XIII prit le chemin de Cahors, toujours accompagné des consuls, qui le suivaient comme son ombre ; mais la foule était si grande sur la route qu'ils ne purent s'en démêler. Lugandy, le troisième consul protestant, resta seul à la portière du carrosse. Le roi, l'apercevant à moitié chemin de Montauban à l'Aveyron :

— « Où allez-vous ? lui demanda-t-il.

— Sire, répondit le consul, nous allons accompagner votre sacrée Majesté.

— Ils vont jusqu'à la limite de la juridiction, n'est-il pas vrai ? dit le roi aux seigneurs qui étaient dans son carrosse.

— Oui, Sire, répartit Lugandy.

— Me servirez-vous fidèlement, continua le roi, auquel la vue des tours de Piquecos rappelait des souvenirs peu agréables.

— Sire, dit le consul protestant, il n'y a ni mort ni vie ni aucune chose créée qui nous puisse distraire de la fidélité, obéissance et service que nous devons à Votre Majesté.

— Le ferez-vous de bon cœur ? répliqua le roi, l'œil fixé

sur ces tourelles, où lui apparaissait peut-être l'ombre de Luynes.

— Plût à Dieu, Sire, qu'il vous ouvrit nos cœurs : vous n'y verriez qu'obéissance gravée en traits ineffaçables.

— Sire, s'écria Saint-Simon, voilà de bonnes paroles. Liancourt ayant ajouté :

— Les huguenots et les ministres vous ont fidèlement servi dans cette dernière action.

— Il est vrai, dit le roi ; aussi je leur ai pardonné de bon cœur tout le passé. »

Après plusieurs autres propos, Louis XIII étant arrivé au port de Loubejac, entra dans un bateau pour passer l'Aveyron : Lugandy l'y suivit avec quelques autres bourgeois de la religion, car la foule qui encombrait la route ne s'était ouverte que devant les magistrats protestants, et, se mettant à genoux pour la quatrième fois, il lui dit d'une voix émue :

— « Sire, vous voici, par la grâce de Dieu, parvenu aux limites de la juridiction de votre ville de Montauban, mais non à celles de nos cœurs, qui n'en ont point pour votre service. C'est ce que nous vous protestons, Sire, du plus profond de nos âmes, avec toute sorte d'humilité et de révérence, en qualité de vos très-humbles, très-fidèles et très-obéissants sujets et serviteurs, qui prieront Dieu tous les jours de leur vie qu'il lui plaise étendre ses plus hautes bénédictions sur votre personne, sur vos États, sur votre couronne. Puisse-t-il vous donner belle et glorieuse postérité, laquelle croisse et s'augmente de père en fils et de génération en génération, et soit de pareille durée que le

soleil dans le firmament. Sire, ce sont nos vœux, nos désirs, nos souhaits.

— Je vous remercie, continuez à me servir toujours, et je vous aimerai toute ma vie ; » et, prenant à ces mots le consul par le bras droit, Louis XIII le releva, et l'Aveyron franchi, remonta en carrosse, et prit le chemin de Cahors (1).

Un an après cette fête, on vit reparaître le sinistre Scorbac : il venait, avec les sieurs Dumesnil et d'Olive, commissaires du Parlement, livrer aux Jésuites la moitié du collège : telle était la partialité de cette cour souveraine de Toulouse, aussi étrangère à l'idée de justice qu'à celle d'humanité, que les murs nouveaux des Capucins, détrempés par la pluie, s'étant écroulés, elle condamna les protestants à rebâtir à leurs frais l'église et le couvent (2). Les catholiques, fiers de cette victoire et assurés de la protection des magistrats, ne gardèrent dès lors plus de mesure dans leurs manifestations. Un arc de triomphe d'une hauteur prodigieuse, et orné d'emblèmes et d'inscriptions blessantes pour les Réformés, fut élevé, comme un défi, devant le grand temple, le jour de la Fête-Dieu de 1634. Irrité de toutes ces provocations, le peuple allait relever rudement le gant ; la sagesse du Consistoire le retint. Sentant sa faiblesse, la colonie catholique s'adressa alors au cardinal, qui, pour lui donner du renfort, établit, en 1635, une intendance à Montauban et un bureau de finances. Le mouvement des

---

(1) Archives municipales de Montauban, Livre jaune, fol. 90, v°.

(2) Arrêts du Parlement de Toulouse, 1633.

affaires administratives dont la ville devenait le centre pour les élections de Figeac, Cahors, Villefranche, Rodez, Milhau, et pour celles de Lomagne, d'Astarac, d'Armagnac et de Comminges, ne pouvait manquer d'y attirer un grand nombre de catholiques. Ce nombre s'accrut la même année de seize familles, par la création d'un bureau des finances.

Ardent à suivre ses projets, et trouvant que cette transfusion de sang catholique dans les veines du vieux Montauban n'affaiblissait pas assez vite la vigueur protestante, Richelieu s'en prit à l'évêque Murviel, trop âgé pour sa tâche, et trop lent pour le seconder. Il lui écrivit donc une lettre fort dure, où il disait à ce vieillard, sans respect pour ses cheveux blancs : — « Qu'ayant été rapporté au roi qu'il ne se faisait quasi aucune fonction épiscopale en son diocèse, Sa Majesté lui avait commandé de l'avertir, afin que, rentrant en lui-même, il réparât les défauts du passé, car autrement, il se sentirait obligé d'y pourvoir en lui nommant un coadjuteur. »

Blessé au vif par ce langage altier et ces menaces, l'Entelle de la Ligue, que n'avait pu faire fléchir Henri IV, riposta vertement sans doute à Richelieu ; car celui-ci, sur un ton plus digne de Boisrobert que d'un grand ministre, répondit au doyen des évêques de France :

« Si j'ai été étonné de voir, par la lettre que vous m'avez écrite, que vous refusez le bien que le roi veut vous faire, et vous opposez à celui qu'on veut faire aux peuples qui sont sous votre charge, je l'ai été encore davantage des raisons que vous apportez pour vous en dispenser. Jamais on n'a pensé à établir la polygamie en France ; mais lorsqu'un mari est impuissant, on en donne un autre à la

femme qui a été précédemment trompée. Ainsi qu'une mître ne peut suffire pour deux têtes, aussi a-t-elle nécessairement besoin d'en avoir une. Ce qui a fait que le roi a ordonné à M. Bertier de porter la sienne à Montauban, afin que votre chaire n'en soit pas tout à fait déstituée. Il en est de même du soleil : le monde, qui n'en peut avoir deux, ne serait pas monde s'il n'en avait un. Il est vrai que les indispositions des évêques sont les principaux fondements des coadjutoreries ; mais ce ne sont pas celles du corps. Je me suis extrêmement réjoui quand j'ai vu, par votre lettre, que vous vous souvenez encore de votre ancienne philosophie, qui vous a appris que deux contraires ne peuvent pas demeurer dans le même sujet : puisque cette pensée m'avait fait croire qu'il n'y avait plus de huguenots à Montauban, ne voyant pas que la loi de Dieu vous permette de tenir autres personnes vous être contraires que les hérétiques de son Eglise. Mais ma joie a été bientôt rabattue quand j'ai considéré qu'il y avait bien plus lieu de craindre qu'il n'y eût point d'évêque à Montauban, puisque l'hérésie y a tant fleuri.

« Pour conclusion, Monsieur, la raison veut que vous ayez un coadjuteur qui vous aide à faire votre charge, puisque vous n'êtes pas en état de la faire seul. Le roi vous le commande ; je vous en conjure, et vous assure que, suivant les commandements de Sa Majesté, je vous serai toujours contraire jusqu'à ce que vous ayez satisfait à une affaire comme celle-là, qu'elle ne désire que pour la gloire de Dieu et la décharge de sa conscience et la vôtre (1). »

---

(1) Archives du Chapitre. — Le prévôt Le Bret rapporte les



Sous cette volonté de fer, le vieux Ligueur, cramponné à sa crosse avec une opiniâtreté d'octogénaire, plia en gémissant : on lui envoya un maître de vingt-cinq ans, Pierre de Bertier, fils du seigneur de Saint-Geniès, président au parlement de Toulouse. Elève chéri des Jésuites et ami du faste, de la représentation, des bâtimens et de l'intrigue comme ses précepteurs, Bertier était le type élégant et complet du prélat de cour. A peine installé, sous le nom d'évêque d'Utique, il voulut faire acte de vigueur, et persuada, en 1638, à Foulé, qui était aussi nouveau que lui dans son intendance, de démolir le temple vieux, bâti sur un terrain ayant appartenu jadis à l'évêché. Il s'appuyait sur un arrêt du parlement que la prudence du vieil évêque laissait dormir dans les cartons. L'événement prouva combien sa conduite était sage. Le peuple, dont la colère fermentait depuis si longtemps, n'eut pas plutôt appris ce bruit, qu'il courut aux armes et assiégea Foulé dans sa maison et le coadjuteur dans la sienne.

L'intendant en fut quitte pour la peur et un désaveu public à l'Hôtel de ville des projets de Bertier, qui, ayant vu tuer, sous ses yeux, un de ses domestiques, recula vite et consentit à une transaction. Dans les temps de trouble moral, les émeutes s'attirent comme des orages. En 1641, le peuple se leva plus furieux encore. Il s'agissait de l'impôt d'un sol par livre sur les marchandises : quand on apprit que l'intendant du Bousquet avait ordre de l'établir à Montauban, il n'y eut qu'un cri dans la ville : « Aux armes ! » Les marchands ferment leurs boutiques, les arti-

sans leurs ateliers, et les compagnons des métiers, s'armant de tout ce qui leur tombe sous la main, se précipitent en tumulte vers l'intendance. Du Bousquet, qui ne se doutait pas de la violence de nos têtes méridionales, était sorti fièrement en carrosse pour épouvanter les mutins. En entendant gronder de loin cet ouragan humain, le cœur lui faillit. N'osant ni avancer ni reculer, il restait immobile et comme pétrifié de peur. Deux demoiselles (les femmes, dans ces occasions, montrent plus de sang-froid et de cœur que les hommes) le couvrent d'une ample mandille(1), et, le prenant chacune par un bras, l'entraînent à travers la foule chez un conseiller au présidial. Ce bon vicillard, aussi effrayé que l'intendant à l'idée du danger qu'il pouvait courir, l'engagea à gagner un toit où ils restèrent deux heures, et ce ne fut point sans émotion ; car Du Bousquet n'en pouvait plus, et croyait toucher à sa dernière heure.

Le peuple, pendant ce temps, ne le trouvant pas, avait pillé son hôtel et brûlé son carrosse sur la place publique. Quelqu'un ayant dit qu'il pouvait s'être retiré chez le coadjuteur, l'émeute y courut et heurta de sa rude main. Il fallut ouvrir : le jeune prélat, *crâignant de sa personne*, se présenta pâle et tremblant. Aux premiers mots qu'il balbutia, « un de ces pendants lui porta son épée au ventre, et tous ensemble l'obligèrent de crier avec eux : *Vive le Roi sans gabelle !* »

Cependant le tumulte croissait au dedans et au dehors. Les paysans, au bruit de cette alarme, vinrent en foule dans la ville. Les portes restèrent ouvertes toute la nuit,

---

(1) Casaque de laquais.

et ce *populaire enragé se porta aux extrémités de tout désordre*. Voulant le réprimer enfin, les consuls descendirent dans la rue, vêtus de leurs livrées et chaperons rouges, et suivis d'une bonne troupe des plus nobles bourgeois ; mais ces insolents, au lieu de leur rendre l'honneur et révérence dus, dégainèrent leurs épées, et, avec des pierres, bâtons, tisons ardents et tout ce que la rage pouvait leur suggérer, les forcèrent à céder la place, au danger de leur vie (1).

Ce drame se dénoua comme toutes les émeutes de la même époque, au profit de la royauté. Les bourgeois députèrent humblement en cour pour s'excuser, et demander pardon des folies du peuple : Richelieu fut clément ; mais il maintint l'impôt, que Du Bousquet, réfugié à Toulouse, n'osa venir lever lui-même, et ce mouvement eut pour résultat de faire payer le sol par livre deux années au lieu d'une, et de donner un carrosse neuf à l'intendant.

Malgré ce succès, toutefois, Richelieu, comprenant qu'il ne viendrait jamais à bout de la ville tant qu'il n'aurait pas brisé cette énergie du peuple, fille de la Réforme et de l'esprit républicain, envoya, en 1643, le jésuite Audibert à Montauban, pour y prêcher l'obéissance au roi, et y démontrer la supériorité du catholicisme des papes. Habile et hardi controversiste, le compagnon de Jésus défia les pasteurs au combat. Autorisés par le consistoire, ceux-ci relevèrent le gant, et Garrissoles, l'un des plus doctes, entra en lice le premier. Il fut battu et contraint de céder le poste d'honneur à Delon. Le nouveau champion du calvinisme, aussi ferré que le jésuite sur la théologie, et plus

---

(1) Bibliothèque de Montauban. (Hist. manuscrite, fol. 231, 232.)

éloquent, fit une brillante défense ; mais, soit qu'il usât de trop de ménagements oratoires, soit que le bruit sourdement répandu de son intelligence avec le cardinal, qui le pensionnait, disait-on, comme Garissoles, pour vendre ses frères, eût alarmé les puritains, le vieux Charles, malgré son âge et sa tête blanchie, voulut lutter avec le missionnaire. On vit alors un vrai combat. Ranimé par l'indignation qui bouillonnait dans son cœur et ses veines, et inspiré du souffle ardent des grands réformateurs, le vieux lion s'élança d'un bond sur le jésuite et le terrassa. Prétextant des affaires urgentes, le père Audibert prit congé, et, avant d'aller se coucher pour toujours dans l'église de la Sorbonne, Richelieu apprit de sa bouche que l'esprit de la Réforme vivait encore à Montauban.

L'homme dont la perfide habileté lui avait livré la ville, Noalhan, ne lui survécut que six années. Le châtement atteint toujours les traîtres ; celui du Judas de 1629 fut terrible : surpris dans sa maison par l'incendie de 1649, il y périt brûlé vif, et n'eut de tombeau que ses ruines. Peu de temps après cet événement, déplorable à un autre point de vue, car les flammes avaient dévoré dix-neuf maisons, la nuée de la Fronde creva en Guienne. Condé aurait bien voulu attirer les Réformés sous son drapeau. Mieux avisés, ils restèrent du côté du roi ; aussi Sa Majesté reconnaissante leur écrivit-elle, le 2 octobre 1651 :

« Que voulant prévenir les pratiques des mal-intentionnés, et pourvoir à la conservation de la ville de Montauban, attendu l'importance qu'il y avait de la maintenir dans son obéissance accoutumée, et la mettre à couvert des entreprises de ceux qui l'auraient pu saisir facilement, elle

ordonnait aux consuls d'établir la garde bourgeoise aussi exacte qu'elle se pourrait, de créer, à cet effet, vingt capitaines, d'avoir le nombre *d'officiers de qualité* qu'ils trouveraient à propos ; de fermer les avenues et ouvertures, réparer les ponts, portes et brèches de la ville, et de fortifier et bastionner les faubourgs de Villebourbon et Villenouvelle partout où besoin en serait (1). »

Jamais ordre ne fut exécuté avec plus d'empressement. Les Montalbanais, heureux de pouvoir reconstruire ces bastions si longtemps pleurés, y travaillèrent avec tant d'ardeur, malgré la peste de 1654, que, lorsque Dupuy, le grand consul, revint, trois ans après, mourir sur la terre natale, ses yeux comme ceux du prophète purent revoir les murs de sa chère Jérusalem. A la gloire de Montauban, son long exil n'avait pas effacé le souvenir de ses services : en arrivant au mois de mai 1657, il fut accueilli par des acclamations enthousiastes et unanimes. On fêta son retour par des réjouissances publiques et les principaux de la ville allèrent tous le saluer chez lui (2).

Il venait pourtant dans un moment peu favorable. Un événement arrivé le 30 juin de l'année précédente avait rallumé dans tous les cœurs le feu des anciennes discordes. Comme aux premiers jours de la Réformation, le cadavre d'une vieille femme avait été la cause ou le prétexte du désordre. Chacun des deux partis réclamant la morte, les étudiants, fanatisés, dit-on, par le mystique et enthousiaste

---

(1) Archives municipales, Livre jaune, fol. 56 — 58.

(2) Le chanoine Perrin, fol. 245.

Labadie, qui, de Jésuite, s'était fait Carme, et puis pasteur à Genève et à Montauban, tirèrent leurs épées, se saisirent du corps et l'enterrèrent dans leur cimetière au cri de : « Mort aux Catholiques ! » Grande indignation à la cour à cette nouvelle : un arrêt force les protestants de déterrer le cadavre en litige ; et, dix-huit mois après l'inhumation, le vicaire général de l'évêque, toujours à Versailles, vient enlever triomphalement à la tête de son clergé et de messieurs du présidial ces restes en putréfaction arrachés à la terre, et les ensevelit dans l'église des Cordeliers.

Un ordre du roi, expédié à la même époque, bannissait le fanatique Labadie. Cette double victoire fut suivie de mesures plus rigoureuses. A l'occasion d'une insurrection d'écoliers, provoquée par l'ambition des Jésuites, auxquels la moitié du collège ne suffisait plus, Mazarin, en 1659, transféra l'académie protestante à Puylaurens. Les huguenots, comme on les appelait en cour, murmurèrent contre les Pères de la Compagnie de Jésus. Des vers en langue populaire, charbonnés sur les murs, épouvantèrent le prélat, facile à s'alarmer ; et Mazarin, voyant déjà l'hydre du calvinisme se dresser avec ses cent têtes derrière les nouveaux bastions qu'on achevait à peine, fit signer en toute hâte, le 1<sup>er</sup> mars 1660, cette injonction à Louis XIV :

« De par le Roy.

« Chers et bien aimés, ayant eu satisfaction de votre bonne conduite pendant les derniers mouvements survenus en notre province de Guienne, et des services que vous nous avez rendus en diverses occasions, nous avons approuvé volontiers les travaux et fortifications que vous fites en ce temps-là autour de notre ville de Montauban pour vous conserver en notre obéissance, et repousser les entreprises que ceux qui troublaient le repos de notre État eussent pu faire sur la place pour s'en saisir contre

notre service. Et comme depuis nous avons rétabli la tranquillité publique, non seulement en la province mais encore par tout notre royaume, par le moyen de la paix générale que nous avons procurée à nos sujets, et que ces ouvrages sont maintenant inutiles, nous vous faisons cette lettre pour vous faire entendre que notre intention est de détruire, raser et activement démolir les fortifications, et remettre les choses en le même état qu'elles étaient du temps du feu Roy, notre très-honoré seigneur et père, et nous envoyons à cet effet sur les lieux le sieur Hotman, conseiller en notre conseil, maître des requêtes ordinaires de notre hôtel, et intendant de justice en Guienne, et vous commandons et ordonnons de satisfaire et obéir de notre part à ce qu'il vous dira sur ce sujet (1). »

L'obéissance était dure aux Montalbanais : il leur en coûtait de détruire de leurs propres mains la seule et faible garantie qui restât encore à la liberté religieuse. Pour les plier plus promptement aux volontés du roi, l'intendant crut utile de s'appuyer sur les mousquets. Le 16 août 1661, jour anniversaire de l'arrivée de l'armée royale devant Montauban, le marquis de Saint-Luc parut avec six mille hommes en bataille dans cette même plaine de Villemade, où s'étaient déployés, quarante ans auparavant, les régiments de Louis XIII. Que les temps étaient changés ! Au lieu de la salve de balles qui accueillit les mousquetaires des Gardes et les piquiers de Normandie, Saint-Luc ne trouva sur son chemin que visages timides. Il entra tambour battant par la porte de Montmurat, que personne n'osait fermer, mit ses soldats en garnison chez les religionnaires, livra pour ainsi dire Villebourbon à la discrétion des régiments de Vendôme, de l'Estrade et des Irlan-

---

(1) Donné à Aix, le 13 mars 1660.

dais, et, après avoir rançonné la ville comme un bandit(1), et protégé de ses baïonnettes la cruauté d'Hotman, qui, pour frapper les esprits de terreur, revint sur l'émeute des écoliers, fit pendre et brûler dans la grande place et à Villebourbon deux des ennemis des Jésuites, et en condamna trois autres aux verges et aux galères, le lieutenant du roi présenta aux consuls, à la pointe de son épée, l'édit suivant de Louis XIV, rendu le 30 octobre 1661 :

Le consulat sera rempli par six personnes faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine, lesquelles exerceront leur charge pendant deux années.

Il sera procédé, chaque année, au premier jour de l'an, suivant la coutume, à l'élection de trois des dits consuls au lieu des premier, troisième et cinquième, qui sortant de charge seront remplacés par le second, quatrième et sixième.

Pour cet effet, celui qui sera élu au second rang sera officier du présidial, trésorier de France, receveur général, gentilhomme, officier élu, ou bien avocat ancien, et ayant porté deux ou trois fois le chaperon : le quatrième, avocat, bourgeois ou marchand notable : le sixième, artisan de la ville, ou laboureur taillable de la juridiction, sans que le consul paysan puisse faire la levée des deniers.

Les syndics seront au nombre de trois, l'un de robe longue qui sera catholique, et deux de robe courte, dont l'un

---

(1) Entre autres exactions, il se faisait donner douze mille livres pour les fossés.



sera, pour *bonnes considérations*, sous le bon plaisir de Sa Majesté, et par provision seulement, de la religion prétendue réformée. Il y aura un trésorier, un greffier, un secrétaire et un concierge de la maison de ville qui seront tous catholiques.

Le conseil général sera composé de quarante des principaux habitants, et de deux officiers du présidial pour le moins, duquel conseil trente seront catholiques, compris en iceux un député de chaque chapitre outre le vicair e général de monsieur l'Évêque de Montauban, qui sera hors du dit nombre de trente, et les dix autres seront de la religion prétendue réformée qui serviront chacun deux années.

L'élection consulaire se fera en la manière accoutumée, dans le conseil de ville, auquel le juge mage présidera selon la coutume et y opinera.

Le conseil de police sera composé de seize personnes savoir : douze catholiques, et quatre de la dite religion prétendue réformée.

A l'égard dessyndics, trésoriers, directeurs et intendants de l'hôpital et autres officiers d'icelui, ils seront tous catholiques (1).

A cette expulsion du consulat, par laquelle les Réformés, depuis cent ans seuls maîtres de la ville, tombaient tout à coup à l'état d'ilotes, Louis XIV joignit une mesure non moins favorable au catholicisme romain, par le transfert de la cour des aides de Cahors à Montauban, où elle tint sa première audience le 3 février 1663, dans la salle des Jé-

---

(1) Inventaire des titres de l'Hôtel de ville de Montauban, p. 65.

suites. Les actes arbitraires se multiplient dès lors contre les protestants, et revêtent un caractère de plus en plus agressif et brutal. On les dépouille de leurs armes, que Saint-Luc envoya par eau à Agen. Des ouvriers de Montech (on n'avait pu en trouver dans la ville), conduits par des hommes de qualité, et couverts de lauriers, achevèrent jusqu'au sol la démolition de leurs courtines : en 1662, on leur défend de chanter des psaumes ; en 1663, la cloche de la tour de Lautié leur est enlevée par arrêt du parlement ; en 1664, l'intendant les force à démolir le temple neuf. L'année suivante, les plus riches reçoivent le conseil de prendre des actions de la compagnie des Indes, et comme ils résistent, des Cravates sont mis chez eux en garnison, et les obligent de souscrire le sabre sur la gorge (1).

Sous cet orage, dont le souffle d'une réaction sans pitié augmentait sans cesse la violence, les Réformés restaient fermes et calmes : si leur résignation éclairait d'une douloureuse lumière l'intolérance de leurs ennemis, qu'emportait l'ivresse du triomphe, leurs mœurs austères n'offraient pas un contraste moins éclatant avec celles du clergé catholique. Bertier lui-même, que sa vie aristocratique et ses habitudes de cour devaient rendre indulgent, avait été révolté des dérèglements des Ursulines.

---

(1) Les uns bien aysés furent requis de donner leurs noms pour contribuer au commerce des Indes, mais cette demande ne leur fut pas agréable, et fallut se servir du logement de 330 Cravates dans la ville pour la leur faire goûter. (Le chanoine Ferrin de Grandpré. *Histoire manuscrite*, fol. 274.)

Un procès scandaleux divisait le chapitre, et les chanoines, comme les prébendiers, allaient tous les jours insultant, diffamant leurs supérieurs, blasphémant Dieu même, et commettant sans nul respect de sa sainte majesté des actions qui souillaient son temple pendant l'office divin (1).

Rien ne peut peindre en traits plus énergiques ce désordre moral et les progrès qu'il avait faits à Montauban que cette allocution du prévôt de la cathédrale, prononcée, le 1<sup>er</sup> juin 1665, au chapitre général, tenu dans l'église Saint-Jacques :

« Comme nos prières apaisent la colère de Dieu, notre bon exemple enseigne aux hommes le chemin pour aller à Dieu. Jugez donc, après cela, mes frères, combien sont coupables ceux qui ne prient point, ou qui, s'ils prient, n'ont ni l'attention ni la sainteté qui font le mérite des prières : ceux, dis-je, qui bien loin de sanctifier le peuple le scandalisent ; ceux qui courent les rues en vagabonds, ceux qui rôdent la nuit comme des filoux, ceux qui vont au cabaret comme les plus débauchés du siècle, ceux qui, même en particulier, s'abandonnent à une si brutale crapule que le scandale en rejailit jusqu'au pied des autels ; ceux qui tombent dans des impatiences ridicules et souvent dans les horribles blasphèmes que le jeu traîne après lui ; ceux qui refusent au chapitre l'obéissance qu'il lui ont jurée sur l'Évangile ; ceux qui, par une opiniâtreté opposée à la conscience et au sens commun, affectent de ne se pas instruire des choses que leur emploi les oblige de

---

(1) Le même, fol. 176.

savoir nécessairement pour le service qu'ils doivent à l'Église ; ceux enfin qui, contre les défenses des consuls et celles du chapitre, non-seulement quittent l'office pour aller à la chasse mais ont même la témérité d'y porter des armes à feu.

« Que vous semble de tout cela, mes frères ? Ce tableau de nos mœurs est-il fort différent de celui que les histoires nous font des mœurs de ceux qui nous ont précédés dans les places que nous occupons ? Pensez-vous qu'ils fussent plus coupables que nous, lorsque Dieu, pour les punir, permit que l'hérésie submergeât cette pauvre ville ? Non, non, mes amis, ne nous y trompons pas : nous sommes aussi coupables qu'eux. La différence, s'il y en a, n'est que dans le châtement, puisqu'ils furent pour la plupart égor-gés, et que Dieu souffre que vous soyez encore en vie. Quoique, à bien considérer notre état, il ne soit guère plus favorable que le leur, car si l'hérésie fit ici tant de désordres en ce temps-là, sans qu'ils eussent assez de piété et de courage pour s'y opposer, elle les continue sans qu'aucun de nous travaille à l'en chasser. Aussi, puis-je dire que si nos prédécesseurs furent les victimes de la fureur des prétendus Réformés, notre mauvaise vie nous rend l'objet de leur mépris, ce qui est quelque chose d'aussi rude que la mort pour des ecclésiastiques, dont la vie est une mort véritable si elle ne répand pas la bonne odeur qui les doit rendre recommandables même à leurs ennemis (1). »

---

(1) *Registre des délibérations du chapitre cathédral de Montauban, de 1619 à 1671.* L'orateur était Le Bret, qui tient un tout autre langage dans son *Histoire de Montauban*.

Couvrant cette corruption et ces désordres de son manteau royal, Louis XIV, aveugle promoteur, dans les mains des Jésuites, de l'idée de la Ligue, n'en poursuivait pas avec moins de hauteur et d'inflexibilité la guerre aux consciences, qui devait, selon ses meneurs, supprimer le protestantisme et ramener la France à l'unité catholique. Comme tous les moyens lui semblaient bons pour atteindre ce but, il employa, en 1672, d'étranges missionnaires.

Un exempt des gardes allait d'église en église trouver les ministres avec une lettre de créance, signée Louis et Colbert, et conçue en ces termes :

« Nous avons donné pouvoir au porteur des présentes de voir les ministres de la religion prétendue réformée de notre royaume, qui ajouteront créance aux choses qu'il leur dira de notre part, sur les desseins que nous avons de réunir les chrétiens du royaume dans une même religion, sans pourtant rien faire au préjudice des édits et déclarations que nous avons faites en France de ceux de ladite religion. »

Ce porteur conviait les ministres à donner leur signature qu'ils consentiraient à une réunion, leur conscience sauve, et leur disait *de bouche* « que quarante-deux évêques avaient donné parole au Roy que, pour le bien de la réunion, on retrancherait le culte des images, l'invocation des saints, le purgatoire, les prières pour les morts, et qu'on rétablirait le service en langue vulgaire et la communion sous les deux espèces, et que, pour la présence réelle, les théologiens de part et d'autre en conviendraient. Que si le Pape s'y voulait opposer, on lui donnerait du dessous, et

qu'on ferait un patriarche en France (1). » Ce moyen ayant échoué, on en revint aux actes rigoureux. Presque chaque année, depuis 1656, avait été signalée par quelque mesure violente.

A partir de 1678, les arrêts du conseil se succédèrent comme des coups de poignard. Pour mieux disperser le troupeau, on chasse les pasteurs, on supprime la chambre de l'édit de Castres. Un premier édit, de novembre 1680, déclare bâtards et inhabiles à succéder à leurs parents les enfants issus des mariages mixtes ; un second, du 19 du même mois, viole le foyer domestique, en donnant pouvoir aux juges de se transporter chez les malades protestants pour savoir s'ils veulent mourir dans l'erreur ; enfin, le 8 juillet 1681, une déclaration nouvelle enjoint aux notaires et aux procureurs de la religion de se démettre de leurs offices en faveur de titulaires catholiques (2).

Ainsi dépouillés un à un de tous leurs droits de citoyens, traités de parias, ruinés, blessés dans leur foi, et frappés au vif dans leurs affections les plus chères, les Réformés gravirent douloureusement, pendant dix-huit années, le calvaire de la persécution, en le trempant à chaque pas de larmes.

---

(1) Mss. de la Bibliothèque impériale, Lettres à Colbert (1670-1675. fol. 646).

(2) Extraits des registres du Conseil d'Etat.

---

## CHAPITRE X

### Révocation de l'édit de Nantes

Il y avait alors à Montauban un intendant, créature de Colbert, qui exécutait avec la passive obéissance des fonctionnaires turcs tout ce que le grand ministre lui ordonnait au nom du roi. En janvier 1679, cet intendant, nommé Foucault, reçut un arrêt du conseil qui excluait les protestants de toutes les charges politiques, et il s'empressa de le leur signifier. Au mois d'avril suivant, pour affaiblir la considération qui s'attache toujours à la fortune, il intentait au plus riche des Réformés un procès à propos des tailles, qu'il était sûr de ne pas perdre, étant juge et partie : enfin, le 10 décembre 1682, il adressait, toujours par l'ordre de Colbert, au consistoire l'avertissement pastoral rédigé le 1<sup>er</sup> juillet, à Paris, en ces termes, par l'assemblée générale du clergé :

« Il y a longtemps, nos très-chers frères, que l'Église de Jésus-Christ est pour vous dans les gémissements, et que cette mère pleine d'une très-sainte et très-sincère tendresse pour ses enfants, vous voit avec la plus vive douleur toujours éloignés de ses bras, de son sein, de ses ma-

nelles, et toujours errants dans la solitude. Comment, en effet, une mère pourrait-elle oublier ceux qu'elle a portés dans ses flancs? Et comment pourrait-elle ne pas se souvenir de vous, bien que vous soyez des fils ingrats, que le poison de l'erreur et la défection de la tempête calviniste ont arrachés au centre de l'unité chrétienne?

« Voilà, frères, pourquoi elle gémit et se plaint amèrement que vous avez déchiré ses entrailles. Elle vous cherche comme des enfants perdus, elle vous rappelle comme la perdrix, elle s'efforce de vous rassembler sous ses ailes comme la poule ses poussins; elle vous presse, comme l'aigle ses aiglons, de prendre la route des cieux, et toujours travaillée des douleurs de l'enfantement, elle s'efforce, chers petits (*filioli*), de vous donner la vie une seconde fois, résolue à souffrir les plus grands tourments pour que Jésus-Christ ressuscite catholiquement dans vos cœurs (1).

« Quand notre très-auguste prince votre Roi a écrasé tant et de si puissants ennemis, emporté de si fortes places, conquis de si vastes provinces et obtenu tous les triomphes, lui refuserez-vous la palme qu'il préfère à toutes les autres?...

« Vous donc, pauvres malades, qui avez besoin de médecin, membres de Jésus-Christ, séparés du corps par les artifices de l'ennemi commun, laissez-vous guérir par la

---

(1) Quærit filios amissos, vocat ut perdix, ut gallina congregare satagit, ut aquila provocat ad volandum et maternis anxia doloribus conatur vos filioli, iterum parturire donec catholicè reformetur in vobis Christus.



main du Dieu immortel, et recevez avec un esprit et un cœur de frères cet avertissement pastoral. Que si vous vous montrez rebelles à nos exhortations et à nos prières, *sachez que les anges de paix en pleureront amèrement*, et que vous devez vous attendre à des malheurs incomparablement plus épouvantables et plus funestes, car votre persistance dans l'erreur sera d'autant plus criminelle (1). »

La menace qui brillait dans ces derniers mots comme un éclair sinistre ne tarda pas à se réaliser. Au mois de novembre 1683, Foucault enjoignit à tous les protestants, possédant emploi ou office, de s'en défaire sur le champ ; puis il proposa au chancelier Le Tellier et à M. de Châteauneuf de profiter de ce que les ministres avaient donné la cène à de nouveaux convertis pour faire démolir le temple (2). Une telle proposition, au moment où l'on rebâtissait le collège des Jésuites, et où l'on achevait l'évêché avec l'argent du roi (3), ne pouvait que plaire à la cour. On y prit seulement le temps de la revêtir des formes légales. Le parlement de Toulouse rendit l'arrêt, et envoya, au mois de juillet, un commissaire en robe rouge pour en ordonner l'exécution. Ce magistrat et Foucault, armé de son côté d'un ordre de Le Tellier, prétendirent forcer les protestants à obéir à la double injonction de la royauté et

---

(1) *Quemadmodum hic error vester novissimus erit peior priore, sic erunt novissima vestra pejora prioribus.*

(2) *Mémoires manuscrits de Joseph Nicolas Foucault*, Bibliothèque impériale, suppl. franç., n° 150, fol. 35 bis.

(3) Juin 1678; les Jésuites rebâtissent le collège, le roy les aide. *Id.*, fol. 30.

de la justice, en mettant eux-mêmes la main à l'œuvre. Personne dans la population réformée ne répondit : les catholiques prirent alors la pioche, et, en sept heures, ce monument de la liberté religieuse, qui existait depuis 1609, fut mis au niveau du pavé. Imprimant à cet acte brutal un caractère de triomphe et de vengeance, on avait choisi à dessein l'octave du Saint-Sacrement parce que, au temps où l'on construisit l'édifice, l'évêque était contraint d'envoyer demander aux pasteurs par quelle rue devait passer la procession (1).

Chose merveilleuse ! si on ne savait que la force peut tout courber sous le fer, sauf les cœurs, le calme et la constance des victimes croissaient en raison de la rage de leurs persécuteurs. Pendant que les timides émigraient en foule, que les campagnes se dépeuplaient et que l'ouvrier habitué aux changements de lieu désertait les manufactures, les députés des Églises proscrites, cachant leur foi et leur symbole comme les premiers fils du Christ, se réunissaient secrètement à Toulouse, et y formulaient à voix basse la résolution suivante :

« Nous croyons que nul ne se doit retirer à part et se contenter de sa personne, mais que tous ensemble doivent garder et entretenir l'union de l'Église, se soumettant au joug de Jésus-Christ, en quelque lieu où Dieu aura établi un ordre d'Église, encore que les magistrats et leurs édits y soient contraires, et que tous ceux qui fléchissent

---

(1) *Id.*, fol. 36.

ou se séparent de leurs frères contreviennent à l'ordonnance de Dieu.

« On n'affectera pas de s'assembler dans les places publiques, dans les rues ni sur les ruines des temples; mais on s'assemblera modestement dans les maisons, si les temples sont démolis, ou dans des jardins, dans les bois et les champs.

« Dans les lieux où les pasteurs manqueront, on en appellera d'autres du voisinage, et lorsqu'on n'en pourra point avoir du tout, les anciens ou diacres liront la parole de Dieu et des sermons.

« Les psaumes qui conviennent à notre état seront chantés à genoux.

« Désormais, on ne fermera la porte des cieux à personne, et on laissera à la Providence et à la miséricorde divine le soin de l'avenir.

« Les pasteurs seront exhortés à ne pas sortir du royaume, où ils sont nécessaires pour la conservation des Églises : mais lorsqu'ils seront persécutés dans une province, et qu'ils n'y pourront faire leurs fonctions ni ouvertement ni secrètement, ils pourront, avec le congé de leur colloque, passer dans une autre province.

« A l'égard des Églises dont les ministres sont en prison, elles se conduiront selon le conseil de leur province.

« Les petites Églises interdites se conduiront aussi selon le conseil du colloque.

« Le dimanche 4 juillet prochain, toutes les Églises célébreront un jeûne solennel, pour implorer le salutaire secours du Saint-Esprit sur nous et nos frères en le triste état où nous sommes réduits, et pour demander à Dieu le

zèle et la fermeté nécessaires afin de lui donner gloire et d'édifier tous les peuples du monde (1).

Les Montalbanais, plus que leurs frères, avaient besoin de ce secours. Une autre signification de l'avertissement pastoral leur présageait des rigueurs nouvelles. Ils n'attendirent pas longtemps. Après l'assemblée de Toulouse, les pasteurs de la ville furent bannis, avec défense de s'établir à une distance moindre de six lieues. Les Réformés allaient entendre le prêche au temple de Villemade, village situé à huit kilomètres de Montauban. Foucault le fit abattre. Un scrupule, qui le croirait? troubla un instant sur les ruines du temple ce cœur fanatique. Il se demanda qui baptiserait les enfants des proscrits, et invita plusieurs ministres à venir s'établir à Montauban pour ce seul office. Mais ils refusèrent tous, pour deux raisons : la première, parce que l'arrêt qui leur permettait de faire des baptêmes ne leur laissait pas la liberté de consoler les malades et les mourants; la seconde, à cause de la présence du magistrat, sous la surveillance duquel devait s'accomplir l'acte religieux (2).

C'est lorsqu'on menaçait les parents, pour briser cette résistance, de faire baptiser les enfants à l'église par le clergé, et qu'un arrêt du 8 septembre 1683 ordonnait aux Consistoires de remettre aux greffes des baillages et sénéchaussées les registres de l'état civil, que des députés des Cévennes vinrent rappeler aux protestants montalbanais la

---

(1) *Esprit de M. Arnaud*, p. 338.

(2) *Mémoires inédits de Foucauld*, fol. 37.

gloire de leurs pères, et les presser de répondre au cri de guerre, que les Camisards allaient jeter du haut de l'Aigoal. Le vieil esprit d'indépendance était mort, hélas! sans retour, et bien enseveli sous les ruines des bastions. Malgré les prières des Cévenols, et l'éloquence de l'avocat Gaussade, qui s'efforça, mais vainement, de réveiller ces âmes engourdies, la bourgeoisie protestante persista dans son dévouement absolu au roi. Noble fidélité! qui eut bientôt sa récompense. Une foule d'arrêts du conseil, rendus successivement en 1684, complétèrent la proscription des calvinistes. Louis XIV avait parlé par les lèvres de bronze de Louvois : il ne voulait plus que sa religion, et, pour remplir le programme de la Ligue, un roi et une foi, les ministres de son despotisme traitèrent son royaume en pays ennemi. Les dragons de Tessé, qui tuaient en pleine paix leurs hôtes, et violaient les femmes, furent chargés de convertir les Montalbanais récalcitrants (1). Tous les excès dont est capable une soldatesque sans frein, ces missionnaires bottés les commirent. Ils avaient carte blanche pour le mal, et Dubois, successeur de Foucault, ne la leur arracha qu'une fois.

Un bourgeois qui venait de vendre jusqu'à ses meubles pour satisfaire l'avidité de quatre dragons logés à discrétion chez lui, n'ayant plus ni argent ni vivres, alla se jeter aux pieds de l'intendant, lui peignit sa misère et le supplia de le délivrer de ces hôtes insatiables et cruels.

---

(1) 15 juin 1775 : j'ay jugé au présidial de Montauban, et fait pendre deux dragons du régiment de Tessé, pour avoir voulu violer à Beaumont, la femme de leur hôte, et blessé un consul et un habitant. *Id.*, fol. 23, v°.

— « Je ne le puis qu'à une condition, répondit durement le magistrat, c'est que vous promettrez de vivre et de mourir dans la religion catholique.

— Je ne saurais faire cette promesse, répondit le bourgeois avec calme.

— Eh ! pourquoi, répartit l'intendant, puisque le roi le veut et que votre salut en dépend ?

— Parce que je risquerais de devenir parjure, monseigneur : car si le sultan mettait chez moi vingt janissaires, je serais, par la même raison, forcé de me faire Turc. »

Dubois réfléchit un instant, et le despotisme, ce jour-là, recula devant la logique (1). Pour ce bon mouvement peut-être, l'évêque Colbert, qui le trouvait trop humain, éloigna Dubois. Il fut remplacé, en 1685, par un homme selon son cœur, Urbain Le Goux de la Berchère. Sous ce nouveau magistrat, la réaction reprit sa marche violente et ne s'arrêta plus. Quant aux moyens mis en œuvre pour son succès, écoutez l'intendant lui-même :

Le bruit s'étant répandu à Montauban que le bataillon de Bouvaincourt, qui était en Béarn, où il avait favorisé les conversions de ceux de la religion prétendue Réformée, devait bientôt arriver en cette ville, tout le monde y fut, persuadé qu'il venait avec les mêmes ordres qu'il avait exécutés, et plusieurs des religionnaires commencèrent à découvrir le dessein qu'ils avaient de rentrer dans le sein de l'Église catholique, apostolique et romaine : et entre autres le sieur Satur, riche et noble avocat, qui avait gagné

---

(1) Cathala Coûture, *Histoire du Quercy*, t. III, p. 27.

plusieurs de ses parents et amis. M. de la Berchère, intendant de la généralité, voulant profiter de ces bonnes dispositions, qu'il avait toujours cherché à faire naître depuis son arrivée à Montauban, permit à un certain nombre de ceux de la religion de s'assembler à l'Hôtel de ville, pour conférer entre eux et prendre une bonne résolution.

Mais la nouvelle étant venue que le bataillon de Bouvaincourt n'arriverait pas sitôt, cela fut cause que les esprits changèrent, et que la délibération aboutit seulement à cette déclaration à l'intendant, qu'ils obéiraient toujours au roi, leurs consciences sauvées. Cependant, comme M. l'intendant reçut, peu de temps après, les ordres pour faire loger les troupes chez les religionnaires, et que le marquis de Boufflers, sur l'avis que ledit sieur intendant lui donna, par un courrier exprès, des bonnes dispositions où il avait mis les religionnaires, se rendit en cette ville, où l'on fit venir en même temps deux régiments d'infanterie et quatre compagnies de cavalerie, les religionnaires reprirent leurs premiers sentiments, et le sieur Satur fit savoir qu'une seconde assemblée était possible.

M. l'intendant s'en occupa donc, et mit tous ses soins à s'assurer des bonnes intentions de ceux qui devaient y entrer. En sorte qu'après avoir conféré plusieurs fois avec le marquis de Régniers et le baron de Villemade, et exhorté tous les autres en particulier à prendre une résolution aussi nécessaire pour leurs consciences qu'elle serait agréable au roi, lesquels avaient été d'ailleurs disposés de longue main par les soins de M. l'évêque de Montauban, il accorda la permission de tenir une assemblée le 24<sup>me</sup> de ce mois, par devant le sieur Lacarry, président à l'élec-

tion de Montauban, au nombre de trente des principaux de la ville. Ceux-ci s'étant réunis délibérèrent seulement de demander la permission à l'intendant de continuer l'assemblée, et de la rendre plus nombreuse, ce que M. de la Berchère leur accorda. Le bruit s'en étant répandu, et plusieurs bien intentionnés s'y étant présentés, elle fut grossie jusqu'au nombre de cent quatre-vingts.

Il y eut d'abord plusieurs propositions faites dans cette assemblée de chercher des tempéraments et des adoucissements pour rentrer dans l'Église ; mais le sieur Satur s'étant déclaré, et leur ayant fait voir leur erreur, comme aussi le marquis de Régniès et le baron de Villemade, leur opinion et leur exemple entraînèrent le reste des présents, lesquels, avant de sortir, rédigèrent une délibération de rentrer sous le glorieux règne du roi, dans le sein de l'Église catholique où ils voulaient vivre et mourir. Et ensuite, ayant été chez M. l'intendant, conduits par le sieur Lacarry, M. de la Berchère, après leur avoir donné toutes sortes de démonstrations de joie, alla à l'évêché, où ils furent reçus par M. l'évêque d'une manière qui répondait au zèle ardent avec lequel il les avait exhortés à cette bonne action.

A l'instant, ils furent conduits à la chapelle, où ils firent leurs abjurations, et de là, M. l'évêque étant allé à la grande église pour y faire chanter le *Te Deum* en action de grâces, y fut suivi par un grand nombre de ces nouveaux convertis. M. l'intendant y alla aussi, avec M. le marquis de Boufflers. Le reste du jour, il y eut un si grand nombre de bourgeois qui vinrent signer la délibération et abjurer, et le peuple les suivit en si grande foule, que l'on fut contraint de lever les logements, et de faire camper, la



luit du 24<sup>me</sup>, le régiment de La Fère avec quatre compagnies de celui de Dampierre, qui arrivaient de leurs quartiers.

Le lendemain, vingt-cinquième, les conversions furent si promptes que, n'y ayant plus assez de religionnaires pour loger les troupes, M. de Boufflers fut obligé de renvoyer le régiment de La Fère dans ses quartiers. Le 26<sup>me</sup>, les conversions continuèrent encore de telle manière que, le logement ayant été donné le matin au régiment de Dampierre, il fallut le lever, et faire camper ce régiment pour donner du soulagement aux nouveaux convertis. Ce même jour, M. l'évêque fit la procession du Saint-Sacrement, pour l'ouverture des prières des quarante-heures, et un grand nombre de nouveaux convertis s'y trouvèrent avec beaucoup d'édification.

Enfin les conversions ont été si fréquentes et continuent encore de telle manière qu'on peut dire présentement que Montauban est tout catholique. La conversion de Solignac, marchand riche de plus de cent mille écus, a été entre autres fort remarquable, aussi bien que celle du sieur Coulomb, avocat aussi riche de cent mille écus, et celle du sieur Garrisson, ancien secrétaire du roi, homme très-puissant et d'une très-nombreuse famille, et encore de plusieurs autres bourgeois fort riches (1).

---

(1) *Relation sommaire des conversions de Montauban du 29 août 1685.* — Degrands doutes doivent s'élever, du reste, sur la réalité de cette réunion. On trouve bien, dans les archives municipales de Montauban, registre de police de 1685, fol. 66 et 67, une sorte de procès-verbal qui présente les faits à peu près de la même ma-

Telle est la relation arrangée pour les yeux du roi. Il faut entendre maintenant le récit de l'histoire. Quoique le marquis de Boufflers fût entré à Montauban l'épée haute, et que ses soldats y vécussent comme des Pandours en pays conquis, huit jours d'indiscipline et de violences n'avaient encore détaché de l'Église que les effrayés de l'Hôtel de ville. Les chefs restaient inébranlables. N'en pouvant venir à bout par la terreur, bien qu'ils eussent tous la tête blanche, on employa la ruse. L'intendant leur fit dire secrètement qu'une visite de politesse au marquis de Boufflers suffirait pour sauver leurs maisons du pillage. Ils se prirent au piège : le baron de Bar de Mauzac s'étant rendu le premier dans la maison Dalliez, où était logé le marquis, on le fit attendre dans l'antichambre, jusqu'à ce que l'évêque et l'intendant, qu'on avait avertis aussitôt, fussent arrivés. Ils se concertèrent un instant avec Boufflers ; ensuite on introduisit le baron. Après quelques discours qui tendaient à une conversion volontaire, l'évêque dit qu'il ne fallait pas faire tant de façons, et que ce gentilhomme n'avait qu'à se mettre à genoux et recevoir l'absolution. Des gens apostés, saisissant le baron à ces mots, lui donnèrent un croc en jambe et le renversèrent.

Cette insolence, la crainte du piège, l'étonnement, la chute, troublèrent si vivement ce vieillard qu'il s'évanouit et que ses convertisseurs eurent de la peine à le faire revenir.

---

nière, mais il est d'une écriture différente, il ne porte aucune signature et n'est approuvé par aucun consul. Voir la pièce à l'appendice n° VI.

Un commandeur de Malte, indigné de ce mode de conversion, le tira de leurs mains ; mais il ne put l'arracher aux dragons, qui, par des veilles forcées, le jetèrent dans une sorte de catalepsie pendant laquelle on lui extorqua une signature. En reprenant ses sens, il abandonna ses biens et sa patrie, et s'enfuit à Genève (1).

Les apôtres de l'intendant comptaient sur le même succès avec le baron de Vicose, qui entra quelque temps après. Mais plus vigoureux il se releva lestement, mit la main sur son épée et parut si résolu à se défendre qu'on s'en tint au premier argument. Le baron de Montbeton vint le dernier. Il était octogénaire ; mais ni ce grand âge, ni le lustre de sa maison n'arrêta les sicaires de l'évêque Colbert. On le traita comme les autres. Par bonheur, il était botté, ses éperons empêchèrent qu'on ne le renversât, et l'énergie de ses paroles imposa silence à l'évêque (2).

En présence de ces violences impunément commises, quel douloureux retour sur le passé devaient faire alors ceux qui savaient l'histoire. Les cadavres des seize mille assaillants de 1621 n'étaient pas encore entièrement consumés au pied des murs de Montauban, et, de cette même tour Saint-Jacques, d'où la sentinelle calviniste avait vu fuir le roi de

---

(1) Voici comment il s'exprimait dans son testament fait à Genève dix-sept ans plus tard : « Je demande à Dieu de tout mon cœur qu'il fasse à tous les miens la grâce de vivre en sa crainte, s'employant à le servir dans la pureté qu'il demande à ses enfants en leur faisant connaître sa vérité, et d'y pouvoir élever leur famille afin d'attirer sur eux et sur elle la sainte bénédiction de Dieu. (*Archives de Genève*, volumes de 1700 à 1720, n° 15.)

(2) Elie Benoit, *Histoire de la Révocation*, t. V, p. 853.

France avec les débris de son armée, la sentinelle catholique de 1685 voyait cette population, jadis indomptable et si fière de son indépendance, dans l'épouvante et la stupeur devant les sbires d'un général de cour.

C'est que la grande génération qui avait si vaillamment combattu était couchée sous l'herbe dans le cimetière de l'Est ; c'est que la colonie catholique, importée avec la cour des aides, avait substitué au vieillesprit démocratique la soumission passive du royalisme absolu ; c'est que, timide depuis la déchéance du pouvoir, effrayée depuis les persécutions, toujours égoïste à cause de ses richesses, la bourgeoisie réformée n'avait plus d'âme, et, dans les lieux illustrés par l'épée de ses pères, se courbait vilement sous le fouet des dragons.

Tout plia donc à Montauban dans la noblesse et dans la bourgeoisie, excepté deux vieillards et une femme. Chassée de sa maison par les insolences de trente-huit dragons qui en avaient transformé toutes les chambres en corps de garde ou en écuries, la dame Péchels de la Boissonnade parut le 26 août, errante dans les rues, avec ses quatre enfants dont l'aîné n'avait que sept ans. Comme elle touchait à la fin de son terme, avancé peut-être par les secousses de cette journée, on la vit tout-à-coup prise des douleurs de l'enfantement et chanceler sur le pavé, entre son mari et une sage-femme qui la tenaient sous les bras, sans qu'une seule porte s'ouvrît devant elle, sans que ceux même de ses coreligionnaires qui fondaient en larmes osassent lui donner le moindre secours.

Le hasard voulut pourtant que la maison de sa sœur fût vide de soldats, ceux qu'on y avait envoyés n'ayant pu dé-

couvrir son logement : elle y trouva donc un asile et s'y délivra pendant la nuit. Mais, au point du jour, sa chambre fut pleine de dragons. Ces misérables y allumèrent un si grand feu qu'elle et son enfant faillirent étouffer. On s'en plaignit aux officiers qui, bien plus inhumains encore, la contraignirent à sortir immédiatement de la maison. Elle courut donc toutes les rues, son enfant dans ses bras, alla se jeter aux pieds de l'intendant, qui la repoussa avec mille injures, et ne trouvant secours ni pitié nulle part, elle revint s'asseoir sur une pierre, devant la maison de sa sœur, pour y passer la nuit entre quatre soldats. Il fallut qu'une autre femme de cœur, plus virile que les hommes, osât faire honte à l'intendant de sa cruauté, pour obtenir la permission de lui donner asile ; encore n'eut-elle cette faveur qu'à la condition expresse que ses gardes ne la perdraient pas de vue (1).

Des plus mauvais actes de l'homme se dégage toujours une leçon morale. Certes, l'infortunée à qui le despotisme ne laissait pas même le temps d'être mère avait souffert une rude passion ; mais victime innocente, elle portait aussi la peine d'un grand crime. Un demi-siècle auparavant, Noalhan et La Boissonnade, père de son mari, avaient vendu leur patrie à Louis XIII. Comme rien ne reste impuni, Noalhan était mort dans les flammes, et Louis XIV châtiait à son insu la trahison dans cette dragonnade sur la belle-fille du traître.

A partir de cette journée, jusqu'en 1701, s'ouvre une ère

---

(1) *Histoire de la révocation de l'édit de Nantes*, t. V, p. 854

lugubre, qu'il faudrait pouvoir rayer de nos annales. Montauban, pendant seize années, retentit, comme les villes protestantes du Midi de plaintes et de gémissements ; les prisons regorgèrent de relaps, et les galères d'émigrés arrêtés aux frontières. Le 12 juillet 1586, le roi voulait que les ministres qui rentreraient en France, comme tous ceux qui seraient surpris faisant exercice du protestantisme, fussent punis de mort. Quant aux intendants, le 11 juin 1687, ils livraient toutes les écoles aux ecclésiastiques (1). L'année suivante, ils réunissaient au domaine les biens des consistoires et des pasteurs fugitifs. En 1688, ils défendaient de vendre des armes et de la poudre aux Réformés ; en 1689, ils décidaient qu'on ferait le procès à la mémoire des nouveaux convertis morts sans recevoir les sacrements ; en 1691, ils accablaient ces catéchumènes douteux de taxes arbitraires et d'exactions, tandis que les commandants des troupes fouillaient continuellement bois et campagnes, écharpant ceux qui s'y rendaient la nuit de Montauban pour prier en commun.

Quel temps, et quelles épreuves ! Prêtez l'oreille, pour en concevoir les tristesses et la grande douleur, à cette voix inconnue qui s'élève du fond du dix-septième siècle avec la vigueur et l'éloquence de Corneille :

Notre cœur, ô Dieu, te réclame ;  
Nos cris implorent ton secours ;  
Regarde au triste état qui consume nos jours  
Vois l'amertume de notre âme :

---

(1) Extraits des registres du Conseil d'État.

Connais nos maux, viens les guérir.  
Viens nous tirer, Seigneur, d'un affreux précipice,  
Et jette ton regard propice  
Sur des pécheurs prêts à périr.

Nos pauvres tribus fugitives,  
Tes autels partout renversés,  
Tous tes flambeaux éteints, tes troupeaux dispersés,  
Tant de milliers d'âmes captives,  
Des consciences dans l'effroi  
Des sentiments forcés, des cœurs dans les alarmes  
Des yeux toujours baignés de larmes  
Sont des voix qui crient à toi.

Nos filles dans les monastères  
Nos prisonniers dans les cachots  
Nos martyrs dont le sang se répand à grands flots  
Nos confesseurs sur les galères,  
Nos malades persécutés,  
Nos mourants exposés à plus d'une furie,  
Nos morts trainés à la voirie,  
Te disent nos calamités.

C'est de ta grâce un privilège  
Que le droit de fléchir les cœurs,  
Mais on veut l'usurper à force de rigueurs,  
Par une attaque sacrilège.  
Au lieu de persuasion,  
L'on prétend à grands coups forcer la conscience;  
On fait faire à la violence,  
De ton esprit la fonction.

Quelles plaintes assez amères,  
Sur nos enfants infortunés!  
Victimes des péchés de ceux dont ils sont nés,  
Arrachés du sein de leurs mères,  
Et qui, dans ce destin fatal,  
Immolés à l'erreur par des mains inhumaines,  
Du péché reçoivent les peines,  
Avant que d'en faire le mal.

Naître dans cet état funeste,  
Vivre alarmé, troublé, tremblant,  
Mourir dans les horreurs d'un remords accablant,  
Prélude du courroux céleste ;  
Craindre l'enfer après la mort.  
Ou d'un Dieu dans son cœur étouffer toute idée  
Pour vivre ou mourir en athée,  
O Dieu, quel déplorable sort (1) !

---

(1) Lamentation trouvée dans une vieille Bible de famille, par le pasteur Melon, de Caen.

---



## CHAPITRE XI

### Au Désert

La situation des Églises après la révocation était assez énergiquement figurée par la médaille de plomb ou *marreau*, qui servait aux Réformés de signe de ralliement et de reconnaissance. Sur cette médaille, on voyait d'un côté la Bible ouverte et frappée des rayons du soleil, symbole de la lumière du Saint-Esprit, avec cette légende empruntée à l'Évangile de Luc : *Ne crains point, petit troupeau* ; le revers représentait, tantôt une barque sur le point de sombrer au milieu des vagues, tantôt un pasteur dans une plaine déserte, qui jouait du cor sous un chêne, en regardant la croix.

Pendant dix-sept années, qui durent paraître bien longues aux protestants, une terreur sans nom glaça toutes les âmes. Tandis que l'intendant faisait emprisonner, déporter ou pendre les pauvres, l'évêque surveillait les riches et les frappait au cœur. On leur enlevait leurs enfants, les filles surtout qui avaient une grosse dot (1), et

---

(1) Cet enfant dont j'ay l'honneur de vous parler, aura un jour

les secrétaires d'État les accablaient d'une grêle de lettres de cachet. On les traînait, liés et garrotés, aux pieds des confesseurs, à l'eucharistie. On leur enfonçait malgré eux dans la gorge ce Saint-Sacrement dont le catholicisme défend l'approche à ceux qu'il ne croit pas en état de grâce ; et les gens de cœur qui refusaient de subir de nouveau cette violence sacrilège étaient traités de relaps, et, comme tels, condamnés aux galères ! Que de cadavres de Réformés constants traînés sur la claie et jetés à la voirie ! En déshonorant ainsi les morts, on ne laissait pas aux vivants une heure de repos. Ils ne sortaient des mains d'un farouche intendant ou de son subdélégué que pour tomber dans celles des missionnaires et des curés, souvent plus cruels encore (1).

Une tyrannie si tenace, si monstrueuse, ne pouvait peser plus longtemps sur les parias de la Réforme sans les révolter. La coupe de colère, remplie de sang et de larmes, déborda en 1703. Les paysans des Cévennes jetèrent le premier cri de résistance, et qu'on juge par tout ce qu'ils avaient souffert de l'écho qu'il trouva dans les cœurs protestants. Telle était la pesanteur du joug de Louis XIV que les catholiques du Quercy eux-mêmes s'émurent

---

cent mille écus de bien. Elle s'appelle M<sup>lle</sup> de Caumont, et réside tantôt à Montauban, tantôt à Montbeton, terre qu'elle a dans mon diocèse. Je crois, Monsieur, qu'il sera nécessaire de faire mettre cette fille dans un couvent. Bordeaux serait plus convenable que partout ailleurs, *parce qu'elle y seroit plus éloignée de sa mère.* (Lettre de M. de Nesmond, évêque de Montauban, au marquis de Châteauneuf, ministre secrétaire d'État ; 20 juin 1698.)

(1) *Mémoires du marquis de Guiscard*, p. 63.

sympathiquement pour ces malheureux Camisards, traqués avec tant de fureur dans les forêts et les montagnes. Voyant l'irritation devenir générale, car toutes les classes gémissaient ou murmuraient : la noblesse de son abaissement, le commerce de sa ruine, les paysans de leur misère, les protestants de la persécution, les catholiques de la guerre et du poids chaque jour plus lourd des impôts (3), l'abbé de La Bourlie, troisième fils du marquis de Guiscard, sous-gouverneur de Louis XIV, résolut de donner le signal d'une révolution et de rendre la liberté à sa patrie.

Ce hardi précurseur de Mirabeau, dont l'esprit ardent avançait de quatre-vingt-dix ans, commença par s'aboucher avec les Réformés de son voisinage les plus riches et les plus influents. Dans une de ces maisons rouges de Villebourbon, dont le Tarn baigne les arceaux, noircis par la fumée des teintureries, il eut une conférence la nuit avec ceux de Montauban, et leur tint ce discours :

« Mes très-chers frères (car enfin, quoique nous ayons de différents sentiments sur quelques points de religion, il est cependant vrai que nous sommes tous frères en Jésus-Christ, dans les mérites et le sang duquel est notre unique et commune confiance), c'est un de vos compatriotes, un Français, un mécontent comme vous, un homme enfin qui a résolu de se dévouer au salut de sa chère et gémissante patrie : écoutez-moi, mes très-chers frères, avec toute l'attention dont vous pouvez être capables, puisque tout un peuple désolé et des milliers d'hommes chargés de fers vous parlent par ma voix.

---

(3) Nap. Peyrat. (*Histoire des pasteurs du Désert*, t. 1. p. 562.)

« Je commence, chers frères, par vous déclarer que le peu de bons évêques, de bons prêtres, de bons pasteurs, enfin, tout ce qu'il y a de gens de probité, d'honneur et de conscience dans le royaume ont unanimement condamné les injustes et barbares violences que l'on a employées pour vous forcer à abjurer la religion de vos pères ; qu'ils en ont tous gémi dans le fond de leur cœur, et qu'il n'y a eu que la crainte des'exposer à la colère d'un monarque implacable qui les ait empêchés de vous secourir, et de vous mettre à couvert d'une oppression si dure, si injuste et si barbare.

« Il y a deux grands intérêts qui ont armé les Camisards, la liberté de conscience et l'oppression de tant d'impôts insupportables, accablants. Se peut-il que vous soyez assez peu informés des griefs de toute la nation pour ignorer que vos frères les catholiques sont dans le même cas que vous ?

« A l'égard des impôts, c'est un article qui n'a pas besoin de preuve. Pour ce qui est de la liberté de conscience, il ne m'est pas moins aisé de vous faire convenir que nous n'en jouissons pas dans le fond beaucoup plus que vous : car, s'il est permis de la supprimer, et d'employer pour cela les géhennes et les bourreaux, comme notre roi le prétend, qui de nous ne doit pas craindre de tomber dans le malheur où vous vous trouvez?... »

« Véritablement, ajoutait La Bourlie, mon état, ma profession et mille autres considérations me dispensaient plus que beaucoup d'autres de mes concitoyens de tenter la grande entreprise. Mais quand une fois j'ai vu que ceux à qui effectivement, par les prérogatives de leurs emplois, le soin et la conservation des droits et les privilèges de la

nation appartiennent préférablement à tous autres étaient eux-mêmes les plus ardents fauteurs de la tyrannie, devais-je me croire dispensé de veiller aux intérêts de mon pays, et, retenu par des égards frivoles, ne pas faire tous mes efforts pour retirer la France du dur et vil esclavage où ces traîtres à leur patrie l'ont laissée indignement tomber?...

« La misère atteint son dernière période : le royaume, épuisé par des exactions infinies d'hommes et d'argent, n'est plus désormais qu'une vaste et triste solitude : les larmes, les plaintes, les remontrances des peuples, sont interdites et punies même comme autant de crimes. Les grands, qui pourraient seuls s'opposer à ces vexations, partageant les dépouilles de la nation et les profits du despotisme, ne songent qu'à l'affermir : un règne long et toujours également dur, ne permet d'espérer aucun adoucissement à nos peines, ni aucun terme à nos maux : de nombreuses armées, séduites de longue main par un artificieux monarque, entretenues et destinées autant contre ses propres sujets que contre ses ennemis, ne laissent envisager qu'une paix moins supportable encore que la guerre elle-même. Dans des circonstances si fatales, est-il un seul particulier, quel qu'il soit, qui ne doive tâcher d'inspirer à ses compatriotes combien il serait plus utile et plus glorieux pour eux de sacrifier leurs vies et leurs biens pour la liberté de la nation que pour l'orgueil et l'avantage de son oppresseur (1)?... »

---

(1) Ce discours, que nous tenons du vénérable M. Marzials, ancien président du Consistoire de Montauban, se retrouve textuellement dans les *Mémoires de La Bourlie*, p. 5, 30, 34.

La Bourlie parlait bien, mais il avait mal choisi son auditoire. Défiants par nature, et on le conçoit, en songeant que leur vie n'était qu'une lutte sans fin et sans trêve, les bourgeois protestants entendirent avec plus de surprise que de sympathie ces énergiques paroles, tombant des lèvres d'un abbé (1). Ils redoutèrent un piège et répondirent froidement *que la première obligation d'un sujet était une entière soumission aux volontés du prince* : et que si la religion servait jamais de prétexte à Montauban pour troubler la tranquillité publique, on ne verrait en armes que des *citoyens vils et obscurs*, dont la partie la plus saine et la plus éclairée de la population désavouait l'emportement d'avance (2).

Sûr que le peuple se montrerait, à l'occasion, moins prudent que la bourgeoisie, l'abbé de Vareilles, malgré cet échec, poursuivit la chimère de son insurrection : il s'allia aux Enfants de Dieu, et ceux-ci descendant, la torche en

---

(1) Cette initiative devait leur sembler d'autant plus suspecte qu'au mois de janvier de cette même année, Louis XIV venait d'ériger la terre de Magny en marquisat de Guiscard, en faveur du frère aîné de La Bourlie. (Archives de l'Empire, registres du secrétariat, O, 47, fol. 17, v°.)

(2) *Histoire du Quercy*, t. III, p. 55.

De tout temps, écrivait Court à Paul Rabaut, pour expliquer l'inertie égoïste de la classe bourgeoise, le vent de la persécution a nettoyé l'aire du Seigneur, et rarement a-t-on vu dans les jours d'orage *que ceux que la naissance, le rang et les richesses élèvent au-dessus des autres, aient maintenu la religion*. Parcourez tous les siècles de l'Eglise, et vous verrez qu'elle n'a eu dans ses grandes épreuves de fidèles qui lui soient demeurés attachés constamment que ceux qui, comme dit un apôtre, n'étaient ni des sages, ni des nobles, ni des puissants selon le monde.

main, des Cévennes, tombèrent comme un ouragan avant l'heure, dans les montagnes de la Caune, principal foyer du complot, et se ruèrent en criant : « Mort aux prêtres, » sur toutes les églises et chapelles du pays. C'était sonner le tocsin avant d'avoir allumé l'incendie. A la nouvelle de l'irruption des Camisards, l'intendant Legendre accourut avec toutes les milices de la généralité. Les deux capitaines des Cévenols et des insurgés du Rouergue auraient pu résister peut-être en agissant de concert : ils combattirent séparément, et furent cernés dans les bois et battus. Le fameux Catinat parvint presque seul à regagner les Cévennes. Il laissait aux mains de Legendre dix prisonniers, que cet émule de Bâville fit rompre par ses tourmenteurs, écarteler et pendre à Montauban.

Une ère sombre et lugubre s'ouvrit ensuite, et obscurcit les derniers jours de Louis XIV et les quinze premières années du règne de son successeur. La liberté religieuse, cette blanche colombe que les prophètes des Cévennes voyaient planer sur leurs montagnes, et suivaient dans les cieux de l'œil de l'esprit, tombe percée de balles et les ailes tachées de sang sur les échafauds de Bâville. La déclaration de 1713 ferme aux émigrés les frontières et les chemins de la patrie ; l'édit de 1724 remet en vigueur les prescriptions les plus sévères des ordonnances du vieux roi. Les intendants redressent l'échafaud, le gibet et la roue, et, par un contraste dont ne s'étonneront que ceux qui ignorent tout ce qu'une énergique conviction donne de force à l'âme, plus on déploya de rigueurs et plus les proscrits redoublèrent d'ardeur et de courage.

En 1735, Michel Viala, un de ces pasteurs intrépides

qu'on nommait du Désert, parce qu'ils n'avaient souvent pour abri, comme le Fils de l'homme, que la tente d'azur et pour domicile que les bois ou les grottes, vint de Toulouse à Montauban, et réorganisa l'Église. A peine reconstituée, cette Jérusalem nouvelle reçut le choc de la persécution. Le 10 août 1736, la maréchaussée, sortant furtivement et à la nuit, par la porte des Frères mineurs, se dirigeait à pas de loup, en suivant le ruisseau de la Garrigue, vers les coteaux de Beausoleil. Arrivé au chemin creux qui tranche le vallon, pour joindre la route de Montclar à celle d'Alby, l'exempt s'arrêta, et dit à voix basse à ses hommes : — « Il y a deux prédicants ; l'un, grand et fort, est étranger, et se nomme Hollard ; l'autre, appelé Boyer, remarquable aussi par sa taille, a cinquante-et-un ans. Il est courbé, a plusieurs cicatrices au visage, surtout sous le menton, et un gros bourgeon à une joue. Il porte une perruque noire, et un habit bleu à boutons d'or (1). »

Après ces paroles, les cavaliers armèrent leurs fusils et avancèrent en silence : la lune était heureusement dans son plein, et resplendissait blanchissant le ravin et tout le revers des coteaux. Ses rayons, tombant sur les fusils, trahirent les archers. Les vedettes eurent le temps de pousser le cri d'alarme, et l'assemblée se dispersa; on ne put saisir qu'une femme, la veuve Bergis, et quatre des fuyards. L'intendant Pajot condamna la première à l'amende honorable, avec la torche de cire jaune, et à la réclusion perpétuelle dans l'hôpital de la ville. Il envoya

---

(1) Charles Coquerel. (*Histoire des Églises du Désert*, t. II, p. 568.)



les autres aux galères, mais ils s'échappèrent en chemin (1).

Cette sévérité, poussée aux dernières limites par l'Escalopier, successeur de Pajot, qui avait un cœur de bronze et une main de fer, n'arrêta point cependant le mouvement calviniste. En 1744, le cercle de Montauban fut divisé en quatre arrondissements : Mauzac et Lagarde, Nègrepelisse, Caussade et leur banlieue. S'enhardissant de plus en plus, l'année suivante, les paysans osèrent défendre leurs filles, et opposer la faux au sabre des dragons. Au commencement du printemps, ils s'assemblèrent en plein jour, et, avec leurs frères de la ville, entendirent le prêche et firent baptiser leurs enfants dans les prairies de Pech-Boyer et de Pomponne. C'était comme un défi jeté au plus rude des intendants : l'Escalopier y répondit d'abord par l'emprisonnement des anciens et des amendes. Voyant bientôt que ce moyen était insuffisant, il lança la maréchaussée contre les rebelles, dispersa les assemblées du Désert par la force, et envoya ceux qui lui semblaient les plus coupables ramer sur les vaisseaux du roi. Quant aux proposant et aux Ministres, ils furent traqués avec tant d'acharnement que Michel Viala lui-même, l'intrépide restaurateur des Églises montalbanaises, se sentit défaillir. Repoussant comme trop amer le calice de la persécution, il écrivit, le 10 mai 1735, aux pasteurs et anciens des Églises du haut Languedoc, assemblés en colloque secret à Castres, cette lettre, où se peint tristement le trouble de son cœur :

« Très-chers et très-honorés frères en Jésus-Christ, le

---

(1) Lettres de M. Maury, prévôt général de la maréchaussée, à son frère.

sieur Viala, pasteur de vos Églises, a l'honneur de vous représenter que depuis que Dieu, par un effet de sa juste colère, a permis à l'ennemi de renouveler les anciennes persécutions, il s'est vu plusieurs fois en danger d'être surpris par les ruses du persécuteur, qui, instruit du temps et des progrès de son ministère, est animé contre lui d'une haine implacable; qu'il lui revient de toutes parts que les malintentionnés cherchent actuellement à lui tendre des pièges; que cependant il surmonterait ces obstacles et consacrerait le reste de ses jours au service de vos Églises, si la faiblesse de sa complexion pouvait le lui permettre; mais qu'une santé aussi chancelante que la sienne ne lui laisse aucun lieu de douter qu'il ne succombât bientôt sous le poids des travaux, des courses fugitives et des divers accidents auxquels il se verrait exposé si la persécution venait à augmenter. C'est pourquoi il ose espérer que vous voudrez bien lui accorder une autorisation provisionnelle, afin qu'il puisse se retirer avec honneur dans les lieux où la divine Providence voudra le conduire.

« Il proteste devant Dieu que ce ne sera jamais qu'avec le dernier regret qu'il se dérobera aux yeux d'un peuple qu'il chérit autant que sa propre vie. Troupe fugitive, innocente brebis du souverain Pasteur, si je me vois contraint de déférer au précepte du Maître : *Quand on vous persécutera dans une ville, fuyez dans une autre*, au moins que mon esprit soit toujours avec vous! au moins que mes mains tremblantes soient toujours élevées vers le ciel pour implorer pour vous les bénédictions divines (1) ! »

---

(1) Charles Coquerel, *Histoire des Églises du Désert*, t. 1, p. 339.

Le colloque de Castres, prenant la demande de Viala en considération, le remplaça par Jacques Dumière, dont le nom du Désert était Lacombe. Cet ouvrier de la deuxième heure mit courageusement la main à la charrue abandonnée. Le 17 décembre 1746, une assemblée fut convoquée au Fau, et se tint à une lieue de la ville, auprès de la maison de Mouisset, sur le *tuc* des Cabouillous. Le brouillard et la nuit avaient protégé les protestants, accourus en foule de Montauban et des paroisses rurales ; mais le bruit de cette nouvelle infraction aux édits vint aux oreilles de l'Escalopier, qui la punit en condamnant aux fers Edmond Gaillard de Léojac, Barthélemy Costes de Saint-Martial, Jacob Caussade, le vigneron sous la maison duquel s'était tenue l'assemblée, et en mulctant les nouveaux convertis de Montauban et de Villemade d'une amende de trois mille livres. Lorsqu'il vit attacher ces malheureux à la chaîne et traîner à l'hôpital, *pour y être recluses à perpétuité*, Olympe Maffre de Sapiac, Marie Vernhes de Bellegarde et Jeanne Terme de Saint-Martial, le pasteur suspendit les conventicules et se cacha. Ceux qu'il ne fortifiait plus de sa parole qu'en passant et à la dérobée ne s'en montrèrent pourtant pas moins hardis et moins fermes. Ne pouvant violer l'ordonnance relative aux mariages, ils essayèrent de l'éluder, en obtenant la bénédiction d'un prêtre à prix d'argent.

Le 22 février 1748, une douzaine de fiancés calvinistes se rendirent à minuit dans l'auberge de ce Vernhes de Bellegarde dont la femme devait mourir captive à l'hôpital. Saisis par la maréchaussée qui battait la campagne, ils furent incarcérés. L'intendant commis par arrêt

du Conseil d'État, en date du 8 juin, pour instruire leur procès et le juger en dernier ressort, « suivant la rigueur « des ordonnances, » rendit, le 7 décembre 1748, la sentence suivante :

« Vu le procès-verbal de capture, l'information, interrogatoires, recollement, cahier de répétition et les conclusions du procureur du roi, nous, Gaspard Charles César l'Escalopier, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de justice, police et finances, et commissaire départi pour l'exécution de ses ordres en la généralité de Montauban, de l'avis dudit sieur Carrère, commissaire, et des sieurs Dubut, Galibert, Belvèze, Loupiac, Destaville et Vidal, avocats ; avons déclaré la contumace bien instruite contre le dit prêtre inconnu, et adjugeant le profit d'icelle, le déclarons duement atteint et convaincu qu'il devait faire indiquer aux particuliers qui s'étaient rendus à minuit, le vingt-deuxième février dernier, dans le cabaret de Jean Vernhes, hôte de Bellegarde, à l'effet de recevoir de lui la bénédiction nuptiale, le lieu où ils la recevraient ; pour réparation de quoi l'avons banni pour trois années du diocèse et de la généralité de Montauban, à lui enjoint de garder son ban, sous les peines portées par l'ordonnance, et l'avons condamné aux dépens de la contumace, et sera le présent jugement contre ledit prêtre inconnu transcrit dans un tableau qui sera attaché dans la place publique de cette ville par l'exécuteur de la haute justice. »

« Et quant aux accusés prisonniers, nous avons déclaré les nommés Jean, Miquel et Antoine Féral, duement

atteints et convaincus d'avoir comploté, sollicité et préparé les mariages dont il s'agit, recherché les fiancés et tenté de séduire des prêtres par argent à profaner leur ministère ; pour réparation de quoi et des autres cas résultant du procès, avons condamné et condamnons les dits Miquel et Féral à faire amende honorable, nuds en chemise, la corde au cou, tenant chacun en ses mains une torche de cire ardente, du poids de deux livres, au devant de la principale porte de l'église cathédrale de cette ville, où ils seront conduits par l'exécuteur de la haute justice ; et là, étant tête nue et à genoux, dire et déclarer à haute et intelligible voix, que méchamment et témérairement ils ont été les auteurs du projet des mariages pour lesquels plusieurs particuliers s'étaient rendus dans le dit cabaret de Vernhes, et travaillé à suborner des prêtres pour faire la célébration des dits mariages, de quoi ils se repentent et demandent pardon à Dieu, au roi et à la justice ; ce fait, ordonnons qu'ils seront flétris des trois lettres G. A. L., et ensuite menés et conduits aux galères du roy pour y servir comme forçats à perpétuité. Avons aussi déclaré le dit Jean Vidal dit Brengou duement atteint et convaincu d'avoir suivi le projet et complot des dits mariages, en avertissant les fiancés et leur indiquant le cabaret du dit Vernhes pour le lieu du rendez-vous ; pour réparation de quoi nous l'avons banni à perpétuité hors du royaume, et à lui enjoint de garder son ban, sur les peines portées par l'ordonnance. Avons déclaré et déclarons tous et chacuns les biens des dits Jean Miquel, Antoine Féral et Jean Vidal dit Brengou, acquis et confisqués au roy, distraction faite du tiers en faveur de leurs enfants, s'ils en

ont ; et au cas contraire la confiscation aurait lieu au profit de Sa Majesté, les avons condamné chacun à une amende fixée à la valeur de la moitié de ses biens. Avons pareillement déclaré le dit Jean Orgueil atteint et convaincu d'avoir adhéré au complot desdits mariages, et d'y avoir coopéré, par réparation de quoi nous l'avons banni pendant six ans du ressort de la généralité dudit Montauban, à lui enjoint aussi de garder son ban sur les peines portées par l'ordonnance. Et à l'égard des nommés Paul Calvet, Jean Larroque, Michel Benech, Antoine Lavitry, Jean Sirac, Pierre Ferrié, Doumange Thoubiac, Jean-Pierre Rivière, Michel Delpech, Pierre Labruguière, Antoinette Higounet, Jeanne Delmas, Marie Emboulas, Suzanne Massip, Anne Montagut dite Marie Terride, Anne Delbreil, Marie Ricard, Anne Péliissier, Anne Sudre, et Catherine Moulet, nous les avons déclaré duement atteints et convaincus de s'être rendus à minuit dans ledit cabaret de Vernhes, à Bellegarde, le jeudi gras, 22 février dernier, à l'effet d'aller recevoir dans une église du côté de Montclar la bénédiction nuptiale d'un prêtre inconnu, à prix d'argent, contre les constitutions de l'Église et les lois de l'Etat, et les nommées Marguerite Pechfourque et Anne Picard, de s'être trouvées à ladite assemblée pour assister auxdits mariages ; pour réparation de quoi, sans avoir égard à leur requête, nous ordonnons qu'ils seront présentement mandez devant nous, le conseil y étant, pour être admonestez, et leur faisons défense de récidiver, sur telles peines qu'il appartiendra : les avons condamnez et condamnons en une aumône de la somme de deux cents livres solidairement applicable au pain des prisonniers de la

présente ville ; jusques au parfait payement de laquelle nous ordonnons qu'ils seront détenus dans les prisons. Avons condamné et condamnons tous les susdits accusez solidairement aux dépens du procès. Et pour ce qui regarde les nommez Michel Féral et Jean Bonhomme nous les avons mis et les mettons hors de cour sans dépens. Avons au surplus ordonné et ordonnons que les espèces monnoyées d'or et d'argent saisies sur lesdits Calvet, Larroque, Benech, Sirac, Ferrié, Rivière, Thoubiac, et Anne Montagut, revenant en total à la somme de neuf cent soixante-douze livres douze sols, seront et demeureront confisquées au profit des pauvres de l'hôpital Saint-Jacques de cette ville ; auquel effet avons enjoint au greffier de la commission d'en faire la remise au trésorier dudit hôpital, à peine d'y être contraint par corps ; quoi faisant et en rapportant le récépissé dudit trésorier, il en sera bien et valablement déchargé : avons aussi ordonné que la bague d'or ronde saisie sur ledit Rivière, ensemble les extraits de contrats ou articles de mariage saisis sur aucuns desdits accusez, lors de leur capture, mentionnez dans le procès-verbal du sieur Maury, exempt de maréchaussée leur seront remis par le greffier de ladite commission, sous même peine d'y être contraint par corps ; et en rapportant les récépissés desdits particuliers il en demeurera bien et valablement déchargé. Et sera le présent jugement lu, publié où besoin sera. Fait à Montauban, le 7 décembre 1748 ; signé, L'ESCALOPIER ; Carrière, commissaire ; Dubut, Galibert, Belvèze, De Loupiac, Destaville, Vidal, opinans.

Et à l'instant du présent jugement lesdits Calvet, Lar-

roque, Benech, Lavitry, Sirac, Ferrié, Thoubiac, Rivière, Delpech, Labruguière, lesdits Higounet, Delmas, Emboulas, Montagut, Terrede, Delbreil, Péliissié, Ricard, Sudre, Moulet, Massip, Pechfourque, Anne Ricard, ayant été mandez par devant Monseigneur l'intendant, ils ont été par lui admonestez en présence de MM. les autres juges, en conformité dudit jugement. »

Pendant ce temps, les deux condamnés à la rame, après avoir fait amende honorable, étaient flétris par le fer rouge sur la place publique, et l'exécuteur de la haute justice clouait au pilori le cartel contenant la sentence du prêtre inconnu (1).

Comme les longs peupliers du Tarn qui plient sous les bouffées du vent d'autan, mais se relèvent sans se rompre quand le tourbillon a passé, les Réformés de Montauban plièrent quelque temps devant l'Escalopier, puis ils se redressèrent fièrement sous la croix. Par une des soirées les plus fraîches du mois de mars 1752, au moment où la brume qui s'évapore du Tescou et du Tarn, roulant ses vagues sombres sur les coteaux du Fau, semblait tirer le rideau de l'hiver entre la ville et la campagne, une assemblée se réunissait entre les pins et les chênes-liéges sur le plateau de Carnus. Jacques Dunière et Jean Dumas, dit Pajon, son proposant (2), avaient prêché, baptisé les enfants et

---

(1) Si le très-estimable auteur de l'*Histoire des Eglises du Désert* avait connu ce jugement, il n'aurait pas dit que l'intendant l'Escalopier prononçait *seul* les sentences cruelles.

(2) Étudiant en théologie.



béni les mariages. Avant de se séparer, les proscrits entonnèrent imprudemment le psaume XXVIII :

O Dieu qui es ma forteresse,  
C'est à toi que mon cri s'adresse,  
Ne veuille à mon besoin te taire,  
Autrement je ne sais que faire,  
Sinon à ceux-là m'égalier  
Qu'on veut au tombeau dévaler !

Veilles ouïr ce que je crie,  
Quand à mains jointes je te prie,  
Venant à ton saint lieu me rendre :  
Mon Dieu, ne veuille me comprendre,  
Parmi tant de méchants qui n'ont  
Aucun plaisir qu'au mal qu'ils font.

A ce verset, dont retentissaient tous les bois et les ravins de Vignarnaud, la maréchaussée apparut : on entendit aussitôt la fusillade, des cris, et les archers au plumet bleu descendirent ensuite la côte, emmenant trois prisonniers, Delpon, Tachard et Mariette, liés à la queue de leurs chevaux, et laissant sur l'herbe où les pasteurs avaient prêché la paix une femme criblée de balles et noyée dans son sang.

Neuf ans après cette soirée, qui fut comme l'adieu funèbre de l'intendant l'Escalopier, un autre trouble navra l'Église montalbanaise, assez paisible depuis 1756, sous le pastorat de Jacques Sol et de Vernet, son élève (1). Leur successeur, François Rochette, jeune et ardent apô-

---

(1) Jacques Sol, au Désert, s'appelait *Élios*, traduction grecque de son nom : Vernet était, au contraire, le surnom de Crébessac, et Dumont celui de Rochette.

tre du Désert, se rendait de Montauban à Saint-Antonin pour évangéliser. Il fut arrêté dans la nuit du 13 septembre 1761, à Caussade, par la garde bourgeoise. Tous les protestants des environs se levèrent pour le délivrer. A leur tête marchaient trois gentilshommes verriers, les frères Grenier, de Gabre. Ces hardis chasseurs pyrénéens, qu'on aurait pu nommer les gardes du corps des pasteurs, car ils les accompagnaient partout dans leurs courses nocturnes, et ne craignaient pas, au besoin, comme à Roquebrune, d'en venir aux mains, essaient de forcer la prison. Une levée en masse des populations voisines les repousse : on les poursuit; des bouchers lancent sur eux leurs dogues, qui les ramènent, comme des taureaux, couverts de morsures. L'intendant de Gourgues, accouru avec toute sa maréchaussée, se hâta d'envoyer Rochette et les trois frères au Parlement de Toulouse. C'était les livrer au bourreau. Quoique le crime ne fût pas grand, les magistrats furent impitoyables. Le 18 février 1762, les deux chambres assemblées, cette Cour souveraine, qu'on devrait représenter assise sur un billot, entre le gibet et la roue, et les pieds dans le sang, les condamna tous les quatre à la mort ignominieuse de la corde et du couperet. Voici en conséquence la scène qui fut jouée le lendemain, sur la place de la Monnaie, par les deux lugubres acteurs de l'échafaud, celui du couteau et celui de la potence.

Après avoir embrassé deux de leurs compagnons de captivité condamnés aux fers, et demandé pardon aux geôliers, qui fondaient en larmes, pour les offenses qu'ils auraient pu leur faire, les trois frères et le pasteur sortirent de prison à deux heures sonnées. On les mit sur un

chariot avec les quatre premiers curés de la ville, et ils y furent conduits devant le portail de l'église Saint-Étienne. Rochette, croyant qu'on voulait le traîner dans la cathédrale, refusa de descendre. On lui dit alors que c'était pour faire amende honorable, et demander pardon à Dieu, au roi et à la justice d'avoir contrevenu aux ordonnances.

— « Je ne me trompais donc pas, dit Rochette, ce serait une abjuration. »

Le greffier l'assurant qu'il ne s'agissait que d'une formalité, il répondit qu'il n'en connaissait pas contre sa conscience.

Les soldats du guet le forcèrent de descendre et de se mettre à genoux. Il s'écria aussitôt d'une voix éclatante et ferme :

— « Je demande pardon à Dieu de tous mes péchés, et je crois du fond de mon cœur en être lavé par le sang de Jésus-Christ, qui nous a rachetés au prix du sien. Je n'ai point de pardon à demander au roi, car je l'ai toujours honoré comme l'oint du Seigneur, je l'ai aimé toujours comme le père de la patrie, et je n'ai cessé d'être sujet bon et fidèle. J'ai constamment prêché à mon troupeau la patience, l'obéissance, la soumission, et mes sermons, qu'on a en mains, se résument par ces paroles : « Craignez Dieu ! Honorez le roi ! » Si j'ai contrevenu à ses lois touchant les assemblées religieuses, c'est que Dieu m'ordonnait d'y contrevenir. Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, Quant à la justice, je ne l'ai point offensée, et je prie Dieu de pardonner à mes juges. »

Le greffier et le bourreau essayèrent en vain d'obtenir

de lui d'autres aveux. Ils ne purent lui arracher une parole. Le charriot se remit donc en marche, après une lutte assez longue et de vives contestations, et transporta les victimes sur la place de la Monnaie, dont toutes les issues étaient gardées par les soldats du guet, la maréchaussée et deux régiments d'infanterie. Une foule immense, à peine contenue par les baïonnettes, était accourue à ce spectacle : elle inondait la place, débordait aux fenêtres, et couvrait les toits des maisons.

Partout, sur leur passage, les condamnés entendaient éclater des regrets, et voyaient couler des larmes. La contenance ferme et modeste à la fois de ces trois frères, tous grands et beaux, et dont l'aîné avait trente-quatre ans à peine, touchait les cœurs les plus rebelles. On n'admirait pas moins l'inexprimable sérénité du ministre. Son calme, sa physionomie pleine de douceur, de grâce et d'esprit, sa jeunesse même, tout intéressait d'autant plus vivement en sa faveur que personne n'ignorait qu'il était là parce qu'il n'avait pas voulu sauver sa vie par un mensonge (1).

Le curé de la paroisse du Taur ne put résister à ce que cette scène avait de navrant ; il s'évanouit, et il fallut qu'un de ses vicaires prît sa place.

Rochette fut exécuté le premier et pendu. Il exhorta jusqu'à la fin ses compagnons, et les derniers mots

---

(1) Il lui suffisait de ne pas se déclarer ministre de la religion Réformée.

qui s'exhalèrent de ses lèvres furent les versets du psaume CXVIII :

La voici, l'heureuse journée  
Qui répond à notre désir !  
Louons Dieu qui nous l'a donnée  
Faisons-en tout notre plaisir !  
Grand Dieu, c'est à toi que je crie :  
Garde ton oint et le soutiens !  
Grand Dieu, c'est toi seul que je prie,  
Bénis ton peuple et le maintiens !

Des trois gentilshommes verriers, deux le virent attacher au gibet avec une intrépidité étonnante. Le troisième se cacha le visage dans ses mains pour ne pas voir l'horrible scène. L'émotion était générale au surplus, et les commissaires du Parlement eux-mêmes, ne pouvant s'en défendre, baissaient les yeux : quelques-uns avaient peine à retenir leurs larmes. Pas un spectateur qui ne frémit et ne se sentit attendri jusqu'au fond des entrailles, en voyant le bourreau s'approcher des trois frères. Un silence lugubre et solennel planait sur ces milliers de cœurs, qui battaient de pitié. Ils s'embrassèrent et recommandèrent ensuite à haute voix leur âme à Dieu. La mort n'en effraya aucun : le cadet fut témoin sans pâlir du supplice de l'aîné, et lorsque sa tête rebondit aux pieds du plus jeune, et que l'exécuteur, qui se mêlait aussi de conversions, lui dit : — « Vous venez de voir périr vos frères ; changez, pour ne pas périr comme eux, » il ne lui répondit qu'un mot : — « Fais ton devoir (1) ! »

---

(1) *Lettres toulousaines*, p. 394.

Ce sang si jeune et si pur ne fut malheureusement pas le dernier qui coula sous prétexte de religion sur le sol méridional. L'ancien régime agonisait; mais dans ses dernières convulsions il devait tuer encore des Réformés à Montauban.

---

## CHAPITRE XII

**Le 10 mai**

Le quart de siècle qui suivit ces meurtres juridiques fut une trêve dans le mal, une heureuse éclaircie dans l'orage, pendant laquelle l'Église montalbanaise, errante et plaintive comme Agar, put entrevoir enfin les limites du Désert.

Trois causes principales, avec le temps qui use toutes les colères : la noble intervention de Voltaire dans les affaires Calas et Sirven, l'expulsion des Jésuites et la mort de Louis XV, avaient adouci les rigueurs de la persécution. Les intendants ne pendaient plus qu'en effigie ; on détachait les octogénaires enchaînés depuis cinquante ans sur les galères du roi, et des gouverneurs plus humains ouvraient aux infortunés qui avaient blanchi dans ses murs, les portes de fer de la tour de Constance, lorsque l'aube de la Révolution brilla sur le Désert. Aux voix éloquentes des Beaumont, des La Chalotais, des Ripert Monclar, qui venaient de retentir successivement sous la voûte des cours souveraines, se mêla tout à coup la voix de l'homme le plus populaire du temps. Le 23 mai 1787, La Fayette fit voter dans l'assemblée des notables la ré-

solution suivante, premier appel adressé par la nation à la justice du petit-fils de Louis XIV :

« Le bureau, pénétré d'une vive et respectueuse confiance dans l'équité et la bonté du roi, croit ne devoir pas se séparer sans solliciter son attention sur un intérêt important à l'humanité.

« Une partie de nos concitoyens, qui n'a pas le bonheur de professer la religion catholique, se trouve être frappée d'une sorte de mort civile.

« Le bureau connaît trop bien le cœur du roi pour n'être pas persuadé qu'il désire faire aimer la vraie religion à tous ses sujets, dont il est le père commun ; il sait que la vérité se soutient de sa propre force, que l'erreur seule a besoin d'employer la contrainte, et Sa Majesté joint la disposition d'une tolérance bienfaisante à toutes les vertus qui lui ont mérité l'amour de la nation.

« Le bureau s'empresse de présenter ses sollicitations, pour que cette portion de ses sujets cesse de gémir sous un régime de proscription également contraire à l'intérêt général de la population, à l'industrie nationale, et à tous les principes de la morale et de la politique. »

Pressé d'ailleurs par l'opinion, et entouré de ministres qu'inspiraient les idées nouvelles, Louis XVI rendit, au mois de novembre suivant, l'édit qui donnait un état civil aux non-catholiques. Le 4 février 1788, La Fayette put annoncer cette heureuse nouvelle à Washington. Mais l'absolutisme de Versailles, vieil édifice lézardé de la base au faite, croulait de toutes parts, et, une année après, la Nation, prononçant elle-même, abrogeait solennellement cet édit, injurieux dans la forme et insuffisant dans le fond.



Ce vote mémorable eut lieu dans la séance du 23 août 1789. On discutait sur la reconnaissance de la liberté religieuse. Le fils de l'un des vétérans du Désert, pasteur lui-même, et à ce titre proscrit comme ses devanciers, Rabaut Saint-Étienne, député de Nîmes et des Cévennes, se leva, et, avec le calme des hommes convaincus :

« Je suis, dit-il, le représentant d'un grand peuple : ma sénéchaussée renferme au moins 500,000 hommes, parmi lesquels se trouvent 120,000 protestants. Je ne crois pas qu'une personne puisse être suspecte parce qu'elle est d'une autre opinion. Je me fonde sur vos principes, je demande que tout citoyen jouisse des mêmes droits.

« Vos principes sont que la liberté est un bien commun ; donc elle appartient à tous les hommes, donc elle appartient à tous les Français.

« Celui qui attaque la liberté des autres mérite de vivre dans l'esclavage. La liberté est un droit sacré, inviolable, que l'homme apporte en naissant ; ce droit s'étend aux opinions. La liberté des opinions échappe à tous les pouvoirs. Cette liberté se concentre dans le cœur comme dans un sanctuaire : la contrainte sur ce point est une injustice, un homme ne peut être forcé de penser comme un autre.

« Le culte est un dogme : un dogme tient à l'opinion, l'opinion à la liberté. C'est donc l'attaquer que de vouloir forcer un homme à adopter un dogme différent du sien : agir ainsi, c'est être intolérant, injuste ; c'est être persécuteur.

« L'erreur n'est pas un crime ; quelle que soit la religion d'un homme, il ne doit pas être pour cela frustré de ses droits.

« Je demande la liberté pour ces peuples toujours proscrits, errants, vagabonds sur le globe ; ces peuples voués à l'humiliation, les Juifs.

« Ma patrie est libre : qu'elle s'en montre digne en faisant partager les mêmes droits à tous ses enfants. En attendant que la Constitution ait consacré cette égalité que je réclame, je conclus avec M. de Castellanne :

« Que nul homme ne peut être inquiété sur ses opinions religieuses, et que nul ne peut être troublé dans son culte (1). »

Sous l'impression de ces paroles, l'Assemblée nationale décida que nul ne pourrait plus être inquiété pour ses opinions religieuses : c'était porter le dernier coup à l'œuvre des Jésuites et briser le dernier chaînon des fers de Louis XIV, Aussi, la Révolution fut-elle acclamée et bénie partout où les protestants avaient souffert. Ceux de Montauban, dont l'os-tracisme durait toujours, se distinguaient entre tous par l'ardeur de leur reconnaissance et leur empressement à se soumettre à ses décrets. Quand elle ordonna la formation d'une Garde nationale, ils se présentèrent les premiers, et composèrent en partie ce corps civique, dont les amis de l'ancien régime avaient affecté de s'éloigner avec dédain.

Ceux-ci étaient nombreux et menaçants à Montauban. Les nobles, dont on venait de brûler les châteaux ; les sinécristes du clergé, qui avaient perdu leurs gros bénéfices et leurs dîmes ; les officiers de naissance, accoutumés à regarder les régiments et les grades comme une propriété, et

---

(1) *Moniteur*, séance du 23 août 1789.

qu'on dépouillait de tout à la fois ; ces membres si fiers de la cour des aides, chassés par un simple décret des sièges fleurdelysés où ils étaient assis, de père en fils, depuis des siècles ; toute cette nuée de gentilshommes mendiants, de prébendiers réduits, de moines expropriés, d'avides procureurs, de sénéchaux cassés aux gages, de commis, trésoriers, employés, regrattiers des couvents, du roi et des gabelles, frémissait de rage contre l'Assemblée nationale.

Unis par un lien énergique, et animés des mêmes passions, ces partisans intéressés de la monarchie ne perdaient aucune occasion de protester contre les actes des députés, et la Révolution ne pouvait faire un pas sans les trouver en masse compacte et opiniâtre devant elle. Dans les campagnes, où le joug féodal était à la fin devenu trop lourd, et où la dîme, la taille et la gabelle pressuraient trop cruellement la population, leur influence n'était point à craindre. Mais elle dominait encore sans rivale dans la plupart des villes. Là, ils avaient eu l'art de persuader au peuple, qui ne voit jamais que le présent, que la suppression des parlements, des cours des aides, des hauts emplois ecclésiastiques, et de tous les vieux abus, sous le poids desquels se débattaient depuis si longtemps nos pères, allait tarir tout-à-coup la source des revenus publics et ruiner la cité. Puis, en même temps qu'ils alarmaient les intérêts, réchauffant par des rapports souvent mensongers la ferveur de l'opinion monarchique, et mettant en jeu sans scrupule le levier alors si puissant de la religion, ils menaient le peuple où ils voulaient et comme ils voulaient, dans les villes surtout où les deux cultes se trouvaient en présence. Montauban était dans ce cas, et renfermait, en outre, un des foyers princi-

paux de la réaction. Une collision semblait inévitable ; elle éclata comme un incendie contenu à force de bras le 10 mai 1790.

Par les motifs que nous venons d'exposer, il existait une guerre sourde entre la Garde nationale, en majorité protestante et amie de la Révolution, et la nouvelle municipalité, qui avait été choisie parmi les hommes les plus dévoués à l'ancien régime.

La Garde nationale avait envoyé un député à Paris pour dénoncer la municipalité. La municipalité, de son côté, combattait avec passion la Garde nationale. Elle commença par retirer des mains du général les clés de l'arsenal de la Mairie qu'il avait toujours eues. Elle permit des assemblées incendiaires et fanatiques, où se trouvaient des femmes et des enfants. Elle défendait celles de la Garde nationale. Elle souffrit que le frère d'un officier municipal publiât dans la ville de faux décrets, dans un journal auquel il donna le nom de *Journal des Débats*. Elle éluda l'exécution du décret qui autorisait un emprunt de 18,000 livres en faveur des malheureux. Enfin, elle saisit avec empressement l'occasion d'établir un corps rival de la Garde nationale au mépris de soixante pères de famille qui lui en exposaient le danger, et de 999 soldats contre 336 (1).

A la façon dont les deux partis s'attaquaient, il était facile de voir que la rencontre était prochaine. On n'attendait,

---

(1) Discours d'un membre des fédérés à la séance du soir du 26 juillet 1790. Registre pour servir aux délibérations du conseil municipal en 1790, fol. 18, 32, 37, 45. Archives de la mairie de Montauban.

en effet, qu'un prétexte dans l'un et l'autre camp, et le premier qui s'offrit fut saisi avec un égal empressement. Ils'agissait de l'exécution d'un décret de l'Assemblée, rendu le 30 avril, par lequel il était décidé que les Gardes nationales resteraient, en attendant leur organisation définitive, sous le même régime qu'elles avaient lors de leur organisation. Au mépris de ce décret, assez clair pourtant, les municipaux, prétendant qu'il ne s'appliquait pas à Montauban, comme s'il n'eût point été rendu pour tout le royaume, voulurent modifier de leur chef l'organisation de la milice civique.

Lorsqu'on brûla les châteaux, des compagnies de volontaires, appelés par le peuple *Cardis* (Serins), parce qu'ils portaient un passe-poil jaune, s'étaient formées pour défendre les seigneurs. Ces jeunes gens, appartenant à l'aristocratie ou à la bourgeoisie royaliste, après avoir agi quelques mois dans un sens opposé à la Garde nationale, finirent par exprimer le vœu de se joindre à elle. Une pétition fut présentée à cet effet aux municipaux qui l'accueillirent, adoptèrent les cadres des huit nouvelles compagnies et en prévinrent l'État-Major de la Garde nationale, pour se concerter avec lui. Se retranchant alors, comme c'était son droit, derrière le décret du 30 avril, l'État-Major, tout en offrant d'ouvrir les rangs des compagnies déjà formées aux volontaires, refusa de les admettre en corps distincts. Avec des têtes aussi ardentes et dans de telles circonstances, il n'en fallait pas davantage pour amener une conflagration. Depuis quinze jours, au reste, un ferment de discorde tout local exaltait les esprits. Un sixième ou environ de la population de cette ville était composé de protestants. Les li-

belles les plus incendiaires se répandaient avec la plus grande profusion pour exciter le peuple contre les Réformés, et pour lui faire croire que ceux-ci étaient des factieux par principe et par caractère, qu'ils voulaient détruire la monarchie et la religion ; qu'il fallait les écarter de toutes les places et se méfier d'eux sans cesse. Plusieurs de ces libelles avaient été saisis par les patrouilles de nuit, et dénoncés aux officiers municipaux par le commandant général. Le 21 avril, il circula un autre écrit intitulé : *Avis aux citoyens catholiques de Montauban*, contenant invitation à se rendre le vendredi 23 avril, à deux heures après midi, dans l'église des Cordeliers, où on nommerait des commissaires pour aller annoncer l'assemblée aux officiers municipaux.

La réunion eut lieu, et vota des adresses au roi et à l'assemblée pour que la religion catholique, apostolique et romaine fût la seule religion de l'État.

Le 25 avril, les vicaires généraux de l'évêque firent un mandement pour ordonner les prières des quarante-heures. Le 7 mai, les compagnies jaunes pétitionnent de nouveau afin d'être mises en activité : le 8, des commissaires, nommés à la demande du commandant de la garde noble, essayent de trancher la querelle par une transaction, que l'opiniâtre résistance des municipaux rendit impossible (1). Ceux-ci s'obstinant de plus en plus, la Garde nationale, forte de son droit, ne voulant pas céder, les passions religieuses se mêlèrent aux passions politiques, et

---

(1) Rapport de Vieillard à la séance du 22 juillet 1790.

les unes enflammant les autres, on en vint aux mains.

Le lundi 10 mai, pendant que tout était en fermentation dans la ville, à cause de la visite des couvents, qui venait d'être empêchée par des attroupements de femmes exaltées jusqu'au délire, et au moment où l'État-Major faisait une dernière tentative de conciliation, une vingtaine de soldats citoyens, de la compagnie des dragons, celle que la population catholique avait surtout en haine, parce qu'elle s'était recrutée dans la jeune aristocratie protestante et manufacturière, apprenant qu'une assemblée se tenait aux Cordeliers où l'on signait des pétitions pour le maintien des couvents, se rendirent à l'Hôtel de ville avec cinquante ou soixante autres gardes nationaux, et s'emparèrent du poste. A peine les municipaux se furent-ils aperçus de ce rassemblement qu'ils sommèrent ceux qui le composaient de se retirer. Leur voix fut méconnue. Les dragons, dont le dessein évident était de défendre l'entrée du poste aux volontaires, ne voulurent renoncer à leur droit que sur un ordre du commandant. Les municipaux détachèrent un officier pour aller le chercher immédiatement, mais il était trop tard.

En apprenant que les dragons occupaient hors tour le poste de l'Hôtel de ville, l'assemblée des Cordeliers, entraînée par des fanatiques, bondit comme un seul homme. S'armant de tout ce qui lui tomba sous la main, cette foule furieuse court à la Mairie. Comme au pressentiment d'un grand désastre, toutes les maisons se ferment sur son passage. Un silence de mort, interrompu seulement par ces vives exclamations de terreur qui s'échappent du cœur des femmes du Midi, planait sur la ville. En un clin-d'œil,

les flots pressés du peuple remplissent la rue. Une grêle de pavés tombe dans la cour de la Mairie, et le portail, ébranlé à coups de poutres et de marteaux, va fléchir sur ses gonds, lorsqu'un municipal couvert de son chaperon l'ouvre lui-même, et feint de retenir la foule, qui se précipite comme un torrent dans l'Hôtel de ville. Les dragons s'étaient réfugiés dans le corps de garde. Il en partit, dit-on, des coups de feu qui appelèrent sur-le-champ des représailles. On se jeta sur les armes de l'arsenal, et, aux cris de : *Vive la noblesse ! Vive l'aristocratie ! A bas la Nation et la cocarde tricolore !* une fusillade à bout portant fut dirigée contre le poste, d'où partirent bientôt des cris de détresse, et à la fenêtre duquel on vit flotter un mouchoir blanc.

Les chefs de l'émeute s'avancèrent pour recevoir les armes, et firent cesser le feu ; mais il recommença plus violemment quand les dragons furent désarmés, et, sans l'intervention de la maréchaussée, requise enfin, mais trop tardivement, il n'échappait pas un seul dragon. Les municipaux avaient envoyé chercher le régiment de Languedoc, dont l'un d'eux, l'abbé Domingon, retarda exprès le départ d'une demi-heure en le haranguant à la caserne. A son arrivée, le vieil Arnac, (qui me l'a raconté lui-même) fit former une double haie par les grenadiers devant le corps de garde, et dit aux dragons de sortir.

— « *Saren toutis assassins.* Nous serons tous assassinés, lui cria-t-on de l'intérieur.

— *Nou ! nou !* répondit-il en patois du Quercy ; *bouï boulen salba, durbets !* Non ! non ! nous voulons vous sauver, ouvrez ! »



La porte s'ouvrit à ces mots. Le capitaine commandant des dragons et trois des gardes nationaux étaient étendus morts ; vingt-quatre autres étaient blessés, et l'empreinte d'une main sanglante sur le mur, au-dessus du cadavre d'un lieutenant, marquait la douloureuse agonie de la cinquième victime. Ce triste spectacle n'apaisa pourtant pas les vainqueurs. Ils exigèrent que les cinquante-deux gardes nationaux trouvés dans le corps de garde quittassent leurs uniformes bleus à revers rouges, et, marchant deux à deux, nu-tête et en chemise, entre deux rangs formés par les grenadiers de Languedoc, vinsent faire amende honorable, un cierge à la main, devant la cathédrale. Quand ils eurent traversé la ville dans cet état, précédés du maire qui portait un drapeau blanc, et qu'ils se furent agenouillés publiquement sur les degrés de la grande église, on les conduisit dans les prisons du Castel-Réal, et on rendit les morts aux parents. Le lieutenant Duchemin, celui qui laissa sur le mur l'empreinte de sa main sanglante, n'ayant été, en sa qualité d'étranger, réclamé par personne, on l'enterra comme un chien, dans un fossé au pied des murs de l'hôpital (1).

---

(1) Archives municipales de Montauban, registre précité, folios 60, 61, 62 65. Rapport des malheurs dont la ville de Montauban a été affligée le 10 mai, adressé à l'Assemblée nationale par les citoyens militaires de ladite ville qui furent emprisonnés dans cette désastreuse journée. Relation de l'horrible aventure de Montauban, p. 50. Manifeste de la municipalité, p. 24. Récits à nous faits en 1840 par M. Arnac, un des municipaux survivants, par le colonel Combes, un des dragons blessés, et par MM. De Puntis, dragon catholique, et Franceries, témoins oculaires.

Le lendemain, au milieu de l'agitation populaire et de la terreur qui pesait sur la ville, la municipalité lança une proclamation pour ordonner de rapporter les armes dans l'arsenal, et pour défendre de tirer des coups de fusil dans les rues, sous peine de vingt-cinq livres d'amende ; la journée suivante fut consacrée à écrire à l'Assemblée nationale une lettre contenant le récit des faits, à son point de vue. Cependant, les protestants, un moment terrifiés, s'étaient également empressés d'envoyer des députés à l'Assemblée nationale, et d'implorer le secours de leurs coreligionnaires. La municipalité de Bordeaux, composée en partie de réformés, répondit la première à leur appel. Cinq jours après l'événement, sur le réquisitoire du procureur de la commune, elle prit un arrêté pour inviter les citoyens opprimés de Montauban à venir à Bordeaux, où ils trouveraient *asile et force*. Poussant ensuite son dévouement beaucoup plus loin, elle fit partir sur-le-champ un corps de quinze cents hommes, formé de gardes nationaux et d'un détachement du régiment de Champagne, avec ordre de s'arrêter à Moissac, pour y attendre les ordres de l'Assemblée nationale ou du roi, et d'agir ensuite en conséquence contre Montauban. Quant à l'Assemblée nationale, elle mettait, le 17, par un décret spécial, les protestants sous la protection de la loi, et ordonnait à tous les Montalbanais de prendre la cocarde tricolore.

Ces mesures comminatoires ne produisirent aucun effet, d'abord parce que le comte de Saint-Priest, ministre de la Guerre, à qui une relation avait été adressée par un courrier extraordinaire, avait répondu, le 20, de manière à

garantir l'approbation du roi, et que le comte d'Esparbès, commandant de la province, avait offert d'aller défendre la municipalité à ses frais ; et ensuite parce que le séjour de l'armée bordelaise devant Moissac et l'adhésion de dix-sept municipalités à ses proclamations, troublaient singulièrement les esprits. Des négociations furent entamées aussitôt avec les généraux bordelais. Des députés, auxquels s'étaient joints des pères de famille, se rendirent à Moissac avec la branche d'olivier ; mais on ne conclut rien, parce que les bordelais exigeaient avant tout l'élargissement des prisonniers, et que l'exaspération toujours croissante du peuple rendait cette condition impossible. Pendant ce temps, les protestants riches émigraient en foule ; et il en était déjà parti plus de quatre mille, lorsque le maréchal-des-logis de la Garde nationale parisienne, Matthieu Dumas, arriva à Montauban en qualité d'envoyé du roi et de l'Assemblée.

Sa première question fut pour les prisonniers.

« Après lui avoir expliqué les circonstances malheureuses du jour où le château royal s'ouvrit pour eux comme un asile, et lui avoir appris que depuis, *la municipalité n'avait fait ni dénoncé ni remise de procès-verbal*, et que, pénétrée de l'imprudencé effrayante de tant de citoyens, elle n'avait pas voulu chercher parmi eux de coupables, on lui fit connaître le vœu qu'elle avait exprimé unanimement avec le conseil-général des notables le 19 mai, de rendre la liberté aux détenus, et de surseoir néanmoins jusqu'au retour des députés envoyés au-devant de l'armée bordelaise, et qu'à cet égard, ses intentions avaient été rendues publiques par l'im-

pression et l'affiche de la délibération du 19 mai (1). »

Alors, Matthieu Dumas proposa de faire une proclamation délibérée pour éclairer le peuple, et, la proclamation délibérée, il se rendit à la mairie avec les municipaux et le maire, et parla au peuple en lui portant des paroles de paix qui furent applaudies ; de là, il se transporta avec les officiers municipaux dans les places publiques et les promenades, où il tint à diverses reprises le même langage.

Le lendemain, accompagné du maire et de quelques officiers municipaux, il se montra de nouveau le matin dans les endroits les plus fréquentés de la ville. A travers les témoignages de satisfaction et de confiance personnelle que le peuple lui donnait partout, il reconnut sans peine la résolution ferme où il était à ne consentir à la liberté des prisonniers qu'autant que l'armée bordelaise ferait retraite. Il conçut donc le dessein d'envoyer à M. de Courpon, commandant de cette armée, le capitaine Delarue, son beau-frère, pour lui porter un ordre de tenir, dès le lendemain, ses troupes prêtes à reprendre le chemin de Bordeaux, attendu l'entière exécution des décrets de l'Assemblée nationale dans la ville de Montauban, le rétablissement de la paix et l'élargissement des prisonniers.

Pour l'exécution de ce projet, la voiture, attelée de chevaux de poste, était avant trois heures devant la porte de l'hôtel qu'occupait Mathieu Dumas. Ces préparatifs, ce départ et son objet qui avaient transpiré, attirèrent un

---

(1) Archives municipales de Montauban, t. 1<sup>er</sup>, fol. 2.

monde prodigieux ; quelques municipaux s'y trouvèrent et firent prier le maire et leurs collègues de se rendre chez M. Dumas ; celui-ci, assuré du vœu constaté depuis longtemps de la municipalité, de celui de la Garde nationale, que plusieurs officiers de ce corps lui avaient porté, et dont il venait d'entretenir un *grand nombre de volontaires*, parut à une des fenêtres *du Tapis vert*, ayant auprès de lui le maire et M. de Chaunac, capitaine des volontaires. Il parla avec l'énergie de l'âme et du sentiment à une foule innombrable de peuple répandue d'un bout de rue à l'autre ; il lui témoigna d'abord le désir qu'il avait de le voir heureux et tranquille ; que le moyen d'assurer cette tranquillité dépendait de lui, qu'il ne pouvait pas douter que le retour à la paix de la ville de Montauban ne tint infiniment à cœur à l'Assemblée nationale et au roi, et que l'élargissement des prisonniers produirait cet effet ; que, connaissant depuis longtemps le courage et la générosité des Montalbanais, c'était par la confiance qu'il avait dans leur caractère qu'il avait pris la résolution d'envoyer au commandant du détachement l'ordre de se disposer à reprendre le chemin de Bordeaux, qu'il allait lui dépêcher son frère pour cela ; et qu'il resterait en otage parmi eux. En finissant, il lut la lettre dont son frère allait être chargé.

Le peuple applaudit avec transport. M. Dumas descend à l'instant, embrasse son beau-frère qui part au milieu des applaudissements. On propose à M. Dumas de profiter de l'enthousiasme du moment. D'un autre côté, on craignait de hasarder une sortie si souvent contrariée sans avoir pris aucune précaution, lorsqu'un jeune volontaire nommé

Gerlié, député par le peuple, vint demander en son nom que les prisonniers sortissent à l'instant. Aussitôt M. Dumas, le maire, les officiers municipaux et les citoyens qui se trouvaient là se portent à l'envi vers les prisons. M. Dumas, avant d'entrer dans la cour du sénéchal, se tourne vers le peuple. et lui dit qu'il s'est rendu là à ses ordres, et non pour lui en donner : — « Vous m'avez fait demander la liberté de vos frères, avons-nous besoin pour cela de forces étrangères? » On lui répond que non. — « Jurons tous, leur dit-il alors, par la majesté du Dieu qui habite plus particulièrement dans ce temple (en indiquant l'église paroissiale, qui est en face), que vous défendrez les jours de vos frères captifs s'ils étaient attaqués.

— « Nous le jurons ! » répondit avec fermeté le peuple attendri.

On court aux prisonniers : on les embrasse, et ils serrent dans leurs bras leurs libérateurs. Ils sortent de la cour et sont vus avec attendrissement par le peuple qui applaudit à leur sortie. Les officiers municipaux et les citoyens qui étaient venus avec eux se distribuent dans les différents quartiers, et ramènent les protestants jusque dans leurs maisons. Cependant, à mesure que les prisonniers paraissent devant le peuple, M. Dumas le louait *de sa générosité, de son courage et de sa bonté*. Enfin, il appelle le député du peuple qui était venu demander la liberté des prisonniers, l'embrasse et lui fait présent d'une médaille représentant l'entrée du roi à Paris, le 6 octobre (1).

---

(1) Voir notre *Histoire du midi de la France*, t. IV, p. 393.

Triomphante et sans crainte sur les faits de ce conflit, car M. de Saint-Priest, ministre de la Guerre, lui avait envoyé, le 20 mai, un courrier extraordinaire pour la féliciter, et le comte d'Esparbées venait d'aller à Paris, afin de la glorifier, selon ses expressions, auprès du roi et des ministres, la municipalité célébra le 14 juillet, sous les ormes du cours, la fête de la fédération avec une pompe extraordinaire. Elle croyait peut-être que l'ardent civisme qui éclata ce jour-là en ses discours détournerait l'orage formé contre elle dans le nord : son espoir fut vite déçu.

« Qui sème le vent recueille la tempête. » La violence, en cette occasion comme toujours, ne tarda pas à porter les fruits accoutumés. A la voix de Barnave, et sur le rapport de Vieillard, l'Assemblée nationale rendit d'abord, le 22 juillet, un décret qui chargeait les juges ordinaires en matière criminelle de Toulouse d'informer sur les troubles de Montauban, qui suspendait la municipalité jusqu'après le résultat de l'information, et chargeait les administrateurs du département du Lot de déléguer les fonctions municipales à six personnes dont trois professaient le protestantisme.

Le 30 août, le directoire du département du Lot, après avoir signifié aux inculpés ce décret et la proclamation du roi, installa une commission provisoire à l'Hôtel de ville. Celle-ci avait pour chef un protestant. Aussi, lorsque le capitaine de la légion blanche de Saint-Sébastien essaya,

---

— Tout ce récit est extrait du Livre Jaune, n° 1 (Archives de Montauban), fcl. 2, 3 et 4. Il est signé par M<sup>v</sup>. de Cieurac, de Chaunac Teulieres, de Gironde.

le 13 septembre, de renouveler les scènes du 10 mai, on s'aperçut, à la promptitude de la répression, que l'autorité était dans des mains énergiques. Cent vingt volontaires au passepoil jaune envahissant la maison commune à l'improviste réclamaient des armes d'un ton menaçant. Le maire Fournes requit cent hommes du régiment de Touraine, et un escadron de Royal-Pologne, et à la vue de ces deux détachements, les héros du 10 mai battirent en retraite.

L'audace qu'ils n'avaient plus échet alors à la Révolution. Précipitant sa marche, elle couronne, dans un banquet civique, le 3 octobre, Touraine et Royal-Pologne pour leur concours dans la journée du 13. Le huit du même mois, elle convoque les assemblées primaires, et le 22 décembre les commissaires municipaux installent les juges du district, et suivis de huit soldats du guet en casaque rouge et d'un serrurier, vont sceller et clore pour toujours les portes de la cour des aides, du bureau des trésoriers de France, du sénéchal, du présidial, de la cour prévôtale et de la chambre ecclésiastique (1). Puis lorsqu'entraînée hors de sa noble et pure voie par la Montagne, elle eut dressé l'échafaud politique, le sang paya le sang, et Duchemin de son fossé, si les morts écoutent encore, put entendre tomber les têtes de M. de Cieurac, le maire, le 10 mai, et du baron de Chaunac, chef des volontaires. Après cette triste vengeance, la Ville protestante envoya à la Convention un

---

(1) Archives municipales de Montauban, Livre jaune, n° 1, fol. 23, 26, 45.



pasteur du Désert, Jeanbon, dit Saint-André, et, seize ans plus tard, la main de l'Empereur écrivit la dernière ligne de son histoire dans le décret qui reportait sur les rives du Tarn le séminaire évangélique exilé depuis 1730 au bord du lac Léman.

Ainsi furent vérifiées les paroles d'Élie Marion, et la génération réformée de 1809 put s'écrier avec l'inspiré des Cévennes : — « Réjouissez-vous, fils de Sion : quand la verge de fer aura frappé la terre, je rebâtirai Jérusalem avec des pierres neuves et des poutres du Liban : les sources de Siloé jailliront à flots, et arroseront un verger verdoyant, qui portera fruit en toute saison. Ce fruit se cueillera avec la fleur ; l'arbre de vie y naîtra ! Les oiseaux du ciel, qui faisaient leurs nids dans les rochers, sur les montagnes les plus inaccessibles, viendront et joindront leurs voix d'allégresse à celles de mes enfants, et ils seront désormais sur cette terre à l'abri de tout vent qui ne souffle pas du Seigneur. »



# APPENDICE

---

## DOCUMENTS ORIGINAUX

---

### I

(1620)

LETTRE A LOUIS XIII, DE MAZUYER, PREMIER PRÉSIDENT  
DU PARLEMENT DE TOULOUSE.

Sire,

Ce n'est qu'avec déplaisir qu'il faut que le repos de Votre Majesté soit continuellement interrompu par mes lettres sur les défauts continuels de vos sujets de la religion prétendue réformée : mais l'obligation que j'ai que Votre Majesté soit duement avertie de l'état présent de ce ressort, de l'oppression qu'y recoivent vos sujets catholiques, et du mépris de votre autorité, m'oblige à le faire.

Nonobstant votre déclaration contre l'assemblée de la Rochelle, les députations ont été faites en icelle, et se tient par abrégé dans votre ville de Montauban ; nonobstant les arrêts de votre parlement, que nous envoyons aux consuls et officiers du lieu, leurs fortifications continuent avec des furies extraordinaires ; car les volontaires y vont de tout sexe et toutes qualités, et les taxes sont faites sur les particuliers, pour les contraindre de faire à leurs dépens certaine quantité de toises dans certains temps, et

de telle profondeur. C'est ce qui se pratique en toutes leurs villes.

Audit Montauban, un excès nouveau a été commis, le dix septième de ce mois. Sur l'avis qu'ils eurent qu'à Navarreins, on avait pris et exécuté quelques traîtres, qui avaient intelligence pour surprendre la place, et qu'on en tenait d'autres prisonniers, à l'instant, ils ont emprisonné tous les ecclésiastiques des deux chapitres, tant de l'église cathédrale que collégiale, et tous les catholiques qui se trouvèrent dans leur ville, soit trafiquants ou tirant pays; firent chercher les ecclésiastiques en toutes leurs maisons, et menèrent les prisonniers en la maison épiscopale, gardés par deux compagnies de gens de guerre, et les ont détenus de la façon depuis huit heures du matin, 17 du mois, jusqu'au lendemain 18, sur les cinq heures du soir, qu'ils les remirent en liberté dans leurs maisons.

LETTRE DES ECCLÉSIASTIQUES INCARCÉRÉS, A MAZUYER (8 DÉCEMBRE 1620), SIGNÉE DE LA VITRY ET B. JEHAN.

Monsieur, vous agréerez, s'il vous plaît, ces lignes qui sont pour vous donner avis que le R. P. Durand (religieux del'ordre de Saint-Dominique Toulousain), est arrêté avec nous, et n'a pu ni ne peut continuer ses prédications de l'Avent.

---

## II

(1721)

Voici, jour par jour, l'emploi du temps de Louis XIII, pendant le siège de Montauban :

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE, HISTOIRE PARTICULIÈRE  
DE LOUIS XIII, T. V, N. 8943.

Le 17 août, mardi, le roi monte à cheval à Moissac, à 7 heures, et arrive à huit heures, à Piquecos, château appartenant à M. de Montpézat. Dîné à 8 heures trois quarts, salade de pourpier au sucre et au vinaigre, chapon bouilli, deux aiguillettes et la moitié d'un pilon : veaubouilli, du jarret et des taillerons dessus, quatre livres de pâté d'assiette, mouton en carbonnade, deux pilons de gélinote à la sauce jaune, l'estomac de deux perdreaux au verjus : un rôti de tourterelle, l'estomac d'un ramier, le dedans d'une petite tarte au verjus, huit petites tranches d'écorce de citron dans une petite tarte aux prunes de Damas violet, une pomme d'orange, cerises confites et pain. Plus, bu du vin claret fort trempé. Dragée de fenouil, une petite cuillerée. (T. V, fol. 482, v<sup>o</sup>.)

Le 22, dimanche, après déjeuner, va chez M. le connétable, tient le sceau à 4 heures, va à cheval et plus souvent à pied à la volerie aux perdreaux. (Fol. 484, v<sup>o</sup>.)

Le 1<sup>er</sup> septembre, mercredi, va chez le connétable et au conseil. Le 3, il ne put sortir, à cause de la grande chaleur (f. 489). Le 4, à la chasse. Le 5, dimanche, va chez le connétable, au conseil et à la chasse. Le 6, monte à cheval, et va voir la Reine à Moissac. Le 8, mercredi, ne sort pas, va à la chapelle à vèpres. Le 9, à la chasse. Le 10, vendredi, au conseil. Le 11, à la chasse. Le 12, dimanche, *id.* Le 13, au conseil. Le 14, à la chapelle.

Le 15, mercredi, Mayenne tué à 3 heures. Le roi était à

la chasse ; il en revint à six heures et demie, soupa à 7, et mangea, malgré sa douleur :

3 figes, grains de raisin, muscat *id.*, lait d'amandes et pain, potage d'écrevisses, écrevisses à la sauce, un quart de tortue, le dedans d'une tourte au riz et aux amandes, six truffes à l'huile, le dedans de huit rissoles remplies d'amandes pilées : des langues frites de carpe, deux truites à l'huile, 6 cerneaux, l'entier d'un coing cuit, trois quartiers de coing frais confit, pain peu. Bu du vin clair et fort trempé, et la petite cuillerée de dragée de fenouil. (Fol. 493.)

Le 16, alla en son cabinet et au conseil. Le 17, à la chasse. *Id.* 18-19, en son cabinet, chez le connétable, à 3 heures, il goûtait. Le 20, à la chasse (495). 21, à la chapelle. Le mercredi 22, monte à cheval à 2 heures, et va au camp pour voir jouer les mines de Villenouvelle et de Villebourbon (495, v°); en revient à 7 heures. Le 23, en sa chambre et au conseil. Le 24, vendredi, monte à cheval à 2 heures, va visiter les tranchées, revient à huit heures. Le 25, en sa chambre et chez le connétable (496). Le dimanche, 26, alla se promener à pied dans la prairie. Le 27, il fait si chaud qu'il ne peut sortir : entre minuit ou une heure arrive ce jour-là le secours à Montauban ; le roi s'était couché à 10 heures. Le 28, chez le connétable et au conseil. *Id.*, le 29 (498). Le samedi 30, la reine vint de Moissac dîner chez le connétable : elle s'en retourne à 4 heures, et le roi va se promener à pied dans la prairie jusqu'à 5 h. et demie. 1<sup>er</sup> octobre, ne peut sortir à cause de la pluie. Le 2, va se promener à pied dans la prairie, et en revient à cheval. Le 3, dimanche, va à la chasse. Le 4, la reine vient de Moissac dîner chez le

connétable; à deux heures et demie, le roi monte à cheval, et va à la chasse. Le 6, *id.* Le 7, va voler les perdreaux. Le 8, monte à cheval va à la chasse, et y goûte à 3 heures et demie avec des figues, du pain et du sirop de verjus mêlé d'eau (501, v°). Le 9, *id.* Chasse au vol. Le dimanche 10 *id.* Le 11, *id.* Le 12, *id.* Le 13 mercredi, à 7 heures et demie, monte à cheval, et va au camp, au quartier de Joinville, (503). Le 14, on saigne le roi, et le chirurgien, qui n'avait point saigné depuis la mort de Henri IV, lui fait grand mal. Le 15, promenade à pied dans la prairie. Le 16, samedi, à midi, va à la chasse par un très-grand chaud. Le 17, dimanche, à 4 heures, monte à cheval, et va au camp, au quartier de M. de Montmorency; il y dîne de sa viande avec le connétable et l'abbé Russelay (504). A une heure, monte à cheval pour voir trois attaques qui se devaient faire, l'une du côté où il était, l'autre du côté des Gardes, et la troisième au-delà de la rivière, sur Villebourbon. Sur les trois ou 4 heures, on tira de la ville un coup de canon, qui tua un laquais à dix pas de lui. Revint à 8 heures à Piquecos (404, v°). Le 18, lundi, donne audience à la députation du clergé. M. de Nantes, docte et éloquent personnage, offre un million d'or pour continuer la guerre (f. 505). 19, revient de Moissac à Piquecos. 20, chez le connétable jusqu'à 5 heures. 21, en sa chambre et chez Luynes. 22, à la chasse. *Id.*, 23 dimanche. 24, chez le connétable et à la chapelle, 25, à la chasse. 26, à la chapelle et à la chasse à l'arquebuse. 27, à la volerie. 28, donne audience à milord Hay, ambassadeur d'Angleterre. 29, va à pied à la chasse à l'arquebuse. 30, samedi, monte à cheval après déjeuner, et va voir la reine à Moissac (f. 509). 31, dimanche, revient à

Piquecos, et va à la chasse. 1<sup>er</sup> novembre, au sermon. 2, en sa chambre. 3, à la chapelle et au conseil. 4, en son cabinet. 5, en sa chambre. Le 6, à 9 h. du matin, va de Piquecos à *Montbeton* par le pont de bateaux d'Albarèdes ; il y arrive à 9 h., dîne à 10 h. et demie. Promenade à pied, hors du château, jusqu'à cinq heures. 7, au conseil. 8, monte à cheval et va à la volerie. 9, *id.* (F. 513.) 10, mercredi, promenade jusqu'à 5 heures. 11, *id.* 12, chasse. 13, à la chapelle. 14, dimanche, monte à cheval à 8 heures, après avoir fait le dîner suivant :

16 grains de raisin, brins de fenouil blanc en salade, au sucre et au vinaigre. 10, potage confit. Une cuisse de chapon bouilli : un morceau d'épaule de chevreau en grillade : du veau bouilli, la chair d'une côtelette de mouton en carbonnade, le dedans d'une petite tarte où il y avait six petites tranches de citron, une poire, des prunes de Brignoles, du vin clair et fort trempé et la petite cuillerée de dragée de fenouil. Monte à cheval à 8 heures, part de Montbeton, et fait sa retraite de Montauban, arrive à onze heures à Castelnau d'Estrettes-Fonts où il dîne. (Fol. 514.)

---

### III

(1625)

LETTRE ÉCRITE PAR LE DUC DE ROHAN AU CONSISTOIRE  
DE MONTAUBAN.

Messieurs, jusqu'à présent, j'ai différé de vous écrire sur le sujet de presches et actions que j'ai sceu que quelques-



uns de vos pasteurs ont fait contre la justice et nécessité des armes, que la ville de la Rochelle et mon frère et nous maintenant ont été contraincts de prendre pour la défense de nos Églises et pour les garantir avec l'ayde et secours de nostre Dieu de la ruyne et désolation dont la fureur de nos ennemis les menacent. Vous savez combien il importe qu'en cette occasion nous soyons tous unis, et quelles playes nos divisions ont fait par le passé en nostre corps, et que nos ennemis n'ont de moyens plus puissans de nous détruire que l'artifice de nous faire déchirer nous-mesmes par nos propres mains. C'est pourquoi je vous exhorte à faire cesser désormais toute occasion de divisions qui naissent des presches et exhortations que quelques-uns de nos pasteurs ont faits et que j'apprends qu'ils continuent encore au grand scandale des gens de bien et de tous ceux qui désirent la conservation de nos Églises, et qu'à cet effet vous leur imposiez silence pour l'advenir, leur défendant très-expressément de ne dire chose qui tende en façon que ce soit à blasmer ou reprendre la nécessité de nos armes. Vous déclarant, que puisqu'ils voyent à présent le consentement général de toutes les communautés, et les raisons évidentes que vous en avez peu remarquer par l'escrit que j'ay envoyé en votre ville, qui a été mesme fait par personnes autorisées pour en représenter la vérité au public. Je ne sçaurais croire que s'il y a quelqu'un encore qui veuille continuer à prescher de la sorte, il ne le fasse de malice, et ne soit mû de mauvaise affection à fomentier la division et mettre s'il le pouvait le désordre et la confusion parmi nous : ce qui m'obligerait en ce cas d'y pourvoir autrement. Mais je me promets

d'eux qu'étant mûs d'un esprit de vraie charité et de zèle à la gloire de Dieu, et conservation de son Église, ils rapporteront tout ce qui est du devoir de leurs charges pour entretenir l'union et l'amour fraternel qui doit régner parmi nous. A quoi derechef je vous exhorte de tenir la main, priant Dieu, Messieurs, qu'il vous tienne en sa sainte garde.

De Castres, ce 22 may 1625.

Votre très-affectueux à vous servir,

HENRY DE ROHAN.

---

#### IV

(1636)

#### COLLOQUE DE MONTAUBAN.

En 1636, on comptait 807 Eglises protestantes, divisées en seize provinces et en soixante-deux colloques.

Le haut Languedoc et la basse Guienne formaient la quinzième province, dont le 2<sup>me</sup> colloque était celui du haut Quercy, composé de Montauban :

PASTEURS : Pierre Béraud, Pierre Olier, Pierre Charles, Thimothée Delon, Antoine Garrisoles.

CAUSSADE : Legrand. — NÈGREPELISSE : Verdier. — BRUNIQUEL : Cruniel. — SAINT-LÉOPHAIRE (SAINT-NAUFARY) : Moinier. — MAUZAC : Abel Richeteau. — SAINT-ANTONIN : Bardou. — ALBIAS : Marc Fontaine. — RÉALVILLE : Reinaud. — VERLHAC : Bourdin.

---

V

(1698)

LETTRE DE L'ÉVÊQUE DE MONTAUBAN, HENRI DE NESMOND, AU MARQUIS  
DE CHATEAUNEUF, MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

De Montauban, ce 20 juin 1698.

Monsieur,

Je suis obligé de vous rendre conte (*sic*) de ce que je juge nécessaire pour la religion, dans mon diocèse, et d'implorer votre protection dans les occasions qui se présentent. Il y a une demoiselle de 14 ans qui est entre les mains d'une mère et d'une grande-mère très-huguenotes. Elle est petite-fille d'un baron de Montbeton, qui avait été connu de vous Monsieur, et qui est mort protestant comme il avait vécu. Cet enfant, dont j'ai l'honneur de vous parler, aura un jour 100 mille écus de bien. Son père est dans les pays étrangers, et je sais que la mère de cette demoiselle songe à la marier bientôt avec un mauvais converti. Elle est tantôt à Montauban, tantôt à Montbeton, terre qu'elle a dans mon diocèse du département du Languedoc, et tantôt à Nérac, dans l'intendance de Bordeaux. Je crois, Monsieur, qu'il sera nécessaire de faire mettre cette fille dans un couvent, et d'envoyer des ordres de Sa Majesté aux trois intendants de ces généralités, afin que l'on s'en assure incessamment. Elle s'appelle Mlle de Caumont, et je crois qu'un couvent à Bordeaux serait plus convenable que partout ailleurs, *parce qu'elle y serait plus éloignée de sa mère*. J'ai conféré de vive voix ou par écrit avec M. de

Bâville, M. de Bezons et M. de la Houssaye, et ils sont tous persuadés que la proposition que j'ai l'honneur de vous faire, Monsieur, est très-prudente et très-nécessaire.

Je suis avec tout le respect possible, Monsieur,  
Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

HENRI, évêque de Montauban.

---

## VI

(1685)

L'an mil six cent quatre vingt cinq et le vingt troisième jour du mois d'août, deux heures après-midi dans le bureau dudit, Montauban par devant nous Lefranc Lacarry président au bureau de ladite élection, commissaire député par monseigneur de la Berchère, intendant dans la généralité de Montauban; ont été assemblés messieurs le marquis de Régniés, le baron de Villemade, messieurs Alexandre Dumas, Pierre Satur, Pierre Fournes, Pierre Darassus, Jean Ollier, Pierre Durban, Pierre Leclerc, Jonathan de Garrison... faisant profession de la religion prétendue réformée, auxquels nous commissaires avons représenté :

Qu'ils ont été exhortés ci devant par Monseigneur l'évêque de Montauban de prendre les instructions nécessaires pour rentrer dans le sein de l'église catholique apostolique et romaine, avec zèle et charité. Et qu'ensuite monseigneur l'intendant leur ayant aussi fait connaître que le roy n'a rien plus à cœur que de voir tous ses sujets réunis dans une

même communion, que depuis toutes ces représentations s'étant passé assez de temps pour avoir pris quelque bonne résolution suivant le désir de Sa Majesté et qui fasse cesser les malheurs causés par le schisme. Il leur a été permis par mon dit seigneur intendant de s'assembler devant nous pour délibérer entre eux, et s'éclaircir sur le dogme de l'église, et sur le culte qui s'y observe, que les ministres de la R. P. R. font passer pour tout autre qu'il n'est de quoi ils se sont convaincus en examinant les choses sans s'arrêter à la prévention dans laquelle ils ont été tenus jusqu'ici.

Sur quoi les dits habitants soussignés de la religion prétendue réformée ayant opiné ont unanimement résolu de supplier monseigneur l'intendant de leur permettre la continuation de l'assemblée pour délibérer suffisamment sur les motifs qui les ont séparés de la communion romaine et pour prendre entre eux sur ce sujet, les éclaircissements nécessaires et de vouloir grossir l'assemblée de tous les habitants qui y voudront assister.

Et ladite assmblée ayant été grossie d'un grand nombre d'autres habitants de la R. P. Réformée et ayant été continuée en présence de nous commissaire ce vendredi vingt-quatrième dudit mois depuis les huit heures du matin jusqu'à l'heure de midi les dits srs habitants après avoir murement délibéré sur les points controversés et ayant reconnu qu'il n'y a point de cause légitime pour demeurer séparés, et qu'ils peuvent faire leur salut dans la religion romaine, ont résolu d'un commun consentement de donner satisfaction à sa majesté de faire cesser leur séparation et d'y vivre et mourir. Vilemade, Régniés, Ollier, de Garrisson, Dumas, Darassus *signés à la délibération.*

(Registre de 1685, p.66, 67. (pas de signatures — non approuvée par le *consul* et d'une écriture étrangère au registre).

---

VII

ORDRES DU ROI

(1752, 1756, 1757, 1759, 1766, 1769, 1770)

---

MONTAUBAN (GÉNÉRALITÉ DE)

**Ordre du 31 mars 1752.**

VICOZE DE LA COURT. — Sainte-Claire de Montauban  
et de Beaumont.

Après la mort des sieurs de Vicoze de La Court, il resta quatre enfants, deux garçons et deux filles. Sur la demande de M. l'Évêque, on mit les deux demoiselles au couvent pour les instruire, le 30 mars 1752. Comme l'aînée avait 27 ans, et qu'il n'y avait pas lieu d'espérer sa conversion, on lui donna sa liberté, le 18 décembre suivant, vingt-six jours après la réception de cette dépêche :

« Je vous prie, Monsieur, de vous faire informer et de me marquer quelle est la conduite de la demoiselle de Vicoze depuis qu'elle est dans le couvent de Sainte-Claire de Montauban, et si elle donne quelque espérance d'embrasser la religion catholique. J'ai toujours douté que l'on pût guérir une fille de son âge des préjugés dans lesquels elle a été entretenue dans son enfance ; et si les bons exemples et les instructions qu'on lui donne depuis six mois

n'ont pu l'ébranler, je crois qu'il serait inutile et qu'il y aurait même de la dureté à la tenir plus longtemps renfermée. »

LE COMTE DE SAINT-FLORENTIN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT (Dépêche du 22 novembre, à l'Escalopier).

La cadette resta au couvent de Sainte-Claire de Beaumont.

Liberté de la cadette, du 31 janvier 1756.

**Ordre du 18 septembre 1756**

MOULIS (D<sup>U</sup>LE). — Sainte-Claire de Montauban (Pension payée par le Trésor royal).

Cette demoiselle a été mise d'abord au couvent de l'Union chrétienne de Montauban pour son instruction.

La supérieure ayant demandé qu'on la retirât, et M. l'intendant trouvant cette demoiselle encore trop jeune pour être rendue à sa famille, ordre ci-dessus pour la transférer au couvent de Sainte-Claire.

Liberté du 28 juillet 1760.

**Ordre du 26 avril 1757.**

SAINTE-CLAIRE DE MILHAU (Pension payée par son père).

Sur la demande de M. l'évêque de Rodez, elle fut mise par l'ordre du roi du 11 août 1742, au couvent de l'Union chrétienne de Saint-Géniez.

Le 17 juillet 1754, nouveaux ordres pour la transférer au couvent de Sainte-Claire de Milhau, cette demoiselle craignant du danger pour sa religion, en retournant

chez son père, religionnaire entêté, et qui se conduit mal.

Du 26 avril 1757, ordre qui lui permet de sortir du couvent pendant six mois.

Liberté du 28 mars 1758.

**Ordre du 20 août 1757.**

LAFOND. — Prisons de Rodez.

Arrêté pour avoir assisté à des assemblées de protestants M. de la Galaisière a marqué, le 17 avril 1758, qu'il s'était évadé.

**Ordre du 24 février 1759.**

BEAUTÉ (D<sup>LLE</sup>). — Écoles chrétiennes de Montauban (Pension payée par son père).

Cette demoiselle est âgée de 8 ans, son grand-père a représenté que sa mère l'élevait dans les erreurs du protestantisme, et il a décidé qu'elle fût mise dans un couvent, pour y recevoir une éducation convenable. M. l'intendant a été de cet avis.

Le 21 octobre 1759, M. l'intendant ayant marqué que la famille de cette demoiselle ne pouvait payer la pension, et le roi ne voulant pas s'en charger, ordre du 30 octobre 1759, qui enjoint à la supérieure de remettre cette demoiselle à son aïeul qui est catholique, et qui veut bien se charger de son éducation.

**Ordre du 18 avril 1759.**

MASSEL. — Prisons de Montauban.

Ce particulier est métayer du sieur de Lescure. Il a fait baptiser son enfant par un ministre.



M. de Bonrepos, procureur général au parlement de Toulouse, en a porté des plaintes.

Liberté du 15 septembre suivant, sur la direction de M. de Bonrepos, et sur une lettre de M. de Richelieu du 12 de ce mois, jointe au dossier du sieur Daures.

**Ordre du 3 juin 1759.**

RASTEL. — Prisons de Rodez.

Espèce de praticien, cerveau brûlé, qui excite les assemblées, et homme dangereux.

M. l'intendant a été d'avis de le faire arrêter, pour faire un exemple.

**Ordre du 20 avril 1766.**

VIDAL et LUNEL.

Le curé et le seigneur de la paroisse de *Cordes* se sont plaints que les religionnaires faisaient des enterrements en plein jour.

M. l'intendant ayant vérifié les faits, a décidé des ordres pour punir de quelques mois de prison Vidal et Lunel, qui y étaient, et qui d'ailleurs excitaient les protestants, et recevaient chez eux des ministres.

Liberté du 13 décembre 1766, sur la demande de M. de Gourgues.

**Ordre du 11 juillet 1766.**

BELLUC, LACAZE (JEAN et ÉLIE), GRIFFOUL, dit MASSIOS (de Mauzac).

— Frais et subsistances payées par eux.

Ces religionnaires faisaient fonctions de ministres, et tenaient des assemblées.

M. l'Évêque de Montauban s'en est plaint.

Le 17 décembre suivant, liberté de Jean Lacaze, sur la demande de M. de Gourgues, à cause de ses pertes et de sa nombreuse famille.

Du 26 avril 1767, liberté de Belluc, Élie Lacaze et Griffoul, sur la demande de M. l'Intendant.

Ils ont beaucoup perdu par les inondations.

**Ordre du 17 septembre 1769.**

RICHARD et VIGUÏÉ.

Richard, ministre, est venu pour prêcher à Nègrepelisse.

Viguié, protestant, a prêté sa maison pour servir de temple.

Sur les plaintes du curé et de l'avis de M. l'intendant, ordre pour s'assurer du nommé Richard, et le conduire dans les prisons du Parlement de Toulouse.

Ordre du même jour (17 septembre), à M. de Gourgues, de faire démolir la maison de Viguié.

M. l'intendant a renvoyé ces ordres sans exécution le 17 mars 1770.

**Ordre du 29 mars 1770.**

LAFARGUE (V<sup>ve</sup>) et TROIS ENFANTS.

Cette femme était protestante; elle s'est convertie, et depuis elle a apostasié.

Elle cause du scandale. Elle élève ses enfants dans l'erreur, et elle a même marié une fille au Désert.

Le curé de Nègrepelisse en a porté des plaintes, et M. l'intendant les a appuyées.

Il y a aussi deux de ses enfants qui se sont mariés au désert, et au sujet desquels M. l'intendant a écrit, le 31 octobre 1770, en informant de l'exécution des ordres ci-dessus.

**Ordre du 9 juillet 1770.**

RASTEL.

S'est établi maître d'école à Saint-Afrique sans permission, et reçoit des enfants de protestants.

M. l'Évêque de Vabres a décidé qu'il fût puni.

Liberté du 30 septembre suivant.

---

VIII

( 1752 )

(COMPLAINTÉ DES FRÈRES GRENIER.)

Chantons, célébrons la victoire  
De nos fidèles confesseurs ;  
Sur l'airain gravons leur mémoire  
Pour nous et pour nos successeurs.

Cher pasteur, ô digne Rochette,  
Qui venais nous édifier,  
Faut-il qu'un vil Judas t'arrête  
Pour te faire sacrifier.

Seigneur, cette troupe innocente  
Qui marchait vers ton oraison  
Avec une ferveur touchante  
Méritait-elle la prison ?

A Cahors maint enfant d'Ignace  
Vint les séduire en Léviathan ;  
Chacun, soutenu de la grâce,  
Répond : « Retire-toi, » Satan !

Divin Jésus, Agneau sans tache,  
Qui des pontifes et des rois  
Fus persécuté sans relâche  
Et mourus enfin sur la croix,

Dresse nos doigts à la bataille,  
Dispose nos mains au combat,  
Qu'ici-bas rien ne nous travaille,  
Soutiens notre cœur s'il s'abat.

Exécuteurs de la justice,  
Allez dresser votre poteau ;  
Préparez pour le sacrifice  
Cordes, fers, rames et couteau !

Mais quel feu dans nos cœurs s'allume ;  
Jésus me dit : « En vérité,  
C'est par la coupe d'amertume  
Qu'on parvient à l'éternité. »

Cher pasteur, donnez-nous l'exemple,  
Montez hardiment au poteau,  
Ouvrez-nous la porte du temple  
Où l'on n'adore que l'Agneau.

#### LE PASTEUR.

Mon doux Jésus, qui me rends digne  
De souffrir pour toi dans ce jour,  
Je reçois cette grâce insigne  
Comme un effet de ton amour.

Anime, soutiens, fortifie  
Tous ceux que tu m'avais donnés ;  
Fais que ton sang nous purifie  
Et que nous soyons couronnés !

Que notre sang soit la semence  
D'une heureuse postérité,  
Qui produise avec abondance  
Les doux fruits de la vérité.

Battez, tambours ! sonnez, trompettes !  
Enlevez à nos saints discours  
Contre l'enfer maintes conquêtes.  
Que nous faisons sur les plus sourds,

Ne pleure point, peuple sensible,  
Sur nous que tu vois triomphants ;  
Sur ta perte presque infaillible  
Pleure, gémis sur tes enfants !

Seigneur Jésus, Sauveur propice,  
Le chemin que tu nous montras  
Nous conduit à ce sacrifice  
Reçois notre âme entre tes bras.

COMMEL, AÎNÉ DES FRÈRES GRENIER.

Émule d'un si beau modèle,  
Voyez notre Pasteur pendant ;  
En expirant il nous appelle,  
Suivons-le tous d'un cœur ardent.

Frère, montons sur le théâtre :  
Que chacun me suive à son tour,  
Et comme lui pense à combattre  
Et vaincre le monde en ce jour.

Grand Dieu, ta volonté soit faite ;  
Reçois l'esprit que je te rends  
Frappe, bourreau, tranche ma tête  
Car intrépide : Je t'attends !

SARRADON, SECOND DES FRÈRES.

Ah ! cher Commel, je vois ton âme  
Plus brillante que le soleil ;  
Son éclat m'anime et m'enflamme  
De désir pour un sort pareil !

Je cours à toi, daigne m'attendre ;  
Belle âme, je cours sur tes pas.

Jeune Lourmade, frère tendre,  
Viens à nous et ne tarde pas !

Ferme les yeux à tant d'amorces  
Dont je te laisse environné ;  
Méprise l'enfer et ses forces  
Si tu veux être couronné.

Fidèle à ton Dieu, persévère  
Jusqu'à la mort, cher Benjamin ;  
Suis le sang de notre cher frère,  
Le mien va suivre son chemin.

LOURMADE, TROISIÈME FRÈRE.

Cher Sarradon, je te contemple ;  
Ton âme fait avec ardeur  
Le chemin de Commel au temple  
Ouvert par notre cher pasteur.

Attendez-moi, chères compagnes ;  
Je vous rejoins, fier et constant,  
Et vais terminer mes campagnes  
En intrépide combattant.

(Voir, pour l'arrêt et l'exécution, le Bulletin de la Société du Protestantisme français, 2<sup>e</sup> année, p. 181.)

J.-J. Rousseau, moins généreux de sentiments et moins grand de cœur que Voltaire, refusa de se mêler de l'affaire de Rochette et des frères Grenier : il écrivit à ce sujet à Rabaut (le Pape du Désert, qui le sollicitait vivement), une lettre où, contre son habitude, il se met sans hésitation du côté de l'autorité :

« J'ai quelque peine à croire dit-il entre autres choses, qu'il se portassent à ce point de cruauté si la conduite de nos frères n'y donnait pas quelque prétexte. Je sens combien il est dur de se voir sans cesse à la merci d'un peuple cruel, sans appui, sans ressource, et sans avoir même la con-

solution d'entendre en paix la parole de Dieu. Mais cependant, Monsieur, cette même parole de Dieu est formelle sur le devoir d'obéir aux lois des princes. La défense de s'assembler est incontestablement dans leurs droits. L'entreprise d'enlever un homme des mains de la justice ou de ses ministres, fût-il même injustement détenu, est encore une rébellion qu'on ne peut justifier, et que les puissants sont toujours en droit de punir. »

---

X

(1790)

(10 MAI.)

Lettre d'un patriote de Montauban, écrite de Moissac, le 15 août 1790, et adressée à un membre du club du café national de Bordeaux.

« *La partie de cette lettre, dit la municipalité, destinée à consacrer les plus noires et les plus horribles impostures* » (fol. 111), *est conçue en ces termes :* »

C'est en vain, Monsieur, mais bien en vain qu'on espère voir renaître le calme à Montauban, il en paraît banni pour toujours. Des patriotes qui arrivent de cette malheureuse ville, et qui sont très-dignes de foi, m'assurent que le peuple continue d'être furieux contre les protestants, et que les gardes municipales s'assemblent souvent à la place d'armes, pour délibérer sur le sort qu'on doit leur faire. M. d'Esparbès fait croire à cette troupe de forcenés que le décret rendu contre la municipalité n'est pas sanctionné. Mais cette précaution, au lieu de diminuer l'effervescence, comme on l'espérait, semble l'augmenter, et

donner au peuple la hardiesse de concevoir les projets les plus horribles. Elle va jusqu'à dire que ce ne serait point pécher que de piller les hérétiques. Le clergé, qui paraît avoir toujours le même pouvoir sur ce malheureux peuple, ce corps qui ne professe pas mais qui fait servir à ses intérêts notre auguste religion, autorise une pareille maxime, et limite lui-même le temps que doit durer le pillage.

Il suffit, dit la municipalité, de retracer le tableau de ces calomnieuses assertions, pour inspirer les sentiments d'horreur qu'elles font naître dans l'âme de tous les citoyens honnêtes. (Fol. 112.)

(Archives de Montauban, Registre pour servir aux délibérations du conseil municipal.)

---

FÉDÉRATION DU 14 JUILLET 1790.

Tous les Français ayant été invités par une adresse des citoyens de Paris à se réunir dans un même esprit et à la même heure, le 14 juillet, pour adhérer à la confédération nationale, qui doit s'y exécuter le même jour à Paris, la municipalité s'est empressée de faire publier et afficher la proclamation du roi.

En exécution de ses ordres, il a été élevé au milieu du Cours Foucault un autel à la patrie, dont la majestueuse simplicité a fait l'admiration de tous les spectateurs. Cet autel était garni d'une draperie en satin, et surmonté d'un dôme à quatre faces, soutenu par quatre colonnes d'ordre dorique corinthien couronnées d'un entablement et d'une coupole, sur le milieu de laquelle était placée la Renommée



habillée des trois couleurs de la Nation. Sur les faces du dôme, on avait gravé les inscriptions suivantes :

I

Les mortels sont égaux, ce n'est pas la naissance  
C'est la seule vertu qui fait leur différence.

(VOLTAIRE.)

II

Qu'il ne soit désormais qu'un parti parmi nous,  
Celui du bien public et du salut de tous.

(*Id.*)

III

Les peuples sont heureux aussitôt qu'ils aiment la patrie.

(ROUSSEAU.)

IV

La patrie ne peut subsister sans la liberté. La liberté  
ne peut subsister sans la vertu.

(*Id.*)

Aujourd'hui, 14 juillet 1790. La fête a été annoncée dès le matin, au bruit des tambours de la Garde nationale montalbanaise et du régiment de Languedoc infanterie, qui ont battu tour à tour la générale.

Vers les 11 heures du matin, le régiment de Languedoc et la Garde nationale montalbanaise, les drapeaux déployés, se sont rendus au Cours Foucault. La maréchaussée, le détachement de Royal Pologne cavalerie, et un certain nombre de matelots représentant la marine, se sont également rendus au lieu destiné pour la cérémonie, et ont pris place, suivant l'ordre convenu entre les commandants respectifs.

Le ciel était serein, quoi qu'il eût plu dans la matinée. Il

devait un beau jour à des citoyens qui allaient jurer sous ses auspices fidélité à la patrie, soumission à la loi et au roi, union et fraternité entre tous les Français.

Les citoyens de tout âge, de tout état et de tout sexe sont accourus des différents quartiers de la ville, pour assister à cette auguste cérémonie. Les laboureurs des campagnes voisines ont abandonné leurs travaux, pour se réunir aux habitants et répéter mille fois avec eux : *Nous sommes libres... Nous sommes tous frères. Vive la Nation, la Loi et le Roi.*

L'heure de midi approchant, les officiers municipaux, accompagnés des notables, sont partis de l'hôtel de la commune, revêtus de leurs écharpes, précédés et suivis des soldats composant la compagnie du guet, se sont rendus au Cours Foucault; et à midi sonnant, toutes les cloches des églises, tant de la ville que des faubourgs, ont annoncé la cérémonie.

Les différents corps militaires qui y étaient déjà formaient un carré, au milieu duquel était placé l'autel de la Patrie. La municipalité a été introduite au son des tambours et des instruments dans l'enceinte du carré, et, après en avoir fait le tour, elle est arrivée devant l'autel de la Patrie, où elle s'est concertée avec les commandants des divers corps militaires sur l'ordre de la cérémonie.

Il a été d'abord procédé à la prestation du serment prescrit aux troupes de ligne pour le 14 juillet de chaque année par l'article 8 de la proclamation du roi, sur un décret de l'Assemblée nationale du 28 février précédent, concernant l'armée. Ce serment, annoncé par le roulement des tambours, a été prêté individuellement et successivement,

en présence des officiers municipaux, par les officiers des différents corps militaires qui ont promis de rester fidèles à la *Nation*, à la *Loi*, au *Roi* et à la *Constitution*; de prêter la main forte requise par les officiers civils et municipaux, et de n'employer jamais ceux qui sont sous leurs ordres contre aucun citoyen, si ce n'est sur cette réquisition, laquelle sera toujours lue aux troupes assemblées.

Les soldats, cavaliers, matelots et gardes nationaux renouvelèrent ensuite leur serment. Et cela fait, MM. le maire, officiers municipaux et procureur de la commune, ainsi que tous les notables, sont revenus vers l'autel de la Patrie, et autour d'eux se sont rangés tous les officiers et représentants de tous les corps militaires.

M. l'abbé Aillaud, aumônier; M. Vialette Mortarieu, major de la Garde nationale; M. Lade, procureur de la commune; et après lui M. de Cieurac, maire, ont prononcé chacun un discours analogue à la circonstance. Tous ces discours remplis d'éloquence et de civisme ont excité de vifs applaudissements. M. de Cieurac, maire, a ensuite annoncé à l'assemblée qu'il allait lui faire prêter le serment d'union à la confédération nationale. Ce serment, annoncé par un roulement, a été prêté par tous les assistants de la manière suivante.

« *Citoyens, s'est écrié le maire, nous nous unissons tous*  
« *d'esprit et de cœur à la confédération nationale, qui se*  
« *fait aujourd'hui et à la même heure à Paris, et nous*  
« *jurons de rester toujours fidèles à la Nation, à la Loi et au*  
« *Roi, de maintenir de tout notre pouvoir la constitution dé-*  
« *crétée par l'Assemblée nationale, et acceptée par le Roi,*  
« *de regarder désormais tous les Français comme nos*

« frères, et de rester toujours étroitement unis avec eux. »

Un cri général et unanime a répondu : « Nous le jurons ! »

Bientôt après, l'ordre du départ ayant été donné, tous les corps ont défilé pour se rendre à la cathédrale, où il a été chanté un *Te Deum* en actions de grâces. La maréchaussée, le détachement de Royal-Pologne, le régiment de Languedoc et les quatre bataillons de la Garde nationale, qui ont occupé dans leur marche presque tout l'espace qu'il y a depuis le Cours Foucault jusqu'à la cathédrale, citoyens et soldats ayant sur leurs chapeaux et au bout du canon du fusil un rameau vert, formaient un coup d'œil ravissant. Toutes les rues étaient remplies de peuple, et la joie était peinte sur tous les visages. (Livre jaune, t. I<sup>er</sup>, fol. 17, 18.)

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

## INTRODUCTION.

Insuffisance des ouvrages publiés sur la Réformation. L'histoire de ce grand mouvement religieux reste encore à faire. Recherches et travaux de l'auteur de cette monographie. Son but. Changement d'aspect et de physionomie du théâtre de l'action.

## CHAPITRE I<sup>er</sup>.

Fondation et premiers siècles de la ville, p. 1. Le mont Doré, p. 2. Récit de Théodulphe, évêque d'Orléans, en 821, p. 3. Les oiseaux du Nord et ceux du Midi, p. 4. Bourg et monastère de Saint-Théodard, p. 5. Le mont Blanc, p. 6. Fondation de la ville par les comtes de Toulouse, p. 7. Le droit du seigneur, p. 8. Émigration en masse des vassaux de l'abbaye sur la terre du comte de Toulouse, p. 8. Charte de témoignage et des coutumes, p. 9. Le comte de Toulouse et le Pape, p. 10. Lettre d'Eugène III, p. 11. Les capitouls de Montauban, p. 12. Leurs attributions, p. 13. Assemblée populaire, p. 14. La charte du concile d'Arles, p. 14. Ultimatum de l'Église, p. 15. Les bourgeois et le comte, p. 16. Croisade contre les Albigeois; l'Achille du Midi; mort d'un traître, p. 17. Échec des Croisés, p. 18. Les trois Dominicains, p. 19. Charles VII à Montauban, p. 20. L'évêque apostat, p. 21. Armande de Durfort, p. 22.

## CHAPITRE II.

Établissement de la Réformation; le serment, p. 23. Les caves du Moustier, p. 24. L'évêque et les consuls, p. 25. Les robes rouges, p. 26. Lettre du sénéchal du Quercy, p. 27. Le prêche et le fossé des Cordeliers, p. 28. Soulèvement des Réformés, sac des églises, excès du peuple, p. 29, 30. Recensement des calvinistes, p. 31. Gouvernement démocratique de l'Hôtel de ville, p. 32.

CHAPITRE III.

Premiers sièges; réfugiés de Toulouse, p. 33. Marchâtel et le baron d'Arpajon, p. 34. Deux lâches et un brave, p. 36. Le tueur de huguenots, p. 36. Au fort des Jacobins, p. 37. Charge de Montluc à la porte des Carmes, p. 38. Panique de Corbarieu, p. 39. Le consul fuyard, p. 40. Le capitaine Saint-Michel, p. 41. Scène sanglante, p. 42. Le peuple et ses chefs, p. 43. Les dizaines montalbanaises, p. 44. Le capitaine des vaillants, p. 45. La bourgeoisie et le peuple, p. 46. Le Nabuchodonosor de Montauban, p. 47. Les Espagnols; combats de Villobourbon, 48. Noyade d'Albarèdes, p. 49. Energie des femmes; Jeanne de Moncau, p. 50. La prophétie, p. 51. La toge et l'épée, p. 52. Attaque nocturne du fort des Jacobins, 53. Le traître Fontgrave, p. 54. Sac de Villenouvelle, p. 55. Assaut et mort de Boisjourdan, p. 56. Le capitaine Laborie, p. 57. La main de Dieu, p. 58.

CHAPITRE IV.

La petite paix. Édît de pacification et collation de Saint-Salvy, p. 59. Les trois partis de la Réforme, p. 60. Le parti modéré, p. 61. Charles IX à Montauban, p. 62. Entrée royale, p. 63. Discours du premier consul, p. 64, 65, 66. Fêtes, p. 67. Divisions et discordes du clergé, p. 68. Progrès de la Réformation, p. 69. Le capitaine Rapin, p. 70. Coligny à Montauban, p. 71.

CHAPITRE V.

Après la Saint-Barthélemy. Les deux barons, p. 73. Régniès et ses braves, p. 74. Combat de la pointe d'Aveyron, p. 75. Sage conduite de la bourgeoisie, p. 76. Lettre de Théodore de Bèze, p. 77, 78. Le parti d'action, p. 79. Assemblée politique d'août, p. 80, 81, 82. Le capitaine Chouppes, p. 83. Voyage de Catherine de Médicis, p. 84. Ses filles d'honneur, p. 85. Le roi de Navarre à Montauban, p. 86. Entrevue du Claux. Pibrac et les cœurs d'airain, p. 87. Assemblée politique de juillet, p. 88. Les bourgeois et les princes, p. 89. Reprise des armes, p. 90. Du Plessis Mornay gouverneur, 91. Meurtre de l'évêque, p. 92. Siège de Villemur, p. 93. Attaque du 19 octobre, p. 94. Défaite et mort de Joyeuse, p. 95. Le capitaine Gaspard, p. 96. Massacre du sénéchal, p. 97. Treizième synode national, p. 98. L'édit de Nantes, p. 100. Émeute du faubourg Saint-Étienne, p. 101.

Conseil général du 19 mai, p. 102. Mort de Henri IV et proclamation de Louis XIII, p. 104.

CHAPITRE VI.

Reprise des armes, p. 105. Le prince de Condé à Montauban, p. 106. Discours du prévôt de La Lain, p. 107. Le dais de damas violet, p. 108. Daniel Chamier, p. 109. Le nouveau Macchabée, p. 110. Réaction de 1620; Louis XIII en Béarn, p. 111. Synode provincial, p. 112. Synode général de Millau, p. 113. Manifeste des Réformés, p. 114. Arrivée du duc de Rohan, p. 115. Son discours dans le temple neuf, p. 136. Fortifications, p. 118. Aspect de la ville et sa force comme place de guerre, p. 119. Un volontaire suspect, p. 121. La Force et Chamier, p. 122. Armement et défense de la place, p. 123. Les pasteurs réfugiés, p. 124. Ordre des services publics, p. 125. Le conseil de Louis XIII, p. 126. Arrivée de l'armée royale, p. 127.

CHAPITRE VII.

Siège de 1621. Tocsin du 17 août, p. 129. L'escarmouche, p. 130. Corne de Montmurat et quartier du roi, p. 131. Quartier du duc de Mayenne et du prince de Joinville, p. 132. Travail des tranchées, p. 133. Les mousquetaires de Montmurat, p. 133. Sortie des piquiers, p. 134. Les sept gabions de Bassompierre, p. 134. Le capitaine du Papegay, p. 136. Le capitaine Sauvage, p. 137. Le complot, p. 138. Le dauphin du Tarn, p. 139. Explosion des moulins à poudre et des câques du maréchal de Praslin et de Mayenne, p. 140. Exécution du Judas de Clairac, p. 141. Reconnaissance de la brèche à la demi-lune de Villebourbon, p. 142. Assaut du bastion communal, p. 143. Assassinat du comte de Borgo-Franco, p. 144. Les gentilshommes et le trompette vêtu de velours rouge, p. 145. Valeur des femmes; les oiseaux noirs, p. 146. Assaut du Moustier, p. 147. Les laveuses du pont, p. 148. Mort de Mayenne, p. 149. La mine de Montmurat, p. 150. Les Montalbanaises, p. 151. Le secours, p. 152. Barricades du Ramier, p. 153. La corne de Villeneuve, p. 154. Conseil de guerre à Piquecos, p. 155. Les canons du quartier des Gardes, p. 156-57-58. Arrivée de Montmorency au camp, 159. L'épidémie, 160. Reconnaissance de la brèche au Moustier, p. 161. Le boulet du 17 octobre, p. 162. Deuil de Chamier, p. 163. Tableau de l'état de la ville à l'intérieur, p. 164-65. L'attitude des assaillants et des assiégés, p. 167. Sortie du 2 novembre, p. 168. La musette huguenote, p. 169. L'adieu du soldat, p. 170. Levée du siège, p. 171.

CHAPITRE VIII.

Rohan et Richelieu, p. 173. Noble rôle des frères Rohan, p. 174. Réjouissances du 9 novembre, p. 174. Plaintes des Réformés, p. 175. Le parti modéré et le parti d'action, p. 176. Conseil général de mars, p. 177. Émeute contre les ministres, p. 178. Insurrection du 7 avril, p. 177. L'union avec Rohan, p. 180. Saint-André Montbrun, p. 181. Lutte des pasteurs contre le parti d'action, p. 182. Les jeunes capitaines, p. 183. Émeute de la place des Couvertes, p. 184. Danger de Caméron, p. 185. Feux de joie de 1626, et le consul Pechels de la Boissonnade, p. 186. Saint-Michel de la Roche-Chalais, p. 187. Fourrageurs du duc d'Épernon, p. 188. Le bras de la royauté, p. 189. Le cardinal de Richelieu et les modérés, p. 190. Un envoyé du roi, p. 191. Inflexibilité du cardinal, p. 192. L'avocat Noalhan, p. 193. Entrée de Richelieu, p. 194. Sa messe à Saint-Jacques. Démolition des fortifications, p. 196.

CHAPITRE IX.

Transformation catholique, p. 199. Meurtre de Bastide, p. 200. Le juge consciencieux, p. 201. Dévouement de Scorbiac, p. 202. Le consulat mi-parti, p. 203. Arrivée de Louis XIII, p. 204. Sa joyeuse entrée, p. 205. Le bac de l'Aveyron, p. 206. Discours du consul protestant, p. 207. Prépondérance des catholiques, p. 203. Établissement de l'intendance de Montauban, p. 209. Le coadjuteur, p. 210. Émeute de 1638 contre Foulé et l'évêque d'Utique, p. 211. L'intendant Du Bousquet et le sol par livre, p. 212. Mission du Jésuite Audibert, p. 213. Controverse publique. Le vieux lion, p. 214. On relève les fortifications, retour de Dupuy, p. 215. Labadie le mystique; émeute des écoliers, p. 216. Occupation militaire, p. 217. Les protestants expulsés des charges municipales, p. 218. Transfert de la cour des aides de Cahors à Montauban, p. 219. Saint-Luc fait raser les fortifications nouvelles, p. 220. Mœurs du clergé, p. 221. Lettre de cachet de l'exempt des gardes; un patriarche en France, p. 223. Persécution et violences de la royauté, p. 224.

CHAPITRE X.

Révocation de l'édit de Nantes, p. 225. L'intendant Foucault, p. 225. Avertissement pastoral du clergé de France, p. 226. Mesures de rigueur; démolition du grand temple, p. 227. Réunion secrète de Tou-



louse, p. 228. Foucault et les ministres, p. 230. Fidélité des protestants, p. 231. Le despotisme et la logique, p. 232. Missionnaires botés, p. 234. Conversions opérées par le régiment de Dampierre, p. 235. Apostolat du marquis de Boufflers, p. 236. Le baron de Mauzac et le baron de Montbeton, p. 237. Courage d'une femme, p. 238. Expiation providentielle, p. 239. Apogée de la persécution, p. 240. La voix des opprimés, p. 241.

#### CHAPITRE XI.

Au Désert, p. 243. Les parias de la Réforme. p. 244. Un précurseur de Mirabeau, p. 245. Discours de l'abbé de la Bourlie, p. 246. Ligue avec les Enfants de Dieu, p. 249. Reconstitution de l'Eglise de Montauban, p. 250. Le pasteur Viala à Pech-Boyer, p. 251. Son jardin des Oliviers, p. 252. Assemblées nocturnes, p. 253. Sentence de l'Escalopier, p. 254. Le plateau de Carnus, p. 258. La fusillade, p. 259. François Rochette et les frères Grenier, p. 260. Leur exécution à Toulouse.

#### CHAPITRE XII.

Le 10 mai, p. 265. La Fayette et l'assemblée des notables, p. 266. Rabaut Saint-Étienne et l'Assemblée nationale, p. 267. Les protestants et les amis de l'ancien régime, p. 268. Adversaires de la Révolution, p. 269. Conflit entre la municipalité et la Garde nationale, p. 270. Les serins (*cardis*), p. 271. Assemblée des Cordeliers, p. 272. Les dragons à l'Hôtel de ville, p. 273. L'émeute, p. 274. Amende honorable des victimes, p. 275. Intervention des Bordelais, p. 276. Le maréchal des logis de la Garde nationale parisienne, p. 277. Prisonniers du Castel-Réal, p. 278. Discours de Mathieu Dumas, p. 279. Le député du peuple, p. 280. Rapport de Vieillard, p. 281. Échec des Jaunes, p. 282. La prophétie d'Élie Marion, p. 283.

#### APPENDICE.

Lettre de Mazuyer, premier président du Parlement de Toulouse, p. 285. Emploi du temps de Louis XIII pendant le siège de Montauban, p. 287. Lettre écrite par le duc de Rohan au Consistoire de Montauban, p. 290. Colloque de Montauban, p. 292. Lettre de l'évêque de Montauban, Henri de Nesmond, au marquis de Châteauneuf, ministre secrétaire d'État, p. 293. Assemblée de l'Hôtel de

ville pendant les dragonnades, p. 294. Ordres du roi de 1752 à 1770, p. 296. Dépêche du comte de Saint-Florentin, p. 297. Couvent de Sainte-Claire de Montauban et de Millau, p. 298. Prison de Montauban et de Rodez, 299. L'évêque et l'intendant, p. 300. Complainte des frères Grenier, p. 301. Lettre de J.-J. Rousseau, p. 304. Lettre d'un patriote de Montauban à un membre du club national de Bordeaux, p. 305. Fédération du 15 juillet 1790, p. 306.









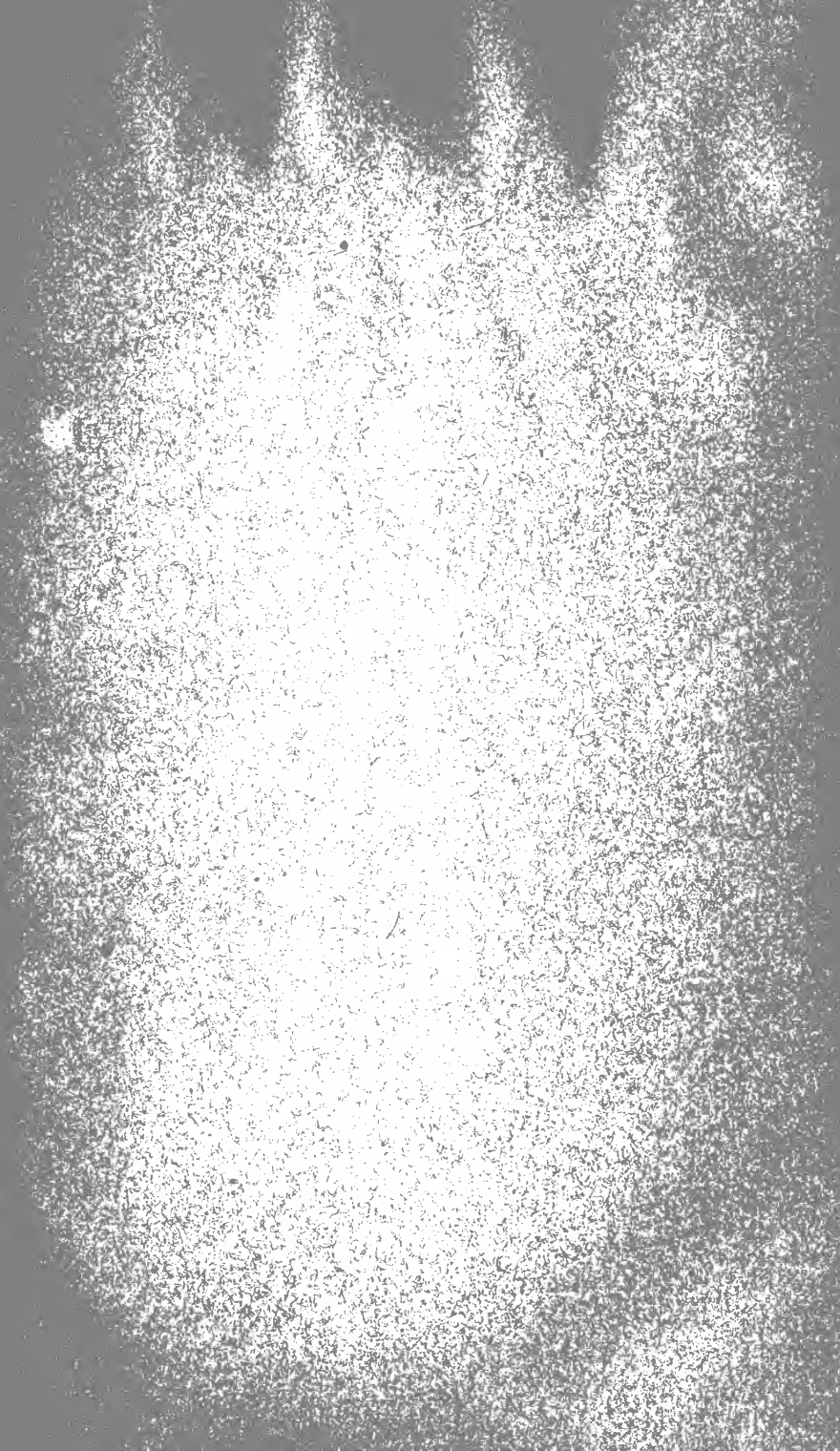










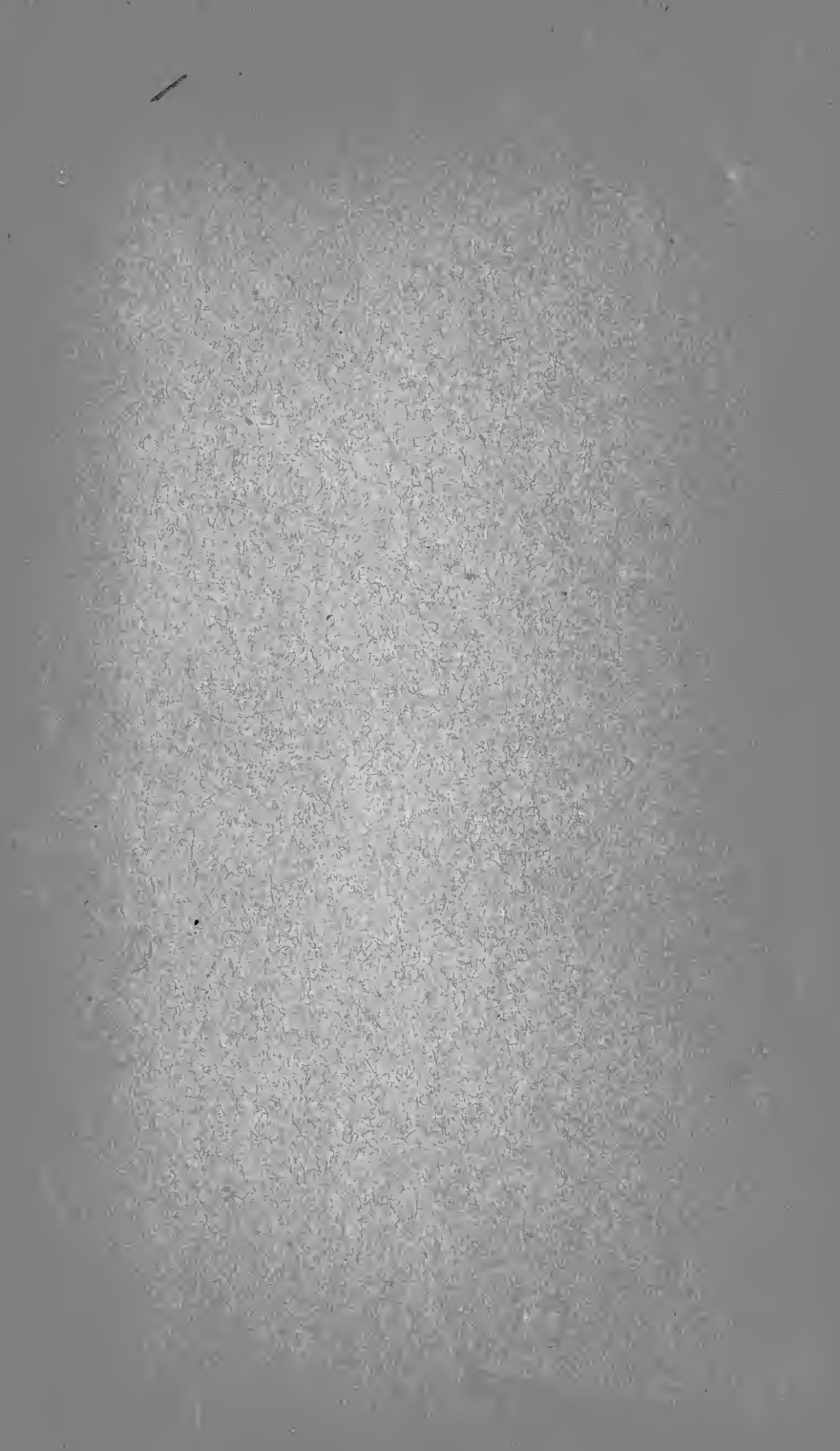


DATE DUE

MAY 20 1977


GAYLORD

PRINTED IN U.S.A.



BW5958 .M76M3  
Histoire d'une ville protestante ...

Princeton Theological Seminary-Speer Library



1 1012 00039 0262